





IV/38

MANIOC.org

Bibliothèque Schoelcher
Conseil général de la Martinique

10606, 06
les 2 Vol.

ESCLAVAGE
ET
LIBERTÉ.

ESCLAVAGE ET LIBERTÉ.



EXISTENCE DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS EN HARMONIE AVEC LES
LOIS UNIVERSELLES.

ÉTAT DE NATURE

LIBERTÉ
Opposition, Combat.

INÉGALITÉ
Destruction ou Esclavage.

La **SOCIÉTÉ** se forme par

LE DESPOTISME
Intelligence, Ordre.

L'ESCLAVAGE
Travail, Bien-Être.

Les sociétés tombent en **DÉCADENCE** par l'abus du despotisme et par

LA SOUVERAINETÉ
DU PEUPLE
Ignorance, Désordre.

LA LIBERTÉ
Opposition, Combat.

L'ÉGALITÉ
Opposition aux Lois universelles.

La **PERFECTION** est dans

L'ARISTOCRATIE
Intelligence, Grandeur des Peuples.

LE PATRONAGE
Protection, Bien-Être.

LA FAMILLE
Union d'Intérêts, Développement.

Par Alph. RIDÉ.

TOME PREMIER.

PARIS

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR.

LIBRAIRIE GARNIER FRÈRES,
Palais-Royal, galerie d'Orléans.

1843

Ridé



EXPLICATION

DU TITRE DE CET OUVRAGE.

Je démontrerai, dans le cours de mon travail, que l'homme ne peut jouir de la liberté que dans l'état de nature et en dehors de tout ordre social ; que par le fait même de son existence, c'est à dire de la vie, l'homme se trouve immédiatement en opposition avec l'homme ; que le combat est une conséquence de cette

opposition, et que le résultat forcé de l'inégalité, base de la création, est la destruction d'un des deux combattants, ou son esclavage, c'est à dire sa conservation ; ce que je considère comme le premier pas de la barbarie entrant dans la civilisation, ou la société.

Si le résultat du combat a été la destruction, dans ce cas la barbarie et l'état de nature continuent ; si au contraire le résultat du combat a été la conservation, c'est à dire l'esclavage, il a produit le despotisme, et avec lui on trouve l'intelligence et l'ordre, ou organisation sociale, qui par l'esclavage engendrent le travail et le bien être.

Je considère le despotisme comme un état violent, d'ordre naturel, et nécessaire pour amener l'état social à la perfection ; il ne doit durer qu'autant que les circonstances l'exigent, autrement les intelligences supérieures, comprimées trop longtemps, s'irriteraient de ne pas être appelées au partage du pouvoir, et s'emparant de l'esprit des masses par tous les moyens à leur disposition, les précipiteraient contre le despote et le renverseraient en répandant le désordre, ce qui infailliblement après quelque

temps de confusion dans les idées, ramènerait un nouveau despote, la perfection sociale ne pouvant sortir immédiatement de la confusion.

Le despote intelligent doit donc, dans son intérêt, dans l'intérêt de sa dynastie, dans celui de la société, lorsqu'il a fortement établi l'ordre et l'organisation, se démettre de la plus grande partie de son autorité en faveur de l'aristocratie, et remplacer l'esclavage et la servitude par le patronage et la famille.

Les catégories sont une conséquence forcée du patronage, et le travail une conséquence de la famille. Si le travail n'est pas naturel à l'homme il doit être forcé, et cela dans l'intérêt de la société; attendu que le travail mène à la civilisation, et que l'oisiveté des masses entraîne rapidement les sociétés vers la barbarie.

Faute d'agir ainsi, la société tombe en décadence; l'histoire est là pour démontrer cette vérité.

La proclamation des principes de souveraineté du peuple, de liberté et d'égalité, est le point le plus saillant où commence la décadence des nations;

car la souveraineté du peuple étant le gouvernement de la multitude, ce gouvernement ne peut représenter que l'esprit de la multitude qui est essentiellement variable, en raison de son ignorance sur les grandes questions sociales. Par exemple, sur celles qui touchent à la grandeur d'une nation, existe-t-il en France plus d'ignorants que d'hommes instruits? Qui oserait dire que le nombre des ignorants ne l'emporte pas des milliers de fois sur celui des hommes instruits? D'après cela, n'est-il pas bien clair que le gouvernement de la majorité ne pourra représenter que l'incertitude de la multitude sur cette question (1)? Ce qui n'ôtera rien d'ailleurs au mérite des hommes qui sont à la tête des affaires, sur les questions étrangères à celles qui concernent la grandeur des nations; car c'est précisément par ce mérite qu'ils ont ébloui les masses, qui se sont imaginé que des hommes célèbres comme poètes, astronomes, avocats, banquiers, etc., devaient par cette raison être d'excellents députés ou ministres.

(1) Pour de plus grands développements, lire le chapitre II du livre I.

Cette erreur a fait plus de mal à la France que la perte de vingt batailles. En vérité, on ne comprend pas que l'esprit humain, qui conçoit parfaitement qu'il est nécessaire d'étudier une profession avant de l'exercer, qui sait que le moindre état exige souvent un long noviciat, qu'un bon astronome peut être un mauvais poète, qu'un bon poète peut être un fort mauvais médecin, etc., soit persuadé que des individus, parce qu'ils possèdent une grande instruction dans une partie, peuvent être de profonds politiques, de grands législateurs ; tandis que ces sciences exigent non seulement une aptitude spéciale, mais encore de longues études auxquelles ne peut se livrer celui qui est obligé d'employer la plus grande partie de son temps à d'autres soins, à d'autres travaux.

Nous subissons cruellement en ce moment le résultat de cette fausse idée. La France n'a-t-elle pas une grande raison d'être irritée contre M. de Broglie dont la médiocrité, comme homme d'état, s'est laissé influencer sentimentalement par des phrases philanthropiques, au point d'accepter le traité du droit de visite, dont son impéritie l'empêchait de



comprendre les conséquences, et par cela a placé la France dans la position de subir une humiliation ou de faire la guerre. Croit-on que si nous avons une aristocratie intelligente comme celle de l'Angleterre, nous aurions accepté un pareil traité? Malheureusement, en France, nous n'avons pas d'aristocratie : je ne puis, en effet, décorer du titre d'aristocrate les hommes qui siègent au Luxembourg, cet ancien palais du directoire n'étant, à quelques exceptions près, qu'un hôtel des Invalides pour les intelligences et les célébrités éclopées.

La preuve la plus convaincante que par la déclaration du principe de souveraineté populaire l'ignorance l'emporte sur l'instruction, c'est que les majorités ont proclamé en même temps l'égalité, qui est l'opposition la plus complète et la plus ridicule à l'existence des lois universelles ; et de plus la liberté qui doit, infailliblement, amener l'opposition et le combat dans lequel, par ordre naturel et en harmonie avec les lois universelles, l'intelligence doit remporter la victoire ; par conséquent détruire la souveraineté du peuple, et pour rétablir l'ordre rentrer

dans le despotisme ; cercle fatal dans lequel tournent toutes les sociétés jusqu'à ce qu'elles rencontrent un despote assez intelligent pour les faire arriver à la perfection , par l'aristocratie, le patronage et la famille.

CHAPITRE PREMIER.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Avec l'inégalité pour base de la création, — le mouvement et le développement comme conséquence de la vie, — l'opposition comme conséquence du mouvement et du développement, — les contrastes comme bases et conséquences de l'organisation générale, — cent fois est plus raisonnable celui qui cherche la quadrature du cercle, que celui qui veut faire de l'égalité et de la liberté avec de pareils éléments.

L'état de société ne peut jamais être qu'une conséquence de la loi naturelle, et par ses inégalités la société est en harmonie avec les lois universelles (1).

La nature, mystère incompréhensible, variée à l'infini dans toute la création, a pour base l'inégalité; elle n'offre que contrastes dans l'exécution,

(1) Voir le livre sur le Droit naturel.

et opposition par le mouvement qu'elle imprime à tout ce qui sort de ses mains.

Selon sa volonté, Dieu a distribué entre les hommes, d'une manière inégale, la force physique et l'intelligence; il les a fait naître dans le pays et dans la position sociale qui lui convient; c'est là le don de Dieu; l'homme est libre de le conserver ou de le rejeter; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, il n'a pas le droit de demander compte à Dieu du présent qu'il en a reçu.

Des chaumières et des palais, des montagnes stériles et des vallées grasses et fertiles; les premiers cris de l'homme qui entre dans la vie se faisant entendre dans le palais comme dans la chaumière; et les arbres qui végètent du fond de la vallée jusqu'au sommet de la montagne, ne sont-ils pas en harmonie parfaite avec les lois universelles.

De même que l'on rencontre dans les sociétés de fortes intelligences qui n'ont pu se développer en raison de l'infériorité de leur position sociale, et des intelligences faibles qui, par le développement, en ont dépassé d'autres qui leur étaient supérieures

naturellement ; de même on voit sur une montagne stérile un chêne rabougri dont le faite par sa nature devait se cacher dans les nuages et affronter la foudre ; et, à quelque distance dans la plaine, un arbrisseau dont la sève, développée dans un terrain favorable, a surpassé dans ses proportions le chêne de la montagne.

Et Dieu est-il injuste pour avoir placé le chêne sur la montagne et l'arbrisseau dans la vallée ? et Dieu est-il injuste pour avoir fait naître un homme dans une chaumière et non dans un palais ?

Fallait-il qu'il n'y eût ni vallées ni montagnes, ni chaumières ni palais ? fallait-il qu'il n'y eût nulle ombre sur la montagne, nulle intelligence dans la chaumière ? fallait-il qu'il donnât à toutes les intelligences les mêmes facilités de développement, qu'il ne créât que des terres grasses et fertiles ?

Mais alors l'arbrisseau ne pourrait-il pas se plaindre de ne pas être de même nature que le chêne, avec autant de raison que le chêne de la montagne se plaindrait de ne pas avoir été placé dans la vallée ? et l'homme né faible de corps et d'intelli-

gence, ne pourrait-il pas se plaindre de ne pas être né fort, avec autant de justice que l'homme né dans une chaumière se plaindrait de ne pas être né dans un palais ?

Dans la position où Dieu a placé tous les êtres, n'a-t-il pas conservé le droit naturel de tous, c'est à dire l'état d'inégalité selon l'être ; et sur la montagne, le chêne ne domine-t-il pas l'arbrisseau son voisin comme le chêne dans la vallée domine tout ce qui l'entoure, et l'homme intelligent dans le village ne domine-t-il pas dans le village, comme l'homme d'état intelligent domine dans le conseil des rois.

Mais si le chêne de la montagne veut descendre dans la plaine, et là, si la terre lui manque, si des arbres devenus plus vigoureux par le développement lui disputent l'air et l'étouffent ; et si l'homme intelligent du village veut aller siéger dans le conseil des rois, et qu'il y trouve toutes les places occupées ; qu'ils ne se plaignent ni l'un ni l'autre des mécomptes qu'ils éprouvent, puisqu'ils ont quitté la place qui leur avait été donnée ; Dieu avait placé l'un pour

donner de l'ombre sur la montagne, l'autre devait éclairer et diriger le village.

L'homme n'a donc pas plus le droit de se plaindre des inégalités de la société, que le chêne n'aurait le droit de se plaindre des inégalités du globe.

Mais Dieu n'a point dit au chêne de la montagne, tu ne fertiliseras pas la terre sur laquelle tu végètes ; il n'a point dit à l'homme du village, tu n'amélioreras pas ton sort, tu n'embelliras pas ta chaumière ; et le chêne par la chute de ses feuilles engraisse le sol sur lequel il est placé ; et l'homme de même par son travail et son intelligence peut améliorer son sort, peut embellir sa chaumière.

Est-il possible de trouver dans les forêts deux arbres de même espèce parfaitement semblables dans leur forme, dans leur développement ? peut-on trouver deux hommes qui se ressemblent exactement, et qui soient égaux en force physique et en intelligence ? à la première vue on peut trouver quelque ressemblance, mais en examinant de plus près on aperçoit les différences. Et si de ces iné-

galités naturelles il résulté une autorité, n'est-ce pas une autorité positivement naturelle ?

Dieu en donnant la vie à tous les êtres n'a-t-il pas créé le mouvement et le développement ? l'opposition n'est-elle pas la conséquence directe et inévitable du mouvement et du développement ? Nul ne peut se mouvoir dans un sens, qu'il ne rencontre un autre qui se meut en sens contraire. Dans l'air et sur la terre, dans la terre et dans les eaux, n'y a-t-il pas une lutte constante entre tous les animaux ; en se développant, au moyen de leurs branches et de leurs feuilles, les arbres et les plantes ne se disputent-ils pas l'air et les rayons du soleil ? leurs racines ne se disputent-elles pas les sucs de la terre, ne s'étouffent-elles pas constamment ? Ce combat perpétuel de tout et partout, est une conséquence forcée de l'opposition créée par Dieu, quand il a donné la vie, le mouvement et le développement.

La nuit succède au jour, la pluie à la sécheresse, le froid à la chaleur ; la mort est constamment assise en face de la vie ; les maladies sont toujours

prêtes à remplacer la santé ; les jouissances et les plaisirs sont suivis immédiatement par des souffrances et des chagrins ; enfin le bien être et le *mal être*, au physique et au moral , dominant alternativement sur tout ce qui existe. Ce sont les contrastes établis par Dieu comme bases et conséquences des lois d'organisation.

Et c'est en présence de ces oppositions que des hommes , qui prennent le titre de philosophes , viennent déclamer en faveur de la liberté ; c'est en présence de toutes ces inégalités et de ces contrastes, qu'ils prêchent l'égalité , et qu'ils demandent l'uniformité de position et de développement d'intelligence.

Pauvre humanité ! tu te vantes de ton intelligence et de ta civilisation , de ta science et du progrès de tes lumières, et tu ne peux lire seulement deux pages des ouvrages de ces philosophes, avec assez d'attention pour apercevoir leur sottise et leurs contradictions : n'es-tu pas bien folle vraiment d'essayer de renverser l'ouvrage de Dieu ? la nature

tout entière est là pour t'éclairer, tu la vois, tu la touches, et tu ne veux pas la comprendre.

Reconnâtras-tu donc enfin que cette distribution inégale de force, d'intelligence et de position, est le complément de l'harmonie universelle, et que l'inégalité et la diversité dans l'unité forment la perfection.

CHAPITRE II.

Le développement de l'extrême indigence au sein des populations les plus nombreuses et des états les plus avancés dans les voies de l'industrie et de la civilisation moderne, et l'inquiétude qui tourmente les classes ouvrières, sont des faits qu'il n'est plus possible de contester; et s'ils sont la plaie la plus dangereuse de la grande famille européenne, ils sont également les phénomènes les plus remarquables de l'époque actuelle, car leur apparition remonte à l'ère des progrès que la philosophie, la politique et l'économie publique se vantent d'avoir obtenus au profit de la civilisation. Depuis un quart de siècle seulement, on avait commencé à soupçonner leur existence; aujourd'hui le paupérisme montre à nus ses colossales et hideuses proportions.

(Villeneuve BARGEMONT, *Introd. Éc. polit.*)

Ébranlée jusque dans ses fondements par suite de la misère qui écrase les ouvriers, la société est sur le bord d'un abyme prête à y tomber. Des hommes qui ne demandaient qu'à gagner un peu de pain en travaillant, menacent de renverser un ordre social qui ne peut les mettre à même de tirer de leurs forces

des moyens suffisants de subsistance. Ce malaise, qui augmente de jour en jour, doit infailliblement, avant peu, produire une grande catastrophe ; car il met cette population à la disposition du premier apôtre venu qui lui prêchera un meilleur avenir.

Le fait reconnu, il faut en rechercher les causes ; avoir assez de courage pour les dénoncer, et proposer un remède simple, matériel, et en accord avec l'organisation humaine.

Dans les deux volumes que je publie aujourd'hui, je ne m'occuperai que du fait et des causes ; dans un autre travail, déjà terminé, j'indiquerai le remède, et je développerai les moyens d'exécution. Je ne puis livrer au public ces deux ouvrages en même temps, parce que l'opposition que j'éprouverai pour renverser de fausses idées profondément enracinées dans l'esprit des masses, me forcera d'abord de donner tout mon temps à la défense des deux premiers volumes.

De longs voyages m'ont mis à même d'étudier le sort de la classe ouvrière dans différentes contrées du globe, et m'ont forcé de reconnaître que la position de l'esclave était bien préférable à celle de l'ou-

vrier libre, sous le rapport du bonheur matériel et de la tranquillité de l'ame. Alors je ne pouvais me rendre compte comment il était possible que l'esclavage, que je regardais à cette époque comme étant en opposition avec la loi naturelle, pût procurer le bien-être matériel et moral aux travailleurs, tandis que la liberté ne produisait que misère et dégradation du physique et de l'intelligence. De là j'ai été amené à examiner l'état d'esclavage chez les anciens et chez les modernes ; en faisant ce travail j'ai reconnu que, sous le point de vue du développement de l'intelligence et de la perfection des arts, l'esclave dans les arts semblables et dans les mêmes sciences s'était développé plus rapidement, et s'était élevé bien plus haut que l'ouvrier libre.

Ces faits parfaitement constatés m'ont fait remonter à l'origine de l'esclavage, et ce qui jusque là m'était apparu comme un acte d'inhumanité, me fut démontré comme un acte d'humanité, et le premier pas de la barbarie entrant dans la civilisation (1). Mon opi-

(1) Plus tard, je démontrerai que l'esclavage ou possession de l'homme par l'homme est aussi juste et plus ancienne que l'esclavage de la terre ou sa possession par l'homme.

nion fut affermie par l'étude des mœurs, de la position et des nécessités des tribus sauvages de l'Amérique, telles que les Osages, les Sioux, les Renards, etc. Ces tribus, qui ne font pas de prisonniers et qui massacrent l'ennemi tombé en leur pouvoir, sont l'anneau qui réunit l'homme de la civilisation à l'homme dans l'état de nature. Ces hommes des tribus tiennent à l'homme civilisé par leur organisation en tribus, et à l'homme de la nature par leurs mœurs sauvages et féroces ; c'est un état de transition qui peut parfaitement faire comprendre l'homme dans l'état de nature, en forçant les qualités qu'il conserve encore de ce même état, après son organisation en tribus.

Ces observations faites, voulant toujours arriver au principe par l'étude de l'homme, je fus obligé d'examiner ce que c'était que la loi et le droit naturels. Je fis ce travail en rejetant toute idée métaphysique, et toutes celles qui m'avaient été inculquées par la civilisation, ne me reposant que sur la loi d'organisation de l'homme, ne raisonnant que sur des objets qui pouvaient être vus, touchés ou compris, en

remontant des effets aux causes, et n'interprétant la pensée que par les actions. Alors j'ai reconnu que la soumission de la plus grande portion de l'humanité à la plus petite, était une conséquence forcée de la loi naturelle, par suite de l'inégalité d'intelligence que les hommes apportaient en naissant, et par une pensée inhérente à l'organisation humaine, dévoilée par les actions des hommes et des sociétés; j'ai reconnu ensuite que cette soumission pouvait bien changer de nom et être modifiée dans ses formes, mais qu'en résultat il y avait toujours soumission forcée de la volonté d'un individu à celle d'un autre; que plus cette soumission était complète, plus il y avait de chances de bonheur matériel et moral pour le serviteur, et aussi que plus on modifiait les formes de la soumission, plus on en relâchait les liens, moins le serviteur avait de chances de bonheur matériel et moral, par suite de la séparation et de l'opposition des intérêts.

Ces sujets profondément étudiés m'ont forcé de relire avec attention les ouvrages des principaux philosophes du dix-huitième siècle. Mon étonnement fut grand

quand je m'aperçus que les principes posés par eux, qui de la philosophie étaient passés dans les lois et que j'avais adoptés sans examen, ne reposaient sur aucune base solide. Alors seulement j'ai compris la source du malaise qui tourmente la société, malaise que jusque-là j'avais regardé comme inexplicable.

Ces travaux m'ont donc amené à reconnaître que la misère hideuse de la classe ouvrière, dans les sociétés qui ont pris les principes de liberté et d'égalité pour base de leur système social, sa dégradation physique et morale que tout le monde peut apprécier, que d'ailleurs je vais démontrer d'une manière authentique, ont leur source dans les idées de liberté et d'égalité préconisées et mises en pratique depuis un siècle.

Ces faux principes, qui dans l'intérieur des sociétés écrasent les ouvriers, n'ont pas un effet moins funeste sur chaque peuple considéré comme un être moral ; ils détruisent à l'intérieur et annihilent les forces du corps social ; à l'extérieur ils déconsidèrent et diminuent sa puissance ; enfin, l'em-

pire décroît de jour en jour, il tombe en dissolution, et finit par être partagé.

Triste vérité qui domine en France aujourd'hui, dans la pensée de tous les hommes intelligents ; est-il un seul de ces hommes, qui, la main sur la conscience, ne convienne que nous marchons à un abyme, et dans ceux qui se lèveront pour me combattre, y aura-t-il un seul homme de jugement qui, après avoir étudié cette question, ne regrette d'être mon adversaire ? J'aime mon pays au dessus de tout, et je lui ferai le sacrifice de mon avenir. Peut-être ne s'agit-il que de montrer du courage et de l'énergie, pour rallier tous les hommes qui comprennent la vérité, et n'osent cependant se révolter contre le stupide fanatisme qui a fait descendre notre belle France du sommet de la pyramide où elle se trouvait placée sous Louis XIV.

N'est-ce pas depuis le milieu du dix-huitième siècle que la philosophie, procédant par la corruption et la démoralisation, a fait adopter aux masses comme principes, les idées de liberté, d'égalité et de souveraineté du peuple ?

Voyons donc depuis cette époque quelle a été la marche de la France.

Elle a perdu le Canada, l'Acadie, le cours du Saint-Laurent, sa position dans le golfe de Saint-Laurent et la magnifique navigation des lacs du nord de l'Amérique; elle a perdu la Louisiane, le cours de l'Ohio, du Mississipi, du Missouri et sa position dans le golfe du Mexique; ces contrées, que je viens de parcourir, sont les plus riches contrées du globe; elle a perdu Saint-Domingue la reine des Antilles et les îles qui l'avoisinent; Madagascar, l'île de France; et sa puissance dans les Indes orientales. Enfin, en Europe, Minorque et quatre places fortes construites par Louis XIV pour défendre ses frontières; et pour toute compensation, elle a l'espoir et presque la permission de conquérir l'Algérie!

Le système de société basé sur les principes de liberté et d'égalité n'a donc produit pour la France que déconsidération, et diminution de sa puissance à l'extérieur, et tous les maux possibles à l'intérieur. Ce n'est qu'au moyen du plus rude despotisme que la république a pu remporter la victoire, et écraser ses

ennemis ; mais après, elle allait tomber en dissolution par le fait même de son principe, quand un homme fort est venu, qui s'est emparé de la puissance, et d'un bras vigoureux a chassé devant lui et dissipé les idées de liberté et d'égalité.

Alors nous avons vu la France glorieuse reprendre sa position à la tête des nations ; mais cet homme, entraîné autant par le désir d'étouffer des principes destructeurs de tout ordre social, que parce que sa tête avait tourné en raison de la hauteur où il s'était élevé, ne sut pas comprendre l'instant où, devenu assez fort pour s'occuper du bonheur matériel du peuple, il devait mettre un frein à ses idées de conquêtes et de gloire. Il succomba deux fois, abattu autant par l'effet des idées de liberté et d'égalité, que sous les coups de ses ennemis militaires.

Si la décadence de la France est grande, celle de l'Espagne est encore plus terrible. Depuis 1808, qu'est-elle devenue cette glorieuse nation des Charles-Quint et des Philippe II ? En 1800 le fier Castillan pouvait encore dire que jamais le soleil ne se

couchait sur les terres de l'empire Espagnol ; un demi-siècle ne s'est pas écoulé, et le soleil n'éclaire plus qu'un point du globe où se trouve le trône bien chancelant d'une jeune fille, héritière des anciens rois des Espagnes et des Indes ; et sur presque toute l'ancienne surface de cet empire , partout où le cri de liberté s'est fait entendre, il n'éclaire plus que désordre, anarchie, misère et scènes de désolation, de sang et de carnage.

N'est-ce pas aux cris de vive la liberté que le Portugal a perdu sa puissance et presque son indépendance ; est-il aujourd'hui autre chose qu'une province de l'Angleterre ?

Et qu'a fait la liberté pour la Pologne, n'est-elle pas pour jamais rayée du catalogue des nations ?

Tel est le sort des peuples qui ont adopté les idées de liberté, d'égalité ou de souveraineté du peuple. Voyons quel est celui des peuples qui ont marché en sens contraire.

Depuis le milieu du dix-huitième siècle, l'Autriche a gagné la Gallicie, Salzbourg, une partie du Tyrol, Milan, l'état de Venise, l'Istrie, la Dalmatie, Raguse,

la Valachie, un pied dans les états Romains, plusieurs îles dans l'Adriatique ; il est vrai qu'elle a perdu les Pays-Bas, mais cette perte est largement compensée, par des acquisitions plus à sa portée, et sept fois plus considérables.

La Prusse a gagné le grand duché de Posen, la Poméranie suédoise, le grand duché du Rhin, une partie de la Saxe, de la Westphalie et de la Franconie. Cette puissance n'a rien perdu.

La Russie a gagné la Finlande, Abo, Wiburg, l'Esthonie, la Livonie, Riga, Revel, une partie de la Laponie, la Courlande, la Samogitie, la Lithuanie, la Volhinie, une partie de la Gallicie, la Pologne proprement dite, la petite Tartarie, la Crimée, la Bessarabie, le littoral de la mer Noire, l'embouchure du Danube, la Géorgie, la Circassie, le Shirwan, et les deux extrémités où se touchent l'Asie et l'Amérique, ainsi que les îles qui s'y trouvent.

Et l'Angleterre, cette rivale éternelle de la France, à notre grande confusion ne sommes-nous pas obligés de reconnaître qu'elle mérite bien le nom qu'elle

s'attribue, *de la vieille et glorieuse Angleterre*? ne nous traîne-t-elle pas à sa remorque, et à l'aide de ces mêmes principes de liberté dont elle se joue, ne nous trompe-t-elle pas constamment? Ne trouve-t-elle pas chez nous des insensés qui lui donnent l'autorisation de visiter nos vaisseaux? et ces insensés sont les ambitieux qui pour monter au pouvoir ont accepté des conditions qui les forcent à suivre la ligne de déshonneur sur laquelle le pays est engagé. Et le chef du gouvernement, que peut-il au milieu de cette désorganisation perpétuelle de ministères, de confusions d'idées, de refus de concours d'une portion de la nation? Il ne peut que laisser descendre la France, et monter l'Angleterre. Vous tous Français, qui n'êtes jamais sortis de votre patrie, qui vous encensez encore les uns les autres de votre grandeur passée, comprenez donc la décadence de la France, en examinant ce que depuis le dix-huitième siècle les Anglais nos rivaux ont gagné; je viens de vous dire ce que nous avons perdu.

En Europe l'Angleterre a gagné Malte, Hélioland, les îles Ioniennes; en Amérique l'Acadie, le

Canada et tout le continent septentrional, les Lucayes, les Bermudes, presque toutes les Antilles, une partie de la Guyane, les Malouines, et plusieurs autres îles ; en Afrique Bathurst, Sierra Leone, le cap de Bonne-Espérance, l'Île de France, Rodrigue, les Séchelles, Socotora, les îles de Loses, l'Ascension ; en Asie, Aden, Ceylan, un empire de plus de cent millions d'habitants, Singapour, une portion de Sumatra et de Malacca, une position en Chine ; dans l'Océanie, la plus grande portion de l'Australie, la Tasmanie, les îles Norfolk, la Nouvelle Calédonie, la Nouvelle Zélande, les îles Sandwich et Taïti ; en ce moment, elle enveloppe comme avec un réseau, tout le golfe du Mexique et la mer des Antilles au moyen de quatorze frégates à vapeur construites pour faire la guerre si cela est nécessaire, mais en attendant qui portent les passagers et la correspondance ; enfin depuis quelques mois elle s'est rendue maîtresse de la Chine et vient d'ajouter deux cents millions de tributaires aux cent millions de serfs et d'esclaves qu'elle possédait dans les Indes.

Il est vrai qu'elle a perdu une portion des Etats-

Unis, mais cette perte n'égale pas la centième partie de ce qu'elle a gagné.

Il est pénible pour un Français d'approfondir cette question ; mais cela est nécessaire pour faire comprendre que la diminution de puissance et de considération de notre belle patrie, depuis trois quarts de siècle, tient au renouvellement perpétuel des hommes qui gouvernent, aux tiraillements et aux bouleversements fréquents, qui sont les résultats inévitables des principes d'égalité, de liberté et de souveraineté du peuple.

Est-il possible d'attribuer ce mouvement ascendant de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de l'Angleterre à une autre cause, qu'au principe constituant qui sert de base au système de gouvernement de ces peuples ? Est-il possible d'attribuer la décadence de la France à une autre cause que celle du principe démocratique d'égalité, de liberté et de souveraineté du peuple qui sert de base au système de société et de gouvernement de cette nation ?

Sans aucun doute on ne peut trouver ailleurs que dans le principe constituant, l'explication de la mar-

che et du développement d'un corps quelconque. Dans leur marche et leur développement deux corps peuvent se rencontrer, alors si la position et les principes d'organisation de ces deux corps sont les mêmes, s'ils sont égaux en force, ils se balanceront et reprendront l'état d'immobilité qu'ils conserveront tant que l'égalité subsistera ; mais si la position et le principe d'organisation de l'un est supérieur, nécessairement le plus fort renversera le plus faible : l'union des parties, l'unité d'action, la constance dans l'exécution, ne forment-elles pas la force ? Examinons donc quels sont les peuples qui possèdent l'organisation la plus forte.

Le principe de souveraineté monarchique et aristocratique domine chez les Russes, les Prussiens, les Autrichiens et les Anglais ; le gouvernement est dans les mains d'une classe inamovible et héréditaire dont la pensée, élevée au dessus des petits intérêts et des passions mesquines de la multitude, ne s'occupe que de la grandeur du pays et pousse constamment la masse dans cette direction : cette classe se recrute souvent parmi les intelligences du peuple, elle s'en

empare, leur inculque ses idées, et les nouveaux arrivés ne tardent pas à s'identifier complètement avec elle, en sorte que la pensée conçue ne cesse d'être mise à exécution, et que la marche pour arriver au but désigné loin d'être ralentie ne fait qu'être accélérée par les nouvelles forces puisées dans les intelligences de la masse. Avec un tel gouvernement, ces peuples possèdent donc unité d'action, uniformité de pensée, tenacité et opiniâtreté dans l'exécution.

Chez les Français, au contraire, le principe de souveraineté gît dans le peuple, il est démocratique et part presque de la classe inférieure, il n'agit que sous l'influence des mots liberté et égalité voulant faire descendre tout à son niveau.

Le gouvernement ne peut concevoir une pensée et la mettre à exécution, si cette pensée n'est adoptée par la multitude; or, la multitude est essentiellement variable, parce qu'elle est ignorante, et il est impossible de la tirer de son ignorance sous le rapport des questions qui touchent à l'intérêt et à la grandeur des peuples. La pensée conçue par le gouvernement varie donc nécessairement comme

celle de la multitude; généralement elle manque d'unité, et dans l'exécution jamais elle n'a de ténacité et d'opiniâtreté.

Après cela n'est-on pas forcé de reconnaître qu'un peuple qui marche uni, guidé avec constance dans une même direction, doit s'élever au dessus d'un autre peuple qui marche désuni, sans constance, sans direction; et quand même ce dernier posséderait de grandes forces il ne pourrait que descendre, parce qu'il manquerait d'union dans les parties, d'unité dans l'action et de constance dans l'exécution.

Existe-t-il un homme sensé qui voudrait placer sa fortune dans une banque dont le président serait presque sans autorité pour faire le bien, ou pour arrêter le mal, et dont les directeurs, les employés et la manière de travailler seraient changés tous les six mois? Quel homme serait étonné de la ruine d'un établissement reposant sur de semblables principes? et cependant ce qu'on ne voudrait pas appliquer à une simple société de commerce, on l'applique à une société tout entière, à une grande nation.

Il résulte positivement de l'étude de la vie des peuples :

1° Que toutes les fois qu'une nation a pris les principes d'égalité et de liberté pour base de la règle d'action des individus dans l'intérieur de la société, et aussi pour base du choix des hommes qui doivent la gouverner et régler ses rapports avec les autres peuples, nous avons vu chez cette nation l'ouvrier écrasé par la misère, et la nation perdre sa puissance et sa considération (1).

2° Que toutes les fois que les individus ont été libres et égaux dans leurs rapports entre eux, à l'intérieur de la société, et que le principe monarchique et aristocratique héréditaires, ou aristocratique sans roi, a dominé dans le gouvernement chargé de régler ses rapports avec l'étranger, nous avons vu que l'ouvrier était encore accablé par la plus pro-

(1) Toutes les anciennes républiques étaient réellement aristocratiques, puisque toutes avaient adopté le système d'esclavage ; c'est donc à tort qu'on dit que le gouvernement d'Athènes était démocratique, puisque le peuple était composé d'esclaves et de citoyens, et que les citoyens seuls avaient part au gouvernement.

fonde misère, mais que la nation grandissait en puissance et en considération.

3° Que toutes les fois que le principe aristocratique a servi de base pour régler les rapports des individus dans l'intérieur de la société, et que le gouvernement chargé de régler les rapports avec les peuples étrangers, était basé sur le principe aristocratique sans roi, ou bien aristocratique et monarchique héréditaires, nous avons vu que l'ouvrier était à l'abri de la misère intense qui l'écrase dans les deux premières positions, et que la nation grandissait en force et en puissance (1).

4° Enfin nous voyons que le despotisme pur ne peut être considéré que comme un remède violent, nécessaire, mais momentané, dont la durée ne doit pas être prolongée au delà de certaines circon-

(1) Il ne faudrait pas conclure de là que les nations doivent toujours grandir en force et en puissance; chaque peuple étant un être moral dans l'état de nature, est soumis aux lois qui régissent cet état, c'est à dire à l'opposition, au combat, en raison de sa liberté; et en raison de son inégalité, à la destruction ou à l'esclavage sous le rapport de sa nationalité, par son incorporation à un peuple plus puissant.

stances, après quoi il ne peut amener qu'abaissement de la nation et dissolution de la société (1). Ce despotisme fut regardé nécessaire par les Romains, nos plus grands maîtres en législation, et introduit chez eux sous le nom de dictature.

Sur ces observations on peut établir une règle tellement sûre, que le premier enfant venu auquel on l'aura enseignée pourra décrire la situation exacte d'un peuple, quand on lui aura dit quelle est la forme de son gouvernement, et la règle d'action des individus dans l'intérieur des sociétés.

En vain la philosophie et la philanthropie moderne chercheront à se défendre, les faits et l'histoire des

(1) Louis XIV, qui s'est trouvé sur le trône à l'instant d'une réforme sociale, et qui, après avoir complété la destruction de l'aristocratie, ne comprit pas que dans l'intérêt de sa dynastie il devait la reconstituer sur de nouvelles et plus fortes bases, légua à Louis XV un gouvernement arbitraire sans énergie, comme l'étaient ceux du Bas-Empire, ou comme ceux d'Orient ; la part de Louis XVI fut l'échafaud, et celle de la France une épouvantable révolution ! Si Napoléon, après avoir rétabli une aristocratie de nom, l'avait rétablie en réalité, en partageant la puissance avec elle, il n'aurait pas fait la guerre d'Espagne, il n'aurait pas divorcé, il n'aurait pas fait la campagne de Russie, et la France ne serait pas devenue le jouet des autres nations.

peuples seront toujours là pour les écraser. Elles ne peuvent même formuler un principe qui ne soit en contradiction manifeste avec l'organisation de l'homme, et en opposition flagrante avec les lois universelles, comme je vais le démontrer dans un instant en passant en revue les doctrines des principaux philosophes des dix-huitième et dix-neuvième siècles, ainsi que ceux de quelques réformateurs de la dernière époque. En résumé, aussi souvent que chez une grande nation le peuple a été appelé à diriger le gouvernement, la nation est tombée en décadence; et aussi souvent qu'il a joui de droits égaux dans la vie civile, il est tombé dans la misère (1).

Un faux principe entraîne logiquement dans de fausses conséquences; cependant, quand il faut absolument aller d'un point à un autre et qu'on est arrêté

(1) Cela est positif, et nous verrons par la suite de cet ouvrage que chez les Romains les esclaves étaient souvent fort riches et fort instruits, tandis que les prolétaires ignorants, accablés par les dettes et par la misère, allaient chercher l'aumône en blé dans les greniers de la république. L'égalité de droits, qui est en opposition au patronage, a pour résultat de laisser l'ouvrier sans appui, sans protection.

au bord d'un abyme qui barre le passage, il faut forcément s'y précipiter, si l'on persiste à soutenir que la route qui y conduit est la seule bonne, la seule que l'on doit suivre, on ne peut même s'arrêter puisqu'il faut avancer pour arriver au point marqué. Mais se précipiter dans l'abyme serait une palpable absurdité, puisque la chute entraînerait la destruction et qu'on n'arriverait pas au but désigné. Il faut donc reconnaître qu'on s'est trompé, soit au point de départ, soit en faisant fausse route, et chercher à reprendre le bon chemin. Agir ainsi, ce n'est point faire rétrograder l'humanité, au contraire, c'est reprendre la voie qui lui permettra d'avancer et qui doit la conduire à sa destination, c'est à dire à lui procurer la plus grande somme possible de bonheur matériel et moral.

Le reproche que l'on me ferait de démolir avant de proposer un plan de construction, ne serait pas juste, je ne démolis pas ; car en vérité il n'y a plus rien à démolir, les idées de liberté et d'égalité semblables aux décombres de Thèbes, gisent çà et là dans la plaine, et ne peuvent plus donner d'abri à

personne ; ce n'est déjà plus de la démolition d'une maison dont il est question , mais bien du déblaiement de matériaux qui encombrent un terrain sur lequel il faut construire.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Quand les hommes ont une fois acquiescé à des opinions fausses, et qu'ils les ont enregistrées dans leur esprit, il est tout aussi impossible de leur parler intelligiblement, que d'écrire lisiblement sur un papier déjà brouillé d'écritures.

(THOMAS HOBBS, *Traité de la nature humaine.*)

Ces paroles du philosophe anglais sont parfaitement justes. Cependant il faut convenir que les peuples de notre époque sont plus disposés à comparer et à raisonner. Les hommes souvent trompés n'ajoutent plus une foi aussi aveugle aux théories qui leur sont présentées, ils commencent à vouloir com-

prendre, ils veulent apprécier eux-mêmes, et ces mots *le maître l'a dit*, ne persuadent plus aussi aisément; car presque tous les individus se croient capables de juger la pensée du maître.

Mais les hommes ne sont pas encore parvenus à s'isoler des idées qui leur ont été inculquées, au point de pouvoir lire le titre de cet ouvrage sans éprouver immédiatement un sentiment d'opposition, contre des raisonnements qui tendent à leur démontrer la fausseté des doctrines dont leurs esprits sont imbus dès la plus tendre enfance.

Il arrive souvent qu'un négociant dont les affaires sont mauvaises, cherche à s'éblouir sur sa position; cette erreur le soulage et lui donne un peu de repos, jusqu'au moment où tombant dans l'abyme au dessus duquel il sommeillait, une catastrophe le force à reconnaître la vérité de sa situation: jusque là il regardait presque comme un ennemi celui qui l'avertissait, ses avis l'importunaient, car ils avaient pour but de le tirer de l'état de tranquillité qui lui plaisait et dans lequel il voulait rester le plus longtemps possible.

Ce qui existe chez un négociant dans cette position, existe également chez un peuple. L'avertir qu'on va lui démontrer que toutes ces paroles de bonheur, de richesses, de félicité, auxquelles il a ajouté foi depuis plus d'un siècle, ne sont que des paroles mensongères ; que ces philosophes, philanthropes, apôtres de liberté, dans la bonne foi et la sagesse desquels il a eu confiance, ne sont que des fourbes ambitieux, ou d'insensés réformateurs qui ont promis et qui promettent ce qu'ils ne veulent pas, ou ce qu'ils ne peuvent pas donner ; c'est lui révéler l'inutilité des sacrifices qu'il a faits, c'est en outre le blesser vivement dans son amour propre, car c'est lui prouver qu'il a été et qu'il est encore dupe de certains hommes, aux paroles desquels il ajoute une foi aussi aveugle que celle qu'ajoutait le peuple hébreu à la voix de ses prophètes.

Je m'attends donc à voir les philosophes, les philanthropes et les abolitionistes d'Angleterre, de France et des Etats-Unis, se soulever contre cet écrit, à le voir attaqué de toutes les façons possibles, et à l'être personnellement, au moyen du

mensonge et de la calomnie par les écrivains qui dominent ces peuples, et qui les entretiennent encore dans la voie où ils sont engagés, laquelle est une voie d'erreur et de mensonge. Je répèterai à mes adversaires, ces célèbres paroles de Thémistocle, *frappe, mais écoute*. Moins habile qu'eux sans aucun doute, mais bien plus fort par la cause que je soutiens qui est celle de la vérité, en la présentant simplement et en exposant des faits dont chacun pourra vérifier l'exactitude, j'en appellerai du peuple trompé, au bon sens du peuple éclairé.

Deux grandes questions se partagent en ce moment l'attention des hommes instruits; l'esclavage des nègres, et la misère hideuse des ouvriers blancs dans les pays où, dit-on, ils sont libres.

Les mots liberté, égalité, proclamés et semés avec profusion depuis près d'un siècle par les philosophes dans l'esprit des peuples, ont donné une moisson abondante, la récolte est faite et nous sommes à même de juger de la qualité des fruits.

Ils ont semé, ont-ils dit, dans l'intérêt des peuples, et pour les faire arriver à la richesse, à la tranquil-

lité et au bonheur , par la liberté , par l'égalité et la vertu. Et cependant chez tous les peuples infatués de leurs doctrines, les ouvriers n'ont récolté que des fruits amers, qu'un esclavage plus positif que celui des nègres, qu'une misère profonde, que démoralisation et dégradation du physique et de l'intelligence.

Tels sont les résultats de la liberté ; et cependant les partisans de ces mêmes philosophes, leurs successeurs dans les mêmes doctrines, du haut de leurs chaires philosophiques, à la tribune politique, dans les colonnes de leurs journaux et dans leurs écrits, ne cessent de proclamer les mêmes principes, de répéter les mêmes phrases à une foule qui, ne raisonnant pas, est incapable de reconnaître leur erreur. Ils crient : de la liberté, donnez de la liberté, encore de la liberté, c'est le seul moyen pour apporter du soulagement aux maux qui écrasent l'humanité.

Ainsi donc, au peuple qui a froid, qui manque de bois, de vêtements, d'habitation, donnons de la liberté, et il n'aura plus froid ; au peuple qui arrose la terre de ses sueurs, donnons de la liberté, et il sera

rafraîchi ; au peuple qui meurt de faim et d'inanition, donnons de la liberté, et sa faim sera apaisée ; c'est le seul soulagement que présente la philosophie !

Au peuple il faut du pain et non des phrases philanthropiques et libérales , du pain d'abord , du pain avant tout et de l'instruction ensuite ; car proposer de donner de l'instruction à celui qui demande du pain, c'est une folie ; et proposer de donner des libertés à des hommes qui n'ont ni pain , ni instruction , c'est plus que de la folie , c'est un crime ; c'est proposer de mettre un baril de poudre dans les mains d'un enfant assis près d'un foyer ardent.

Du sentimental ainsi que de l'héroïque, du style pastoral comme du style biblique, des niaiseries philanthropiques et des galimatias républicains, les peuples en ont assez ; c'est la vérité toute nue qu'il leur faut, c'est du pain qu'ils demandent, et non des paroles ou des parades dans une salle en demi-lune.

De quel front viennent-ils donc lui vanter la liberté, ces hommes qui se sont vendus à tous les partis, et ces ambitieux qui afin de s'élever, veulent

à leur tour poser le pied sur la tête des peuples :
 pour eux la patrie n'est qu'un mot, la liberté un
 appau, les hommes des pions, un marchepied ou
 de la chair à canon.

CHAPITRE II.

En d'autres temps, en d'autres pays, sans lui ôter sa liberté, on a fait en sorte que le fruit de son travail revint presque en entier à ceux qui le tenaient sous sa dépendance. Mieux eût valu pour lui un complet esclavage ; car le maître au moins nourrit, loge, vêtit son esclave, le soigne dans ses maladies.

(F. DE LAMENNAIS, *Livre du Peuple.*)

Au corps social comme au corps humain il faut une tête pour concevoir et diriger, des bras et des jambes pour exécuter ; ainsi, le sud des États-Unis d'Amérique a des blancs pour concevoir et diriger, et des nègres esclaves pour exécuter ; en France et en Angleterre il y a des domestiques, des ouvriers,

des hommes de peine , qui exécutent sous les ordres des maîtres qui les commandent.

Tous ces hommes , esclaves , ouvriers , hommes de peine , sont attachés à une même et grande chaîne, la chaîne de la servitude. En Amérique , en Asie, en Afrique, en Russie, en Pologne, en Turquie, on les nomme esclaves, ou serfs; en Angleterre, en France et dans d'autres contrées d'Europe on les nomme ouvriers, domestiques ou de quelque autre nom, peu importe, en fait ils sont tous serviteurs ayant maîtres par la loi , ou rigoureusement obligés par la faim à prendre maîtres. Entre tous ces hommes la seule différence, sous le rapport de la liberté, est dans l'expression ou dans quelques modifications, et il y a longtemps qu'Aristote a dit dans sa Politique, que le travail de l'ouvrier libre était un esclavage à terme.

En Angleterre , en France et dans plusieurs autres contrées d'Europe , grace aux fausses idées répandues par les voyageurs abolitionnistes, et aux déclamations des philosophes et philanthropes, le mot *esclave* soulève tous les esprits ; et cependant rien

n'est plus vrai, l'esclavage n'a de mal que son nom ; car en France et en Angleterre les ouvriers et domestiques sont plus malheureux, plus dépendants, que le nègre esclave. Pour le démontrer , ma tâche sera bien aisée.

Je suis arrivé en Amérique ayant l'esclavage en horreur. Imbu des idées philanthropiques européennes, j'avais cru aveuglément, je n'avais pas fait la moindre réflexion, et je n'avais pu faire de comparaisons sur cette question. J'ai habité pendant huit ans les pays à esclaves des États-Unis , et j'ai visité les Antilles où l'esclavage existe. J'ai examiné avec la plus grande attention la position du nègre esclave dans les villes et sur les plantations, j'ai comparé cette position à celle des familles d'ouvriers de Lille, Lyon, Rouen, Amiens, St-Quentin, Troyes ; j'avais vu la misère de toutes ces familles, leur dépendance bien réelle , et malgré mes préventions contre l'esclavage, je fus bientôt convaincu que sous le rapport de l'influence qu'il pouvait avoir sur la constitution physique, le bien-être matériel, le développement de l'intelligence, la tranquillité de l'ame et la perfection

des arts , l'esclavage était préférable, et devait avoir des résultats bien supérieurs à ceux que présente la prétendue liberté des ouvriers français et anglais.

Cependant , les écrivains qui ont traité cette question , ont attaqué l'esclavage avec violence , et spécialement M. Comte , auteur du *Censeur européen*, dans le quatrième volume de son *Traité de législation*, sans considérer que le droit du maître était un droit aussi naturel, aussi rationnel, aussi légitime, que tous les droits qui découlent des chartes ou des constitutions qui lient entre eux les différents individus qui composent une nation ; mais je suis étonné surtout qu'aucun de ces écrivains n'ait fait la remarque , que la misère du peuple , source et origine de tous ses maux au physique et au moral, augmente en raison directe des progrès de son industrie et de sa liberté. Ce fait , qu'en son lieu je démontrerai par des chiffres incontestables , pourra surprendre bien des individus qui se sont laissé séduire par les déclamations pleines de sensibleries d'écrivains de mauvaise foi, ou ignorants sur la matière qu'ils traitaient, et ramènera tous les esprits

justes à considérer l'esclavage sous un autre point de vue.

Je connais assez l'humanité pour savoir que presque tous les hommes, qui jouissent de leurs facultés intellectuelles à un degré assez complet pour ne pas être interdits, souriront de pitié en voyant un écrivain, inconnu jusqu'ici, qui vient attaquer toutes leurs croyances, tous leurs préjugés sur la liberté, et qui veut renverser les idées sur lesquelles reposent tous les écrits de la philosophie moderne, et les institutions que cette philosophie veut donner aux peuples; en vérité, plus d'une fois j'ai douté de moi en considérant le nombre de mes adversaires et les noms célèbres des hommes que j'étais obligé de critiquer. Que m'importent après tout, et leur nombre et leurs noms, puisque la vérité et la logique m'appartiennent.

Et cependant elle tourne, disait Galilée, en frappant la terre avec son pied.

Le nombre des écrivains modernes qui ont émis dans leurs ouvrages des pensées philosophiques, est considérable; celui des lecteurs de leurs ouvrages

est immense ; la masse des partisans des idées philosophiques est innombrable. Eh bien ! je suis obligé de le dire, presque tous ces hommes, doués d'une intelligence plus ou moins grande, sont complètement en dehors de la vérité sur ce sujet. Les premiers, posant mal leur principe, ou le mélangeant de physique et de métaphysique, ou le posant en l'air sur des conséquences que rien ne soutient, ou sur des idées sans bases solides, quittant le principe pendant le raisonnement pour s'appuyer sur des suppositions, raisonnant en dehors du principe et quelquefois même en opposition avec lui, et trouvant encore le moyen de conclure en opposition avec le principe et avec leurs raisonnements, ne nous ont laissé qu'une masse confuse de mots et de phrases dans lesquels on ne trouve rien de logique, rien de mathématique. Les seconds, gagnés par un style séduisant, des phrases gracieuses et bien coupées, ou par un accouplement de mots bizarres ou sonores, ont perdu la possibilité d'analyser les pensées et de suivre les raisonnements, sous l'influence d'idées et de tableaux qui se sont emparés de leur

imagination ; les derniers pour la plupart n'ont pas lu et n'ont pas même eu la pensée de lire ; ils croient sur leur parole des hommes qui n'en savent pas plus qu'eux, confondant souvent d'une manière aussi extraordinaire que comique , les principes , les opinions et même les ouvrages dont ils parlent.

Est-ce à dire pour cela que ces hommes sont des ignorants ; mais non , parmi eux l'on rencontre souvent des écrivains brillants , des poètes célèbres et des hommes instruits ; mais ils ont cru pouvoir réunir les qualités les plus incompatibles et que jamais homme n'a pu posséder ensemble à un haut degré : poètes admirables en prose ou en vers , véritables musiciens , hommes doués d'une imagination vive , ils ont pensé pouvoir faire de l'histoire , de la logique , des mathématiques ; ils ont voulu réunir le talent de l'imagination qui préside à la confection du roman , à celui de l'homme à tête froide qui rédige l'histoire : or , quel que soit l'homme , il ne pourra jamais rien faire de bien s'il n'est complètement imprégné de son sujet ; et com-

ment pourrait-il appartenir en même temps à l'imagination et à la vérité, sans que la vérité soit altérée par l'imagination, ou l'imagination écrasée par la vérité.

Ce qui surprendra sans aucun doute, les partisans de la philosophie moderne dont je viens de parler, c'est qu'en posant mon principe je suis en accord parfait avec Voltaire, le patriarche des philosophes, qui présente l'esclavage comme une conséquence forcée de la loi naturelle.

Mes principes sont aussi les mêmes que ceux posés par J. J. Rousseau dans son discours sur les causes d'inégalité entre les hommes, et je démontrerai que, par suite de suppositions absurdes, ce philosophe conclut en contradiction avec son principe, avec ses raisonnements, et que les deux points de sa conclusion se détruisent mutuellement.

Quant à F. de Lamennais, mon principe est tellement identique avec celui qu'il pose dans son *Livre du peuple*, que je ne puis concevoir comment ce philosophe a eu un seul instant l'idée

d'en tirer une conséquence autre que l'esclavage. Dans un examen critique que je ferai de ses idées, je démontrerai qu'il est l'écrivain qui a le plus sacrifié la raison et la logique en faveur de la phraséologie.

Fourier lui-même finit par arriver au même point que moi dans sa quatrième phase, par laquelle nous entrons dans le garantisme au moyen de la féodalité territoriale et industrielle ; je suis seulement un peu plus avancé que lui, puisque je pense que l'esclavage vaut mieux que la liberté pour entrer dans le garantisme.

Quelques mots sur M. P. Leroux suffiront pour démontrer que l'égalité qu'il veut établir, est en réalité l'inégalité la plus flagrante et la plus insurmontable, puisqu'elle repose sur l'inégalité des intelligences.

Un homme de sens peut-il penser à critiquer sérieusement dans un ouvrage, les républicains, communistes, ou autres ? les uns ne formulant pas clairement ce qu'ils veulent, les autres voulant la liberté et l'égalité en commençant par un dicta-

teur et le despotisme le plus monstrueux que l'esprit humain puisse concevoir. Celui qui soutiendrait une pareille discussion ailleurs que dans les feuilles volantes des journaux, mériterait d'être enfermé dans un hôpital de fous.

Comme les erreurs de la plupart des hommes viennent plutôt de ce qu'ils raisonnent sur de faux principes, ou des principes mal définis, que de ce qu'ils raisonnent mal suivant leurs principes, je commencerai à établir avec Justinien, Puffendorff, Montesquieu, Blakstone, Jérémie Bentam, Merlin, Toullier, etc., la valeur des mots *loi* et *droit*; je définirai ensuite la loi naturelle, et je démontrerai que la loi positive peut être en opposition avec la loi naturelle, mais cependant qu'elle n'en est jamais que la conséquence; je démontrerai en même temps que l'intelligence seule a établi les sociétés et les gouverne.

Je critiquerai les opinions de M. C. Comte sur la nature et le but de l'esclavage, et en m'appuyant sur Thomas Hobbes, Voltaire, J. J. Rousseau, et

F. Lamennais, je démontrerai quelle est la nature de l'homme.

Mes démonstrations me conduiront à conclure que l'esclavage est de droit naturel, qu'en conséquence il n'est pas au pouvoir des hommes de l'effacer des lois positives dans lesquelles il existera toujours, en changeant de nom et après avoir subi quelques modifications, qui dans ce cas seront toutes contraires au bien être général de l'humanité.

Dans un autre livre, je démontrerai aux philosophes abolitionistes juifs, chrétiens romains, grecs et protestants de toutes les sectes, que l'esclavage et la traite sont de droit divin, par les commandements que Dieu a donnés à Moïse sur le mont Sinaï ; que celui-là ne connaît pas sa religion, qui prêche l'abolition de la traite et de l'esclavage, et qui dit qu'il croit au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Dans le même livre, je démontrerai aux philosophes chrétiens de toutes les sectes que la traite et l'esclavage sont de droit divin, en m'appuyant sur

la bible, les paroles du Christ, et celles de saint Paul et de saint Pierre.

Je prouverai que la traite et l'esclavage sont les deux plus grands actes d'humanité des temps anciens et des temps modernes ; que chez les peuples anciens et chez les modernes, ce fut le seul moyen de développer l'intelligence des peuples sauvages, et de leur faire partager les lumières du christianisme et de la civilisation.

Je démontrerai que l'esclavage de l'homme est aussi juste, aussi rationnel que l'esclavage de la terre ; que les titres de propriété sont les mêmes, que l'esclavage et la servitude de l'homme ne sont devenus héréditaires que par l'établissement de l'hérédité de la terre, et qu'on ne pourra détruire l'esclavage et la servitude temporaire ou héréditaire chez l'homme, que préalablement on n'ait détruit l'esclavage de la terre et son hérédité.

Je traiterai la question de l'esclavage chez les anciens Égyptiens, chez les Hébreux, les Grecs, les Romains, les Parthes, etc., en m'appuyant sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, le Christ, saint

Luc, saint Paul, saint Pierre, Xénophon, Cicéron, Aristote, Plutarque, Denis d'Halicarnasse, etc. Je démontrerai que sur cette question, M. C. Comte a constamment erré, lorsqu'il parle de l'existence matérielle, de la constitution physique et de l'intelligence des esclaves, comme aussi de la perfection des arts; que chez les anciens, l'esclavage a eu pour résultat de développer d'une manière extraordinaire l'intelligence des esclaves dans les sciences et dans les arts; et qu'en masse, dans les mêmes arts, ils étaient bien supérieurs aux ouvriers modernes.

Passant à l'esclavage chez les modernes, je parlerai de l'existence et du développement de l'intelligence des maîtres dans les pays à esclaves du sud des États-Unis; m'attachant plus spécialement à la Louisiane, parce que c'est le pays le plus fortement attaqué par M. Comte.

Je donnerai les plus grands détails sur la situation des esclaves dans le sud des États-Unis d'Amérique, sous le rapport de l'existence matérielle, de

la constitution physique, de la tranquillité de l'ame et du développement de l'intelligence.

Dans plusieurs chapitres, je passerai en revue les accusations que M. Comte élève contre les propriétaires des pays à esclaves, j'en démontrerai la fausseté, et souvent j'en ferai ressortir le côté ridicule.

Je déroulerai le tableau de la misère profonde et du servage positif qui écrasent les ouvriers anglais; je ferai connaître leur abrutissement, leur dégradation toujours croissante au physique et au moral; je citerai à mon appui les rapports faits à la chambre des communes, les enquêtes faites par ordre du gouvernement anglais, et les publicistes anglais et français les plus célèbres.

Je démontrerai que la misère des ouvriers français est aussi hideuse dans les pays de fabrique que celle des ouvriers anglais; je citerai quelques faits des maîtres envers leurs ouvriers, qui ne le cèdent point en barbarie à ceux que M. Comte rapporte des possesseurs d'esclaves; je prouverai par les états de réforme de la conscription, l'incroyable

dégradation de la constitution physique de la classe ouvrière, et par les rapports des préfets au ministre de l'intérieur, leur état d'abrutissement et de démoralisation : je citerai en outre à mon appui les plus célèbres publicistes français.

Afin de démontrer que pour les ouvriers la misère, l'abrutissement et la dégradation du physique et de l'intelligence augmentent en raison directe des progrès de l'industrie et de la liberté, je présenterai un état de situation indiquant le degré de misère des ouvriers dans les différents états de l'Europe ; j'y joindrai en outre une carte dans le genre de celle de M. A. de Villeneuve Bargemont, indiquant le degré d'industrie et de liberté des peuples.

Je terminerai par une récapitulation de la misère des ouvriers libres, comparée à la position des ouvriers nègres esclaves, et quelques considérations générales sur l'esprit qui dirige les hommes qui ont constamment à la bouche les mots liberté, égalité ; ainsi que sur le but que je me suis proposé en écrivant cet ouvrage.

CHAPITRE III.

Les raisonnemens du quatrième volume du *Traité de la législation* de M. Comte, reposent sur des faits isolés, souvent faux et toujours perfidement présentés, amassés à grandes peines, et desquels il veut induire qu'en masse les esclaves expirants sous le fouet d'un maître féroce et impitoyable, sont écrasés par un

travail au dessus des forces humaines, privés d'habitations, de vêtements et de nourriture.

En vérité il faut bien compter sur l'éloignement des lieux pour abuser ainsi de la bonne foi du public, et ce serait à n'y rien comprendre, si tous les jours on n'avait sous les yeux l'exemple de faits inventés ou falsifiés, donnés pour vrais par des fanatiques qui, n'écrivant jamais que sous l'influence de l'esprit de parti, rencontrent une foule d'individus toujours disposés à les croire ; ces gens que Victor Considérant nomme les civilisés de la civilisation, forment cependant en France la plus nombreuse portion de la classe éclairée ; ce sont eux qui dirigent l'opinion publique, et forcent le gouvernement à suivre la ligne dans laquelle on l'a lancé.

Cependant pour faire comprendre en deux mots l'ignorance ou la mauvaise foi de ces écrivains, il suffit de dire que la république des Etats Unis possède plus de deux millions cinq cent mille esclaves, qu'après la Russie, et l'Angleterre dans les Indes, c'est un des pays civilisés des temps modernes qui

en possède le plus grand nombre, que le prix moyen d'un esclave pour l'agriculture est environ de quatre mille francs. En admettant avec M. C. Comte que les planteurs ont des cœurs de tigres, les Européens voudront bien leur supposer autant d'esprit de calcul qu'ils en ont ; or, tout sentiment d'humanité à part et n'envisageant cette question que comme une question d'intérêt, quel est le fermier anglais ou français qui après avoir payé quatre mille francs chacun, les chevaux dont il aurait besoin pour cultiver son champ, non seulement les écraserait de travail, mais encore les ferait périr d'inanition et à coups de fouet ; dans tous les pays d'Europe un tel homme serait interdit ; en Amérique, les tribunaux lui retireraient ses esclaves et lui interdiraient la faculté d'en posséder.

Mes expressions à l'égard de M. C. Comte sont quelquefois dures et sévères, ainsi que pour plusieurs autres ; mais je déclare ici, une fois pour toutes, que je ne m'adresse point à l'homme privé, mais à l'écrivain, à l'orateur ou au philosophe, et que si je lui dis qu'il ne comprend pas, ou qu'il est ignorant,

je ne prétends étendre la valeur des mots qu'aux idées que je critique. Pour M. Comte je citerai plusieurs passages de son ouvrage, et le lecteur jugera si j'ai tort de frapper vigoureusement sur un écrivain qui avance de pareils faits, lorsque ces faits sont une calomnie, en ce sens qu'il les applique à toute une population; plus un écrivain est élevé, plus les faits qu'il avance prennent un caractère de vérité et d'authenticité, et moins aussi il doit être ménagé.

En présentant le tableau de misère et de démoralisation, d'abrutissement et de dégradation du physique et de l'intelligence des ouvriers libres de France et d'Angleterre, en regard du bonheur matériel dont jouissent les esclaves, mon intention n'est point d'indiquer pour le moment les moyens qu'on doit employer pour soulager une misère aussi profonde; il n'est pas encore temps, je crois, d'entreprendre une lutte avec les préjugés et les opinions d'une masse qui ne veut pas raisonner, et qui semble d'accord avec les philosophes qui vivent à ses dépens; mais je me sens en mesure de soutenir la lutte en faveur de l'esclavage, et de démontrer par

les faits et les résultats, qu'il est supérieur en tous points, pour le peuple ouvrier, à la face ridicule qu'on nomme liberté constitutionnelle ou républicaine, civilisation, progrès des lumières.

Pour éviter que les philosophes et les philanthropes ne me prêtent l'idée ridicule de vouloir rétablir l'esclavage en France, je crois devoir déclarer que mon travail pour remédier à la misère des ouvriers est déjà terminé, et que je veux reconstituer la famille ; faisant observer que la famille n'a rien de commun avec la liberté et l'égalité.

Je veux surtout constater un fait, et d'une manière si mathématique qu'il ne soit plus permis d'y revenir ; c'est que la misère et la dégradation physique et morale du peuple ouvrier libre marchent de front et en raison directe du progrès de son industrie et de la liberté dont il jouit ; malgré les taxes des pauvres, les dons, quêtes et impôts de toute espèce, les innombrables établissements de charité, les nombreux hospices pour les malades, les vieillards et les enfants trouvés ; malgré les écoles, l'instruc-

tion, les prédications et tous les écrits des philosophes, philanthropes et abolitionistes. Tandis que le bonheur matériel, la tranquillité de l'ame et un beau développement de constitution physique, sont le partage du nègre esclave.

Je veux également démontrer que le nègre arrivé depuis peu de Guinée ou du Congo, dans son état brut, est aujourd'hui plus développé sous le rapport de l'intelligence, que les ouvriers de Lyon, Lille, Birmingham ou Manchester, qui habitent des foyers de lumière, et n'ont sous les yeux que des modèles de perfections dans tous les genres; tandis que les nègres esclaves tirés de leur état sauvage pour être employés à l'agriculture et au défrichement des forêts, n'ont aucun de ces modèles sous les yeux, et ne doivent le développement de leur intelligence qu'à leur état d'esclavage.

Cette seconde question, qui va faire sauter sur leurs sièges les philosophes de la civilisation, sera démontrée aussi mathématiquement que la première; je prétends par là éclairer les peuples,

et leur prouver l'ignorance ou la mauvaise foi de ces philanthropes abolitionnistes , qui prétendent apporter aux esclaves la liberté et le bonheur, tandis que fauteurs et artisans de désordres , ils ne sont capables de leur apporter que misère et pauvreté , après avoir procédé par l'incendie et la dévastation des propriétés au massacre de la population blanche.

Qui croira ensuite à la vérité des phrases philosophiques et philanthropiques de ces hommes, lorsque j'aurai démontré qu'ils n'ont de sensibilité que pour des maux imaginaires , ou si éloignés, qu'ils seraient certainement dans l'impossibilité de les soulager s'ils existaient , puisque près d'eux , sous leurs yeux , existe l'esclavage le plus positif , la misère la plus profonde , l'abrutissement le plus honteux, une démoralisation sans pareille, enfin une dégradation physique telle, que la classe ouvrière abatardie, menace de ressembler avant peu plutôt à des monstres qu'à des hommes; et dans cette position, ces apôtres de la liberté, qui prodiguent follement leur éloquence , leurs larmes , leur argent

pour porter le désordre dans les colonies et les pays esclaves de l'Amérique, n'ont ni une parole, ni une larme, ni un écu, pour consoler ou soulager leur semblable, leur concitoyen, leur frère.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Voltaire, Volney, J. J. Rousseau.

Donc vieillards qui nous barrez la route, arrière ;
vieux siècle ! Va-t'en donner mesure au fossoyeur,
et garde ton héritage, il y a du sang après ! . . .
Arrière, disons-nous, et qu'on se dérange pour que
l'humanité passe !

(Victor CONSIDÉRANT, *Destinées sociales*.)

Condillac prétend qu'un auteur doit se contenter d'énoncer clairement sa pensée sans avoir égard aux préjugés dominants, et qu'un temps viendra, où on ne lui reprochera pas d'avoir bien écrit. Cependant quelque palpable que soit une vérité, je crois qu'il est nécessaire de préparer l'esprit du lecteur

imbu de longue date de principes mal définis, et de fausses conclusions, pour qu'il ne s'étonne pas trop à la vue de principes mieux déterminés, et dont les conclusions sont entièrement opposées aux idées dont presque tous les hommes de la génération actuelle sont partisans enthousiastes dès leur enfance.

Il faut, je crois, faire naître le doute dans l'esprit du lecteur sur la valeur des arguments de ses auteurs favoris ; détruire le prestige qui les entoure ; lui montrer que des principes faux ou des conséquences fausses tirées de principes justes, n'ont pu passer en axiômes que sous la protection d'un style séduisant ; le public alors ayant perdu sa confiance aveugle dans leurs sentences, sera dans sa véritable position, qui est celle d'un juge impartial qui demande à être éclairé, et non dans celle d'une partie adverse, qui monte sur le siège, avec la ferme résolution de condamner la partie plaignante, quelle que soit la justice de sa cause.

Je dirai la vérité, et j'attaquerai les sottises, les sophismes et les fourberies, partout où je les ren-

contrerai, sans avoir égard au talent, au mérite ou à la position sociale des auteurs.

Voltaire, J.-J. Rousseau, Volney, se sont élevés dans leurs écrits contre l'esclavage, en faveur de l'égalité et de la liberté ; mais si je démontre que leurs principes sont faux, ou que les conséquences logiques, de principes justes posés par eux, sont en faveur de l'esclavage, j'aurai frappé de nullité leurs sentences et leurs raisonnements, et dès lors les écrivains étant en contradiction avec eux-mêmes ne mériteront plus aucune confiance ; il en sera de même de Fourier, V. Considérant, F. de Lamennais, P. Leroux, etc.

Selon Voltaire, l'esclavage est aussi ancien que l'homme ; car il dit dans son *Dictionnaire philosophique*, en parlant des esclaves : « L'esclavage est aussi ancien que la guerre, et la guerre est aussi ancienne que la nature humaine. » Il est impossible d'indiquer plus clairement que l'esclavage tient à l'organisation de l'homme, car dans lui et en même temps que lui la pensée de guerre et d'esclavage.

Maintenant les déclamations de Voltaire contre

l'esclavage et la servitude sont sans la moindre valeur, puisqu'il vient d'établir que l'esclavage était inhérent à notre organisation. N'est-il pas peu rationnel de dire que la règle de conduite que Dieu nous a imposée par notre organisation nous mène au mal, tandis que celle-là seule que nous prêchent les philosophes et les philanthropes nous mène au bien. Tel serait cependant notre raisonnement après avoir admis une loi naturelle, si nous disions qu'il ne faut pas la suivre.

Le patriarche de la philosophie moderne est-il plus habile, quand il définit le droit de posséder, et lorsqu'il a tiré ses conséquences, est-il d'accord avec lui-même? Pas davantage. Voici ce qu'il dit dans son *Traité de politique et de législation*, à l'article du droit. *Pourquoi Gibraltar qui appartient autrefois aux Maures, appartient-il aujourd'hui aux Anglais? C'est qu'ils l'ont pris. Pourquoi le gardent-ils? C'est qu'on n'a pu leur ôter : alors on est convenu qu'il leur resterait, la force et la convention donnent l'empire.*

Le philosophe de Ferney a commis une erreur en

disant que la convention a contribué à donner l'empire ; la convention n'a rien donné, et n'a pas contribué à donner, puisque la force avait tout établi. Les Anglais gardent Gibraltar, parce qu'on n'a pu leur ôter ; la convention qu'on nomme traité de paix, qui leur reconnaît le droit de posséder cette forteresse, n'est pas autre chose qu'une trêve qui maintient un *statu quo* déterminé, pendant la durée de laquelle les combattants se reposent un instant, et préparent ostensiblement ou secrètement de nouvelles forces, ou de nouvelles alliances pour recommencer le combat quand ils croient le moment opportun ; et en établissant le droit de posséder sur la force, Voltaire a en outre mal défini le principe de la puissance, comme je le démontrerai au livre du droit naturel ; il a réellement pris le levier pour le moteur, qui est l'intelligence ; car c'est elle qui a réuni et dirigé la force pour prendre et conserver Gibraltar.

Cependant cet écrivain, colosse à la tête dorée et aux pieds d'argile, après avoir établi son droit de posséder sur la force, raisonne un instant après en

contradiction avec ce principe ; il accuse d'usurpation la puissance romaine actuelle, qui avait agi conséquemment au seul droit légitime qu'il reconnaît. Dans une question parfaitement semblable, il a deux poids et deux mesures, ce qu'il approuve dans les Anglais qu'il aime, il le condamne dans le pape qu'il déteste.

Oh ! monsieur de Voltaire, vous avez engagé votre perruquier à ne faire que des perruques ; comment ne s'est-il pas trouvé quelqu'un de votre temps, qui vous ait engagé à ne faire que des vers, et à laisser de côté l'histoire, la philosophie, la politique, la physique et la législation.

Je ne veux pas terminer cet aperçu des principes et de la manière de raisonner de Voltaire, sans donner copie d'une lettre de ce philosophe libéral à M. Michaud, armateur de Nantes, qui lui avait donné un intérêt de cinq mille livres dans son navire négrier le *Congo*. « Je me félicite avec vous du succès du navire le *Congo* qui est arrivé fort à propos sur la côte d'Afrique, pour soustraire à la mort tous ces malheureux noirs. Je sais d'ailleurs que les nè-

gres embarqués sur vos bâtimens, sont traités avec autant de douceur que d'humanité, et dans cette circonstance, j'ai à me réjouir d'avoir fait une bonne affaire en même temps qu'une *bonne action*. » Voltaire déclare que la traite est une bonne action, nous verrons au livre où je considère la traite comme un grand acte d'humanité, que cette fois Voltaire était dans la ligne de vérité.

Dans ses *Ruines*, ouvrage tant admiré par une masse qui lit toujours sans comprendre ce qu'elle lit, Volney pose en principe que l'homme n'a reçu de la nature que l'amour de soi, le désir du bien être, l'aversion de la douleur ; il dit que ces trois qualités le retirèrent de l'état sauvage, et que l'amour de soi devint le principe des sociétés, que les hommes s'associèrent, s'aidèrent ; ensuite, ils élèvent des troupeaux ; plus tard ils se livrent à l'agriculture, construisent des hameaux, des villes, forment des peuples, des nations et développent leurs facultés. Mais alors, les hommes saisis de l'attrait des objets qui flattent leurs sens, se livrent à des désirs effrénés, le fort s'élève contre un homme faible, deux faibles

se réunissent contre un fort, et deux forts se réunissent contre deux faibles; enfin les forts s'unirent contre les faibles pour les dépouiller, et il ajoute que l'amour de soi modéré et prudent est un principe de bonheur et de perfection; mais qu'aveugle et désordonné, c'est un poison corrompateur, et que la cupidité, fille de l'ignorance, s'est rendue cause de tous les maux.

Ce que je trouve de plus admirable dans cet assemblage d'idées et de mots, c'est que les hommes avaient des hameaux, des villes, des champs ensemencés, des troupeaux, formaient des peuples et des nations, et n'avaient ni lois, ni conventions expresses ou même tacites pour donner le droit de propriété, régler l'organisation de la famille, du hameau, de la ville, de la nation, et fixer les limites du droit de chacun; car selon Volney, ce n'est qu'après être arrivés à cet état de choses, qu'ils se firent de rudes guerres; mais enfin, fatigués des maux qu'ils se causaient réciproquement, ils soupirèrent après la paix; alors, tout à coup, ces hommes se réunissent, ils font des lois pour arrêter

les envahissements des hommes forts, et les hommes forts tout enflammés de cupidité, deviennent les meilleures gens possibles; ils consentent à nommer des arbitres pour arrêter leurs envahissements. C'est alors seulement que les nations songent à établir des conventions tantôt tacites, tantôt expresses, qui donnent les règles d'action, la mesure de leurs droits, la loi de leurs rapports réciproques; ensuite l'âge d'or arrive, et la cupidité trouve son correctif dans l'amour de soi-même.

Pour tâcher d'ajuster de pareilles idées avec le sens commun, le philosophe a été obligé de poser cet autre principe; « dans l'enfance des nations, quand les hommes vivaient dans les forêts, soumis aux mêmes besoins, doués des mêmes facultés, ils étaient presque tous égaux en force; l'égalité originelle, à défaut de convention, maintenait la liberté des personnes et produisait les bonnes mœurs et l'ordre. »

En admettant que cette égalité originelle pouvait chez les peuples suppléer à l'absence totale de lois et de conventions tacites ou expresses, il me sem-

ble que Volney aurait du prendre la peine de démontrer l'existence d'une situation qui est complètement opposée à la nature de l'homme tel que nous le voyons; non seulement il n'en a rien fait, mais encore, il nous a déclaré tout le contraire, et que les hommes étaient inégaux dès le principe, puisque les hommes forts opprimaient les faibles, et les faibles se réunissaient contre les forts, ce qui selon lui a suscité de rudes guerres et les a amenés à l'établissement de la loi.

En vérité, je ne sais sur quelle observation Volney qui a beaucoup voyagé, a pu fonder son principe de l'égalité originelle, est-ce sur l'enfance des nations et sur leur existence dans les forêts? Mais tous les voyageurs qui ont visité les tribus sauvages de l'Amérique, de l'Océanie et de l'Afrique, ont reconnu que les hommes de ces tribus naissent inégaux en force physique et en intelligence, tout comme les hommes qui naissent chez les peuples civilisés; ils sont tous doués à peu près de besoins semblables et de facultés à peu près semblables; mais ces besoins et ces facultés n'existent pas chez

les hommes à un degré d'égalité, il est donc complètement faux de prétendre que les hommes étaient doués des mêmes facultés, et étaient presque tous égaux en force, parce que les nations étaient dans l'enfance et que les hommes vivaient dans les forêts.

Tous les raisonnements des *Ruines* sont établis sur ce principe, sur un homme tel qu'il n'existe que dans le cerveau de l'auteur, car l'homme vrai ne ressemble en rien à celui de Volney; ainsi donc, tous ses raisonnements, toutes ses applications, s'appuyant sur un faux principe, s'écroulent avec la base, sans qu'il puisse rester debout une seule pierre de son édifice. Cependant, il faut reconnaître que Volney n'a rien inventé, il n'est que l'écho d'un génie qui lui a raconté toutes ces belles choses; mais avant de les répéter, s'il avait réfléchi seulement cinq minutes, il aurait reconnu que le génie qui lui parlait ne raisonnait pas juste.

J. J. Rousseau en plaçant la cause d'inégalité entre les hommes, et par conséquent la source du pouvoir dans la force du corps et de l'intelligence, a

mieux défini et justement posé le principe; mais dans ses raisonnements, il a fait des suppositions qui dépassent les limites de l'absurde, quand on les compare au caractère qu'il donne un instant auparavant à l'homme dans l'état de nature; ses conclusions se ressentent doublement de ces suppositions qui lui étaient nécessaires pour ne pas conclure conséquemment avec son principe et le développement qu'il nous donne de l'état naturel.

L'académie de Dijon avait proposé la solution de la question suivante :

« *Quelle est l'origine de l'inégalité entre les hommes, si elle est autorisée par la loi naturelle?* »

J. J. Rousseau répond :

Il y a deux sortes d'inégalités, l'une qu'on nomme naturelle ou physique, et qui est établie par la force du corps et de l'intelligence; l'autre qu'on nomme morale ou politique, qui dépend des conventions; et il ajoute, on ne peut demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouverait énoncée par la simple définition du mot.

Ces principes de Rousseau sont incontestables, tout le monde les admet, il est impossible de mieux poser, de définir mieux et plus clairement les causes d'inégalités.

1° Par la loi naturelle et le droit qui en découle.

2° Par la loi positive et le droit qui en découle.

Après cela, si ce philosophe est arrivé à une conclusion aussi peu logique que celle qu'il nous donne, c'est parce qu'il a voulu appliquer individuellement aux hommes qui font partie de la masse intelligente qui gouverne une société, la règle qui appartient à l'homme individuellement dans l'état de nature. *On ne peut, dit-il, demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce qu'elle est dans la définition du mot; c'est à dire dans la loi naturelle, autrement l'organisation de l'homme; hé bien! n'est-ce pas là une réponse complète à la demande de l'académie de Dijon?*

La loi naturelle ayant établi une inégalité, cette inégalité engendrant une autorité, cette autorité imposant la loi positive, comment pourra-t-il dé-

montrer que l'inégalité de convention n'est pas autorisée par la loi naturelle?

Il nous dit donc qu'il y a deux sortes d'inégalités, l'une naturelle qui est la conséquence de l'inégalité de force et d'intelligence, et que la définition du mot indique quelle en est la source. Or, la définition du mot naturel est que l'inégalité est dans la nature de l'homme ; en exerçant le droit qui découle de cette loi d'organisation, l'homme fort qui fait sentir sa force au faible, n'agit donc qu'en conséquence de la loi d'organisation ; l'autre qui est l'inégalité de conventions, et nous verrons plus tard que l'inégalité de convention ne peut être que la conséquence de l'inégalité naturelle.

Rousseau nous dit que dans l'état de nature, les hommes s'observaient, et que le résultat de ces observations fut que l'amour du bien être était le seul mobile des actions humaines. Ces principes sont identiques avec ceux que je pose au livre du droit naturel. Ainsi de l'amour de soi, du bien être de soi, que nous nommons égoïsme, le philosophe de Genève fait la première conséquence de la loi naturelle. L'homme distinguait, dit-il, les circonstances

où l'intérêt de son semblable devait lui faire compter sur son assistance, et celle où la concurrence devait l'engager à se défier de lui. Voyons comment il se conduisait dans ces deux positions.

Dans la première, dit-il, les hommes se réunissaient; dans la seconde chacun cherchait à prendre son avantage, soit à force ouverte, s'il croyait pouvoir le faire, soit par adresse ou subtilité, s'il se sentait le plus faible.

La mort, la fuite, ou la soumission d'une des deux parties, devaient donc seules amener la fin de la lutte; car ces hommes étaient féroces et vigoureux, ajoute Rousseau un peu plus loin, et ils savaient que pour prendre les objets qui étaient au pouvoir de leur semblable, il fallait livrer un combat opiniâtre. Or, quand même ces objets n'auraient pas été d'un besoin indispensable pour ceux desquels on les réclamait, ils ne les auraient pas cédés, *car ces hommes féroces et vigoureux n'avaient* que leur bien être pour mobile de leurs actions.

Jusque là les hommes sont isolés, vivent à l'air, couchent sous un arbre ou dans des cavernes; peu

après Rousseau leur fait construire des cabanes, et il dit que la construction des cabanes consacra l'établissement de la propriété. Cependant, un peu plus loin, il prétend que les lois ne furent établies que bien longtemps après cette époque, après l'invention de la métallurgie. Il me semble que le philosophe se trompe ; il tombe dans la même erreur que son confrère Volney ; car l'établissement de la propriété ne peut être consacré que par une loi ; et puisqu'il n'y avait pas de lois, il n'y avait pas de propriétés ; car ces individus n'ayant de règle que leur bien être, celui dont la cabane était tombée, ou qui n'en avait pas, devait prendre celle de l'homme plus faible qui en occupait une. Jean-Jacques nous dit que cet établissement donna lieu à des combats, à des querelles ; cela se comprend aisément par suite de la position de ces hommes, qui n'avaient ni foi, ni loi. Il dit encore que l'habitude de vivre dans des cabanes leur fit perdre quelque chose de leur férocité et de leur vigueur : de là je conclus que ces hommes étaient féroces et vigoureux. Il dit que cette habitude fit naître l'amour conjugal et l'amour paternel, d'où je

conclus encore que l'amour conjugal et l'amour paternel ne sont pas des sentiments naturels, puisqu'ils n'existaient pas dans le premier état de nature, pendant les siècles qui ont précédé la construction des cabanes.

Le philosophe de la nature, comme on le nomme, ne traite pas mieux l'amour maternel; il nous dit dans sa première partie, après avoir parlé de l'union des sexes : « Le besoin satisfait, les deux sexes ne se reconnaissaient plus, et l'enfant même n'était plus rien à la mère sitôt qu'il pouvait se passer d'elle; » il est bien clair, d'après cela, que l'amour maternel n'est pas un sentiment naturel, mais que c'est un sentiment bâtard et factice produit par la civilisation. Je laisse aux femmes à juger, comme amantes et comme mères, la valeur du sentiment de J.-J. Rousseau, et s'il est aisé d'oublier le père de son enfant et son enfant. Cependant c'est cette époque de l'existence de l'homme, que ce grand appréciateur du cœur humain prétend être la plus belle et la plus heureuse pour l'espèce humaine.

Un instant après il suppose que ces hommes féro-

ces et vigoureux, dont le bien être est le seul mobile, sont réunis en bourgades et en nations ; alors il en fait de vrais pastoureaux qui dansent devant des cabanes ou autour d'un grand arbre ; les garçons font l'amour aux filles , et les filles se laissent faire ; mais elles donnent la préférence à celui qui l'emporte par la danse et le chant ; car la danse et le chant sont les enfants de l'amour et du loisir, dit le philosophe.

Ce tableau, qui n'a rien d'extraordinaire, et qui nous représente une scène populaire un jour de fête dans tous les villages de France, est passablement burlesque placé en cet endroit ; mais l'idée la plus contraire au sens commun est que ces hommes féroces, vigoureux et rusés, qui n'ont pour mobile de leurs actions que leur bien être, vivaient réunis en familles, en bourgades, en nations, sans lois pour constituer la famille, la bourgade, la nation ; sans chef, sans direction, car la moindre autorité positive est la conséquence d'une loi ou d'une convention ; comment ces hommes pouvaient-ils être chefs de famille sans autorité ; avoir une famille, lorsque la femme du faible pouvait être enlevée par le fort, et que le lende-

main elle pouvait devenir la proie du plus rusé ? enfin comment pouvaient-ils être propriétaires voisins et riverains sans aucun droit de propriété ? puisque, selon Rousseau, ce n'est que longtemps après que les lois furent établies.

Dans ses conclusions, le philosophe de Genève nous dit que c'est par les lumières de la raison qu'il a exposé l'établissement des sociétés ; cela n'est certainement pas vrai, ou le vase qui contenait la raison du philosophe était grandement fêlé ; car jamais la raison humaine n'admettra que des hommes féroces, vigoureux et rusés, qui n'ont d'autre mobile que leur intérêt, qui ont mille points de contact, de concurrence, de jalousie, puissent vivre réunis pendant des siècles, sans lois, sans conventions, et passent tranquillement leur vie à danser autour d'un grand arbre, et à faire l'amour aux jeunes filles.

S'il était possible de réunir d'un coup de baguette, dans cent cabanes voisines, deux cents individus des deux sexes possédant les qualités que Rousseau donne aux hommes de la nature, le soleil, qui pour la première fois en se levant aurait éclairé un pareil spec-

tacle, ne se coulerait pas sans avoir été témoin d'une scène de carnage, après laquelle des lois auraient été établies par le vainqueur.

Dans une supposition, il est permis d'approcher des limites de l'absurde, mais jamais il n'est permis de les dépasser, encore moins d'établir ses raisonnements sur de semblables suppositions. Faire ressortir aux yeux du lecteur cette manière de raisonner de J.-J. Rousseau, me semble donc une critique suffisante ; aussi je vais passer à ses conclusions.

CHAPITRE II.

J.-J. Rousseau conclut en disant :

1° « Que l'inégalité étant presque nulle dans l'état de nature, elle ne tire sa force que du développement de l'intelligence et des progrès de l'esprit humain, et qu'elle devient stable et légitime par l'établissement de la propriété et des lois. »

2° « Que l'inégalité morale ou politique est contraire au droit naturel, toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité physique, et qu'il est contre les lois de nature, qu'un enfant commande à un vieillard, et qu'un imbécille conduise un sage. »

N'en déplaise aux admirateurs du philosophe genévois, jamais personne n'a fait un pareil gâchis. Comment d'abord peut-il conclure que l'inégalité était presque nulle dans l'état de nature, quand il reconnaît que la source de l'inégalité est dans la force physique, et dans l'intelligence; quand dans ses raisonnements, il représente l'homme comme étant féroce, vigoureux et méfiant, n'ayant que son bien être pour mobile de ses actions, prenant à ses semblables ce qui lui plaisait, soit à force ouverte, soit par ruse, et leur disputant sa nourriture. Comment Rousseau peut-il conclure que dans une situation pareille, l'inégalité était presque nulle? Mais au contraire, cette inégalité devait être aussi grande que possible, puisqu'elle reposait entièrement sur la force et la ruse, et puisqu'il n'y avait pas de lois pour ar-

rêter l'essor, ou contrebalancer l'effet de ces qualités, elle était de tous les instants, d'individu à individu ; elle se faisait sentir toutes les fois qu'un homme en abordait un autre ; celui qui se reconnaissait le plus faible, devait craindre sans cesse de se voir enlever sa femme, son arc et ses flèches, sa massue, son canot ou ses filets. La vue seule d'un homme plus fort devait l'engager à fuir, ou à se cacher ; car il ne possédait réellement rien, tant que cet homme supérieur en force était auprès de lui. Eh bien ! dans cette position, Rousseau déclare que l'inégalité est presque nulle ; c'est véritablement une dérision, et il se trouve des éditeurs de ses ouvrages, des professeurs de droit (1), qui lui donnent la qualité de vigoureux logicien.

Notre philosophe dit donc, en concluant sur le premier principe : L'inégalité presque nulle dans l'état de nature, est devenue légitime par l'établissement de la propriété et des lois. D'après cela, il est bien clair que Rousseau prétend que l'inégalité, qui existait dans l'état de nature, n'était pas légi-

(1) Lherminier.



time, puisqu'elle n'est devenue légitime, que par l'établissement des lois positives; et cependant en posant ce principe, il a établi que l'inégalité était naturelle, qu'elle était inhérente à notre organisation. Comment un homme sensé peut-il dire que ce qui est naturel, que ce qui fait partie de notre organisation, qui est inhérent à la création de l'homme, n'est pas légitime.

En suivant ce singulier raisonnement, on voit que l'inégalité naturelle établie par les forces du corps et de l'intelligence, a été illégitime jusqu'à l'établissement de la loi positive; c'est à dire que l'homme fort et intelligent n'a possédé qu'une force illégitime, jusqu'à l'instant où la loi positive est venue sanctionner la possession qu'il tenait de Dieu et de la nature.

Ce raisonnement est passablement bizarre, cependant celui qui le suit, ne lui cède en rien. Donc d'après J.-J. Rousseau, l'inégalité naturelle pour être légitime, a eu besoin d'être légitimée; et par qui l'a-t-elle été? par l'établissement de la propriété et des lois positives. Comment a été établie la

loi positive ? Rousseau nous dit que les lois et la propriété furent établies par suite du développement de l'intelligence des hommes, et des progrès de l'esprit humain.

Ainsi, comprenons le bien, c'est le développement de l'intelligence qui a augmenté l'inégalité déjà illégitime qui existait dans l'état de nature ; ce développement qui augmentait un mal illégitime qui existait dans l'état de nature, était lui-même un mal illégitime, puisqu'il a fallu la loi positive pour légitimer le tout ; mais cette loi positive, qui était-elle ? elle était la fille du développement de l'intelligence, et des progrès de l'esprit humain, lesquels étaient illégitimes.

Voilà donc la conséquence plus vicieuse que le raisonnement, qui lui-même est plus vicieux que le principe, qui se trouve la faculté de légitimer le raisonnement et le principe. Oh ! mais citoyens, J.-J. Rousseau, où avez-vous été chercher l'idée qu'un enfant bâtard pourrait légitimer son père, et son grand père, qui seraient tous deux bâtards ; et en outre se légitimer lui-même ? En vérité on peut

nommer cette conclusion la trinité du déraisonnement.

Ce n'est pas tout ; les lois positives n'étant qu'une conséquence du développement de l'intelligence dans l'état de nature, et ce développement n'étant qu'une conséquence de l'organisation de l'homme, c'est à dire de la loi naturelle, l'établissement des lois qui fixent l'inégalité entre les hommes, n'est donc qu'une conséquence de la loi naturelle ; or si les lois établissent qu'un enfant pourra commander à un vieillard, qu'un imbécille pourra conduire un sage, de prime abord ces lois peuvent bien ne pas paraître raisonnables ; mais elles n'en sont pas moins un produit de la loi naturelle, puisque c'est par suite de la loi de la nature que l'intelligence se développe et établit des lois positives ; il n'est donc pas juste de dire que les lois que Rousseau lui-même a établies, comme des conséquences directes et forcées de la loi naturelle, ne sont point autorisées par la loi naturelle.

Au livre du droit naturel, je démontrerai que l'erreur de Rousseau vient de ce qu'il raisonne sur

la position de l'homme dans les sociétés comme s'il était isolé, et dans l'état de nature, en comparant seulement un individu à un autre individu, tandis que dans l'état de société, il ne devrait raisonner sur les hommes, qu'en saisissant les masses, et en comparant la masse intelligente qui gouverne à la masse moins intelligente qui est gouvernée, et il verrait que jamais la masse des enfants n'a commandé à la masse des vieillards, et que la masse des imbécilles n'a jamais dirigé la masse des sages.

Je termine cette critique par deux citations de J.-J. Rousseau, pour faire comprendre aux démocrates républicains, et aux libéraux du jour, que cet homme n'éprouvait aucune sympathie pour la démocratie ou pour la liberté. Dans sa lettre 722 à M. Divernois, il lui dit : « Vous avez pu voir dans le contrat social, que je n'ai jamais approuvé la démocratie. » Et dans sa lettre au marquis de Mirabeau, il s'exprime ainsi : « Voici le grand problème en politique, que je compare à celui de la quadrature du cercle en géométrie, trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au dessus de l'homme, si

malheureusement cette forme n'est pas trouvable, et j'avoue ingénument que je crois qu'elle ne l'est pas ; mon avis est qu'il faut passer à l'autre extrémité, et mettre tout d'un coup l'homme autant au dessus de la loi, qu'il peut l'être. Par conséquent, établir le despotisme arbitraire, le plus arbitraire possible, je voudrais que le despote pût être Dieu. »

En voilà assez, je pense, pour donner une idée de la justesse des raisonnements de ces trois chefs de la philosophie du dix-huitième siècle; en critiquer un plus grand nombre, m'écarterait trop de mon sujet ; d'ailleurs ils sont tombés dans les mêmes erreurs, soit sur le principe, soit dans leurs raisonnements : je vais donc passer aux philosophes et réformateurs les plus célèbres du dix-neuvième siècle.

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

F. De Lamennais.

Il y a un homme qui a paru insensé après qu'il a été élevé en un rang sublime ; car s'il avait eu de l'intelligence, il aurait mis la main sur sa bouche.

(*Proverbes*, chap. 3, verset 32.)

Parmi les ouvrages bizarres de notre époque, celui qui l'emporte en originalité, est le livre intitulé : *Paroles d'un Croyant* ; le *Livre du Peuple*, du même écrivain, n'en est que la conséquence. Les mots égalité, fraternité, liberté, ne sont là que pour

éblouir les personnes qui se contentent d'examiner la surface , et ne sondent pas la pensée.

Le nouveau prophète se réveille aux cris de l'humanité souffrante , il prédit le passé , le présent et l'avenir , avec un style oriental et apocalyptique ; il passe en revue toutes les puissances de la terre , et il ne les épargne pas ; il raconte la misère du peuple , et lui donne les moyens de sortir de son état de pauvreté. Ces moyens , qui ne sont pas nouveaux , sont l'égalité , la liberté , la fraternité , fondées sur l'amour de Dieu.

Les princes ou les juges ne sont que les mandataires du peuple , Dieu seul est le maître : la pensée de M. de Lamennais n'est donc qu'une théocratie pure ; c'est le gouvernement des Hébreux.

Cette forme de gouvernement en vaut bien une autre , et nous ne voyons pas que les peuples gouvernés de cette manière aient été plus malheureux que les autres peuples ; cependant , si telle était la pensée de M. de Lamennais , pourquoi ne l'a-t-il pas franchement exprimée , pourquoi lui , si audacieux quand il attaque les rois et les pontifes dont

il n'a rien à craindre, hésite-t-il à se prononcer clairement? manquerait-il du courage de l'intelligence? aurait-il craint de voir la masse faire un mauvais accueil à sa pensée? aurait-il eu peur de se voir isolé entre la puissance qu'il attaquait, et le peuple dont il voulait seulement changer la selle et la bride?

Voyons un peu quelle est l'opinion de Victor Considérant sur cet écrivain. « M. de Lamennais, dit-il, qui décore chacune de ses pages du mot de liberté, qui se sert des tendances à la liberté pour faire une critique admirablement poétique de ce qui est, n'en arrive pas moins contradictoirement à ce principe, à la même conception que les saintsimonniens, à la théocratie catholique, c'est ce qui résulte fort clairement des *Paroles d'un croyant*, non pour tous ceux qui parlent de ce livre, tant s'en faut; mais pour ceux qui l'ont compris, autant du moins que le croyant s'est compris lui-même. »

Cette opinion doit acquérir une force nouvelle, en lisant le *Livre du Peuple*; à la vérité, M. de

Lamennais fait sortir tout pouvoir du peuple, il dit que les princes ne doivent pas commander, qu'ils ne doivent qu'obéir, que s'ils cessent d'obéir au peuple, le peuple doit les casser comme des mandataires infidèles; mais il dit aussi, vous n'avez d'autres maîtres que Dieu; et à l'exemple de Mahomet, s'il n'ajoute, et F. de Lamennais est son prophète, c'est qu'il le regarde comme inutile, puisqu'il en exerce déjà les fonctions. Ce ne sont, en vérité, ni les visions ni les prophéties qui manquent dans son ouvrage.

J'ai en horreur les phrases au moyen desquelles on se moque de nous, bonnes gens, depuis je ne sais combien de siècles. Je préfère la moindre démonstration mathématique à un gros in-folio de sentences et de phrases sonores qui ne disent rien positivement, véritable apocalypse que chacun peut interpréter comme il lui plaît et appliquer à tout, selon les passions dont il est animé. Ainsi, à toutes les jérémiades de M. de Lamennais racontant poétiquement les malheurs des indigents, je préfère ce simple rapport d'un préfet du département du Nord

au ministre de l'intérieur. La population du département s'élève à neuf cent soixante-deux mille individus, le nombre des indigents à la charge de la charité publique, est de cent soixante-dix mille sept cents. La misère est attribuée à l'insuffisance des salaires et au grand développement de l'industrie ; cela est clair et positif, et nous indique l'étendue et l'origine du mal.

Mais au lieu de faits positifs, si le préfet avait donné des sentences plus ou moins belles, s'il était allé chercher tous les animaux à deux et quatre pattes, tous les grands et petits oiseaux, la terre et l'air, le feu et l'eau, le paradis et l'enfer pour faire au ministre de l'intérieur des phrases et des comparaisons, aurait-il été possible de comprendre le mal et son origine ? aurait-il été possible de faire l'application d'un remède quelconque ? C'est cependant ce qu'a fait M. de Lamennais. Après avoir raconté la misère des hommes, de manière même à ne pas comprendre ce qu'il entend par misère, il propose comme un excellent moyen pour détruire l'indigence, d'employer le système de l'égalité, de la liberté et de

la fraternité, fondé sur l'amour de Dieu, sans autre moyen d'action.

Tire-toi de là, bon peuple, si tu peux, j'espère que voilà un conseil plein de sagesse qu'on te donne; et maintenant mieux éclairé par le *Livre du Peuple*, ne te plains plus de ta misère, car si tu n'as pas de pain, c'est ta faute, on t'a donné le moyen; fais de la fraternité, de la liberté et de l'égalité, unis tout cela avec de l'amour de Dieu, tu entends, de Dieu ton maître, dont le prophète en fonction est M. de Lamennais, et toutes choses t'arriveront en abondance.

Mais peut-être diras-tu; c'est une vieille idée que la liberté, l'égalité et la fraternité, voire même l'amour de Dieu, feu M. de Robespierre nous a donné tout cela avec l'Être suprême, et nous n'avons pas été plus heureux après avoir inscrit ces mots sur toutes les portes et sur tous les poteaux des portes de France. Mais crois-tu donc, peuple, que ton prophète ait eu la volonté de te donner du nouveau? Non en vérité, c'est une vieille mesure lézardée, dont il a caché la vétusté avec un peu de plâtre; ne vois-tu pas que chacun ici bas joue la comédie à tes dépens,

tel avec l'épée de César , tel autre à l'exemple de Caius ou de Tibérius Gracchus ; d'autres enfin , nouveaux Samuels ou Jérémies en prophétisant : ce sont ces derniers qui courent la chance de recevoir le moins de reproches ; car ils prédisent de si loin, qu'il y aura longtemps qu'ils seront tombés dans l'oubli , quand tu t'apercevras qu'ils se sont moqués de toi. Ne vois-tu pas que ton prophète ne croit pas au Dieu qu'il invoque , et dont il te prêche l'amour comme pivot de son système ; ne vois-tu pas enfin qu'il fait de ce Dieu un être impuissant et maladroit ; écoute donc , et après t'avoir démontré cela , à le toucher avec le doigt , je t'expliquerai son langage orné des mots liberté , égalité , fraternité , et au fond de sa pensée tu ne trouveras que l'esclavage.

M. de Lamennais croit , dit-il, au Dieu tout puissant, créateur du ciel et de la terre et du premier homme , au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob , au Dieu qui donna ses lois à Moïse sur le mont Sinaï ; il croit au Christ, fils de Dieu , annoncé par les prophètes, promis par Dieu pour racheter les hommes du péché ; il ne peut pas ne pas croire à tout cela,

puisqu'il dit que le christianisme est la vraie religion. Mais s'il y croit, comment se fait-il qu'il se place directement en opposition avec les commandements de son Dieu. Si je démontre cette opposition, il faudra nécessairement taxer M. de Lamennais d'irréflexion ou de mauvaise foi; or, n'est-ce pas un singulier prophète que celui qui prédit l'avenir, et qui se trompe complètement sur le passé. Dans ces deux cas, ses doctrines seront sans valeur, et il ne restera plus de bon que quelques sentences, plus ou moins bonnes, répétées à satiété dans tous les tons par des philosophes qui, la plupart du temps, ne se comprennent pas.

Dans son chapitre septième des *Paroles d'un croyant*, le prophète nous dit : « Dieu n'a fait ni petits, ni grands, ni maîtres, ni esclaves, ni rois, ni sujets; il a fait tous les hommes égaux. » Comment peux-tu dire, croyant, que Dieu n'a fait ni maîtres, ni esclaves! De quel Dieu parles-tu donc? ce n'est sans doute pas du Dieu tout puissant, du père du Christ, du Dieu de Moïse? Si c'était de lui, tu nous ferais croire que tu as entièrement oublié ta religion

et les commandements que Dieu a donnés à son peuple, lesquels n'ont pas changé, car le Christ nous a dit : qu'il n'était pas venu changer la loi, mais l'accomplir. Regarde le livre de cet ouvrage sur le droit divin, tu verras les textes de l'Exode et du Lévitique, par lesquels Dieu ordonne et règle l'esclavage ! Lis le deuxième chapitre du même livre, tu verras que le Christ enjoint d'obéir à la puissance temporelle, qu'il ordonne de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ; tu verras aussi ta condamnation prononcée clairement par les apôtres Pierre et Paul.

Au chapitre dix-neuvième des mêmes Paroles, tu nous dis : « Tous naissent égaux ; nul, en venant au monde, n'apporte avec lui le droit de commander. » Cela est non seulement faux en droit naturel, comme je le démontrerai, mais est également faux en droit divin, comme je vais le prouver, et en opposition manifeste avec les commandements du Dieu, sur l'amour duquel tu fondes ton système ; car ce Dieu dit dans l'Exode, chapitre XXI, verset 4, en par-

lant de l'Hébreu devenu esclave d'un autre Hébreu :
*Mais si le maître lui a donné une femme, et si
 cette femme lui a donné des fils ou des filles, la
 femme et les enfants appartiennent au maître.*
 Le même Dieu a dit des esclaves Gentils, Lévitique,
 chapitre XXV, verset 45 : *Et vous les laisserez à
 vos enfants par droit héréditaire.*

Est-il possible de s'expliquer plus clairement que ne le fait le Dieu des Juifs et des chrétiens dans ces deux commandements? Comment après cela, prophète, peux-tu avancer que Dieu n'a fait ni maîtres, ni esclaves, qu'il a fait tous les hommes égaux, que nul, en venant au monde, n'apporte le droit de commander, et qu'ils naissent tous égaux, quand Dieu dit : « Que l'enfant né d'un Hébreu, esclave temporaire, et de la femme donnée par le maître, appartiendra au maître, et sera esclave par le fait même de sa naissance. » Comment peux-tu dire que tous naissent égaux, que nul, en venant au monde, n'apporte le droit de commander, quand Dieu dit : « Que l'enfant du maître héritera des esclaves de son père. »

Ainsi en venant au monde, après la mort de son père, cet enfant est reçu dans les bras de ses esclaves, qui sont sous sa dépendance par le fait même de sa naissance.

Ose donc répéter maintenant que Dieu a fait tous les hommes égaux, et que nul, en venant au monde, n'apporte avec lui le droit de commander !

Dans le chapitre premier du *Livre du peuple*, tu dis qu'il y a trop de maux et des maux trop grands; parmi ces maux dont tu accuses les hommes, tu comptes l'esclavage, et tu dis : « En certains temps, en certains pays, l'homme est devenu propriété de l'homme. » Si c'est un mal, prophète, ce n'est point sur l'homme, mais bien sur ton Dieu que retombent tes reproches. En parlant de ces maux, tu nous dis que ce n'est pas ce que Dieu a voulu; tu viens de voir cependant qu'il a positivement réglé et ordonné l'esclavage.

Dans ton introduction au *Livre du peuple*, tu nous dis que les douleurs et les souffrances ne vien-

ment pas de Dieu ; c'est une grande erreur, car les souffrances, les douleurs, les maladies, la mort, sont une conséquence de notre organisation ; et, en nous donnant la vie, Dieu nous y a soumis, aussi bien qu'il nous a donné la vie, les plaisirs, la santé et les jouissances.

Tu dis que deux fois il a donné la loi, et que deux fois la loi a été méconnue, que l'humanité a dévié de ses voies. Par cela, il est vrai, tu excuses Dieu ; mais tu attaques sa toute-puissance. Le Dieu dont tu parles n'est pas le Dieu de Moïse, car si c'était celui-là, apprends, vieillard, que de ta tête, blanchie par les années, il ne tombe pas un cheveu que ce ne soit par un effet de sa volonté ; que tout ce que l'homme peut goûter de bonheur ou éprouver de douleur sur la terre, il ne le goûte ou ne l'éprouve que par sa volonté ; que rien ne peut arriver en opposition ou en contradiction avec cette volonté, autrement il ne serait plus Dieu ; le véritable Dieu, si cela n'était ainsi, serait celui qui pourrait s'opposer à sa volonté et y substituer la sienne ! Apprends encore

qu'il n'a pas donné la loi deux fois , mais une fois seulement ; crois-en au moins les paroles de Jésus-Christ, qui dit : *Je ne suis pas venu pour changer la loi , mais pour l'accomplir.*

CHAPITRE II.

Je viens de démontrer que M. de Lamennais était en opposition directe avec les commandements du Dieu qu'il prétend adorer, et que la plupart des reproches qu'il faisait aux hommes, retombaient positivement sur Dieu dont il attaque la puissance. Je vais démontrer maintenant que le fond de sa pensée

est d'établir un gouvernement théocratique , après quoi je ferai voir qu'il s'appuie sur les mêmes principes à l'aide desquels je prouverai que l'esclavage est de droit naturel.

Le peuple, dit-il dans son *Livre du peuple* , est le souverain , il doit nommer ses princes, et les princes ne doivent qu'obéir, ce ne sont que ses mandataires, le peuple n'a qu'un maître, et ce maître est Dieu. En deux mots M. de Lamennais trace la forme théocratique du gouvernement des Hébreux. Supposons un instant ce gouvernement établi, les princes ou les juges nommés par le peuple, et Dieu le maître du peuple : comment Dieu manifestera-t-il sa volonté ? M. de Lamennais ne le dit pas, il n'a pas voulu s'avancer jusque là , il se serait trop mis à découvert ; mais il est probable que Dieu ne manifestera sa volonté, que comme il l'a fait dans tous les temps par l'intermédiaire de ses ministres, ou par la voix de ses prophètes ; et M. de Lamennais ne manquera pas d'être un des ministres de Dieu ou un de ses prophètes : sous ce dernier point de vue n'est-il pas déjà entré en fonctions.

Ecoute-moi maintenant, peuple. Un jour quand tu viendras lui demander compte de ses paroles de liberté et de fraternité, il te répondra : tu es libre, puisque Dieu seul, dont je ne suis que l'indigne serviteur, est ton maître ; vous êtes tous frères, enfants d'un même père, unis dans l'amour et par l'amour de Dieu ; les Hébreux n'étaient-ils pas frères ? Que répondras-tu à cette phraséologie sur la fraternité, bonhomme de peuple ? rien, car tu ne pourras plus retirer ta tête enclavée dans le joug. Mais, et l'égalité, diras-tu, qu'en avez-vous fait, prophète ? car elle n'existe pas, puisque je tire péniblement le char sur lequel vous et les autres ministres de Dieu vous êtes tranquillement assis. Il te répondra : De quoi vous plaignez-vous, ingrats, votre égalité de droit n'existe-t-elle pas ? chacun de vous n'est-il pas soi, uniquement soi ? n'a-t-il pas ses organes corporels, sa pensée, sa volonté ? chacun de vous n'a-t-il pas le droit de se conserver et de se développer selon ses lois particulières d'organisation, en harmonie avec les lois universelles, celui qui n'a que les organes et l'intelligence du bœuf, n'a le droit de se développer

que comme le bœuf ; celui qui a les organes et l'intelligence du maître a le droit de se développer et de se conserver comme le maître ; chacun ne doit-il pas jouir pleinement du don que Dieu lui fait, et la racine du droit de chacun n'est-elle pas dans son être ; je vous ai dit qu'il y avait égalité de droit, mais qu'il n'y avait pas égalité de position, c'est pour cela que tu es attelé au char et que je suis assis dessus.

En effet, ton prophète te dit au chapitre seize du livre qu'il t'adresse : *Si l'égalité des droits existe, l'égalité des positions et des avantages annexés à chaque position ne peut exister. L'égalité parfaite n'est point dans les lois de la nature, qui a distribué inégalement ses dons entre les hommes, les forces du corps et celles de l'esprit.* Cherche après cela, peuple, l'égalité en naissant, regarde s'il ne doit y avoir aucune distinction autour du foyer domestique, et comprends donc enfin la valeur de la fraternité, et de l'égalité qu'on te fait espérer.

Chapitre V. du *Livre du peuple*, F. de Lamennais dit : « Chaque homme n'est-il pas individuellement distinct de tout autre ? n'a-t-il pas son exis-

tence propre, séparée et indépendante, ses organes corporels, sa pensée, sa volonté? il ne serait pas s'il n'était soi, et uniquement soi : or, se conserver, se développer, selon ses lois particulières, en harmonie avec les lois universelles, posséder pleinement le don de Dieu, en jouir sans trouble, voilà le droit, hors duquel nul ordre, nul progrès, nulle existence, et le droit dès lors a pour chacun sa racine dans son être même. »

Ces principes reposent sur l'organisation humaine, ils sont en harmonie avec les lois universelles, ils sont parfaitement justes et identiques avec ceux à l'aide desquels je démontrerai que l'esclavage est de droit naturel ; car s'il y a inégalité d'être, il y a nécessairement inégalité de développement et de conservation.

M. de Lamennais dit donc :

1° L'homme a une existence propre, séparée, indépendante, ses organes corporels, sa pensée, sa volonté.

2° Il a le droit de se conserver, de se développer selon ses lois particulières d'organisation, c'est à

dire selon son être, en harmonie avec les lois universelles, c'est à dire conformément aux lois générales qui régissent toute la création.

3° La racine de son droit est dans son être même, c'est à dire dans son organisation d'homme, qui se compose de ses organes corporels, de sa pensée, de sa volonté (1).

4° Vouloir agir en dehors de ce droit de développement et de conservation, c'est arrêter tout progrès, détruire toute existence, bouleverser tout ordre.

Un instant d'attention, peuple, et tu jugeras si l'esclavage n'est pas la conséquence immédiate et forcée de ce principe; peu importe après que le philosophe commence chacune de ses phrases par les mots liberté, égalité, et finisse par celui de fraternité, tu ne dois t'arrêter qu'à la conséquence; car le reste n'est plus qu'un manteau de pourpre, brodé d'or, qu'on jette sur un cadavre pour le cacher.

Je dis à ton prophète : Tu m'accordes au chapi-

(1) Voir comment on doit entendre le don de Dieu, livre VI, fin du chapitre IV.

tre xvi que les hommes naissent inégaux en force physique et en intelligence, c'est ce que tu nommes organes corporels, pensée, volonté, c'est aussi ce qui constitue l'être de chaque homme. Les hommes en naissant étant inégaux en force physique et en intelligence, sont donc inégaux dans leur être; la racine du droit de chacun, étant dans son être, si l'être est inégal, le droit est inégal; et chacun ne pouvant prétendre à se conserver, et à se développer que selon ce droit, si l'être est inégal, le droit inégal, chaque individu ne peut avoir de prétention à se conserver et à se développer que selon cette inégalité d'être et de droit; s'il prétend davantage, il arrête tous progrès, détruit toute existence, bouleverse tout ordre. Ainsi le prophète établit positivement que chaque individu ne peut prétendre à se conserver et à se développer, qu'en raison de sa force physique et de l'intelligence qu'il a apportée avec lui en naissant, et cela en harmonie avec les lois universelles; et ces lois universelles sont, que l'ouragan renverse le chêne, que le chêne étouffe le bouleau qui veut croître à son ombre, que le

mouton mange l'herbe des champs, que l'homme mange le mouton, et que le corps de l'homme serve de pâture aux vers ; telle est l'harmonie universelle ; et personne ne trouve injuste, ou en dehors de cette harmonie, que le chêne étouffe le bouleau, que l'homme mange le mouton, et que les vers mangent le corps de l'homme, chaque objet créé se conservant et se développant selon son être, selon ses lois particulières, et constamment aux dépens d'autres êtres qui lui sont inférieurs.

Voilà, bon peuple, comment un des plus grands phraseurs de notre époque entend l'égalité, la liberté, la fraternité ; c'est que j'ai le droit de me conserver, et de me développer selon ma grande force physique, et mon intelligence supérieure de maître ; et toi tu ne peux prétendre à te conserver et à te développer, que selon l'infériorité de force et d'intelligence qui constitue ton être, et cela est en harmonie avec les lois universelles, car je suis le chêne, et toi le bouleau ; j'étends mes branches au dessus de toi, mes racines enlacent les tiennes, j'aspire tous les sucs de la terre, j'absorbe tous les rayons du

soleil; tu étouffes, peu m'importe; je me conserve, et je me développe selon mon droit, dont la racine est dans mon être, en accord avec les lois qui régissent toute la création, et en harmonie avec les lois universelles.

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

Fourier, Victor Considérant.

La première qualité d'un écrivain, et surtout celle d'un réformateur, est d'être clair et intelligible; car lorsque la science des mots est plus difficile que la science elle-même, souvent les plus hardis reculent devant la lecture de l'ouvrage, et l'auteur voit son livre relégué sur les rayons poudreux de quelques

bibliothèques. C'est ce qui est arrivé à Fourier ; on ne peut se procurer son ouvrage qu'avec peine , et la plupart des personnes qui émettent une opinion sur sa théorie , n'en connaissent pas un mot : aussi on rencontre à chaque instant des individus qui se disent partisans des théories de Fourier , et qui avancent hardiment que ses doctrines sont les mêmes que celles des saints-simoniens ; les républicains (et Dieu seul est capable de définir ce que c'est qu'un républicain français) le croient partisan des idées républicaines ; les libéraux de notre époque le croient ami du *National* et du *Courrier Français* ; bonnes gens , qui selon vos idées le coiffez de la tiare saint-simonienne , ou du bonnet rouge ; du bonnet de coton libéral , ou du bonnet des doctrinaires ; qui savez si bien allier dans une seule et même opinion la république et l'empire , lisez-le donc une bonne fois et comprenez-le si vous pouvez.

On peut dire avec vérité, qu'un individu au plus sur quarante mille , après avoir commencé la lecture de l'ouvrage de Fourier , persistera dans son travail pour le comprendre ; or , un ouvrage destiné à

réformer la société, et qui ne peut être lu et compris que par la quarante millième partie des individus pour lesquels il est fait, me semble ne pas devoir atteindre le but que son auteur s'est proposé.

Je n'ai commencé à comprendre son système qu'après l'explication qu'en donne Victor Considérant dans son ouvrage intitulé : *Destinée sociale*. Ainsi, l'opinion que je vais émettre sur Fourier, repose sur la même interprétation que celle de Victor Considérant.

La pensée première est de remédier à la misère qui écrase les ouvriers, et en même temps d'augmenter les richesses des classes supérieures. Cette pensée est grande et généreuse ; mais l'exécution est impossible par le moyen présenté, non parce que les résultats en sont trop beaux, ainsi que le répète Victor Considérant ; mais parce que l'organisation du système est en opposition directe avec l'organisation de la nature humaine.

Toutes les fois que je parlerai du bonheur en m'occupant de ce système, je n'entends parler que du bien-être matériel de l'homme sous le rapport de

la satisfaction de ses besoins réels ou factices ; le bonheur ainsi déterminé n'est que relatif ; car l'homme ne désire pas , ce qui n'a pas de nom dans son langage , ce qui n'existe pas dans ses idées. C'est pourquoi les sauvages qui habitent sur les bords de la Colombia, n'envient pas les objets qui sont le but des desirs des hommes civilisés ; ils n'ont pas de mots dans leur langage pour exprimer un palais , des glaces , des tapis , des voitures ; ils n'ont même aucune idée sur ces objets , par conséquent ils ne peuvent les désirer. Ainsi on est obligé de convenir que le bonheur, considéré sous le rapport de la possession des objets que nous désirons pour satisfaire nos besoins factices de la civilisation , n'est qu'un bonheur relatif.

Pour achever de constater ce fait , examinons quel est le but que se propose l'homme en travaillant ; dans l'état sauvage, c'est de se procurer les objets de première nécessité pour son existence , et quelques objets de parure ; dans l'état civilisé, les travaux de l'homme ont pour but de lui assurer d'abord les objets indispensables à son existence dans le présent et dans l'avenir ; mais dès qu'il est parvenu à ce but , il

travaille souvent avec plus d'ardeur pour se procurer les objets de luxe dont il voit jouir ses semblables, qu'il ne travaillait pour se procurer les objets de première nécessité; plus il monte à l'échelle sociale, plus il veut monter, comme l'avare qu'Horace compare à un hydropique; plus il boit, plus il veut boire, et pourquoi? parce que son bonheur n'est qu'un bonheur relatif; s'il est heureux en comparaison de ceux qui possèdent moins, il est malheureux en comparaison de ceux qui possèdent plus.

C'est en stimulant les passions des hommes, en les excitant par l'appât des jouissances matérielles, que Fourier veut rendre les hommes heureux, il se trompe étrangement; bien loin de là, il devrait essayer d'amortir ces passions, engager les hommes à se contenter de peu, à regarder ceux qui sont au-dessous, jamais ceux qui sont au-dessus, car il est dans l'intérêt des masses de leur faire comprendre que c'est dans la facilité d'accomplir leurs désirs, qu'elles trouveront le bonheur.

Si j'ai bien compris le système de Fourier; expli-

qué par Victor Considérant , il n'y aura pas de changement dans l'état actuel de la société sous le rapport inégal des richesses, sous le rapport de la famille et de l'existence matérielle qui sera commune ou particulière, selon la volonté de chaque phalanstérien ; il y aura association des propriétés foncières, des capitaux et du travail ; chacun recevra en proportion de sa mise de fonds dans chaque partie.

Il y aura donc dans le monde harmonien, comme dans le monde actuel, des riches et des pauvres ; c'est à dire des gens heureux , en ce sens qu'ils pourront satisfaire tous leurs goûts et leurs passions ; et des gens malheureux , en ce sens qu'ils ne pourront pas obtenir les mêmes satisfactions. Il y aura, en admettant l'existence du système, une amélioration générale, mais sans aucun changement relatif pour que la masse obtienne le bonheur ; car de même qu'il n'y aura plus de misère à manquer de pain, de même les riches pourront se procurer plus de jouissances, puisque les objets seront à meilleur marché et que leurs capitaux leur rendront un pro-

duit double. Ainsi on peut dire, en établissant une règle de proportion, que le pauvre harmonien sera au riche harmonien, ce que le pauvre civilisé est aujourd'hui au riche civilisé; c'est à dire que dans le phalanstère les pauvres seront mécontents de leur position, et voudront, comme dans le monde civilisé, prendre la place des riches : or, comme en harmonie la richesse seule pourra procurer le bonheur, en fournissant les moyens d'accomplir tous ses désirs, et que l'homme gravite toujours vers le bonheur et le veut par tous les moyens en son pouvoir, le prolétaire harmonien n'en négligera aucun pour l'obtenir.

Après avoir excité les passions des phalanstériens prolétaires, par la rivalité des groupes, des séries, des individus, avoir aiguisé leurs désirs par la vue et le contact de tous les instants des jouissances du riche, pour apaiser ces hommes on leur donne l'élection, voilà en vérité un beau chef-d'œuvre, une belle et solide barrière; n'est-ce pas le feu que l'on met à une maison après avoir eu le soin de la remplir d'huile et de goudron? Car

ces hommes, qui auront les passions excitées dix fois comme dans la société civilisée, feront tout au monde pour obtenir l'élection en leur faveur. Si dans l'état actuel de la civilisation, on fait tant de vilénies pour triompher aux élections, quand la victoire n'est pas indispensable au bonheur, que sera-ce donc quand on sera soumis en tout et partout par le fait de l'élection, quand il ne sera plus permis de rien être, ni d'obtenir les jouissances du phalanstère, si l'on ne remporte la victoire? Vos élections, monsieur Considérant, seront de véritables batailles; car comprenez bien que le pain et le bœuf représenteront la misère et le malheur, et que les appartements de luxe, les vins et les mets délicats, les diners somptueux, les soirées aux mille bougies représenteront le bonheur; et l'homme veut toujours le bonheur.

Cependant le travail est la base de l'existence du phalanstère, c'est le pivot sur lequel tourne toute la théorie de Fourier; et autant pour calmer les passions des hommes qu'il ne cesse d'exciter, que pour obtenir les immenses résultats qu'il promet, il

prétend pouvoir le rendre attrayant ; voilà sa seconde pensée ; la première est le but , la seconde le moyen d'exécution : c'est là toute la doctrine.

J'ai déjà dit que la première pensée était grande et généreuse , je viens d'énoncer quelques unes des raisons qui porteront le désordre dans le phalanstère , je vais maintenant démontrer que tout le système doit s'écrouter , parce que Fourier et Victor Considérant ont voulu réunir deux forces incompatibles qui se détruisent mutuellement.

CHAPITRE II.

Avant tout, comprenons bien que tout ce qui est condition nécessaire d'existence est forcé, à moins de renoncer à l'existence.

Secondement, que tout travail forcé peut bien ne pas être répugnant, mais est toujours sans attrait.

La première de ces deux propositions est un axiôme.

La seconde est posée en principe par Victor Considérant.

Raisonnons sur ces bases.

Je dis : Le travail des individus qui n'apportent dans le phalanstère ni propriété, ni argent, est-il indispensable à l'existence du phalanstère? Oui, sans aucun doute, car c'est la mise de fonds du prolétaire; et, comme chaque phalanstérien ne reçoit qu'en raison de sa mise de fonds, celui qui ne met rien, ne peut rien recevoir et ne peut être admis. Or le phalanstère étant l'association des trois capitaux : la terre, l'argent et le travail, pour que la société existe, il faut que chacun des associés y mette sa portion, sous peine de non réalisation de l'acte de société. Le travail est la mise de fonds du prolétaire, s'il refuse de la donner, la société n'existe plus; sa mise est donc une condition forcée pour l'existence du phalanstère.

Mais si le prolétaire ne peut être admis dans le phalanstère que sous la condition d'apporter son capital, c'est à dire son travail, il sera donc contraint de travailler. Or, du moment que le travail est con-

traint, selon Victor Considérant, il devient sans attrait : voilà donc la base qui manque et l'édifice qui croule ; car cette base consiste dans la condition du travail attrayant, et je viens de démontrer, d'après Victor Considérant lui-même, qu'il serait sans attrait, puisqu'il serait forcé.

C'est une grande erreur que de comparer la grande fatigue que supporte un individu, en se livrant à un exercice quelconque qui l'amuse, et auquel il n'est pas forcé de se soumettre pour subvenir à ses besoins, avec la fatigue d'un travail nécessaire à l'existence ; car si l'individu qui chasse ou pêche pour son plaisir était contraint d'exercer ce métier pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, ce qui l'amusait lui déplairait quand la nécessité le forcera de le faire. Tout le monde est à même de constater ce fait.

Autant Victor Considérant est mauvais logicien quand il veut construire, autant il est vigoureux quand il assomme à grands coups de massue le journalisme du *National*, des *Débats* et de cent autres feuilles de cette espèce ; sa critique sur la manière des hommes civilisés de notre époque, de donner leur

opinion, est palpitante de vérité. Les philosophes, philanthropes, politiques et économistes sont écrasés à ne pouvoir demander une revanche. Enfin il fait une justice exemplaire de tous les faiseurs de phrases, qui, ne pouvant donner une pensée, cousent les uns après les autres des mots plus ou moins bizarres, plus ou moins sonores, fruits d'un esprit stérile assouvi de trivialités.

Après avoir indiqué premièrement les difficultés qui arrêteront infailliblement la marche du phalanstère, en le composant des hommes tels qu'ils existent et avec les passions que nous leur connaissons ; secondement, l'impossibilité par le fait même de l'incompatibilité des choses, de rendre le travail attrayant, et par conséquent d'établir et de soutenir le phalanstère. Le but de cet ouvrage ne me permettant pas d'étendre davantage ma critique, je vais finir en examinant rapidement la formule du mouvement de la civilisation établie par Fourier, et démontrer qu'il est en contradiction flagrante avec lui-même.

CHAPITRE III.

Fourier, dans sa formule du mouvement de la civilisation, établit quatre phases, deux ascendantes et deux descendantes. Cette distinction est fautive ; car ces quatre phases sont positivement ascendantes, puisqu'elles nous conduisent au garantisme, qui est le commencement de son système. Il doit donc nom-

mer ascendantes toutes les phases pour y arriver, et par lesquels il est absolument nécessaire de passer ; puisqu'il nous dit : « Chaque période a pour effet de créer les ressources aux moyens desquelles la société peut passer à une période supérieure. » Et plus loin il dit encore : « Après être arrivé à l'apogée des deux premières phases, l'ondulation devient voie de progrès, et si une civilisation ne parcourt cette ondulation jusqu'à la fin, pour mourir de mort naturelle par transition, ou passage à la période supérieure, si elle n'arrive pas à terme, si elle succombe en route, elle retombe en période inférieure. »

Dans un instant, monsieur Considérant, je vous demanderai comment vous pouvez tomber dans une contradiction aussi flagrante avec vous-même, en proposant l'établissement immédiat du phalanstère ; mais auparavant je vous prie de m'expliquer pourquoi Fourier a nommé les deux phases les plus rapprochées du garantisme, phases descendantes, quand il leur donne les qualités des phases ascendantes, et par leur position, et en les indiquant comme voie de progrès.

Je trouve dans votre ouvrage que les deux premières phases qui composent une période, doivent créer les ressources aux moyens desquelles la société peut passer à une période supérieure : si cette phase est supérieure, elle n'est pas descendante, et puisqu'il peut arriver à une période de succomber en route, de revenir sur ses pas et de retomber dans une phase ou période inférieure qui a déjà été parcourue, la seconde est donc supérieure à la première, la troisième à la deuxième, ainsi de suite.

Prenez garde que par le raisonnement en enfilade de Fourier, la première prépare les voies à la seconde, la seconde à la troisième, la troisième à la quatrième, qui nous fait entrer dans le garantisme.

Ainsi toutes les phases sont ascendantes, et Fourier a eu tort de les nommer ascendantes et descendantes.

Car chaque phase possède les mêmes moyens et raisons de croissance et de décroissance.

Car nous avons vu les peuples retomber de la deuxième à la première et de la troisième à la

deuxième, et vous reconnaissez la possibilité de ce mouvement rétrograde de la civilisation.

Cependant Fourier a eu une raison pour les nommer ainsi, je ne suis pas satisfait de votre explication, lorsque vous me dites en termes chevaleresques : « que les illusions de la vibration ascendante, sont empreintes d'un caractère de noblesse, tandis que celles de la décadence tirent leur couleur d'un ignoble matérialisme social. »

Entre nous, rayons cette explication emphatique, et dites-moi comment vous pouvez avoir l'idée, qu'il était plus beau de détrousser et d'assommer les passants sur les grands chemins, que de faire de l'économie politique, ou de s'associer pour des entreprises de commerce ou d'agriculture ; de toutes ces illusions, les dernières me semblent les plus humaines et les moins répréhensibles.

Je crois cependant avoir découvert les raisons de Fourier, et ce ne sont pas celles que vous nous indiquez ; voyez si je me suis trompé.

Nous sommes arrivés à la troisième phase, que

Fourier nomme phase descendante, s'il lui avait laissé la qualité de phase ascendante qui lui appartient, sans doute on lui aurait dit :

Homme de bien qui voyez tant de choses, vos prophéties sont belles, nous y ajoutons foi ; d'après ce que vous dites, nous arrivons, car nous sommes sur la route ; merci de vos conseils, nous n'avons plus besoin de vous, l'humanité marche et dans cinq ou six cents ans, s'il n'arrive pas d'accident, nous serons phalanstériens, car la route est rigoureusement tracée.

Mais c'était à partir d'un rire fou, même en face du philosophe, qui l'a bien prévu ; c'est pourquoi il a fait ses phases ascendantes et descendantes, afin de conserver le pouvoir de diriger l'humanité pendant les deux dernières phases ; c'est pour cela que vous venez nous dire : « Jusqu'ici l'humanité a marché et « marche encore vers le but harmonien, mais « elle peut s'en écarter, le dernier terme de la « décadence naturelle la conduirait il est vrai à la « période supérieure ; mais la décadence est suivie « de crises terribles, et les commotions qu'elle engendre peuvent faire retomber la société en pé-

« riode inférieure ; il serait donc bien supérieur d'in-
 « venter des institutions qui auraient pour effet de
 « réaliser d'emblée soit le garantisme, soit une pé-
 « riode plus avancée encore, et plus heureuse,
 « *donnez-nous donc une lieue carrée de terre et*
 « *des actionnaires, et puis vous verrez.* »

Parbleu ce que je verrai, je le devine bien sans
 être prophète ; mais sans aucun doute, ce ne sera
 pas les rêveries que le grand prêtre Fourier nous
 donne.

Il m'est arrivé souvent en lisant les ouvrages des
 plus grands philosophes, d'y trouver des contradic-
 tions dans les raisonnements, dans la manière dont
 ils posaient leur système ; mais jamais je n'en ai ren-
 contré d'aussi grandes, d'aussi flagrantes, que celle que
 je cite des Fourieristes. Quoi, monsieur Victor Con-
 sidérant, vous nous déclarez d'abord positivement ;
 « que si une civilisation ne parcourt pas cette ondu-
 « lation décroissante jusqu'à la fin, pour mourir de
 « mort naturelle par transition, ou passage à la pé-
 « riode supérieure ; que si elle n'arrive pas à terme,
 « si elle succombe en route, elle retombe en période

« inférieure, » et vous venez nous proposer de sauter à pieds joints par dessus la fin de la troisième phase dans laquelle nous nous trouvons, et par dessus la quatrième tout entière ; car vouloir former aujourd'hui le phalanstère, c'est vouloir entrer à pleines voiles dans le garantisme, c'est nous exposer à retomber dans la deuxième phase ; les crises dont vous nous menacez dans la troisième et la quatrième phase, ne peuvent entrer en balance avec la certitude que vous nous donnez de rétrograder ; car d'un côté c'est un danger que nous pouvons éviter, de l'autre c'est un mal inévitable ; puisque si nous ne parcourons pas l'ondulation jusqu'à la fin, *si nous ne mourons pas de mort naturelle*, si nous n'arrivons pas à terme, nous retombons en période inférieure.

Vous ne compreniez donc pas votre système, quand vous nous avez proposé l'établissement immédiat du phalanstère, ou bien vous lui avez préféré des actionnaires, et une lieue carrée de terrain ; en cela vous vous souvenez du proverbe, *vaut mieux mineau dans la main que grue qui vole.*

Partisans de Fourier, si vous voulez réellement son système, suivez la route qu'il a tracée, facilitez autant que vous pourrez la transition de la troisième à la quatrième phase, sans la forcer, et dans celle-là, vous le savez, nous aurons le monopole féodal de la propriété et la féodalité industrielle.

Quand je parle en faveur de l'esclavage, dites-moi, lecteurs, si je ne suis pas la même ligne que Fourier et Victor Considérant, seulement un peu plus en avant, car servage et esclavage sont pour les effets aussi synonymes que tous les synonymes connus.

La civilisation, dit Victor Considérant, a commencé par la féodalité, et doit finir par la féodalité, et c'est pour lui une nécessité absolue; car Fourier en fait le pivot, le germe composé, le contre-poids de sa quatrième phase; et selon ces deux grands prêtres du fouriérisme, il nous est impossible de sauter par dessus la quatrième phase; il semble même qu'ils aient voulu prédire cet ouvrage qui préconise les opinions de cette phase dans laquelle nous allons entrer.

Que dire des détails que ces deux écrivains nous

donnent sur le phalanstère ? Est-ce un jeu , ou la suite d'un moment d'exaltation ? Pour moi, je m'é gare dans la tour d'ordre, les concerts aux mille voix, les atrium, les jardins d'été et d'hiver, les couloirs, les chauffoirs, les restaurateurs, etc.

Quand après la sixième puissance, par laquelle il nous promet de changer les climats et d'anéantir les ouragans, j'ai vu Victor Considérant en commencer une septième, j'ai frémi, pensant qu'il allait nous donner deux lunes et deux soleils fonctionnant à tour de rôles pour compléter l'harmonie.

Je ne connais Victor Considérant que par son ouvrage, le commencement m'a fait voir qu'il avait de bonnes intentions en faveur de l'humanité ; ses raisonnemens et ses propositions m'ont fait connaître qu'il était un mauvais logicien ; ses détails sur le phalanstère me font penser qu'il aime les fraises et les cerises, que ses yeux se reposent avec volupté sur un dahlia, que son palais savoure avec délices une poire de Bergamotte et de bon chrétien, et qu'il n'est point indifférent à un bon dîner ; la danse de l'Opéra a du exercer sur lui de grandes séductions,

il doit aimer la musique militaire et le bruit du tambour, car nous le voyons attaquer un champ au pas de charge avec des charrues de toutes les couleurs.

Dans le phalanstère, il nous promet des brosses mécaniques pour cirer nos souliers; trente-six mille jeunes gens des meilleures familles de l'endroit surveilleront la marche des brosses; il en sera probablement de même pour les habits et la barbe, et les phalanstériens iront placer leurs dos ou leurs mentons devant ces brosseurs et ces barbiers d'une nouvelle espèce.

Oh ! grand bédet de Mahomet ! te voilà bien loin avec tes houris comparées aux harmoniennes, chacune pouvant terrasser un grenadier. Allons, mes grenadiers, vous l'entendez, à chacun la sienne, relevons nos moustaches et en avant ; où sont vos harmoniennes, capitaine Considérant ? me voici avec mes grenadiers : à qui terrassera l'autre.

A de pareilles folies peut-on répondre autrement que par des folies, jamais Don Quichotte n'a réuni plus de sagesse et de déraison.

Ce que j'ai trouvé bien, je l'ai dit; les faux raisonnements, je les ai critiqués; ce qui est ridicule, je m'en suis moqué.

CHAPITRE IV.

Je termine en demandant à Victor Considérant, pourquoi il a changé la doctrine de Fourier, ou pourquoi il ne nous donne pas toute la doctrine de Fourier ; puisqu'il ne nous donne pas les mêmes développements que son patron, il semble ne pas vouloir atteindre le même but.

Fourier critique la position actuelle de la société, il nous offre une position plus favorable dans sa cosmogonie, et nous présente le phalanstère comme moyen d'arriver; pour Considérant le but semble être le phalanstère, pour moyen l'association sur une lieue carrée de terre; il est vrai qu'une fois organisés en phalanstère, les avantages détaillés dans la cosmogonie sont forcés, selon Fourier: ainsi puisque le moyen mène infailliblement à la fin, Considérant peut dire qu'en voulant le moyen, il voulait nécessairement la fin. Je dirais alors à Considérant qu'il n'a pas eu le courage de l'intelligence, en ne nous détaillant pas les grands biens que nous promet Fourier; qu'il a reculé devant l'œuvre de son maître en invention, ainsi qu'il le nomme; qu'il n'a pas osé présenter au public comme du nouveau et du très simple les récits puisés chez Pythagore, les Mages et les Hiérophantes, qui à leur tour les ont puisés chez les prêtres des bords du Gange; après tout que Fourier soit inventeur ou plagiaire, cela importe peu, toujours est-il selon lui que :

La terre va parcourir une carrière harmonienne

pendant soixante-quinze mille ans. Par le fait de l'établissement d'un seul phalanstère de quinze cents individus, elle va entrer dans cette carrière; la vie commune des Harmoniens sera de cent quarante-quatre ans, mais la mort ne doit pas les effrayer, car ils reviendront au monde peu après, les femmes avec les appas et la beauté d'Aspasie, les hommes forts et vigoureux avec un corps d'Antinoüs, tous prêts à recommencer la vie des délices que décrit Fourier.

Cette vie, en effet, n'est pas sans agréments, car je vois dans les *Cislégomènes*, 2^e partie, *histoire des compotes et des marmelades*. « Qu'en Harmonie, « pour éviter l'inconvénient de la cuisson du pain, « comestible ruineux, les femmes et les enfants ne « mangeront que des compotes avec le quart de su- « cre, » et Fourier faisant immédiatement l'applica- tion de son système du travail attrayant aux compo- tistes, dit « que les faiseurs de compote seront peu « rétribués, vu la forte dose d'amorce que présen- « tera ce travail. » Je recommande ce passage aux maîtres fabricants de compote de la civilisation.

Oh ! génie vraiment admirable ! tête , ainsi que le dit Victor Considérant, capable de faire craquer celle de Newton , rien que cet article , d'une immense portée , puisqu'il pourvoit aux besoins de l'existence des deux tiers chéris de l'espèce humaine , te plaçait côte à côte avec un des plus grands hommes des temps modernes ; mais ceux qui suivent , te placent bien au dessus.

Voyons ce qu'il dit dans son *Cisambule*, *histoire du melon jamais trompeur* (1), « dans le phalanstère, on mangera beaucoup de melons, c'est un fruit de haute Harmonie; avant d'être servis, ils seront tous sondés; les meilleurs, cotés n° 1, seront pour les chefs, les n° 2 pour les patriarches, le peuple aura les n° 3, 4 et 5, les enfants le n° 6, le caravanseraïl le n° 7, les chevaux et les vaches le n° 8, les chats le n° 9, les volailles et les poissons le n° 10, et le n° 11 sera pour les cochons. Ainsi, ajoute cet homme étonnant, pas un homme, pas un chat, ne seront dupes sur le melon. »

(1) Je prie le lecteur qui n'a pas lu Fourier, de croire que je le cite mot à mot.

Dans son *Transambule, histoire de transitions harmoniques, ou triomphe des volailles coriaces*; ce grand homme nous dit : « dans chaque phalange on trouvera aisément des vieux coqs et des vieilles poules , pour ceux qui les aiment ; il n'y aura pas moins de vingt-cinq harmoniens par phalange qui auront ce goût. »

Si les commis voyageurs du commerce, ces hommes estimables qu'on peut nommer les hirondelles de la civilisation, ne propagent pas les doctrines de Fourier, avec la même tenacité qu'ils mettent à débiter les produits industriels de leurs patrons, on doit dire qu'ils sont parvenus à un degré d'ingratitude inconnu jusqu'à nos jours; car Fourier dit en parlant des voyageurs : en Harmonie on voyagera gratis dans de bonnes voitures, si bien suspendues que leur mouvement ne sera pas plus dur que celui d'un aigle qui plane au dessus des nuages ; on sera logé et nourri gratis, dans huit cent mille palais, on sera habillé gratis, et on aura des divertissements composés gratis. Vous entendez, commis voyageurs, on aura des divertissements composés, gratis.

Combien d'individus ne voudront-ils pas réaliser cette comparaison de la vie à un voyage, et cette fois il sera parsemé de fleurs de toutes les espèces ; si vous ne me croyez , lisez le traité d'association de Fourier, et vous verrez que je le cite mot à mot. Cependant quelle que soit l'activité du commis voyageur, il ne pourra jamais atteindre la fin de son voyage et visiter les huit cent mille palais harmoniens ; par une raison bien simple, c'est que Fourier ne donne que cent quarante quatre ans d'existence à chaque phalanstérien ; et en supposant que l'on parte le jour même où l'on vient au monde, et qu'on ne passe qu'un jour dans chaque phalanstère, pour le visiter, compris le temps du voyage, il faudra huit cent mille jours d'existence, c'est à dire deux mille cent-quatre-vingt-onze ans, et deux cent quatre-vingt cinq jours, pour visiter toutes les phalanges

Après tout, cela me paraît de peu d'importance, et je ne vois pas pour quelle raison, puisque Fourier a porté la vie des hommes à cent quarante-quatre ans, si cela était agréable ou même commode aux harmoniens, il ne la porterait pas à deux mille cent

quatre vingt-onze ans et deux cent quatre-vingt-cinq jours, non compris les années bissextiles, dans lesquelles les voyageurs pourraient faire séjour et se reposer un peu. J'espère bien, après cette remarque d'un de leurs plus indignes admirateurs, que les grands prêtres de la doctrine de Fourier arrangeront cette affaire.

Après cela nous passons au *postambule*, et j'y trouve un calcul sur lequel défunt M. Barème lui-même n'aurait pu mordre ; cependant ce n'est pas petite affaire, car il ne s'agit rien moins que de payer la dette de l'Angleterre, qui est de vingt-cinq milliards ou environ, et cela avec la vente des œufs pondus par des poules harmoniennes pendant six mois. Riez, riez donc, grands bènets de la civilisation, quand on vous donne les moyens d'être heureux, et de payer vos dettes, ainsi que le dit Victor Considérant, après quoi, prenez une plume, vérifiez, voici des chiffres.

« Dans chaque phalanstère il y aura douze mille poules pondantes qui donneront chaque jour par phalanstère mille douzaines, c'est-à-dire 1,000

« Comme ce sont des œufs

<i>Report...</i>	1,000
harmoniens, par conséquent beaucoup plus gros que ceux des poules de la civilisation, ils vaudront 50 c. la dou- zaine, ci.....	50 ^c
« Ce qui fera par jour une somme par phalanstère, de.....	500 ^f 00
« Il y aura deux cents jours de ponte dans l'année, ni plus ni moins, ci.....	200 ^f
« 500 fr. multipliés par deux cents jours donnent une somme de francs, ci.....	100,000 ^f 00
« 100,000 fr. multipliés par six cent mille phalan- stères donnent, ci.....	60,000,000,000

Est-ce juste, civilisé? le compte n'est-il pas de soixante milliards bien comptés, bien chiffrés? Réponds donc. Je veux bien diminuer un sixième pour

les accidents, c'est à dire dix milliards d'œufs cassés avec lesquels on fera des omelettes et des échaudés, il restera encore cinquante milliards, et avec la moitié de cette somme tu pourras rembourser la dette de l'Angleterre, c'est à dire avec la vente des œufs de poules pendant six mois.

Qu'ils sont bêtes, les Anglais, de ne pas avoir accepté ce marché!

Dans ce même *postambule* Fourier économise annuellement sur diverses dépenses, quatre cents milliards, j'ai spécialement remarqué l'économie de cinquante millions sur les allumettes, celle de trois cents millions sur les épingles, dont je ne parle que pour montrer combien cet homme admirable a porté son attention sur les plus petits détails de l'économie domestique; j'ai repassé ses additions et ses multiplications avec la plus grande attention, et j'affirme que j'ai trouvé toutes ses opérations justes; enfin, sur toutes les dépenses humaines il économise positivement et annuellement deux mille milliards de francs, et je l'affirme encore, ses calculs sont parfaitement exacts.

Cependant il y a une légère observation que de malveillants civilisés pourraient faire, et dont je vais parler, pour fournir à Victor Considérant l'occasion d'y répondre. C'est que la population de la terre ne s'élève pas à un milliard d'habitants; mais partons de ce chiffre, femmes et enfants compris, les dépenses de chacun de ces individus est loin de s'élever à la somme de cinq cents francs par individus; mais j'accorde cette somme, alors la dépense générale de l'humanité s'élèvera à la somme de cinq cents milliards. Comment faire pour économiser la somme de deux mille milliards sur une somme de cinq cents milliards seulement? La solution de cette question donnera infailliblement celle que le contenu peut être plus grand que le contenant.

Mais il est inutile de nous amuser plus longtemps aux bagatelles de la porte, ces profits, ces avantages, ne sont que des enfantillages, comparés à ce que nous verrons quand nous serons organisés en phalanstère. Aussitôt et par le fait même de notre organisation, la terre exercera une influence sur les planètes qui nous environnent, et par un mouve-

ment d'attraction irrésistible, Phœbina se rapprochera de nous à vingt mille lieues, Cérés à soixante mille, Pallas à quatre-vingt mille, et Mercure à deux cent mille ; nous aurons des lunettes bien meilleures que celles que nous portons, ce qui me réjouit fort parce que je suis myope, et nos télescopes en harmonie seront quarante mille fois supérieurs à ceux d'Herschel ; on établira immédiatement des télégraphes pour la correspondance sidérale entre les planètes ; les habitants de Mercure nous apprendront à lire le langage harmonique unitaire, celui qu'on parle dans le soleil et dans les autres planètes, et dans tous les soleils de l'univers. Fourier ajoute que Mercure nous sera infiniment précieux pour notre correspondance, en vingt ou trente heures, avec nos antipodes ; « un bâtiment parti de Londres arrive à Calcutta, les télégraphes d'Asie en donnent avis aux télégraphes de la planète Mercure ; qui en voyant passer Londres le lendemain, lui donnent avis que le vaisseau est arrivé à bon port. »

Pour opérer toutes ces belles choses, et bien d'autres encore, que demande Fourier ? fort peu

en vérité en comparaison de ce qu'il donnera ; il demande un million, un pauvre petit million, pour nous donner annuellement deux mille milliards d'économies, pour des lunes, des soleils, des planètes, des bons melons, des vieux coqs, des bonnes lunettes, des allumettes, des gros œufs de poule, et huit cent mille palais ; il promet en outre de rembourser aux actionnaires un million au delà du million qu'ils auront prêté. Il est bien bon en vérité de s'occuper de cette misère, après les immenses cadeaux qu'il fait au genre humain, et qui forment un intérêt assez rond.

J'ai encore oublié de conter qu'il faisait fondre les glaces des poles, et qu'il livrait un passage dans les mers du nord, aussi praticable pendant six mois, que la Manche entre Douvre et Calais ; il fera faire trois récoltes à Lyon et à Bordeaux ; il rendra le ciel de Londres aussi pur que le ciel de l'Italie ; l'olivier viendra sur les bords de la Tamise, et John Bull pourra récolter du vin muscat ; il fera de Saint-Pétersbourg un pays chaud, et du grand désert de Sahara un pays ou règnera une agréable fraîcheur ;

enfin, au moyen des phalanges, on aura de la chaleur ou du froid, de la pluie ou de la sécheresse, du calme ou du vent à volonté, et des nuits plus belles que les plus beaux jours.

Dirai-je maintenant qu'il annonçait en 1822 que si on acceptait immédiatement son système, il était sûr de pouvoir opérer le solde de la dette d'Angleterre en 1830, au moyen d'un transfert au congrès sphérique. En vérité, cela ne vaut pas la peine d'en parler, cependant l'idée ne doit pas être entièrement abandonnée, et je suis presque certain que les Anglais ne seraient pas fâchés de faire passer une partie, et même la totalité de leur dette, sur le dos des habitants de la lune, ce qui amuserait bien moins encore les rentiers que la conversion de Villèle.

Ce n'est pas Fourier qui m'étonne, ce sont les fouriéristes ; car Sancho Pança qui croyait que son maître était fou, et qui le suivait, espérant en obtenir au moins un évêché, m'a toujours paru plus admirable que Don Quichotte.

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.

P. Leroux. Ecole égalitaire.

La cause des erreurs de la plupart des écrivains modernes est de ne pas avoir compris la nature de l'homme, et de n'avoir pas voulu reconnaître que la pensée, complément de son organisation, le porte constamment dans l'état de nature à user de sa supériorité de force ou d'intelligence, pour enlever

à son semblable les objets qui lui conviennent, et dans l'état de civilisation le porte à le dominer, pour user de lui à son profit, dans l'intention d'accomplir un désir de bonheur qui ne cesse de l'accompagner.

En proclamant l'égalité des hommes, les philosophes du dix-huitième siècle ont proclamé un principe en opposition directe avec l'organisation de la nature humaine, et les populations de cette époque qui ont adopté leurs doctrines sans réfléchir et avec enthousiasme, ont été amenées à proclamer dans la loi cette égalité, conséquence forcée de l'adoption par les masses d'un faux principe philosophique. C'est à la fausse direction suivie depuis cette époque que l'on doit la misère, source de l'agitation qui se manifeste dans les classes inférieures de la société; c'est à l'existence dans la loi de ces fausses doctrines que l'on doit de trouver constamment en contradiction avec eux-mêmes les hommes les plus honorables qui les ont embrassées sans les approfondir, et qui ensuite ayant été chargés de gouverner ou de rédiger la loi, ont reconnu l'impossibilité de marcher en opposition avec des lois inhérentes à

la nature humaine ; alors ils se sont aperçus que leurs prédécesseurs, qui prêchaient les doctrines d'égalité, avaient placé une étiquette fautive sur un flacon vide, ainsi que le dit M. P. Leroux, dans un journal du mois de novembre 1838.

Cette erreur est la source de toutes les calamités et de la misère qui écrase les peuples. Pendant quarante siècles, dont nous possédons l'histoire, les peuples guidés par des philosophes et des législateurs, qui ne le cédaient en rien aux législateurs et aux philosophes de notre époque, ont marché en suivant les voies de la loi naturelle ; ils ne s'étaient pas avisés d'établir dans les lois le principe de l'égalité entre les hommes, et n'avaient point en perspective des révolutions, en comparaison desquelles celle de France en 1793 sera presque inaperçue. Aujourd'hui ce ne sont plus quelques conquérants qui viennent momentanément troubler la tranquillité du monde, ce sont les peuples eux-mêmes qui sont en émoi ; l'ordre social est remis en question, tous les esprits voient le mal, et une foule d'écrivains, pénétrés d'un système quelconque dont ils n'ont

calculé ni le principe, ni les conséquences, arrivent avec un remède; tel avec l'illégitimité, tel avec la légitimité de l'empire, celui-ci avec une république modèle fédérative, celui-là avec une république indivisible, l'un avec la religion du Christ traduite en français, l'autre avec la religion dans le style de Jérémie, enfin la communauté de biens, l'émancipation de la femme, la division des biens; l'association, le phalanstère, etc., etc., etc.; comme si toutes ces rêveries pouvaient diminuer le moins du monde la misère qui dévore les peuples chez lesquels l'homme, dit-on, est libre; misère qui, en augmentant chaque année d'un anneau la plaie qu'elle a formée, menace avant peu d'envahir tout le corps social? Vous illégitimistes, vous êtes à l'ouvrage, comment vous en tirez-vous? Et vous napoléonistes que voulez-vous? pouvez-vous faire mieux que vous n'avez fait? Enfants bâtards de ce que vous nommez la liberté, retirez-vous, car vous avez étranglé votre mère; la France vous a-t-elle été inféodée? Allez donner la mesure de votre corps au tailleur pour qu'il vous fasse un habit de César, avec

lequel vous irez parader en Suisse, en Angleterre, ou sous les murs du Vatican; mais laissez-nous en paix. Vous républicains, savez-vous ce que vous vous voulez? Que le forme de république demandez-vous? Car il y en a plus de cent, et chacun de vous porte un projet différent dans la poche de son surtout; vous criez bien haut : La France est pour nous. Allons donc, vous plaisantez; les ouvriers de France, et de tous les pays, veulent du pain en travaillant; c'est du pain qu'il leur faut, et vous ne pouvez leur en donner.

M. P. Leroux est un des grands partisans du principe d'égalité. N'ayant pu me procurer ses ouvrages (1), je me borne à critiquer ses principes qu'il a posés dans le journal que j'ai cité plus haut; il dit : « Que l'égalité n'est encore qu'un principe, que nulle part elle n'existe, ni dans l'application de la loi, ni dans la société. » Cette assertion de M. Leroux est vraie, et rien ne prouve mieux que c'est en vain que les réformateurs feront des lois en op-

(1) Il m'a été impossible de trouver en Amérique les œuvres de M. P. Leroux; ma critique repose sur les principes posés par lui dans un journal qui me fut envoyé à la Nouvelle-Orléans par le docteur Saulnier, de Mexico.

position avec l'organisation de l'homme ; la nature reviendra toujours, et l'emportera. Comment lui, homme dont l'intelligence est fortement développée, ne comprend-il pas que tant que l'on prendra des hommes pour gouverner, pour juger, administrer, ces hommes auront nécessairement les passions inhérentes à leur organisation ; que tant que les hommes seront organisés physiquement, et moralement, comme ceux qui existent, le talent, la richesse, une nombreuse clientèle, une famille puissante, donneront toujours à ceux qui possèdent ces avantages, un poids capable d'emporter le plateau de la balance contre celui qui ne les possèdera pas.

• Dira-t-il que ce n'est pas juste ? Mais alors, il dirait un non sens, car tout ce qui est conséquence de notre organisation est juste : il vaudrait autant que le bouleau étouffé par le chêne, vint dire que ce n'est pas juste, on n'y ferait pas attention ; car c'est une conséquence de la loi, et du droit naturel, dont la racine est dans l'être de tout objet créé en harmonie avec les lois universelles.

Dans la sixième observation, M. Leroux dit :

« Que l'égalité des esprits et des intelligences, proclamée sous le nom de liberté de penser, de publier ses opinions, liberté de conscience, liberté philosophique et religieuse, liberté du culte, est encore une déception, parce qu'on ne confère pas au peuple la faculté d'user de ce droit. »

Que veut M. Leroux ? Il veut l'égalité d'intelligence ; c'est à dire ainsi qu'il l'explique, que tous les hommes aient les mêmes facilités et les mêmes moyens de développer leur intelligence. Ainsi tant qu'un seul homme ne possèdera pas au même degré que les autres ces facilités et ces moyens, l'égalité n'existera pas. Si cette égalité de moyens pour le développement intellectuel de l'intelligence pouvait amener l'égalité des intelligences, elle donnerait la solution du problème proposé de l'égalité générale entre les hommes ; car c'est entièrement de l'inégalité d'intelligences que découlent toutes les distinctions sociales, l'inégalité de force physique étant absorbée dans l'état de société par la force permanente dont je parlerai au livre du Droit naturel (1).

(1) La force permanente est celle que possède le pouvoir pour faire exécuter les lois.

En effet, M. P. Leroux a bien compris la source de l'inégalité dans les sociétés, puisqu'il dit un peu plus loin : « Là où un homme sur cent mille jouit de cette liberté de développement, le mot esclavage convient mieux que celui de liberté. » Ces paroles sont justes, mais M. Leroux me semble avoir pris toute la latitude que prennent les auteurs de romans, qui font entrer en scène un héros, et lui font étaler plus ou moins de luxe, sans définir ses moyens d'existence.

Voyons un peu, monsieur Leroux, vous voulez l'égalité de moyens pour développer l'intelligence? si vous ne vouliez que quelques modifications, je raisonnerais avec vous dans ce sens; mais vous prononcez, vous demandez l'égalité; ce mot n'a pas besoin d'explications, c'est l'égalité pour tous les hommes que vous voulez. Examinons d'abord la possibilité d'un pareil système, ensuite où il nous conduira. Pour cela, prenons la position d'un ouvrier, par exemple celle d'un canut de Lyon dont vous décrivez la vie chétive et misérable au physique et au moral.

Un canut de Lyon travaille au moins quatorze heures par jour; ces quatorze heures lui donnent à peine de quoi lui acheter du pain noir pour nourrir sa pauvre

famille : si vous retranchez quatre heures de ce travail manuel, pour les employer à un travail d'intelligence, il ne lui restera pour vivre que le produit de dix heures de travail, et, comme le produit de quatorze heures peut à peine subvenir à ses besoins, on sera obligé de lui tenir compte de cette différence de quatre heures, sans quoi il ne pourrait plus se nourrir. Cela réglé, je ne sais, en vérité, par quels moyens, aurez-vous obtenu l'égalité? Pas le moins du monde; car, pour que l'égalité subsiste, il faut retrancher non pas quatre heures, mais quatorze heures de travail, et solder tous les frais de l'éducation; encore vous serez à mille lieues de l'égalité de moyens de développement; car le fabricant enverra son fils au milieu des foyers de lumière; il lui fera visiter des pays où il trouvera des modèles de perfection dans tous les genres, qui, enflammant son imagination, faciliteront le développement de son intelligence. Ce ne sera donc qu'en donnant au fils du canut de Lyon les mêmes facilités que le fabricant donne à son fils, que vous obtiendrez l'égalité que vous demandez, et il faudra nécessairement accorder ces facilités tout le temps

pendant lequel l'intelligence est susceptible de se développer, c'est à dire, en général, jusqu'à l'âge de soixante ans, et même au delà, surtout pour les hommes de science et de cabinet. Voilà donc ce qu'il faut faire, si vous voulez obtenir égalité de moyens de développement de l'intelligence. Ce n'est pas ma faute, si en définissant ce que vous demandez, monsieur Leroux, nous trouvons une folie ; mais quand on jette des palabres à la tête du public, il faut s'arranger de manière qu'on ne puisse rien définir ; car la définition les brise ; c'est comme le vent qui dissipe la fumée.

Ce que je viens de dire des ouvriers de Lyon s'applique également aux ouvriers fileurs de coton, tisserands, forgerons, cordonniers, maçons, charpentiers, laboureurs, etc. Cependant le travail de l'esprit pour le développement de l'intelligence, avec l'assurance de l'existence matérielle, étant préférable au travail manuel, personne ne voudra plus s'occuper que des travaux d'esprit.

Voilà sans doute un beau roman ; mais il ne s'agit pas d'un roman, il s'agit d'histoire. Qui fournira à

tous ces étudiants les moyens et la facilité de développer leur intelligence ? Qui, en s'occupant des travaux manuels, leur préparera un banquet temporel après le banquet spirituel ? En vérité, je n'en sais rien, mais probablement M. Leroux le découvrira.



—

Co que je viens de dire des ouvriers de Lyon s'applique également aux ouvriers filateurs de coton, sergents, tisseurs, cordonniers, maçons, charpentiers, laboureurs, etc. Cependant le travail de l'esprit pour le développement de l'intelligence, avec l'assu- rance de l'existence matérielle, étant préférable au travail manuel, personne ne voudra plus s'occuper que des travaux d'esprit.

Vous sans doute un beau roman ; mais il ne s'agit pas d'un roman, il s'agit d'histoire. Qui voudrait

CHAPITRE II.

Je viens de démontrer à M. Leroux l'impossibilité d'établir l'égalité de moyens de développement avec notre système actuel de société; maintenant je vais plus loin : je lui laisse la faculté de trancher dans ce système tant qu'il voudra et comme il l'entendra; enfin, d'arranger son idée, son roman, pour l'égalité de

développement d'intelligence, pourvu qu'il ne crée pas une nouvelle espèce d'homme, qu'il laisse subsister celui qui existe avec son organisation, et après je prétends lui démontrer que, loin d'avoir obtenu une égalité quelconque parmi les hommes, il aura, au contraire, établi la plus grande inégalité que l'esprit humain puisse concevoir.

J'admets un instant que les hommes possèdent les mêmes facilités pour s'asseoir au banquet spirituel, aura-t-on par ce moyen obtenu l'égalité ? Non, cent fois non, par deux raisons majeures, qui sont inhérentes à l'organisation de l'homme ; la première est que les hommes venant au monde inégaux en intelligence autant qu'ils le sont en force physique, leur intelligence ne peut se développer qu'en raison de la somme qu'ils ont reçue de la nature ; la seconde raison est que, venant au monde les uns après les autres, leur intelligence sera plus ou moins développée en raison de leur âge, c'est à dire du temps qu'ils auront pu donner au travail de l'esprit ; l'inégalité résultant de la seconde raison puisera une nouvelle force dans les maladies qui empêchent le travail, dans l'âge

ou les infirmités qui l'arrêtent entièrement. De ces deux raisons ressortira une inégalité tellement complète, que si l'on plaçait écrit sur la poitrine de chaque homme son degré de développement d'intelligence et si chaque individu était placé dans l'ordre social, en raison de ce degré de développement, il n'y aurait pas sur la terre deux hommes en état d'égalité.

M. Leroux est tombé dans la même erreur que J. J. Rousseau, et tous les philosophes, qui veulent que chaque homme soit placé dans l'ordre social en raison de son degré d'intelligence; ils ont pris chaque individu isolément, voulant lui donner dans la société la place qu'il occuperait dans l'état de nature, tandis que dans la société on doit prendre les hommes par masses. Je renvoie le lecteur à ce que je dis sur ce sujet, au livre dans lequel je critique le discours de J. J. Rousseau, sur les causes d'inégalité entre les hommes, et au livre du droit naturel.

Pour terminer son article, M. Leroux nous donne cette phrase superbe : « Un jour viendra ou de nouveau, toutes les intelligences prendront place au banquet spirituel; mais alors, il n'y aura plus

« de distinctions entre les prêtres et les laïques , le
 « monde laïque sera devenu l'église , et l'égalité rè-
 « gnera dans le double domaine du souverain civil
 « et du souverain ecclésiastique , du roi sacerdotal
 « et du roi temporel , du pontife et du despote ,
 « du pape et de César. »

Ouf!!! Et Victor Considérant qui se plaint de M. Lherminier ! il n'avait donc pas lu celle-là ?

Comme tout le monde ne cherche pas à comprendre cette phraséologie , je vais en donner la traduction en français , la voici :

Il arrivera un temps , où de nouveau les paroissiens seront les curés , et les curés seront les paroissiens ; l'église sera le monde , et le monde sera l'église ; les savetiers seront papes , et les papes seront souverains , et les souverains pourront être savetiers , et le savetier sera l'égal du pape , et le pape sera l'égal du curé , et le curé l'égal du souverain , et le souverain l'égal du paroissien ; et toujours ainsi en continuant la ronde comme dans la danse macabre , en sorte que paroissiens , curés , papes , savetiers , souverains , se donnant la main , assis au banquet

spirituel, formeront une chaîne attendrissante, et marcheront ensemble vers l'éternité.

Il faut vraiment que ces hommes croient le peuple français bien infime pour lui débiter de pareilles sornettes.

CHAPITRE III.

Les Républicains.

Et l'opposition Odilon-Barrot et *Courrier français*, qu'a-t-elle fait, cette opposition plus creuse que le crâne desséché d'un squelette de mille ans, retentissante comme un tombeau vide?...

Et la république! Oh! la république, c'est ici qu'elle doit être flétrie d'un fer rouge sur l'épaule; c'est ici qu'elle a commis un crime infame! Les ouvriers de Lyon avaient faim; ils voulaient *vivre en travaillant ou mourir en combattant!* Avec l'instinct du corbeau qui plane sur une armée en campagne, elle vint s'abattre sur cette population qui recelait un germe de guerre. La guerre éclata, il y eut du sang au travers de la rue, et elle poussait déjà un cri de joie, quand un coup de massue au front l'abattit mourante sur le pavé!

(Victor CONSIDÉRANT, *Destinées sociales.*)

Respublica, la république, la chose publique, ridicule traduction d'un mot latin qui renferme pour chaque républicain une idée différente. Pour la masse des pauvres diables que l'on trompe, et dont on fait de la chaire à canon, c'est du pain à la sueur de leur front, et ils ne l'auront pas à la sueur de leur sang;

pour les roués de parti, ce sont des places, du pouvoir, des festins, des richesses, et des joies directoriales.

Liberté, égalité, même diversité d'opinion sur la valeur et l'étendue des mots. L'application ridicule de ces deux mots faite à l'homme, a fait plus de mal à l'humanité, que le caractère guerrier de tous les conquérants.

Fraternité, mot sans valeur, seulement à l'usage des dupes, justement représentés par le baiser Lamourette.

Marchez donc, faites donc quelque chose de raisonnable, établissez donc une organisation qui ait le sens commun, quand vous n'êtes d'accord ni sur le principe, ni sur la valeur du mot, qui n'est réellement qu'une amorce jetée à l'ineptie, à la niaiserie et à la misère, par l'ambition, la fourberie et le somnambulisme.

Pour moi le mot liberté n'a qu'un sens, il signifie liberté d'actions : or la liberté d'actions ne peut exister dans l'état de société, car ce mot est en oppo-

sition directe avec le mot loi, qui est la base de toute société.

Le mot liberté exprime une idée complète qui n'admet aucune modification. Vouloir restreindre sa valeur par des abstractions, c'est en changer le sens et lui en donner un autre ; c'est encore rendre toute définition impossible, car la borne plantée par les uns sera changée de place par les autres, chacun ayant toujours d'excellentes raisons pour étendre ou restreindre les limites. En agissant ainsi, on élève un sujet interminable de dissensions dans une société, et on trompe tous les hommes, sans exception, puisqu'au lieu d'une base fixe, on leur a donné un point qui peut se prolonger à l'infini et former des lignes dans tous les sens.

Je dis donc que le mot liberté exprime une idée complète ou qu'il n'exprime rien ; que la liberté ne doit pas avoir d'autre borne que celle imposée par l'organisation humaine, autrement elle n'existe pas.

Je vais essayer de le démontrer par une comparaison. Un cercle se compose d'une suite de points

qui se confondent ensemble placés les uns auprès des autres ; je fixe le nombre de ces points à trois cent soixante : si j'enlève un des points de la circonférence d'un cercle, par cela même je détruis le cercle, il ne reste plus qu'une ligne courbe dont on ne connaît la valeur qu'en la comparant au cercle. On ne peut, en effet, dans cette position lui conserver le nom de cercle, car je puis lui enlever successivement tous les autres points, excepté un ; et il n'y aura pas plus de raisons pour nommer cercle le seul point qui restera, qu'il n'y en avait pour le nommer ainsi quand il en restait trois cent cinquante-neuf.

Il en est de même de la liberté ; si on lui conserve son nom après lui avoir imposé une borne par une loi, rien n'empêchera de poser d'autres bornes et de faire de nouvelles lois, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un point imperceptible de liberté ; alors, pour ne pas tomber dans l'absurde, on sera obligé de chercher des distinctions entre les lois justes et injustes, ce qu'on ne pourra faire qu'au moyen d'idées métaphysiques, et, sur ce chapitre, tout le monde sait qu'il est impossible de prononcer un jugement contre

lequel on ne puisse présenter des raisonnements aussi logiques que ceux qui l'ont déterminé.

La loi est une règle d'actions, imposée par un supérieur à un inférieur. Or tout homme qui a reçu une règle d'actions, n'est pas libre de ses actions. Dira-t-on que celui-là est libre, qui n'obéit qu'à la loi ; mais la loi n'est que l'expression de la volonté du législateur, c'est à dire d'un ou de plusieurs hommes ; et en outre si la loi soumet directement les actions d'un homme à la volonté d'un autre, comme dans l'état d'esclavage, ou dans l'état militaire, en se soumettant à la loi cet homme est-il libre ? et si la loi soumet indirectement, mais forcément, les actions d'une certaine quantité d'hommes, à la volonté d'autres hommes, parce que les uns possédant seuls la terre, ceux qui ne possèdent pas sont obligés par la faim de se mettre en servitude près de ceux qui possèdent ; dira-t-on encore que ces hommes sont libres ? Si on veut appeler cela de la liberté, je le veux bien, mais pour tout homme raisonnable, ce sera de l'esclavage et de la servitude.

Si nous consultons l'Écriture sainte, nous voyons

que l'homme n'a jamais joui de la plénitude de sa liberté; car Dieu, après l'avoir créé, lui imposa une règle d'actions; cette règle lui promettait l'immortalité en récompense de sa soumission, et lui infligeait la mort en punition de sa désobéissance. Le principe de mort fut donc créé en même temps que la vie, à cet instant de l'existence de l'humanité; la mort n'était pas comme aujourd'hui une conséquence forcée de la vie, mais seulement une condition facultative, et pour cela il fallait que le principe de mort fût placé en face de celui de la vie; l'homme possédait son libre arbitre, mais non sa liberté, puisqu'une peine terrible devait être la conséquence de sa désobéissance.

C'est donc à tort qu'on a fait de la liberté un symbole, que l'on a dit que les hommes étaient nés libres; en adoptant ces maximes, on a jeté le trouble et l'incertitude dans tous les esprits, et, en voulant en faire l'application, on a répandu le désordre dans la société.

La liberté a pour conséquence l'opposition, et c'est par suite de cette conséquence inévitable, que

nous voyons tous les jours l'opposition produire une lutte entre les maîtres et l'ouvrier, ou bien entre les réunions des maîtres et les coalitions des ouvriers. Dans ce cas, voici ce qui arrive : les ouvriers sont nommés mutins, les gendarmes les arrêtent, et ainsi que le dit E. Buret, « les tribunaux appliquent avec une sévérité de plus en plus grande les lois qui protègent ce qu'on appelle la liberté de l'industrie, » et tous les ouvriers sont obligés par la faim de reprendre leurs travaux aux prix fixés par les maîtres.

Le même Buret nous dit qu'en 1834 les tailleurs de Londres formèrent une vaste coalition qui soutint la guerre jusqu'aux dernières extrémités, et ne céda que quand les caisses de secours furent épuisées ; alors la faim força les ouvriers à reprendre leurs travaux aux prix fixés par les maîtres.

Il y a mille exemples de ce genre, et toutes les coalitions ont été terminées par le sabre ou la faim, toujours au détriment des ouvriers. Je le répète de nouveau, on ne peut appeler cette position de l'ouvrier que de l'esclavage ou de la servitude ; et c'est

la conséquence forcée de la déclaration du principe de liberté.

Il faut bien se garder de confondre la liberté avec des libertés : la première forme un tout, et les secondes ne sont qu'une portion plus ou moins grande de ce tout. Il y a autant de différence entre la première et les autres, qu'il en existe entre le fini et l'infini.

Quelle que soit donc la quantité de liberté que demanderont les hommes réunis en société, ils ne demanderont jamais qu'une faible portion d'une immensité, et je ne connais pas de société où l'homme soit privé de toute sa liberté; ou de société où l'homme puisse jouir de toute sa liberté; ces deux positions sont complètement incompatibles avec l'état de société.

Cela reconnu, on sera obligé de convenir que la somme plus ou moins grande de liberté que l'on accorde aux individus, doit être établie en raison de la conservation de la société, et que les libertés doivent souvent être différentes en raison de ses besoins. Par exemple, l'esclave d'Amérique, dont on

parle tant en France, sans avoir une idée vraie de sa position, jouit, dans beaucoup de circonstances, d'une plus grande somme de liberté que le prolétaire européen ; et cependant en tête de la constitution, on déclare que tous les Français sont libres ; ce qui, faute d'une définition, ne signifie absolument rien. C'est donc en vain qu'on déclarera dans le livre des lois que les hommes sont nés libres, que dans tous les temples on élèvera des statues à la déesse de la liberté ; en raison de l'organisation humaine, les déclarations resteront sans effet, et les statues de la folle déesse resteront sans puissance.

En effet le droit de développement de chaque être étant dans son organisation, ainsi que le reconnaissent tous les philosophes, et la nature en donnant le mouvement ayant créé l'opposition ; en raison de l'inégalité établie entre les êtres, l'absorption de la liberté de mouvements du faible par le fort, doit être nécessairement le résultat du mouvement. Cette vérité que j'achèverai de démontrer au livre du droit naturel, forcera tout individu à reconnaître que la liberté ne peut exister dans l'état de société, et qu'elle

n'est qu'une chimère en opposition à l'organisation de l'homme, et en contradiction avec les lois universelles.

Réclamer la liberté de penser, c'est dire une sottise ; personne ne peut arrêter l'essor de la pensée , il ne faut pas confondre la faculté de penser avec la liberté d'émettre la pensée : la première est indépendante de tout, même de Dieu, et on ne peut jouir de la seconde sans agir d'une manière quelconque ; par conséquent, elle fait partie de la liberté d'actions et est soumise à l'opposition comme toutes les autres actions des hommes.

Le mot égalité exprime que deux objets sont égaux en tout point. Or l'égalité ne peut exister entre les hommes, ni dans l'état de nature, ni dans l'état de société, et je démontrerai au livre du droit naturel que c'est un contresens avec l'organisation de l'homme. Parce qu'on a déclaré que les hommes étaient égaux devant la loi, égalité d'ailleurs qui ne peut être qu'une fiction en raison de l'organisation humaine, dira-t-on que l'égalité existe entre les hommes, quand bien même on serait parvenu à leur donner sur ce point ce que leur annonce la déclaration ? Mais alors

il vaudrait autant dire qu'un âne et un mulet sont égaux, parce qu'ils ont des oreilles de même longueur.

En raison de l'organisation de l'homme, l'égalité devant la loi ne peut pas plus exister que l'égalité absolue ; je ne crois pas nécessaire de prouver par des faits, ce que tout le monde a pu reconnaître aussi bien que moi. Dans une accusation criminelle, l'homme riche et puissant qui appartient à une famille nombreuse, n'a-t-il pas mille moyens d'influence, soit pour étouffer ou arrêter l'accusation, soit pour éviter la peine portée par la loi? Sa richesse, sa position, ses amis, forment autour de lui un rempart inexpugnable, des avocats éloquents et instruits dans le sanctuaire de la justice, des écrivains habiles au moyen de la presse, ne parlent-ils pas, n'écrivent-ils pas en sa faveur, et ne parviennent-ils pas ordinairement à embrouiller la question au point de faire échapper le criminel, soit à la justice, soit à la vindicte publique?

Et l'homme pauvre, que peut-il? Il se débat en vain sous le poids de l'accusation qui l'accable, tout est contre lui, sa pauvreté même est un commence-

ment de preuves ; condamné dans l'esprit des hommes , en même temps que soupçonné ; s'il est coupable , il ne peut échapper , innocent le soupçon ne le quitte plus , et l'accompagne jusqu'à la fin de sa carrière.

Dans un procès civil, n'en est-il pas de même ? L'homme riche peut payer chèrement des avocats célèbres ; par leur éloquence , et par ses liaisons , il peut exercer une grande influence sur l'esprit des juges , et même quelquefois par la séduction ; il peut soutenir les frais d'un procès long et dispendieux , forcer son adversaire à le suivre dans toutes les voies de la chicane. L'homme pauvre ne peut rien de tout cela , et il est obligé de renoncer à son droit.

L'inégalité de position dans la société établit inégalité d'influence , et l'inégalité de position est la conséquence de l'inégalité naturelle.

Que faire à cela ? Est-il possible que les juges ne soient pas des hommes avec leurs faiblesses , avec leurs passions , peuvent-ils être en dehors et au dessus de l'humanité ? Et quand cela serait , les autres moyens d'influence ne subsisteraient-ils

pas toujours, pour témoigner que l'égalité devant la loi ne peut être qu'une chimère ?

Ce fait, conséquence forcée de l'inégalité naturelle est tellement juste, que les plus grands partisans de l'égalité sont obligés de reconnaître son irruption dans la société, malgré tous leurs efforts. Voici ce que nous dit E. Buret, 2^e volume, page 40, dans son ouvrage sur la misère des ouvriers. « Chose étrange dans le temps où les nations étaient divisées en deux castes que rien ne pouvait rapprocher, en nobles et en vilains, il y avait beaucoup plus d'égalité parmi les classes qui concourent à la production, qu'il n'en existe aujourd'hui, où pourtant l'égalité est le premier article de la loi fondamentale du pays! Contradiction désolante! Au moment où l'inégalité est détruite dans l'ordre politique (1) et civil, la voilà qui renaît, et en fait, et en droit, avec une puissance qu'elle n'avait jamais eue, dans l'ordre nouveau de l'industrie. »

(1) En écrivant cela, M. E. Buret avait probablement oublié qu'il fallait payer cinq cents francs d'impôts pour être député, deux cents francs pour être électeur, etc., etc.



Mais si la liberté et l'égalité ne peuvent subsister avec l'état de société, cet état n'est point entièrement incompatible avec l'indépendance des hommes, et je l'ai rencontré aux États-Unis. Cependant, ainsi que le pensent nos rhéteurs républicains, elle n'est point le résultat de la forme du gouvernement, de la constitution, ou de la liberté illimitée de la presse. Un instant de réflexion sur cette question, nous fera aisément comprendre qu'elle dépend d'un fait tout matériel, qu'il n'est au pouvoir d'aucune puissance humaine de donner à la France.

Aux États-Unis, tous les hommes sont non seulement riches, mais on peut dire trop riches, puisqu'ils possèdent quatre et cinq fois plus de terres fertiles qu'ils n'en peuvent cultiver, et que le gouvernement possède en outre sept cent cinquante millions d'acres de terres de bonne qualité, sur lesquelles tout homme peut s'établir, et ne les payer qu'après quatre ou cinq ans de jouissance, au prix fixé par le congrès américain, à raison de six francs vingt-cinq centimes l'acre.

C'est à ce fait matériel, et seulement à lui, que l'on doit le maintien de la république, et de la constitution, et de voir la tranquillité qui règne après la fièvre électorale, le lendemain d'une élection présidentielle, ainsi que de pouvoir supporter la liberté de la presse, poussée jusqu'à ses dernières conséquences.

Il est, en vérité, absurde de dire que c'est la constitution, la liberté de la presse, le plus profond respect des Américains pour les lois, ou leur instruction plus générale qu'en Europe, qui maintient l'indépendance des citoyens. Ce n'est point par ces raisons, mais on peut dire malgré ces raisons, que les citoyens conservent leur position indépendante.

Car la constitution américaine n'est pas autrement rédigée que cinq cents autres constitutions, ou projets de constitutions faits depuis quatre mille ans; car pour la plus grande partie des Américains, les journaux n'ont d'intérêt que pour les annonces, et les prix courants; car enfin, il n'y a guère d'Américain qui ne soit capable de tenir tête à un Bas-Normand de pur sang, et il n'est pas aisé de faire

un article de loi à travers lequel il ne réussisse à passer. Quant à l'instruction, si savoir lire et écrire est de l'instruction, ils sont vraiment le peuple le plus instruit du globe ; mais il me semble que quand vous avez donné ces deux connaissances à un homme , vous n'en avez pas plus fait un homme instruit , que vous n'avez fait un menuisier d'un homme auquel vous avez donné un rabot ; la clef de la science ne constitue pas plus la science , qu'un rabot ne constitue l'art de la menuiserie.

Les élections n'ont d'intérêt que pour les fonctionnaires publics qui excitent tant qu'ils peuvent le peuple en leur faveur. Le peuple qui n'a pas grand sujet de distraction , finit par y prendre part comme à une course de chevaux ; l'Américain est naturellement joueur, et il fait toujours des paris nombreux et considérables sur le résultat des élections , il parie souvent contre le candidat qu'il porte , l'homme alors n'étant plus pour lui qu'un cheval dans l'hippodrome : et dans le fait , que lui importe qui sera nommé président, de Harisson, ou de Van de Buren ? ni l'un ni l'autre ne peuvent changer la forme du gou-

vernement; ce n'est pour lui qu'un spectacle; quand il est fini, il retourne à sa ferme, ou sur sa plantation, car c'est là que sont concentrés tous ses intérêts, toutes ses affections.

La forme du gouvernement des États-Unis ne durerait pas quinze jours en France, et elle sera changée en Amérique, bien avant que la population de l'Union soit aussi compacte que celle de la France; car alors, il y aura des riches, et beaucoup de prolétaires sous la dépendance des riches.

M'étendre davantage sur ce point serait sortir de mon sujet; mais tout le monde comprendra qu'un gouvernement est à l'abri des révolutions, quelle que soit sa constitution, quand tous les hommes qui sont gouvernés peuvent devenir riches, et peuvent satisfaire leur ambition d'acquérir des propriétés foncières, quelque grande que soit cette soif de propriétés et de richesses.

Ne pouvant nous procurer cette richesse, source de l'indépendance américaine, ce ne sera donc pas là que les républicains français iront chercher une

forme de gouvernement pour la France ; d'ailleurs la constitution des Etats-Unis reconnaît l'esclavage, et les constitutions des états sur la surface de plus des deux tiers de cette immense république, sont basées sur cet état de choses. Je puis ajouter ici, que c'est dans les pays où existe l'esclavage que l'esprit républicain me paraît le plus solidement affermi, et où il a jeté les plus profondes racines. Les républicains ne peuvent pas davantage aller chercher la forme d'une république chez les peuples de l'antiquité avant d'avoir établi l'esclavage dans leur pays, car c'est réellement sur cette base que reposait le système des anciennes républiques. Celle où l'égalité la plus grande régnait entre les citoyens était celle de Sparte, et cette égalité qui n'appartenait qu'aux Spartiates, ne subsistait qu'aux dépens de la liberté des Ilotes. Dans toutes les républiques, il était déshonorant pour un citoyen d'exercer les arts libéraux, tous étaient réservés aux esclaves, et les citoyens étaient chargés de gouverner, et de défendre le pays.

Les anciens législateurs, qui valaient bien ceux

d'aujourd'hui, avaient pensé que le peuple ouvrier était trop ignorant, pour adopter un principe; ils avaient établi la classe des esclaves, qui n'avait aucun droit politique, et qui seule exerçait les métiers; cette classe était chez les anciens à peu près celle que nous entendons de nos jours par le mot peuple ouvrier, et réellement ces législateurs avaient raison, le peuple est trop ignorant et trop facile à éblouir pour s'attacher à un principe; il prend d'abord pour drapeau un homme qui se trouve à la tête d'une opinion libérale, mais bientôt oubliant l'opinion et le principe il suit l'homme, l'aide à s'emparer d'un pouvoir despotique, et croit bonnement que la liberté et la république subsistent toujours, parce que sur les pièces de monnaie, il lit d'un côté république française, et de l'autre Napoléon empereur.

Nos républicains ne veulent pas probablement s'emparer des formes de la république de Venise, république qui cependant a jeté un grand éclat, mais qui n'était fondée ni sur l'égalité, ni sur la liberté; ils ne sont certainement pas sans avoir entendu parler des Plombs et du Conseil des dix.

Ils disent qu'ils veulent le bonheur du peuple, cela n'est certainement pas vrai ; car quand on veut faire le bien , il n'est pas nécessaire de se cacher, les Saints-Simonniens n'ont pas hésité à proclamer leur principe, à développer leur système ; les phalanstériens en ont fait autant ; pourquoi les républicains n'agissent-ils pas de même ? Pourquoi se réunissent-ils toujours en sociétés secrètes, qui commencent par exiger de l'homme le serment de renoncer à sa liberté d'action, et lui font promettre d'abdiquer sa liberté de penser. L'homme qui fait un pareil serment, sous quelque prétexte que ce soit, ne mérite plus que l'esclavage, et est pour jamais indigne du nom de citoyen : pourquoi enfin ces apôtres de liberté fuyent-ils le grand jour, si leurs intentions ne sont pas criminelles ?

Vous voulez une république ; mais quelle forme de république voulez-vous ? Est-ce la forme de la république d'Athènes, de Sparte, de Rome, ou de Venise, est-ce une république avec un, deux ou trois consuls, avec un empereur ? Est-ce une république despotique avec un dictateur, un baillon pour la

presse, des guillotines pour les citoyens, et des ba-
 teaux à soupapes pour les enfants et les jeunes filles?
 Est-ce une république d'orgie et de boue avec un
 directoire? C'est je crois celle-là qui vous convient,
 mes maîtres, et je ne crois pas me tromper en disant
 que votre intention après avoir abusé le peuple, est
 de vous gorger du sang et des richesses des citoyens.

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

Droit divin.

Non concupisces domum proximi tui, nec desiderabis uxorem ejus, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, nec omnia quæ illius sunt.

Tu n'envieras pas la maison de ton prochain ; tu ne désireras pas sa femme, ni son esclave, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui lui appartient.

EXODE, ch. 20, v. 17. *Vulgate.*

C'est là le commandement que Dieu a donné à Moïse, sur le mont Sinaï, au milieu du tonnerre et des éclairs : Tu ne désireras rien de ce qui appartient au prochain !!!

Comprenez bien philanthropes et abolitionistes chrétiens : ce n'est pas seulement le vol ou la sous-

traction de ce qui appartient au prochain, que Dieu défend, c'est l'envie qui comprend tout ce qui peut détruire la propriété d'autrui, et parmi les biens de toute espèce qui peuvent être en la possession des hommes, Dieu désigne particulièrement l'esclave et la servante. Quelques personnes traduisent le mot latin *servus* par serviteur, ce qui n'est pas juste, le serviteur domestique tel qu'il existe de nos jours, était nommé *Mercenarius*, et c'est ainsi que Dieu le nomme dans ses commandements, lorsqu'il dit dans le LÉVITIQUE chap. xxv verset 6, après avoir ordonné que tous les sept ans on laisserait la terre en repos : *Sed erunt vobis in cibum, tibi et servo tuo, ancillæ et mercenario tuo : et advenæ qui peregrinatur, apud te* ; mais ce qui naîtra de lui-même servira à vous nourrir, vous, votre esclave, votre servante, votre mercenaire et l'étranger qui demeure avec vous. C'est donc bien du serviteur esclave que Dieu a parlé, en prononçant le mot *servus*, et non du serviteur mercenaire, dont nous nous servons ; en effet lui seul est

une propriété, ainsi que Dieu va le dire, tandis que le mercenaire est libre.

Celui là donc est dans l'erreur, qui prétend croire au Dieu de Moïse, au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et qui prêche l'abolition.

Qu'il ouvre la bible, et après le premier commandement, que j'ai donné en tête de ce chapitre, il lira :

EXODE, chap. XXI, verset 2 : *Si emeris servum hebræum sex annis serviet tibi, in septimo egreditur liber gratis*; Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira pendant six ans, et au septième il sortira libre, sans te rien donner.

Au verset 3 : *Cum quali veste intraverit cum tali exeat; si habens uxorem, et uxor egredietur simul*; Il sortira d'esclavage avec l'habit qu'il avait en entrant, s'il avait une femme, il sortira avec sa femme.

EXODE, chap. XXI, verset 4 : *Sin autem dominus dederit illi uxorem et peperit filios et filias: mulier et liberi ejus erunt domini sui, ipse vero exhibit cum vestitu suo*; Mais si son maître lui a

donné une épouse, et si elle lui a donné des fils et des filles, la femme et les enfants appartiendront au maître, et pour lui il sortira avec son habit.

Verset 5 : *Quod si dixerit servus, diligo dominum meum et uxorem, ac liberos, non egrediar liber*; Si l'esclave dit : J'aime mon maître, mon épouse et mes enfants, je ne veux point sortir pour être libre.

Verset 6 : *Offeret eum dominus diis, et applicabitur od ostiam et postes, perforabitque aurem ejus subulâ*; Son maître l'offrira aux dieux, et il sera placé entre la porte et le poteau, et il lui percera l'oreille avec une alène, et il sera esclave pour un siècle.

Verset 20 : *Qui percusserit servum suum, vel ancillam virgâ, et morti fuerint in manibus ejus, crimine reus erit*; Si quelqu'un a frappé son esclave et sa servante avec une verge, et s'ils sont morts dans ses mains, il sera coupable de crime.

Verset 21 : *Sin autem uno die vel duobus supervixerint, non subjacebit pœnæ, quia pecunia illius est*; Mais s'ils ont survécu un ou deux jours, il

ne sera point soumis à la peine, parce que ces esclaves sont son argent.

Verset 26 : *Si percusserit quispiam oculum servi sui aut ancillæ et lucos eos fecerit, dimittet eos liberos pro oculo quem eruit*; Si quelqu'un frappe son esclave ou sa servante sur l'œil et les rend borgnes, il les renverra libres, pour l'œil qu'il leur aura fait perdre.

LÉVITIQUE, chap. xxv, verset 29 : *Si paupertate vendiderit tibi se frater tuus, non eum opprimes servitute famulorum*; Si la pauvreté réduit votre frère à se vendre à vous, vous ne l'opprimerez point par la même servitude que vos esclaves.

Verset 40 : *Sed quasi mercenarius et colonus erit, usque ad annum jubilæum operabitur tibi*; Mais vous le traiterez comme un mercenaire et un colon, et jusqu'à l'année du jubilé, il travaillera pour vous.

Verset 42 : *Mei enim servi sunt, et ego eduxi eos de terrâ Ægypti, non veneant conditione servorum*; Car ils sont mes esclaves, c'est moi qui

les ai tirés d'Égypte, qu'ils ne soient donc point vendus comme les autres esclaves.

Verset 44 : *Servus et ancilla sint vobis de nationibus quæ in circuitu vestro sunt* ; Ayez des esclaves et des servantes, pris parmi les nations qui sont autour de vous.

Verset 45 : *Et de advenis qui peregrinantur apud vos, vel qui ex his nati fuerint in terrâ vestrâ ; hos habebitis famulos* ; Vous aurez aussi pour esclaves, les étrangers qui sont venus parmi vous, ou ceux qui sont nés d'eux dans votre pays.

LÉVITIQUE, chap. xxv, verset 46 : *Et hereditario jure transmittetis ad posteros ac possidebitis in æternum* ; Vous les laisserez à votre postérité par droit héréditaire et vous en serez possesseurs pour toujours.

Hé bien ! abolitionnistes, juifs, chrétiens, latins, grecs et protestants de toutes les sectes, qui croyez au Dieu de Moïse ; dites-moi, ces commandements sont-ils clairs, sont-ils précis ? Laissent-ils le moindre doute sur la traite et l'esclavage ? Dieu n'a-t-il pas parfaitement réglé ces deux questions ? n'a-t-il

pas dans cent passages qu'il me semble maintenant inutile de citer, menacé son peuple de le réduire en esclavage ? n'a-t-il pas plusieurs fois exécuté ses menaces ? n'a-t-il pas dit dans la GENÈSE, chap. IX, verset 26 : *Dixitque Dominus Deus : Benedictus Sem sit, Chanaan servus (1) ejus* ; et le Seigneur a dit : Que Sem soit béni, Chanaan sera son esclave.

Dans ses commandements, ne fait-il pas de l'esclave une possession ? et ne vous a-t-il pas dit : Tu n'envieras rien de ce qui appartient au prochain.

J'avais donc bien raison de dire que celui-là était dans l'erreur, qui prétendait croire au Dieu de Moïse, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et qui prêchait l'abolition ; car il prêche la destruction de la propriété. Et Dieu ne défend pas seulement le vol et la soustraction, mais l'envie qui détruit la propriété de ce qui appartient au prochain.

D'où vient donc que se couvrant du manteau de la religion, certains hommes viennent en opposition

(1) Toutes les bibles anglaises traduisent le mot *servus* par le mot *servant*, qui signifie serviteur ; cette traduction est fautive et est faite avec mauvaise intention : la véritable traduction de *servus* est *slave*, qui veut dire esclave.

directe et formelle aux ordres de Dieu prêcher une croisade contre l'esclavage , c'est à dire contre les propriétaires d'esclaves et ceux qui font la traite; sont-ils assez imprudents pour se croire plus sages et plus habiles que Dieu, ou diront-ils que le fils est venu détruire ce que le père avait établi; mais alors Dieu ne serait point un Dieu tout-puissant, immuable, ce ne serait plus qu'un homme , avec toutes les faiblesses de l'humanité.

Tandis que le Dieu d'Israel est le Dieu tout puissant, immuable dans sa volonté, qui comme lui est de toute éternité, ce qu'il voulait il y a trois mille ans, il le voulait donc de toute éternité, c'est à dire qu'il le voulait dans les temps infinis qui ont précédé la manifestation de sa volonté, et pendant les temps infinis qui doivent suivre cette manifestation, et le Christ n'est venu que pour accomplir les promesses de rédemption de son père; il n'est point venu changer la loi, mais l'accomplir.

CHAPITRE II.

Droit divin.

No lite putare quoniam veni solvere legem aut Prophetas : non veni solvere sed adimplere.

Ne pensez pas que je sois venu pour détruire la loi et les Prophètes; je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir.

SAINT MATHIEU, ch. 5, v. 17.

Le Christ n'est donc pas venu renverser l'ancienne loi, celle que Dieu a donnée à Moïse sur le mont Sinaï; il est venu au contraire, pour l'accomplir, et même chapitre, il ajoute :

Chap. v, verset 19 : *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines*

minimus vocabitur in regno caelorum; qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno caelorum; Celui donc qui violera un de ces moindres commandements, et qui apprendra aux hommes à les violer, sera le dernier dans le royaume des cieux; mais celui qui les exécutera et les enseignera, sera grand dans le royaume des cieux.

Ainsi celui qui violera ou qui enseignera à violer un des plus petits commandements que Dieu a donnés à Moïse, sera le dernier dans l'autre monde. En effet, dans les versets 22, 28 et 34 du même chapitre, le Christ défend non seulement l'homicide, mais encore l'injure; non seulement l'adultère, mais encore le désir; non seulement le faux serment, mais même le serment. Ainsi le Christ, loin de renverser les commandements de Dieu, ne fait que les recommander plus vivement et les rendre plus sévères.

Par les commandements donnés à Moïse, Dieu défend d'envier le bien d'autrui; Dieu a placé les esclaves au nombre des biens et des propriétés: de là il résulte clairement que celui qui cherche à détruire la propriété d'un autre, en prêchant l'abolition

est en opposition directe avec la loi de Dieu, et par les paroles du Christ que je viens de citer il est également en opposition directe avec les commandements du Christ, qui ordonnent l'obéissance aux moindres commandements de Dieu. En outre, nulle part il ne condamne l'esclavage, partout au contraire il ordonne de respecter la puissance, de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

En vérité, je ne sais sur quel texte des Ecritures les philanthropes chrétiens peuvent s'appuyer pour prêcher l'abolition de la traite et de l'esclavage, car dans leurs épîtres les apôtres Pierre et Paul sont aussi précis que l'Exode et le Lévitique.

Saint Paul, dans sa première épître à Timothée, nous dit :

Chap. VI, verset 1 : *Quicumque sunt sub jugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur ne nomen Domini et doctrina blasphemetur* ; Que ceux qui sont esclaves sous le joug regardent leurs maîtres dignes de tout honneur, pour que le nom du Seigneur et sa doctrine ne soient point blâmés.

Verset 2 : *Qui autem fideles habent dominos , non contemnunt, quia fratres sunt; sed magis serviant, quia fideles sunt et dilecti, quia beneficii participes sunt. Hæc doce et exhortare ;* Que ceux qui ont des maîtres fidèles (c'est à dire chrétiens), n'aient pas pour eux moins de respect, parce qu'ils sont frères, mais qu'ils les servent d'autant mieux qu'ils sont fidèles et aimés , et qu'ils participent aux mêmes avantages : enseignez et recommandez ces choses.

Verset 3 : *Si quis aliter docet et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu-Christi, et ei quæ secundum pietatem est doctrinæ ;* Si quelqu'un enseigne autrement, et n'acquiesce pas aux paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, et à ce qui est doctrine selon la piété.

Verset 4 : *Superbus est nihil sciens, sed languens circum questiones, et pugnas verborum; ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiae suspiciones malæ ;* C'est un orgueilleux qui ne sait rien, il languit autour des questions et des combats de paroles, desquels naissent l'envie, les contestations, les blasphèmes et les mauvais soupçons.

Verset 13 : *Præcipio tibi coram Deo qui vivificat omnia, et Christo-Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato, bonam confessionem ;* Je vous ordonne devant Dieu qui fait vivre tout , et devant Jésus-Christ qui a rendu bon témoignage sous Ponce Pilate.

Verset 14 : *Ut serves mandatum sine maculâ, irreprehensibile usque in adventum Domini nostri Jesu-Christi ;* De garder mon ordre sans tache et d'une manière irrépréhensible , jusqu'à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ.

Le même apôtre dans son épître à Tite, lui dit :

Chap. 2 , verset 9 : *Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes non contradicentes ;* Les esclaves doivent être soumis à leurs maîtres , leur plaire en tout , ne les contredire en rien.

Verset 10 : *Non fraudulentæ, sed in omnibus bonam fidem ostendentes ; ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus ;* qu'ils ne les trompent pas ; mais qu'ils se montrent fidèles en toutes choses , afin qu'ils fassent briller en toutes choses la doctrine de notre Dieu sauveur.

● Saint Paul dit encore dans son épître à Philémon, qu'il lui renvoie son esclave, et prie Philémon de lui renvoyer à Rome, parce qu'il a besoin de ses services.

● L'apôtre saint Pierre, le disciple bien aimé du Christ, dans sa première épître aux chrétiens dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie, la Bythinie, dit :

● Chapitre 2, verset 18 : *Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis, et modestis, sed etiam dyscolis* ; Esclaves soyez soumis avec toutes sortes de craintes à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et modestes, mais encore à ceux qui sont fâcheux.

● Hommes qui croyez au Dieu de Moïse, hommes qui croyez au Christ, à ses paroles transmises par les évangélistes, qui prenez pour règle de conduite, les ordres et les instructions des apôtres, comment après des textes aussi clairs, des ordres aussi positifs, pouvez-vous prêcher l'abolition de la traite et de l'esclavage !

● Si l'esclavage avait été en opposition avec la loi

nouvelle, c'est à dire avec la loi de rédemption, le Christ, le fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, aurait-il hésité à prononcer anathème contre lui, le fils de Dieu tout puissant et Dieu comme son père, pouvait-il avoir des craintes, ou des ménagements à garder avec les hommes ? Les apôtres auraient-ils ordonné aux esclaves soumission et obéissance en toute chose ? auraient-ils prononcé l'anathème contre ceux qui prêchant l'abolition donneraient des ordres en opposition aux réglemens et aux ordres qu'ils donnaient sur l'esclavage ? Que répondrez-vous, au jour du jugement, à saint Paul qui vous ordonne de garder son commandement dans tout son entier, jusqu'au dernier avènement du Christ ? Je vous défie au nom du Christ, que vous regardez comme le messie de Dieu, de citer un seul texte de lui, ou de ses apôtres, qui vienne contredire ceux que je viens de vous présenter.

De deux choses l'une, ou vous êtes des orgueilleux ou des ignorants, ainsi que le dit saint Paul, en prêchant une doctrine clairement opposée aux commandemens que Dieu a donnés à Moïse sur le

mont Sinäi, aux préceptes et aux ordres, et aux instructions données par les apôtres; ou vous êtes des fourbes et des hypocrites, qui pour satisfaire vos passions, prêchez une doctrine que vous savez en opposition complète avec les apôtres, le Christ, la loi de Dieu et ses prophètes.

CHAPITRE III.

—

mont Dieu, aux préceptes et aux ordres, et aux
 instructions données par les apôtres; on vous êtes
 des tourterelles et des hypocrites, qui pour assouvir
 vos passions, prêchez une doctrine que vous savez
 en opposition complète avec les apôtres, le Christ,
 la loi de Dieu et ses prophètes.

CHAPITRE III.

—

Ne pouvant défendre leurs doctrines avec les textes de l'Écriture sainte, les abolitionnistes invoqueront sans doute, en leur faveur, l'esprit de la religion chrétienne. A cela nous répondrons : Qu'en législation divine, comme en législation humaine, il est interdit de rechercher l'esprit de la loi, quand le texte

est clair et précis ; car, par cette recherche, on est exposé à tordre le sens du texte et à s'écarter de la vérité. Cependant, je veux bien encore accepter le combat sur ce terrain et examiner par quelles raisons l'église catholique a marché progressivement depuis des siècles à l'abolition de l'esclavage, quoique les livres sacrés aient réglé cette position, et n'en aient point imposé la destruction.

Je crois nécessaire de faire observer de nouveau que jamais je n'ai prétendu que l'esclavage était un état de perfection ; tout homme penseur, en lisant ma première page, a dû reconnaître que je le considérais comme un état de transition, et le critique qui prétendrait le contraire manquerait de bonne foi ou d'intelligence. Je crois que la religion catholique, dans son esprit, l'a toujours considéré de même, et d'ailleurs, je me hâte d'ajouter, avant toute explication, qu'avec l'existence pleine et entière de cette religion dans le cœur du maître et dans celui de l'esclave, les mots maître, esclave, ne servent plus qu'à exprimer une position, comme les mots père, fils, fille, gendre, en expriment une autre.

La religion catholique est une religion d'amour et d'affections; par ce la même elle détruit toute domination violente, pour la remplacer par une domination d'affection, semblable à celle du père à l'égard du fils; dans ce cas, le mot esclave ne désigne plus qu'un étranger à la famille par les liens de la chair, mais adopté, et qui dans sa position a droit comme les autres membres de la famille, à la bienveillance du chef de la famille.

Si, comme je le démontrerai plus tard, on ne peut établir que quelques légères différences, entre l'esclavage créature de la loi positive, et celui qui résulte de la faim, loi naturelle; si la soumission complète d'une masse d'individus à la volonté d'une autre masse moins considérable, est une conséquence forcée de la loi naturelle et de l'établissement des sociétés; on sera obligé de reconnaître que la violence qui résulte de cet état inévitable de soumission, disparaît entièrement par l'établissement d'une loi d'amour et d'affection qui réunit les hommes entre eux. Personne, je crois, ne me contestera ce fait. Au surplus examinons quelle est la position

d'une femme chérie et aimée par son époux : la loi lui ordonne l'obéissance, et l'affection lui donne le commandement ; par la loi, le fils est soumis au père, et l'enfant chéri impose au père ses volontés, au moyen de l'affection qu'il lui inspire. L'établissement de la religion catholique a donc eu pour résultat immédiat de faire disparaître, au moyen de l'affection, la distance qui existe entre le maître et l'esclave.

Dans sa marche, la religion a fait aussi disparaître l'égoïsme, au moyen de l'affection, et l'émancipation est devenue générale. C'est là un effet incontestable et inévitable de la charité, et l'esclave n'avait pas à craindre de manquer de protecteurs dans cette nouvelle position, attendu que la charité et l'affection, filles de l'idée religieuse, étaient toujours là pour plaider en sa faveur dans le cœur de son ancien maître, qui, en outre, était obligé par sa conscience religieuse, à lui procurer tous les secours en son pouvoir ; l'émancipation ne pouvait donc avoir de funestes résultats, puisque ses effets, en ce

qu'ils ont de désastreux , étaient contrebalancés par une loi d'amour.

On ne peut nier que la religion catholique n'ait reçu de graves atteintes depuis trois siècles , et qu'elle n'ait perdu une partie de son empire sur l'humanité , par l'établissement du protestantisme , par le matérialisme , le déisme , ou même par l'athéisme.

La conséquence forcée de la diminution de puissance exercée par la religion catholique sur l'esprit et le cœur des hommes , a été de placer l'organisation sociale sous l'influence de lois matérialistes ; car on ne peut raisonnablement espérer qu'une loi d'amour produise un effet quelconque sur l'homme qui , livré tout entier à la matière , n'accorde à l'idée religieuse aucune influence sur ses actions ; il était donc indispensable , si l'on voulait conserver l'effet , de conserver la cause.

La destruction de l'esclavage de l'homme , dans ce qu'il peut avoir de plus pénible , dans la possession de l'homme , ne pouvait avoir aucun inconvénient , lorsque les hommes étaient animés par les sentiments

d'affection et de charité qu'inspire la religion catholique, puisque le riche qui avait cessé d'être maître, restait par sa conscience et par sa loi religieuse dans l'obligation de secourir son semblable.

En détruisant la religion catholique dans le cœur de l'homme, le riche s'est trouvé avec son égoïsme naturel en face de la misère du pauvre, rien ne lui faisait plus une obligation de secourir son semblable, il avait une loi religieuse qu'il avait droit d'interpréter à sa volonté, et une loi civile qui réglait toutes ses actions; alors sa conscience était tranquille, quand il avait rempli tous ses devoirs, après avoir assisté au prêche, payé ses billets, ses contributions et la taxe des pauvres.

La liberté amène naturellement l'opposition, et l'opposition doit amener le combat; la religion catholique et la charité qui pouvaient seules annihiler les effets de la lutte, étaient détruites en partie; le combat s'engagea, et naturellement avec toutes ses conséquences.

Ce ne fut plus le combat de l'homme dans l'état de nature qui devait amener la destruction ou l'es-

clavage d'une des deux parties ; mais un combat réglé par la loi positive , auquel on donne le nom de liberté de travail , qui devait produire la misère par la libre concurrence , et avec la faim une soumission plus grande que celle de l'esclave sans en avoir les bénéfices.

En effet , il n'est pas raisonnable de vouloir conserver avec une loi de matérialisme , les conséquences d'une ancienne loi religieuse que l'on a détruite ; et puisque la première exerce aujourd'hui son empire sur la majeure partie de l'humanité , on ne doit pas s'attendre à voir découler les conséquences de la seconde : un très mauvais logicien seul peut espérer ces résultats.

Le législateur doit prévoir, dans la loi, quels sont les moyens de satisfaire les besoins de tous les membres de la société. La loi du Christ avait préparé ces moyens en établissant la charité et la crainte de Dieu comme contrepoids à la puissance du maître ; en détruisant la loi du Christ , la philosophie a détruit le contrepoids, elle a omis de le remplacer, et dans la lutte qui s'engage par suite de la libre concurrence,

l'ouvrier étant désarmé, se trouva écrasé sous la puissance du maître.

Un homme faible et désarmé est enfermé dans une arène en face d'un homme vigoureux, bien armé et cuirassé de pied en cap; l'homme vigoureux est le dépositaire de toute la nourriture, et il ne veut en donner un peu à l'homme faible qu'à la condition que celui-ci se prosterner le front dans la poussière, ou qu'il lui servira de marchepied pour s'élever; ne serait-ce pas une amère dérision de dire que l'homme faible est libre de se prosterner? C'est cependant ce qui existe avec notre système d'organisation sociale, où l'ouvrier pauvre et d'une intelligence faible se trouve constamment à la merci de l'homme riche et intelligent: aussi, dans la lutte qui s'engage entre ces deux hommes, le pauvre ne récolte-t-il que misère, et en raison de la faim qui le dévore il est obligé de se soumettre plus servilement que l'esclave.

Ceci nous fait comprendre parfaitement l'esprit du christianisme et sa marche pendant dix-huit siècles; faute d'avoir compris cet esprit, la philosophie s'est contentée d'accepter la position faite en détruisant la

cause. De là il est résulté qu'après cinquante années de désordre et d'anarchie, tout le monde reconnaît que la société est complètement désorganisée ; un grand nombre de libéraux , fatigués de cet état de choses , demandent le rétablissement des corporations et des jurandes, ce qui est une atteinte portée au travail libre, à la libre concurrence , et une vigoureuse attaque contre la liberté du maître et celle de l'ouvrier ; car si on impose des devoirs au maître, on sera obligé de lui accorder des droits sur l'ouvrier. Il en sera de même de l'ouvrier, auquel on sera obligé d'imposer d'autant plus de devoirs, qu'on lui aura accordé plus de droits à l'égard de son maître.

Par les explications que je viens de donner, on peut donc aisément se rendre compte de l'esprit de la religion marchant progressivement à une émancipation générale. On voit que l'établissement d'une loi d'amour pouvait permettre d'émanciper les esclaves, non seulement sans inconvénient, mais encore avec l'espoir bien fondé d'en tirer parti au profit de l'humanité. On voit encore qu'une conséquence toute naturelle de cette loi pouvait être l'émancipation gé-

nérale, et que dans ce cas tout était parfaitement organisé pour l'émancipation, comme cela avait eu lieu pour l'esclavage ; car dans ces deux positions la charité était là pour rendre légère la puissance du maître ou pour secourir la misère de l'esclave émancipé.

La philosophie, en détruisant la religion, a marché nécessairement en sens contraire ; elle ne devait donc point compter sur les conséquences qui découlent des idées religieuses, et elle devait, par de nouvelles lois, compléter l'organisation des travailleurs qui se trouvaient abandonnés au milieu de l'égoïsme général. Ces lois n'avaient rien à emprunter à la religion, et elles ne devaient reposer que sur le matérialisme pur, puisque le matérialisme avait seul présidé à la destruction des idées religieuses et à l'établissement des nouvelles lois sous l'empire desquelles la société se trouvait placée. C'est ce que la philosophie n'a pas fait, ou pour mieux dire, c'est ce qu'elle n'a pas osé faire, parce qu'il lui était impossible de rien formuler sur ce point sans porter atteinte aux sommes de libertés données à l'homme qui venait d'être émancipé

par la religion. Il eût été par trop absurde de renverser la religion au nom de la liberté, et de diminuer immédiatement la somme de libertés obtenues au moyen de la religion.

La philosophie reconnaît si bien aujourd'hui l'impérieuse nécessité des idées religieuses pour venir au secours de l'ouvrier en état de liberté, que tous les écrits sérieux sont empreints d'une idée de retour à la religion, et les abolitionistes les plus fougueux, les philosophes les moins religieux, reconnaissaient qu'avant d'émanciper les nègres, esclaves en Amérique, il faut les *moraliser*, mot complètement vide de sens s'il n'a pour base la religion.

Certainement ce serait une mauvaise plaisanterie que de prétendre moraliser les hommes d'une société quelconque, en leur faisant apprendre le catéchisme des droits de l'homme et des devoirs du citoyen ; il faut donc appeler la religion au secours, et c'est ce qu'ont fait les philosophes libéraux et abolitionistes de l'époque ; mais la religion a eu le même sort dans les Antilles françaises qu'en France. Ainsi que les blancs, les mulâtres, qui forment une classe intermédiaire,

sont devenus des esprits forts, et ils sont parvenus à faire des voltairiens au petit pied avec tous les pauvres nègres de Guinée ou du Congo ; ils croient tous aux sorciers, aux gris-gris, au diable, qu'ils accusent de toutes les fautes qu'ils commettent : quant à la religion, ils s'en inquiètent peu.

Comment les nègres esclaves pourront-ils croire aux vertus énoncées par le christianisme, quand ils verront les abolitionnistes, dans lesquels ils ont confiance, ne pas les pratiquer ? Comment rétablir la religion dans le cœur des hommes libres des Antilles, quand les philosophes français la tournent constamment en ridicule ? Comment un homme honnête peut-il proposer comme une vérité ce qu'il publie être un mensonge ? Voilà cependant où en sont arrivés nos philosophes modernes, ils sont dans une impasse dont ils ne peuvent sortir qu'en retournant sur leurs pas ; ils ont brisé le seul instrument capable de féconder la plus grande somme de liberté qu'il était possible de donner à l'homme, ils ont rendu impossible le seul moyen d'atténuer les résultats de la lutte qui est la conséquence forcée des libertés, et ne pou-

vant plus douter de leur impuissance, ils appellent la morale à leur secours, c'est à dire la religion.

Quand on a brisé une glace, on peut au moyen du feu en réunir les morceaux en les faisant fondre et faire une nouvelle glace, ce travail est prompt et facile; mais il n'en est pas de même de l'esprit humain; quand on a trompé les masses, quand on les a lancées dans une fausse direction, il n'est pas aisé de détruire les nouvelles idées et de les remplacer. Cependant chez les peuples où existe l'esclavage, on ne peut continuer le système d'émancipation commencé par la religion catholique, tant que cette religion n'aura pas repris son empire sur l'esprit du maître et sur celui de l'esclave; et chez les peuples où les ouvriers ont été émancipés, on ne peut attendre, pour les soulager, l'époque où la religion aura également repris son empire sur l'esprit du maître et sur celui de l'ouvrier; car la faim est pressante, la misère augmente de plus en plus, et avec elle la démoralisation qui oppose une barrière insurmontable à l'action des idées religieuses. Une organisation matérielle, seule, peut apporter immédiatement du soulagement à la

misère de l'ouvrier, et il faut bien le reconnaître, cette organisation ne peut avoir lieu qu'en accordant des droits, et en imposant des devoirs matériels; c'est à dire en diminuant la somme des libertés accordées au maître et à l'ouvrier par la religion après un travail de dix-huit siècles.

Je crois avoir démontré suffisamment, par ces raisonnements, que la religion considérait l'esclavage, ainsi que je l'ai fait, comme un état de transition à travers lequel elle faisait passer l'humanité, pour la faire arriver à la perfection, en accordant aux hommes les libertés les plus étendues dont ils puissent jouir, et dans toutes les positions les reliant toujours par l'affection et la charité.

Mais si on détruit la religion catholique chez un peuple, toutes les conséquences attachées à son existence s'écroulent avec elle; l'homme retombe forcément dans les conséquences de la loi naturelle, et dans un instant nous allons voir que l'esclavage est une conséquence directe de la loi naturelle, ainsi que l'exploitation de l'homme par l'homme.

L'ancienne loi biblique pouvait reconnaître et ré-

gler l'esclavage, la loi nouvelle, loi de rédemption et d'amour, pouvait également le reconnaître, mais elles ne le considéraient que comme un état de transition, puisque par l'accomplissement de ces paroles : *aimez-vous les uns les autres, aimez votre prochain comme vous-même*, en réalité l'esclavage, ainsi que nous le comprenons, avait cessé de subsister pour faire place à la famille ; institution dont nous devons la destruction à la philosophie moderne, comme conséquence de la destruction des idées religieuses.

C'est donc à tort que certains philanthropes religieux s'élèvent contre la traite et l'esclavage ; car en étudiant cette question avec plus d'attention, ils auraient compris qu'il était impossible que l'esclavage fût en opposition à la volonté de Dieu et à celle du Christ, puisque Dieu a établi lui-même la loi qui devint la règle d'actions des maîtres et des esclaves ; puisque le Christ n'en a point ordonné la destruction, puisque ses apôtres l'ont défendu par les ordres qu'ils ont donnés aux maîtres et aux esclaves : ils auraient compris qu'il était un état de transition pour

faire passer l'humanité à la perfection; ils auraient pu même, respectant la volonté de Dieu, le regarder comme une punition, et il n'est pas étonnant pour l'homme religieux qu'une punition atteigne toutes les générations : le péché originel n'est-il pas là pour démontrer cette vérité ?

Il résulte en outre de ces raisonnements que les philanthropes religieux commettent une grande faute, et méconnaissent entièrement l'esprit de la religion catholique en prêchant ou en soutenant la destruction de l'esclavage dans l'état actuel des idées religieuses; car ils proposent réellement de mettre le pauvre ouvrier à la porte du logement qu'il occupe, avant de lui avoir préparé un autre asyle. Qu'ils s'occupent donc, avant tout, de rétablir la religion dans le cœur de l'homme, et, comme je l'ai démontré, la conséquence forcée de la loi *aimez-vous les uns les autres*, sera la destruction de l'esclavage par l'affection, et le rétablissement de la famille, sans qu'il soit nécessaire de le demander.

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Droit naturel et Droit positif.

C'est donc un courage bien rare que celui de l'intelligence? C'est donc un effort supérieur aux forces du grand nombre, que de prendre sa tête à deux mains, de poser une idée là, en face, debout et nue, à deux pas, et d'articuler sur elle un jugement tranché? Qu'avez-vous donc à vous informer pour la juger, pour l'accueillir et lui tendre la main, de la réception que les autres lui ont faite? Les autres!!! Il n'y a pour chaque homme qu'un juge, qu'une autorité, c'est celle de sa propre intelligence. Je parle de l'homme qui pense.

(Victor CONSIDÉRANT, *Développement industriel.*)

Soit que l'on considère l'homme comme créé par Dieu, ou que son organisation soit regardée comme une conséquence de l'organisation générale de la matière, nous voyons que les êtres qui font partie de l'espèce humaine, naissent inégaux en intelligence et en force physique.

De cette inégalité d'intelligence et de force physique, et de la pensée, conséquence immédiate de l'organisation humaine, qui seule peut interpréter la loi naturelle, je vais conclure que la servitude et l'esclavage sont une conséquence forcée de l'organisation de l'homme.

Je vais d'abord déterminer avec Justinien, Blakstone, Puffendorff, etc., la valeur des mots loi et droit; ensuite je passerai à l'explication de la loi naturelle, car la plupart des erreurs viennent de ne pas avoir rigoureusement déterminé la valeur de ces mots.

Selon Justinien, le droit naturel est celui que la nature enseigne à tous les animaux; il n'est pas particulier au genre humain, mais commun à tous les animaux qui vivent dans l'air, sur la terre, et dans les eaux.

En parlant ainsi, Justinien a sans doute voulu parler du droit que tous les êtres animés ont d'agir pour conserver leur existence, et satisfaire leurs besoins; sous ce rapport, les hommes et les animaux ont reçu la pensée qui leur fait comprendre la

loi naturelle , et l'action , créature de la pensée , est le droit naturel.

Blakstone nous dit : « La loi est une règle d'action qui s'applique indistinctement à toute créature animée , ou inanimée , raisonnable , ou irraisonnable , imposée par un supérieur à un inférieur. »

Jérémie Bentam définit ainsi les mots loi et droit : « Le mot droit de même que le mot loi ont deux sens , un sens propre et un sens métaphorique ; le droit proprement dit est la création de la loi proprement dite ; les lois réelles donnent naissance aux droits réels , le droit naturel est la créature de la loi naturelle , c'est une métaphore qui tire son origine d'une autre métaphore. »

Après avoir parlé des lois en général , Montesquieu dit : « Avant toutes ces lois sont celles de la nature , ainsi nommées , parce qu'elles dérivent uniquement de notre être ; pour les bien connaître , il faut considérer l'homme avant l'établissement des sociétés , les lois de la nature seront celles qu'il recevrait en pareil état. »

Dans ce chapitre, Montesquieu établit constamment que la loi est la source du droit.

Merlin, dans son *Répertoire de Jurisprudence*, dit : « Le droit positif est celui qui est émané de la volonté du législateur. »

Toullier nous dit : « Le mot loi dans son sens le plus étendu, signifie une règle d'action, c'est la règle que doivent suivre dans leurs actions tous les êtres animés, ou inanimés, raisonnables, ou irraisonnables, le droit naturel n'est autre chose que la collection des lois naturelles. »

J. Carmignani, dans ses *Éléments de droit*, (Rome, 4^e édition, 1829), s'exprime ainsi : « Le droit doit être considéré comme règle d'action, ou comme science ; dans le premier cas, ce n'est point autre chose que ce que prescrit la loi ; dans le second, c'est la connaissance des lois. »

Bertholini, dans son *Analyse de l'esprit des lois*, place également la loi naturelle avant le droit naturel, et prétend que la loi naturelle forme le droit des gens, le droit politique et le droit civil.

Puffendorff dans sa définition de la loi dit :

« C'est une volonté d'un supérieur, par laquelle il impose à ceux qui dépendent de lui, l'obligation d'agir d'une certaine manière qu'il prescrit. »

C'est en m'appuyant sur l'opinion de ces célèbres jurisconsultes, que je dis : Le droit divin est la créature de la loi divine, le droit naturel est la créature de la loi naturelle, et le droit positif est la créature de la loi positive; par conséquent, s'il n'existait ni loi divine, ni loi naturelle, ni loi positive, il ne pourrait exister aucune espèce de droit, parce qu'il ne peut exister d'effet sans cause.

CHAPITRE II.

Celui-là connaîtra parfaitement la vérité des choses, qui les aura observées dans leur principe, dans leur origine, dans leur naissance.

ARISTOTE.

Tout ce qui existe est soumis à des lois d'organisation invariables. La matière a-t-elle été créée? existe-t-elle de toute éternité? Cela sort de mon sujet; il suffit qu'elle existe, et que des lois invariables, inhérentes à leur nature régissent tous les corps animés ou inanimés.

Chaque corps est soumis à une loi particulière et complète d'organisation ; chaque homme a la sienne, et le complément de son organisation est l'union de l'ame et de la matière : par ame j'entends l'esprit incompréhensible qui anime le corps.

Nos facultés sont trop bornées pour nous permettre de comprendre et de définir les sources de la vie, les causes qui nous animent ; mais nous comprenons parfaitement que deux principes, l'un matériel et l'autre spirituel, sont nécessaires pour compléter notre organisation ; et que lorsque l'union de ces deux principes cesse, l'homme n'existe plus.

On connaît, par ses effets, l'existence d'un principe invisible ; et l'action de l'ame sur la matière est aussi claire et aussi positive que l'action du vent sur les voiles d'un navire.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans des discussions métaphysiques, sans fin et sans résultat sur les qualités et l'immortalité de l'ame ; il me suffit de constater ce fait de notre nature, que l'union d'un principe invisible et incompréhensible auquel je donne le nom d'ame, avec un principe matériel, est le com-

plément de l'organisation, et ce sera en examinant les lois qui régissent ce complément, que nous trouverons la loi et le droit naturel.

De l'union du principe matériel avec le principe vivifiant, découle immédiatement un principe dirigeant auquel je donne le nom de pensée.

Le mot pensée comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement et de la volonté.

Le mot entendement sert à désigner l'esprit considéré comme un être qui connaît ou qui est capable de connaître. Il désigne la faculté de former des idées, de les produire, de les faire, la capacité de recevoir des idées, la réunion de toutes nos idées.

La volonté est une faculté qui comprend toutes les habitudes qui naissent du besoin, les désirs, les passions, l'espérance, le désespoir, la crainte, la confiance, la présomption, et plusieurs dont il est facile de se faire des idées.

Ces définitions sont mathématiques, et il en résulte clairement que la pensée soit comme entendement, soit comme volonté, conçoit et dirige l'action.

Personne ne peut nier que l'union de l'ame et de la matière ne soit le complément de notre organisation ; or par suite de notre organisation, nous sommes soumis à des lois d'existence et de conservation qui sont des lois naturelles, c'est la pensée qui est chargée de les comprendre, et d'en ordonner l'application, c'est le corps qui est chargé de l'exécution.

D'où je conclus, que la pensée qui conçoit et dirige, et que le corps qui exécute, n'agissent qu'en conséquence de la loi d'organisation, c'est à dire conformément à la loi naturelle.

Chaque homme individuellement possède sa loi naturelle, c'est à dire son organisation particulière ; sa pensée lui révèle les besoins et les conséquences de cette organisation ; l'action créature de sa pensée, pour y satisfaire, est par conséquent son droit naturel, puisqu'elle dérive immédiatement du seul interprète qu'il ait de sa loi naturelle.

Chaque homme veut toujours et avant tout le bonheur, la satisfaction de son être ; cette pensée est inhérente à sa nature, et toutes les actions qualifiées justes ou injustes qui tendent à ce but, sont de droit

naturel, puisqu'elles dérivent de la pensée qui pour concevoir les besoins et diriger les actions, est l'unique interprète de la loi naturelle.

C'est donc dans la pensée de l'homme dévoilée par ses actions, que nous devons aller chercher la connaissance de la loi et du droit naturel.

Les personnes qui prétendraient que ces raisonnements justifient tous les crimes, se tromperaient étrangement, ils confondraient la loi naturelle et la loi positive qui sont essentiellement différentes, quoique cependant la loi positive ne puisse jamais être que la conséquence de la loi naturelle ; mais il faut observer que par l'établissement de la loi positive, la loi naturelle est suspendue. Or le but de celle-ci étant la conservation de l'individu aux dépens de tout, le but de celle-là étant la conservation de la société à quelque prix que ce soit, il en résulte que la destruction de tout obstacle à la vie et aux besoins de la société, même la mort d'un individu, est juste dans l'état de société. Cependant l'action criminelle d'après la loi positive, quoique juste en droit naturel, n'en est pas moins criminelle sous l'empire de la loi positive ;

et quand bien même la loi positive approuverait le suicide, cette action n'en serait pas moins criminelle en droit naturel, puisque la première loi imposée à l'homme est la conservation de l'individu.

Avant d'aller plus loin, ne voulant laisser aucune question en suspens, à mesure que j'avance, je crois nécessaire de démontrer ce que je viens d'énoncer : que la pensée est dévoilée par les actions ; car cette assertion peut ne pas paraître juste. Il est bien vrai qu'un homme ou une nation agissant par son gouvernement, peuvent momentanément cacher leur pensée, et indiquer un but ostensible, qui n'est pas le but réel ; mais ce secret ne peut durer longtemps, le but atteint, la pensée est dévoilée ; pour les hommes en particulier, chacun peut regarder autour de soi, il reconnaîtra quelques faits de ce genre. Je vais seulement présenter l'exemple d'une nation.

Les Anglais poussant à l'abolition de l'esclavage, sont-ils animés d'une idée de philanthropie et d'humanité ? C'est leur but ostensible, mais ce n'est pas celui qu'ils veulent atteindre ; ils sont excités par une idée machiavélique et destructive de la prospérité

des Américains, qui de sujets sont devenus rivaux redoutés ; des Français leurs rivaux de toute éternité, et des Espagnols qui possèdent encore une des plus belles colonies du globe. Le gouvernement anglais, sans aucun doute, a émancipé ses colonies des Indes Occidentales, dans l'espoir que le désordre se répandrait dans les Antilles, et de là sur les côtes du sud des Etats-Unis. Car s'il était guidé par une pensée philanthropique, il commencerait par soulager la misère hideuse de ses sujets immédiats, des ouvriers anglais, irlandais, écossais, et indiens libres, dont la condition est mille fois plus déplorable que celle des nègres et des parias esclaves, comme je le démontrerai bientôt.

Je crois donc avoir donné un moyen juste de connaître la pensée, en disant qu'elle était dévoilée par les actions.

Si les actions des hommes pris individuellement doivent nous servir de moyens pour découvrir leur pensée, il en est de même de chaque société considérée comme être moral : alors on aura la pensée générale de l'humanité.

Quand nous verrons une pensée inhérente à l'homme et aux sociétés, immuable et invariable comme la nature de l'homme ; quand nous verrons cette pensée dominer et apparaître de toute part dans les actes de chaque société, agissant comme être moral, et dans les actions des hommes à l'égard les uns des autres, dans l'intérieur des sociétés ; que dans la vie sauvage par tribus, ou isolée, nous verrons cette pensée poursuivre constamment l'homme et faire partie de son être intelligent ; nous devons dire que cette pensée qui poursuit l'homme dans tous les temps, dans toutes les circonstances, dans toutes les positions, dans tous les instants de sa vie, est une pensée générale de l'humanité, et qu'elle indique positivement la loi naturelle, qui lui a été imposée par son organisation ; car la vie et les actions des hommes et des peuples ont démontré que c'était une pensée inhérente à l'espèce humaine.

CHAPITRE III.

A l'origine de tous les pouvoirs, je dis de tous indistinctement, on rencontre la force. Non pas que je veuille dire que la force les a tous fondés, et que s'ils n'avaient eu à leur origine que la force, ils se seraient établis : évidemment il en faut d'autres.

GUIZOT, *Cours d'Histoire moderne.*

Cela n'est pas complètement juste, c'est l'intelligence qui a fondé le pouvoir et les sociétés, la force a été employée seulement comme levier ; jamais elle n'a rien fait d'elle-même, et M. Guizot en y ajoutant les convenances sociales, n'a pas véritablement défini l'origine des pouvoirs.

C'est la force qui paraissait , mais c'est l'intelligence qui la mettait en mouvement; peut-être n'était-elle pas aussi développée que de nos jours , mais elle était relative, et c'est toujours elle seule qui a fondé ou renversé les empires, et gouverné les sociétés.

Un instant de réflexion sur chaque fait nous fera comprendre cette vérité. Depuis Esaü, victime de Jacob, jusqu'à Charles X, renversé par la masse d'intelligence de l'opposition libérale , pas une existence de peuple, pas un établissement de pouvoir qui ne soit la conséquence des efforts de l'intelligence. Ne voyons-nous pas tous les jours l'homme dont l'intelligence est faible , ou dont l'intelligence n'a pas été développée par l'éducation ou les circonstances, rester constamment dans les derniers rangs de la société. Si le hasard de la naissance l'a placé haut, il ne peut que descendre ; s'il est né dans la classe la plus humble, il ne peut s'élever, c'est un manœuvre dont la force physique ou le courage brutal sont constamment au service de l'homme plus intelligent ; incapable de raisonner juste, il est à la disposition du premier individu qui veut entraîner son

esprit par des sophismes, des flatteries ou des mensonges.

La somme d'intelligence que chaque homme apporte avec lui en naissant, est plus ou moins grande, en outre elle est différente, c'est à dire qu'elle est plus susceptible de se développer dans une direction que dans une autre, soit dans les sciences, soit dans les arts. Lorsque je parle de l'intelligence, ou des intelligences qui président à la formation des sociétés et à leur gouvernement, je ne parle que de celles qui se sont développées dans les sciences politiques et militaires. Pour la formation de la société primitive, on ne doit pas comprendre l'étude des sciences politiques et militaires, développées comme elles le sont de nos jours ; à cette époque elles étaient développées d'une manière relative.

La science politique comprend naturellement l'étude des relations des peuples entre eux, celle de la législation et de l'administration ; ces deux sciences font particulièrement plus d'impression sur les masses qui accordent plus d'admiration à ce qui les asservit et les domine immédiatement, qu'à ce qui peut les

rendre heureuses et les éclairer : un grand général, un ministre habile, excitent plus d'enthousiasme qu'un savant ; l'homme politique peut posséder la science militaire, comme le général peut être un profond politique ; celui qui réunit ces deux qualités à un haut degré ne manque presque jamais d'être appelé à gouverner les empires, et sa chute n'arrive que lorsqu'il rencontre des intelligences supérieures à la sienne. Si nous consultons l'histoire des nations, nous verrons que la science politique a toujours dirigé la science militaire, c'est à dire que c'est l'intelligence qui a dirigé la force.

Pour faire comprendre la marche d'une masse d'intelligences soumises, lorsqu'elles travaillent à s'emparer de la puissance, et à renverser celles qui gouvernent la société, je vais prendre la chute de Charles X pour exemple.

Charles X était entouré et protégé par une masse d'hommes intelligents dont il n'était en quelque sorte que le représentant, et qui possédaient une somme en capacité, supérieure à celle du parti libéral ; la preuve de cette supériorité est dans le fait lui-même ;

car tant qu'elle resta unie autour du trône, il resta inébranlable, et il ne commença à chanceler que lorsqu'elle commença à se désunir.

Le gouvernement de Charles X appauvri de tous les hommes habiles qui entrèrent dans la coalition des 221, ne fit plus que des sottises, et le parti révolutionnaire s'enrichit de tout ce qu'avait perdu Charles X. La plus grande somme d'intelligence appartient alors au parti de l'opposition, il ne restait plus au gouvernement qu'une force permanente qui n'était pas très assurée et qui tendait à passer du côté de la coalition, entraînée par les hommes qui avaient embrassé ce parti.

Les intelligences qui soutenaient le trône avant la coalition, quoiqu'animés des mêmes intentions quant à la conservation du roi et de la monarchie, avaient cependant en les soutenant des vues et des motifs différents.

Je n'entreprendrai pas d'indiquer et de subdiviser chaque fraction d'opinion, car il faudrait arriver à parler des raisons et du but de chaque individu, je me contenterai seulement d'indiquer les grandes di-

visions de la chambre des députés, qui représentait assez justement l'opinion de la nation. Voici à peu près quelles étaient les grandes divisions qui soutenaient le trône et celles qui voulaient le renverser.

1° Les royalistes ultra fanatiques du droit divin, de la dynastie et de la légitimité ; ils voulaient un roi tout puissant, absolu et despote.

2° Les royalistes modérés, qui tenaient à la famille, à la dynastie, mais qui pensaient qu'il était avantageux qu'il y eût une constitution pour arrêter la volonté d'un seul homme.

3° Les royalistes par circonstance, qui ne tenaient ni à l'homme ni à la dynastie, mais seulement au système monarchique, et qui regardaient avantageux pour le pays, pour leur position, pour leur tranquillité, que celui qui occupait le trône le conservât.

4° Les constitutionnels royalistes, qui tenaient à la constitution et au système monarchique, mais qui ne voulaient pas de la dynastie régnante, cependant qui l'appuyaient, parce qu'ils redoutaient le moment d'un changement, dont ils ne pourraient maîtriser toutes les circonstances.

5° Enfin les révolutionnaires républicains, qui ne voulaient point de monarchie, mais une république.

Tel était l'état des partis et la division des opinions avant la coalition. Le trône de Charles X était soutenu par les trois premières divisions et quelquefois par une partie de la quatrième. La coalition détruisit cette position, et aux deux dernières subdivisions vinrent s'allier une partie de la troisième et de la deuxième, et même quelques individus de la première; une lutte s'engagea entre elles et le gouvernement qui voulut la dissoudre par de nouvelles élections; mais il ne put réussir; et les électeurs passèrent du même côté que leurs députés.

La circonstance était difficile, mais cependant il n'existait encore aucun danger pour le trône; car si ce point avait été sérieusement mis en question dans les débats parlementaires, la coalition aurait été immédiatement dissoute, par suite du retour au gouvernement d'une partie des hommes intelligents qui la composaient, et qui voulaient une modification et non une révolution. Il fallait beaucoup d'habileté pour dissoudre cette masse d'intelligences, et l'ha-

bileté manqua totalement dans le conseil du roi, qui voulut engager le combat ; mais là encore l'habileté manqua dans la réunion des moyens et dans la manœuvre. Alors la force permanente ébranlée par l'exemple de la coalition, dégoûtée par l'impéritie des chefs et du gouvernement, n'agit que mollement, ou refusa d'agir, ou même prit parti contre le trône qu'elle devait soutenir.

Quels moyens devaient être employés pour dissoudre la coalition ? Cela sort de mon sujet, mais je crois qu'il y en avait ; et lorsqu'on fut décidé à engager le combat, quels moyens devaient être employés pour obtenir la victoire ? Je crois encore qu'il y en avait, et même que toutes les chances dans ces circonstances étaient en faveur du gouvernement de Charles X ; car ainsi que cela est parfaitement reconnu, les intelligences qui s'étaient momentanément séparées de lui ne voulaient pas le renverser. Il fallut donc absence complète d'habileté dans les conseils du roi, pour le diriger de telle façon, que ses amis et ceux qui le préféraient, fussent entraînés à aider les républicains à le renverser. Nous voyons

en ce moment que la plus grande somme d'intelligence se trouva contre la couronne, la force suivit son exemple, et fut entraînée du même côté.

Nous allons voir maintenant que la force qui était démocratique, qui avait été entraînée contre le gouvernement de Charles X par le passage des capacités dans le parti de la coalition, qui pendant le combat avait été dirigée et commandée par les révolutionnaires, les abandonna après la victoire, entraînée de nouveau par les intelligences qui retournèrent au système monarchique.

L'action fut engagée par les hommes exaltés du parti révolutionnaire. Ce premier mouvement avait animé les esprits sans les effaroucher. Aussi les royalistes et monarchistes de la coalition ne virent là qu'une forte émeute qui allait probablement amener une transaction, s'imaginant qu'une fois le combat engagé, ils pourraient diriger des masses exaltées, qui n'avaient pas les mêmes vues qu'eux, aussi aisément qu'on dirige une armée disciplinée ; ils ne furent donc pas opposés à ce premier mouvement, et ils laissèrent aller les choses, les uns même leur don-

nant une pleine et entière approbation, les autres une approbation tacite.

Fort de cette approbation, et aux cris de vive la Charte qui n'était point un cri de révolution, mais bien un cri de conservation, qui masquait son but, et entretenait la confiance de ses alliés royalistes et monarchistes, le parti révolutionnaire décupla ses forces en vingt-quatre heures, et poussa ses avantages avec vigueur. Aussitôt l'émeute prit un caractère de révolution, et aux cris de Vive la Charte, on renversa la Charte. Alors seulement les partisans du système monarchique, et de la royauté de Charles X, comprirent la gravité de la position, ils essayèrent d'arrêter les masses, et de conserver le trône par une transaction; mais il était trop tard, ils avaient perdu toute influence dans les conseils du gouvernement, et déjà ils n'avaient plus de pouvoir sur les masses, qui dans ce moment étaient aveuglément soumises aux révolutionnaires; ils ne purent ni transiger ni reculer, ils furent entraînés, et eux qui n'avaient voulu que faire reculer un peu le trône, s'aperçurent avec effroi qu'au moyen de la force

qu'ils avaient donnée au parti révolutionnaire, ils avaient aidé ces derniers à le renverser.

Leur terreur fut grande, car non seulement ils avaient dépassé le but, mais alliés douteux de la révolution, ils voyaient leurs fortunes livrées à l'anarchie, et leur tête à la république. Au moment où ils s'y attendaient le moins, trois jours avaient suffi pour tout détruire, pour compromettre toute leur existence.

La victoire obtenue, les vainqueurs se réunirent pour partager les dépouilles. Deux opinions se trouvèrent en présence, les monarchistes sans chef déterminé, les républicains sans projet de république, tout le monde fut surpris. Le moment était critique, et les intelligences monarchistes et royalistes comprirent que puisqu'elles ne pouvaient sauver la dynastie, une forte union de tous leurs moyens, et une prompt résolution, pouvaient seules relever le trône, et préserver la France de l'anarchie. Heureusement pour elles un homme se trouva là, qui par sa position réunit en ce moment la majorité des hommes d'intelligence de tous les partis ; les regards se portèrent sur lui, et Louis Philippe I^{er} fut nommé roi.

Adopté par les uns comme représentant des idées révolutionnaires, par d'autres comme représentant du principe monarchique, il fut regardé par ceux-ci comme dépositaire de la couronne de Charles X, et par ceux-là comme la meilleure des républiques; chacun se contenta de mots jetés du haut de la tribune ou dans les colonnes des journaux, et en un instant il obtint une grande majorité.

Pendant un moment le danger avait été si pressant, les républicains avaient été si près de s'emparer de la puissance, que chacun sans expliquer les motifs de sa joie, se félicitait du roi que chacun disait avoir choisi, *malgré que, quoique, ou parce que*, il était un Bourbon. Alors on nomma l'élu du peuple, celui qui en réalité n'était que le chef et le représentant dans ce moment de la plus grande somme d'intelligence.

Quant aux républicains qui avaient supporté toute la chaleur du jour, qui avaient guidé les masses pendant la bataille et remporté la victoire, ils perdirent la partie; et faute d'avoir compris que la force suivait toujours l'intelligence, ils virent avec dépit que cette

force qui leur avait appartenu pendant le combat , leur échappait après la victoire.

En agissant ainsi, la force ne fit cependant qu'obéir à une loi naturelle, à un instinct qui l'entraîna malgré elle ; car elle comprit parfaitement que si elle possédait une grande puissance d'action, elle était incapable de donner aucune direction. Ainsi lorsqu'elle marcha au combat, elle suivit avec enthousiasme ceux qui lui parurent les plus énergiques, les plus capables de la diriger, et ces hommes étaient les républicains et les élèves de l'Ecole polytechnique ; après la victoire sa conduite fut la même, elle suivit ceux qui lui parurent les plus habiles, les plus capables de gouverner, et ces hommes étaient les partisans du système monarchique.

Les carlistes conservèrent leurs illusions quelques jours encore, les républicains un peu plus longtemps ; enfin la faiblesse d'une femme et le dernier coup de fusil tiré contre les barricades de St-Merry achevèrent de dessiller les yeux des chefs des deux partis, et leur firent comprendre qu'il fallait recommencer une longue lutte pour réunir de nouveau une force

actuelle capable de renverser la force permanente que possèdent les capacités qui sont aujourd'hui à la tête du gouvernement.

Si nous jetons un coup d'œil sur les destinées du plus célèbre capitaine des temps modernes, nous voyons toujours la force se soumettre à l'intelligence, et se laisser diriger par elle. En effet lorsque le général Bonaparte trouva tant de facilité à s'emparer du pouvoir souverain, c'est parce qu'en ce moment il représentait la majorité des hommes qui étaient dégoûtés de la corruption du gouvernement, et des orgies du directoire.

Peu après son arrivée au pouvoir, habile politique, il s'entoure des plus grandes capacités, il crée une aristocratie, il appelle les intelligences au partage de la puissance; grand guerrier, il choisit les chefs de son armée parmi les plus capables, ses officiers sont les premiers officiers de l'époque; successivement il attaque les ennemis de la France, il les renverse et les écrase avec tant de rapidité, que le bruit de leur chute et la nouvelle de la marche de ses armées sont répétés, presque confondus en-

semble par tous les échos du monde. A l'intérieur il rétablit l'ordre, la religion, et impose silence à l'esprit d'anarchie et de corruption. Jusqu'en 1812 à peu près, il suit la même ligne, il s'appuie sur toutes les capacités, il ne cesse de les représenter, et sa puissance devient immense.

Mais alors, soit que son esprit ne comprît pas la force qui l'avait élevé, et qui le soutenait, soit qu'il fût ébloui par sa position; au dessus de tous les rois, il ne veut pas qu'il existe sur le globe un trône sans sa permission; il s'égare, il n'écoute plus que lui, il devient sourd aux conseils des hommes qui l'entourent, il prétend tout connaître, tout comprendre mieux que qui que ce soit; des flatteurs l'applaudissent et achèvent de le perdre en lui faisant croire qu'il avait une intelligence supérieure en toute chose, et qu'il possédait une puissance devant laquelle tout devait s'abaisser. Il attaque le clergé qui lui était dévoué, et qui formait une grande portion de la masse d'intelligence qui l'avait soutenu jusque là; il redoute tout homme qui raisonne et le traite d'idéologue; pour continuer son despotisme au delà du temps nécessaire

au rétablissement de l'ordre, au delà des besoins de la nation, il l'engage dans une série de conquêtes et de guerres interminables, malgré les avis des profonds politiques et des habiles généraux qui l'entourent. A Dresde sa cour est composée de rois et d'un empereur, et il est élevé si haut qu'il semble désormais impossible aux hommes de pouvoir l'atteindre.

Et cependant à ce moment, que la plupart regardent comme l'apogée de sa puissance, déjà depuis plus d'un an elle était grandement diminuée, car dans l'intérieur de l'empire une grande quantité d'hommes habiles s'étaient séparés de lui, et dans sa cour de Dresde on projetait des alliances qui devaient entraîner la ruine de l'homme qui faisait sentir aussi maladroitement le poids de son sceptre à tant de peuples et à tant de rois. Les maréchaux de l'empire étaient les égaux des rois, qui s'en trouvaient offensés, ils étaient confondus pêle-mêle dans les antichambres du grand capitaine. Napoléon et les maréchaux ne comprennent point l'orage qu'ils amoncellent sur leur avenir, la fortune leur a tourné la tête à tous, ils paradedent en présence de l'univers,

et jouissent de l'abaissement de la majesté royale ; mais l'humiliation des princes rejailit sur le front des peuples qu'ils gouvernent, les peuples frémissent de rage, et ils attendent l'instant de venger l'injure qui leur est faite dans la personne de leurs souverains.

Enfin, à la tête d'une immense coalition composée de presque tous les peuples de l'Europe, Napoléon envahit la Russie et va camper dans Moscou. A peine entré sur le territoire ennemi, il fait des ouvertures de paix, mais on les rejette, parce qu'il veut encore dicter des lois; il désire en terminer par un coup d'éclat, et recherche ardemment une grande bataille; il ne peut l'obtenir qu'au centre de la Russie, et cette bataille, tant désirée, ne produit d'autres résultats qu'une destruction épouvantable d'hommes des deux côtés, et après une retraite vigoureuse, et en bon ordre de la part de l'ennemi, la prise de possession d'une grande cité, qui bientôt n'est plus qu'un monceau de cendres. La retraite constante de l'armée russe opposée à celle de Napoléon, sa lutte acharnée dans chaque combat, et l'incendie de Moscou, démontrent qu'une grande

somme de capacités dirigeait les destinées de cette nation, et qu'à l'habileté des Grecs du bas empire elle réunissait la courage et l'énergie des anciens Slaves.

Arrivé à ce point, nous voyons deux masses d'intelligences en présence, faisant manœuvrer des forces considérables ; d'un côté un grand capitaine égaré par ses succès, qui ne suit plus que ses idées, rejette tout conseil, et par conséquent annihile en agissant ainsi la somme d'habileté des hommes qui l'entourent ; de l'autre côté, un chef qui ne faisant que recueillir les avis des hommes de mérite de tous les pays, en fait un faisceau qu'il oppose constamment à son adversaire, il ne néglige aucun des moyens qu'il a en son pouvoir ; au secours de ses armées il appelle les éléments ; depuis Viteps jusqu'à Moscou les cendres des villages incendiés indiquent la ligne suivie par l'armée russe dans sa retraite ; et de l'autre côté de Moscou fut la borne au delà de laquelle l'incendie n'étendit point ses ravages, ce fut aussi celle au delà de laquelle cessa la retraite de l'armée russe.

Dans ce moment de quel côté était développée

la plus grande somme d'intelligence ? était-ce du côté de celui qui s'endormait pendant trente-cinq jours sur un abyme , lorsqu'il n'avait pas une heure à perdre pour se retirer ? était-ce du côté de celui qui laissait tranquillement dormir et trôner son adversaire dans sa capitale , attendant avec patience l'arrivée d'un auxiliaire indomptable ? L'auxiliaire arriva , l'étoile du grand capitaine pâlit ; son intelligence avait été mise en défaut , et la plus magnifique réunion de guerriers que le soleil ait jamais éclairée , fut complètement anéantie.

Après ce grand désastre , plusieurs de ceux qui le soutenaient le quittent fatigués de son despotisme , et prévoyant les malheurs que son orgueil allait de nouveau attirer sur la nation . Cependant la France dans l'espoir d'obtenir une paix honorable , fait de nouveaux efforts , et lui fournit une nouvelle armée à la tête de laquelle il va combattre jusqu'au cœur de l'Allemagne ; mais si par son activité il était de nouveau en mesure de tenter le sort des combats , son adversaire ne s'était point endormi . Déjà il avait consommé la défection d'un allié de Napoléon , et pré-

paré celle d'un puissant monarque , qui pouvant jeter trois cent mille soldats dans un plateau de la balance, était le maître de faire décider la victoire en faveur de celui dont il serait l'allié.

Là encore l'intelligence de l'empereur Napoléon fut mise en défaut ; son amour propre fut offensé de voir un homme qu'il avait vaincu se poser en médiateur, un homme qui voulait traiter sur le pied d'égalité, et qui demandait beaucoup, parce qu'il savait qu'il pouvait beaucoup. Il n'hésite pas à offenser le ministre tout-puissant, le bras droit de l'empereur d'Autriche, l'homme auquel cet empire doit aujourd'hui une partie de sa grandeur ; il ne sut pas comprendre qu'il était perdu s'il laissait accomplir l'alliance et la réunion de forces aussi considérables, dirigées par les hommes supérieurs que la coalition avait appelés contre lui. Sa grande victoire de Dresde n'eut d'autre résultat que de le forcer à battre en retraite jusque sous les murs de Leipsik. Et là, par les efforts de l'intelligence de ses adversaires, sans égard pour les avertissements réitérés qui lui étaient donnés, il ne prend aucune mesure pour empêcher la trahison des

Saxons, il voit une partie des soldats qu'il commandait passer à l'ennemi pendant la bataille, et combattre contre lui; là encore il n'avait rien préparé pour sa retraite, et il éprouve un échec bien plus terrible que celui de la Bérézina. Les alliés pour soulever les peuples contre lui, proclament l'indépendance des nations; et ce cri retentit dans toute l'Allemagne; alors Napoléon, cerné de toute part, n'éprouve plus que défections, et pour regagner la France, il est obligé de s'ouvrir un passage à travers les bataillons qui naguère étaient ses alliés.

Ces désastres, ces défections, ces trahisons, ces alliances rompues, ne sont-elles pas la preuve incontestable d'une somme d'intelligence supérieure de la part de l'adversaire de Napoléon, qui avait manqué d'habileté pour éviter les désastres, les trahisons, les défections, et pour conserver ses alliés.

La campagne de France commence, le héros de l'armée d'Italie y déploie une habileté et une activité extraordinaires; son génie militaire se montre plus grand qu'à aucune autre époque de sa vie; mais ses facultés politiques sont devenues presque nulles;

il ne comprend pas, malgré les avis de ceux qui l'entourent, qu'il n'a plus qu'un moment pour signer un traité de paix, s'il veut éviter de perdre la couronne; alors il ne peut déjà plus s'appuyer que sur la force militaire, les intelligences politiques l'ont abandonné. Il hésite un instant; pendant ce temps Paris capitule, toute résistance devient inutile, et il tombe du premier trône du monde !

La force militaire qui l'avait suivie jusque là, lui donnant les plus grandes preuves de dévouement, l'abandonna, avec regret; cependant elle se soumit au décret de déchéance, car elle comprit qu'elle ne pouvait rien si elle n'était autorisée et dirigée par la masse des hommes politiques.

Louis XVIII le remplaça, homme habile, mais infirme, entiché d'un grand orgueil dynastique, il s'entoure d'incapacités, les intelligences se séparent de lui; alors on voit avec surprise Napoléon revenir de l'île d'Elbe, et rentrer aux Tuileries comme un triomphateur, avec autant de facilité que s'il venait de voyager en Allemagne ou en Italie. Cependant cela peut se comprendre aisément, lorsqu'on exa-

mine que les hommes les plus habiles de l'époque facilitèrent son retour, ou au moins ne s'y opposèrent nullement; et on vit un homme à la tête de six cents soldats renverser sans efforts un roi qui semblait avoir cent cinquante mille combattants pour se défendre.

Mais bientôt les intelligences qui avaient rappelé ou laissé revenir Napoléon, découragées de nouveau par son caractère despotique, et par l'orage qui menaçait de venir une seconde fois fondre sur la France, se tournèrent contre lui. Cette fois, il comprit la difficulté de sa position, et qu'il lui fallait promptement obtenir une grande victoire, soit pour les rallier autour de lui, soit pour les soumettre, et il partit espérant la trouver en Belgique.

C'était son dernier enjeu, il perdit la partie.

Après la bataille de Waterloo, la deuxième déchéance de Napoléon fut prononcée; et l'on vit une armée de cent vingt mille combattants, pleine d'enthousiasme pour son empereur, l'abandonner sans résistance et se soumettre aux ordres du gouverne-

ment provisoire, qui représentait la plus grande masse d'intelligence de la nation.

C'est donc l'intelligence qui gouverne la force, et cela est en harmonie parfaite avec l'organisation humaine et la loi naturelle; car de même que dans l'homme c'est la pensée qui dirige la matière et produit l'action, de même dans les sociétés l'intelligence dirige la force et produit l'action; et dans l'établissement des pouvoirs pour fonder les sociétés, si des ménagements, comme le dit M. Guizot, ont été observés, des convenances sociales utilisées, c'est parce que l'intelligence qui dirigeait, en tirant parti de ces diverses circonstances, augmentait la puissance de la force. M. Guizot n'a vu que la force, il n'a constaté que ce qu'il a vu; mais il n'a pas aperçu, pas plus que Voltaire, l'intelligence qui la faisait mouvoir.

Dans l'état de nature, il n'y a qu'une force, c'est la force actuelle; dans l'état de société il y en a deux, la force actuelle et la force permanente.

Je donne le nom de force actuelle à celle que possède chaque individu dans l'état de nature et dans

l'état de société ; c'est aussi celle que plusieurs individus dans l'état de nature exercent ensemble sur un ou plusieurs autres individus, pour les soumettre et pour établir la puissance avec laquelle ils fondent une société ; c'est encore celle qu'un ou plusieurs individus dans l'état de société exercent dans un temps ou une circonstance quelconque sur un ou plusieurs individus, contrairement aux lois qui régissent la société, ou qu'ils veulent exercer sur la société elle-même.

Je donne le nom de force permanente à la force qui fait exécuter les lois qui régissent la société, et qui soutient l'intelligence qui préside.

Dirigée par l'intelligence, qui s'en est servie pour s'emparer de la puissance qui a présidé à la rédaction des lois qui doivent régir la société, la force actuelle devient force permanente, et elle ne cesse plus d'accompagner l'intelligence qui gouverne et qui s'en sert pour faire exécuter les lois.

Par l'établissement de la société, l'exercice du droit naturel se trouve suspendu et remplacé par le droit positif. Quoique l'organisation de la société n'ait

eu lieu, comme je le démontrerai plus tard, que comme une conséquence de la loi naturelle, cependant, aucun individu dans une société ne peut sans danger personnel invoquer et exercer ses droits naturels, s'il ne possède pas une force actuelle capable de renverser et de remplacer la force permanente ; attendu qu'il se met en guerre avec la société, et que l'intelligence qui préside, peut au moyen de la force permanente qui l'accompagne toujours pour faire exécuter les lois, écraser celui qui se révolte contre elle.

Pour se rendre maîtresse de la puissance au moyen de la force actuelle, comme pour conserver la puissance en conservant la force permanente, nous voyons, selon les temps, les lieux les circonstances, l'intelligence employer également l'habileté, la bonne foi, la vérité, la raison, la ruse, la fourberie, le mensonge et le sophisme, souvent même la trahison, la corruption, et la démoralisation du peuple.

Dans l'état de nature deux intelligences, ou deux réunions d'intelligences, en présence et en opposition, qui dirigent chacune une portion quelconque

de force, et qui veulent s'emparer de la puissance pour former une société ; ou bien dans l'état de société, l'une des deux possédant la force permanente et voulant la conserver, l'autre ne possédant qu'une force actuelle, et voulant la changer en force permanente, en s'emparant de la puissance pour jouir et gouverner à son profit, emploient également et indifféremment les moyens que je viens d'indiquer.

Si celle qui possède la force permanente, la perd ; l'intelligence qui vient de s'emparer de la puissance au moyen de la force actuelle qu'elle possédait et qu'elle a changée en force permanente, change les lois en totalité ou en partie, et de nouveaux droits sont établis par ces lois ; mais dont l'existence et la durée sont toujours soumises à cette condition indispensable, de posséder la force permanente ; car que signifieraient des droits qui ne dériveraient pas d'une loi, ou qui dériveraient d'une loi que personne ne serait obligé de respecter, parce qu'elle n'aurait pas à côté d'elle une force permanente pour la faire exécuter. Au surplus dans cette position il n'y aurait pas de loi, soit parce qu'aucune puis-

sance n'en aurait établi , soit parce que les lois établies se trouveraient annulées par ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre ; par conséquent il n'existerait pas de droit, car comme je l'ai déjà dit, il ne peut exister d'effet sans cause.

De là il résulte clairement que les droits positifs n'existent que comme conséquence d'une loi positive ; que la loi n'étant établie que par la puissance, et n'ayant de valeur que par son union avec elle, que la puissance n'appartenant qu'à la force soumise à l'intelligence, et mise en mouvement par elle, l'intelligence qui domine la force et en dispose, est la source d'où découlent tous les droits positifs.

C'est ici le moment d'expliquer comment il est possible que l'intelligence gouverne le monde, et que l'on voit, ainsi que dit J.-J. Rousseau dans les conclusions de son discours à l'académie de Dijon, un enfant commander à un vieillard, et un imbécille conduire un sage.

Dans l'état de nature, une intelligence isolée agit sur une autre intelligence isolée ; dans l'état de société, c'est une réunion d'intelligences qui gouverne

le grand nombre ; c'est elle qui fait les lois, et nécessairement elle les fait à son avantage, et à celui de ses descendants, voulant perpétuer son autorité au profit d'enfants qui lui sont chers ; d'ailleurs il est aisé de comprendre que cette transmission d'autorité est un moyen d'assurer et d'augmenter la force à la disposition de l'intelligence qui gouverne.

De là il arrive quelquefois que les fils d'hommes intelligents ne sont plus à leur place assis avec les intelligences qui gouvernent ; mais ils sont maintenus ou par la loi ou par leurs amis et ceux de leur famille, et par les lois établies pour augmenter la force.

D'autre part, l'intelligence qui au moyen de la force actuelle s'est emparée de la puissance, et a établi des lois à son profit, ne l'a pas fait sans rencontrer une autre intelligence qu'elle a renversée.

Il n'est donc pas étonnant de rencontrer parmi les gens intelligents qui gouvernent, un homme d'une intelligence faible, qui commande à un homme d'une intelligence plus grande. La raison est que celui qui commande fait partie de la réunion d'intelligences qui a été soumise ou renversée. C'est ainsi qu'il ar-

rive qu'un enfant commandé à un vieillard, et qu'un imbécille conduit un sage. Mais le jour où les imbécilles qui gouvernent seront moins forts en intelligence que les sages qui sont gouvernés, l'intelligence ayant changé de place, les imbécilles seront renversés. Spectacle auquel le peuple assiste assez souvent, et qui n'est que l'accomplissement de la loi naturelle.

L'erreur de J.-J. Rousseau et de tous les philosophes et réformateurs qui ont voulu placer dans la société les hommes selon leur degré d'intelligence, vient d'un manque de jugement ou de réflexion de leur part; ils ont voulu se servir pour l'état de société de la règle établie dans l'état de nature, sans faire attention, 1^o que la loi naturelle était suspendue par l'établissement des lois positives; 2^o que dans l'état de nature les intelligences agissent isolément, tandis que dans l'état de société, elles agissent par masse. Mais qu'ils comparent les deux masses ensemble, et ils verront que suivant à leur insu, et souvent malgré elles, les lois invariables de la nature, c'est toujours la masse qui possède la plus forte somme d'intelligence qui gouverne.

Ceci peut être un grand enseignement aux hommes qui possèdent le pouvoir, et qui veulent le conserver; ils doivent constamment appeler dans leurs rangs les hommes d'une intelligence supérieure qui leur sont opposés. Par ce moyen ils ôteront à leurs adversaires les moyens de leur nuire, ou au moins leur ôteront assez de force pour ne pas craindre d'être renversés. Ceux qui veulent s'emparer de la puissance, doivent agir de même.

Dans le chapitre qui suit je vais démontrer que l'intelligence en se déployant dans tous les temps, dans tous les lieux, pour dominer et diriger la force, s'emparer de la puissance, former les sociétés, les gouverner en donnant des lois et établissant des droits à son profit, n'agit qu'en conséquence d'une pensée inhérente à l'homme, qui le poursuit toujours, et dans l'accomplissement de laquelle il place son bonheur: ce qui est une conséquence directe de la loi naturelle, et en accord avec les lois universelles.

CHAPITRE IV.

Or, se conserver, se développer selon ses lois particulières, en harmonie avec les lois universelles, posséder pleinement le don de Dieu, en jouir sans trouble, voilà le droit hors duquel nul ordre, nul progrès, nulle existence ; et le droit, dès lors, a pour chacun sa racine dans son être même.

(F. DE LAMENNAIS, *Livre du Peuple.*)

La vérité de ce principe est incontestable, et j'en tire les conclusions suivantes. La racine du droit de chacun étant dans son être, c'est à dire dans son organisation, qui est la loi naturelle de chacun, et cette loi ne pouvant être comprise et appliquée que par la pensée créature immédiate de l'organisation ;

la pensée étant la source des idées, et les idées de bonheur ne cessant de poursuivre l'homme ; une intelligence ou une réunion d'intelligence, en s'emparant de la puissance au moyen de la force actuelle pour former la société ou la dominer, en donnant des lois et en établissant des droits, n'agit nécessairement que sous l'influence de cette pensée, et pour l'accomplissement de ses idées de bonheur.

De là il résulte clairement que le travail d'une intelligence ou d'une réunion d'intelligences, n'ayant pour but que l'accomplissement des idées de bonheur qui sont les créatures immédiates de la pensée, ce travail, quel qu'il soit, peut bien produire des lois en contradiction avec la loi naturelle de chaque individu ; mais cependant il n'est que l'accomplissement de la loi naturelle.

Pour bien saisir et bien comprendre cette vérité, il ne faut pas perdre de vue que par le passage de l'état de nature à l'état de société, l'association ou réunion a succédé à l'individualité, et que la société est devenue un être moral.

L'état de nature ayant cessé au moment même de

la formation de la société, la loi naturelle qui était la règle, la mesure des droits de chaque individu, a été suspendue en même temps, et chacun s'est trouvé sous l'empire de la loi positive. Par cette transition, chaque individu qui à lui seul faisait un tout dans l'état de nature, s'est trouvé ne plus être que la partie d'un tout, et soumis aux lois qui régissent le corps social, comme les membres du corps humain sont soumis aux lois qui le régissent.

Or, le corps social étant un être moral, doit être considéré comme étant dans l'état de nature à l'égard des autres sociétés, et il ne doit avoir d'autre loi à suivre que celle de son organisation, de sa conservation et de sa satisfaction; attendu qu'il n'existe pas de lois positives pour régler les rapports des peuples entre eux, qu'il n'y a pas de tribunal pour les appliquer, aucune force permanente pour les faire exécuter, et que dans ses rapports avec ses membres la société a les mêmes droits qu'un individu a sur les siens pour conserver sa vie.

Qui peut plus peut moins, et puisque la société a le droit de sacrifier le plus grand des droits natu-

rels , l'existence d'un de ses membres pour la conservation du corps social , elle peut donc dans le même intérêt établir telle loi qu'elle juge convenable , qui attenterait à des droits individuels d'une moins grande importance. Celui qui prétendrait que la société n'aurait pas ce droit , se tromperait étrangement , puisque la société est un être moral dans l'état nature , dont toutes les actions qui tendent à sa conservation , sont en premier ordre de droit naturel , et par conséquent bonnes.

L'humanité après avoir commencé par l'état d'individualité , par une conséquence inévitable de l'organisation de l'homme , devait finir par l'état de société. La loi naturelle de chaque homme était sa seule règle d'action dans l'état d'individualité ; mais par l'établissement de l'état de société , chaque homme cessant de faire un tout pour n'être plus que partie d'un tout , a eu pour règle d'actions , les lois du corps auquel il s'est trouvé appartenir ; et le corps de société formant un tout , a pris la loi naturelle pour seule règle de ses actions avec les autres sociétés.

Par cette explication, on peut aisément comprendre qu'il est possible que la loi positive, qui règle les actions des individus d'un seul corps, composé de différentes parties, soit en contradiction avec la loi naturelle qui réglait chaque partie lorsqu'elle formait un tout, sans pour cela que la loi qui règle les parties réunies en un seul corps cesse d'être une conséquence de la loi naturelle; car par la réunion de plusieurs corps pour en former un seul, chaque corps a été obligé de faire abnégation des lois naturelles de l'état d'individualité, pour se soumettre et être sacrifié, si cela était nécessaire, aux lois de conservation de la société.

Dans l'état de société, la lutte engagée entre les intelligences pour s'emparer du gouvernement, la victoire des uns et la défaite des autres, les nouveaux efforts de celles-ci pour reprendre le pouvoir, la résistance de celle-là pour le conserver, ne sont jamais que l'accomplissement de la loi naturelle; toutes ces actions sont dirigées par la pensée qui fait toujours graviter l'homme vers le bonheur, ou vers ce qu'il croit le bonheur.

Le système de légitimité a été établi par les intelligences qui ont fondé les sociétés, il a pour but d'augmenter la force qui soutient le pouvoir qui dirige, au moyen de l'hérédité, et aussi dans l'intérêt de la société, pour produire l'unité de pensée, l'union dans l'action et la constance dans l'exécution.

Pas une nation n'a pu se développer et grandir qu'à l'abri de ce système; les États-Unis seuls semblent y faire exception, puisque la légitimité et l'hérédité n'existent ni dans le pouvoir exécutif, ni dans le pouvoir législatif. Déjà j'ai exposé, en partie, les raisons qui me fournissent l'explication de ce cas exceptionnel.

Le système de souveraineté du peuple a été établi par les intelligences soumises, pour secouer le joug qui les opprimait; c'est un puissant levier au moyen duquel on renverse les intelligences au pouvoir, lorsqu'elles marchent en opposition au bien être général, ou quand elles ne s'occupent que de se gorger de richesses et d'honneurs aux dépens de la nation. Le seul moyen de résister à la force de ce système

est de faire le bonheur des masses ; autrement la souveraineté du peuple se lève, le combat s'engage, et le pouvoir est renversé.

Ces deux systèmes sont toujours en présence, ils ne peuvent se confondre ; et nous sommes à même d'observer que les intelligences après s'être emparées de la puissance, au moyen du principe de souveraineté populaire, se sont immédiatement tournées contre lui. Par sa nature, ce principe est incapable de diriger la marche de la société ; j'ai démontré quels étaient dans ce cas, les effets déplorables qui en résultaient pour une nation ; sa mission véritable est de choisir ceux qui doivent diriger, lorsqu'ils vont mal, il doit les changer, en évitant les fautes commises dans son premier choix. Comme il ne peut périr, non seulement il n'a rien à craindre du principe de légitimité, mais il doit dans l'intérêt national l'imposer à ceux qui dirigent le pays.

Le système de droit divin domine les deux autres et marche avec eux, puisque religieusement parlant, on est obligé de reconnaître que tout pouvoir vient de Dieu.

Examinons maintenant si la pensée de gravitation de l'homme vers le bonheur, n'est pas une idée de domination ? c'est à dire s'il ne place pas son bonheur dans la domination , et s'il ne la regarde pas comme le moyen d'accomplir le but de tous ses désirs.

Sans aucun doute si cette pensée existe ainsi que je la définis chez l'homme individuellement , et dans chaque société considérée comme un être moral ; c'est positivement une conséquence de la loi naturelle , car alors , il sera démontré qu'elle est inhérente à l'organisation de la nature humaine.

De cette loi dérivera nécessairement un droit de même espèce , et en raison de l'inégalité d'être , une autorité naturelle d'un homme sur un autre homme. C'est donc à tort que J. J. Rousseau a dit : Que nul homme n'avait une autorité naturelle sur son semblable. Pour soutenir une telle assertion avec succès , il faudrait démontrer que Dieu a voulu établir entre les hommes une égalité parfaite ; or, qui veut la fin, veut les moyens , et si Dieu avait voulu cette égalité , c'est à dire que nul homme n'ait eu une autorité sur son semblable , il aurait

nécessairement employé les moyens pour obtenir ce résultat, et celui qui parait le plus simple, aurait été de créer les hommes égaux en intelligence et en force physique, sans que cette intelligence et cette force physique fussent susceptibles de diminuer ou d'augmenter par aucun accident.

Mais il n'en est pas ainsi, l'homme n'a pas été créé dans cette condition d'égalité, et il est incontestable que dans l'état de nature, à égalité d'intelligence, l'homme fort a une autorité réelle sur l'enfant, le vieillard, l'homme faible ou malade, et que dans toutes les positions, soit dans l'état de nature, soit dans l'état de société, l'homme intelligent domine l'homme fort et ignorant.

La distinction étant donc dans l'intelligence et la conformation physique, présents venant de Dieu, et faisant partie de la nature de celui qui est heureusement doué de ces qualités, la puissance qui en découle étant comme ces mêmes qualités inhérente à la nature de l'homme; l'autorité, conséquence de cette puissance, est donc une autorité positivement naturelle. Il faut que J. J. Rousseau, F. de Lamén-

nais et autres, n'aient nullement réfléchi sur l'inégalité morale et physique de l'homme, lorsqu'ils ont émis et soutenu une opinion aussi complètement fausse.

Nous sommes donc obligés de reconnaître qu'en raison de l'inégalité naturelle d'intelligence et de force qui existe parmi les hommes, ceux qui sont les mieux pourvus de ces qualités ont une autorité naturelle sur ceux qui en sont moins bien pourvus.

Poser en principe que Dieu a donné aux uns une intelligence et une force supérieures à celles des autres, pour qu'ils n'usent ni de cette force, ni de cette intelligence, c'est supposer une inconséquence absurde dans l'auteur de l'univers : il vaudrait autant dire qu'il nous a été donné des yeux pour les fermer, des oreilles pour les boucher et une langue pour nous taire ; car si l'homme intelligent ou fort fait usage de son intelligence ou de sa force, par le fait même de la mise en action de ses facultés, son autorité s'établit naturellement sur ses semblables ; attendu qu'il est dans la nature de l'homme peu intelligent ou faible, de se soumettre dès qu'il recon-

nait l'intelligence ou la force. Les hommes doués de ces facultés ont donc sur les autres hommes une autorité naturelle, qui ne peut avoir d'autres bornes que celles qu'ils s'imposent eux-mêmes suivant les circonstances.

Reconnaître que les hommes naissent inégaux en force physique et en intelligence, poser le principe que la racine du droit de chaque homme est dans son être, que nul n'a le droit de se développer et de se conserver que selon ses lois particulières d'organisation, en harmonie avec les lois universelles; et dire que l'esclavage est en opposition à la loi naturelle, c'est sans aucun doute la plus étrange contradiction philosophique de notre époque.

L'harmonie des lois universelles est que chaque objet de la création se développe et se conserve selon son être, le plus fort se développant et se conservant constamment aux dépens du plus faible, et ayant la racine de son droit dans son être. Il est impossible de ne pas appliquer cette règle à l'homme; mais après l'avoir reconnu, ne pas vouloir la suivre me paraît une bizarrerie sans exemple. Cependant

si nous la suivons, nous trouverons que l'intelligence inférieure est faite pour être soumise à l'intelligence supérieure, comme le bœuf est fait pour être soumis à l'homme, et que l'homme faible d'intelligence n'a le droit de se développer et de se conserver, que selon ses organes; or, si les organes sont ceux de l'infériorité, ils sont nécessairement ceux de la soumission et de la dépendance, selon les lois universelles.

Nous trouverons également en harmonie avec les lois universelles, le développement de l'intelligence supérieure aux dépens de l'intelligence inférieure. Nous trouverons que vouloir agir autrement, c'est aller en opposition directe avec l'harmonie des lois universelles, avec la volonté de Dieu, et détruire tout ordre, toute existence.

Car c'est accorder à l'homme d'une intelligence faible, plus qu'il n'a le droit de prétendre; c'est lui donner un droit en dehors de son être, de son organisation; d'autre part, c'est refuser à l'homme supérieur en intelligence, le droit de développement dont la racine est dans son être; enfin c'est vouloir

accorder à l'un plus que Dieu ne lui a donné, et refuser à l'autre la pleine jouissance du don de Dieu. C'est couper les branches et les racines du jeune chêne, pour l'empêcher de se développer, parce qu'il étoufferait l'arbrisseau ; c'est par conséquent se mettre en opposition de la manière la plus flagrante et la plus ridicule avec l'harmonie des lois universelles.

Enfin si l'organisation de l'homme n'est qu'une conséquence de l'organisation de la matière, les lois universelles qui régissent la matière doivent lui être appliquées dans toute leur étendue ; et alors le matérialiste qui accuserait d'injustice l'homme fort qui asservirait l'homme faible, commettrait une aussi lourde faute que s'il accusait d'injustice le chêne qui étendant au loin ses racines et son feuillage, intercepte les rayons du soleil et étouffe l'arbrisseau qui veut croître à son pied.

Maintenant je vais examiner si les actions des hommes en particulier, et de chaque peuple agissant comme être moral, ne sont pas marquées au coin du bien être personnel, et si la pensée de domination et d'esclavage n'est pas dévoilée par leurs actions.

CHAPITRE V.

Opinion de M. Charles Comte sur l'esclavage. Opinion de Thomas Hobbes, de Voltaire, de J. J. Rousseau. L'esclavage et la servitude démontrés comme inhérents à la nature humaine, par les actions des hommes et des peuples, chez les anciens et chez les modernes.

M. Charles Comte, auteur du *Censeur européen*, nous dit, dans son *Traité de législation*, volume IV, livre v, chapitre 1^{er}.

« Il est dans la nature de l'homme, que tout vice et toute vertu produisent pour les individus qui les ont contractés, une certaine somme de biens et de

maux, ou de plaisirs et de peines; or, l'esclavage, quelle qu'en soit la nature, a toujours pour objet, dans l'intention de ceux qui l'établissent, de faire tomber sur les hommes asservis tous les maux qu'engendrent les diverses classes de la population, et de leur ravir en même temps tous les biens qui sont les conséquences naturelles des vertus; cette intention qui a pour but de paralyser des lois inhérentes à la nature humaine, peut-elle être accomplie? Est-il en la puissance d'un petit nombre d'hommes de s'attribuer le monopole des jouissances et de rejeter toutes les peines et tous les travaux sur une partie plus ou moins nombreuse de la population? »

D'abord, je ne dois point accorder à M. Comte, que l'esclavage a toujours eu pour objet de faire tomber sur la classe asservie *les maux qu'engendrent les vices des diverses classes de la population*; je crois comprendre sa pensée, cependant je ne puis l'admettre sous cette forme, mais bien sous celle-ci: l'esclavage a toujours eu pour objet de faire tomber sur la classe asservie tous les travaux néces-

saires pour procurer le plus de jouissances possible à la classe des maîtres; les expressions *maux qu'engendrent des vices*, sont vagues, elles n'ont aucune valeur claire et définie et doivent être remplacées par les mots : *travail et jouissance*, dont la définition est plus simple : d'ailleurs ce sont ceux admis par M. Comte à la fin de sa proposition.

M. Comte demande si cette intention qui a pour but de paralyser les lois inhérentes à la nature humaine, peut être accomplie ? s'il est en la puissance d'un certain nombre de s'attribuer le monopole des jouissances, et de rejeter toutes les peines et tous les travaux sur une classe plus ou moins nombreuse de la population.

Je suis obligé de m'écarter encore un moment de mon sujet pour faire une observation à M. Comte; en général, il n'exprime pas clairement ses idées; les mots dont il se sert ont un double sens qui laisse toujours dans l'incertitude celui qui le lit avec attention; voulant combattre ses assertions, il me semble indispensable de commencer par établir leur signification, afin de le placer sur un terrain décou-

vert, qui ne lui laisse aucune issue détournée pour s'échapper.

Qu'est-ce que M. Comte entend par monopole de jouissances ? J'ai vu des hommes de peine et de travail éprouver de nombreuses jouissances, et des hommes riches n'éprouver que des chagrins ; j'ai vu des hommes auxquels la fortune souriait constamment, grandeurs, richesses, renommée, ils possédaient tout, et ces hommes succombaient sous le fardeau des chagrins. Enfin, j'ai vu la joie et le contentement dans la chaumière ; l'ennui, la tristesse et les soucis dévorants sous des lambris dorés. Demander le monopole de la jouissance, selon la valeur technique du mot, c'est dire une chose aussi peu raisonnable que de demander la liberté de penser ; ni l'une ni l'autre ne peuvent être monopolisés. Je pense donc que le mot jouissance employé par M. Comte, ne signifie rien autre chose que domination, richesses, moyens ambitionnés par les hommes, pour les mettre à même, à ce qu'ils croient, de se procurer des jouissances, ce que j'ai désigné par le mot bonheur. Cette observation était impor-

tante, car il est impossible de discuter, si la valeur des mots n'est strictement établie; ensuite il fallait rétablir la qualité du mot et son véritable sens dans la phrase. Il est bien différent, en effet, de posséder un moyen avec lequel on croit obtenir une chose, et la chose elle-même; car si le moyen ne vaut rien, l'on n'obtient pas ce que l'on ambitionnait, et cela explique comment le bonheur, ainsi que de nombreuses jouissances peuvent se trouver dans une chaumière, et que dans le palais d'un grand seigneur, ou d'un prince, on rencontre souvent la tristesse, les chagrins et les soucis. Je vais donc discuter en adoptant la valeur du mot, tel que je viens de l'expliquer; car si M. Comte voulait lui conserver sa valeur intrinsèque, je me contenterais de lui dire: Entrez dans le palais des rois, et de là passez dans la chaumière du pauvre; voyez, et jugez.

Ainsi donc, le mot jouissance ne signifie que domination, richesses, en regard des mots fatigue et travail, car je ne puis laisser le mot *peine*, qui porte un double sens; personne d'ailleurs ne pouvant rejeter sur un autre la peine qui lui ronge le cœur.

Je reviens à mon sujet : de deux choses l'une, ou cette intention a eu pour but de paralyser des lois inhérentes à la nature humaine, ou son effet a été de les accomplir. Je vais examiner si cette intention, qui a eu pour résultat d'asservir une grande partie des populations par l'autre, est ou n'est pas une loi inhérente à la nature humaine ; c'est à dire s'il est possible de prouver par les actions des hommes et des peuples, que c'est une pensée immuable, invariable, qui n'a cessé de poursuivre l'homme depuis le commencement des siècles, et dans l'accomplissement de laquelle il a placé son bonheur ; si je puis faire cette preuve, j'aurai démontré que cette pensée est inhérente à la nature humaine, et que son application loin d'être en opposition à la loi naturelle, n'en est au contraire que la stricte exécution ; car j'ai démontré que l'organisation de l'homme était la loi naturelle, que la pensée seule était chargée de la comprendre et d'en ordonner l'exécution, et que le corps était chargé d'exécuter.

C'est avec Thomas Hobbes, Voltaire, J. J. Rousseau, et F. de Lamennais, que je vais prouver la na-

ture de l'homme et la pensée de domination inhérente à son organisation, d'abord chez l'homme pris individuellement.

« Les hommes, dit Hobbes, n'ont reçu de la nature que des besoins impérieux, des passions sans frein, qui les portent exclusivement à s'occuper de leur propre intérêt; tous étant constitués de la même manière, personne ne peut se satisfaire et compléter son bonheur, qu'aux dépens de celui des autres. L'homme est donc naturellement méchant et dans un état de guerre. Chacun est porté par son propre penchant, ou à se défaire des autres, pour qu'ils ne lui disputent pas les biens dont il a besoin, ou à les asservir, afin qu'ils contribuent à lui procurer ces biens, et à satisfaire ses passions. »

Voltaire nous dit : « L'esclavage est aussi ancien que la guerre, et la guerre est aussi ancienne que l'homme. »

J. J. Rousseau nous dit : « Dans l'état de nature, les hommes s'observaient; le résultat de ces observations, fut que l'amour du bien être était le seul mobile des actions humaines; l'homme distinguait les

circonstances où l'intérêt de son semblable devait lui faire compter sur son assistance, et celle où la concurrence devait l'engager à se défier de lui ; dans la première , les hommes se réunissaient , dans la seconde chacun cherchait à prendre son avantage , soit par la force ouverte, s'il croyait pouvoir le faire, soit par adresse ou subtilité, s'il se croyait le plus faible. Dans cet état, l'homme était féroce et vigoureux ; et il disputait sa nourriture à son semblable. »

Voyons comment s'exprime M. de Lamennais dans son *Livre du peuple*. « Il s'est formé des multitudes de sociétés particulières de peuplades, de tribus , de nations, qui au lieu de se tendre la main, de s'aider mutuellement, n'ont songé qu'à se nuire. »

« Les passions mauvaises et l'égoïsme d'où elles naissent toutes, ont armé les frères contre les frères, chacun a cherché son bien aux dépens d'autrui, la rapine a banni la sécurité du monde, la guerre l'a dévasté, on s'est disputé avec fureur les lambeaux de l'héritage commun. »

« Les nations divisées entre elles, chaque nation s'est encore divisée elle-même ; quelques uns sont

venus qui ont proféré cette parole impie!... A moi de commander et de gouverner, les autres ne doivent qu'obéir. »

« Ils ont fait des lois pour leur avantage, et les ont maintenues par la force; d'un côté le pouvoir, les richesses, les jouissances, de l'autre toutes les charges de la société. »

Est-il possible de s'expliquer plus clairement; plus positivement que ne le font ces quatre philosophes, sur ce qu'ils nomment la mauvaise nature de l'homme? Seulement le philosophe chrétien de Lamennais prétend que l'homme a dévié de ses voies dès le principe, tandis que les autres regardent que sa nature elle-même est mauvaise. Pour le premier en effet, en raison de ses croyances comme chrétien, le mal remonte bien haut, puisque le péché du premier homme est un péché d'orgueil, et par le fait de domination, et que le premier enfant de l'homme fut fratricide; pour les autres, c'est la nature qui est mauvaise! La nature de l'homme qualifiée mauvaise! en vérité si ce mot, pour eux, a un autre sens que d'exprimer une situation quelconque, c'est une

grande absurdité , car pour celui qui croit en Dieu, c'est accuser directement le créateur dans son ouvrage ; et pour le matérialiste , c'est un contre bon sens ; car pour lui l'homme n'est qu'une conséquence générale de l'organisation de la matière.

Quoi qu'il en soit , ce portrait de l'homme est vrai , et , la main sur la conscience , reconnaissons qu'à côté du désir de notre indépendance , nous éprouvons avec une égale force le désir de faire triompher nos idées , de nous élever au dessus des autres , de soumettre leurs idées et leur conduite à nos idées , à notre volonté , de les faire travailler au meilleur marché possible , en profitant de toutes les circonstances pour obtenir leurs services à vil prix , enfin de les asservir pour nous procurer le plus de jouissances possible.

L'esclavage n'existe pas dans une partie de l'Europe , mais la servitude politique et domestique y règne dans toute sa splendeur ; aussi nous voyons que tous ceux qui sont à même d'user de cette servitude à leur profit , n'en laissent pas échapper l'occasion. Dans toutes les sociétés , dans toutes les classes des

sociétés, nous voyons les hommes constamment chercher à s'élever les uns au dessus des autres par tous les moyens en leur pouvoir, user de tous les moyens possibles pour acquérir des richesses aux dépens des malheureux qu'ils réduisent souvent à la misère la plus abjecte, espérant avec ces richesses se procurer des jouissances et le bonheur. Il n'est pas besoin de citation et de démonstration pour prouver ces faits, qui peuvent être constatés partout, aussi bien dans le plus petit hameau que dans les grandes cités, et qui sont vrais et apparents, pour le berger comme pour l'académicien.

Après avoir démontré que les hommes en particulier étaient constamment tourmentés d'une pensée de domination, je vais passer aux peuples considérés comme hommes ou êtres moraux; nous verrons par leurs actions qu'ils ont toujours été tourmentés par la même pensée.

CHAPITRE VI.



Conclusion.

La pensée de domination et d'esclavage démontrée comme ressortant de toutes les actions des peuples chez les anciens et chez les modernes.

De l'homme en particulier passant aux peuples, nous retrouverons constamment le développement de la même pensée. En ouvrant l'histoire des nations, nous voyons constamment le plus fort dominer le plus faible, s'agrandir à ses dépens, et employer les vaincus au service des vainqueurs. Nous voyons l'esclavage exister chez les patriarches, les Babyloniens, les Mèdes, les Perses, les Egyptiens, les Hébreux,

les Grecs, enfin chez toutes les nations connues des anciens, et toujours la masse asservie travailler au profit des rois, des nobles ou des prêtres, qui représentent l'intelligence dirigeant la force. Chez les Romains, les Carthaginois, les Parthes, les Gaulois, les Germains et les Goths, nous trouvons les esclaves et les prolétaires qui travaillent, ou se font tuer au service des patriciens, des rois et des prêtres. Dans le Bas-Empire, chez les Mahométans, dans toutes les républiques et monarchies du moyen-âge, nous trouvons esclavage, servage, vasselage au profit de l'intelligence représentée par les rois, les patriciens, la noblesse et les prêtres; enfin dans les républiques et monarchies du Nouveau-Monde, lors de sa découverte, n'avons-nous pas trouvé les mêmes faits? toujours le petit nombre au moyen de l'intelligence gouvernant la masse à son profit. Dans toutes les tribus sauvages d'Amérique, nous trouvons des chefs et des prêtres qui gouvernent à leur profit, et qui tirent des travaux de leurs inférieurs des moyens de jouissance relatifs à leur état de sauvage.

N'en est-il pas de même chez les peuples d'Eu-

rope qui ont la plaisante prétention de se croire libres ; au dehors, tous ne cherchent-ils pas à s'agrandir aux dépens les uns des autres. Que veulent les Russes, les Anglais, les Français, les Prussiens, les Autrichiens ? Dans l'intérieur des sociétés, chez ceux où l'esclavage n'existe pas, la masse ne travaille-t-elle pas au profit du petit nombre ? Il est vrai que chez eux les dénominations de serf et d'esclave n'existent plus, mais les noms seuls ont changé, les choses sont restées les mêmes. Autour des rois, des nobles et des prêtres, de nouvelles intelligences se sont groupées, des orateurs, des écrivains, des jurisconsultes d'un mérite supérieur, quelques riches propriétaires, des capitalistes, ont pris rang dans la réunion d'intelligence qui gouverne ; mais le peuple ouvrier et le prolétaire sont restés dans la même situation, dans la même position d'infériorité, et je vais démontrer dans cet ouvrage que leur situation et leur position sont plus déplorables que celles de l'esclave dans les temps anciens et dans les temps modernes.

Ici, je ne puis résister au désir que j'ai de citer M. de Lamennais sur cet article, et, à cet égard, je

prie le lecteur qui pourrait trouver étonnant de me voir critiquer et citer tour à tour MM. de Lamennais, Victor Considérant ou autres, de vouloir faire attention que ma critique ne porte que sur les raisonnements, mais non sur la vérité des faits, et que ce sont ces mêmes faits qui m'ont engagé à faire ce travail, d'où il résulte, nécessairement, un accord parfait entre nous sur ce point.

Dans son *Livre du peuple*, il dit : « En d'autres temps, en d'autres pays, sans lui ôter de sa liberté, on a fait en sorte que le fruit de son travail revînt presque en entier à ceux qui le tenaient sous leur dépendance. Mieux eût valu pour lui un complet esclavage ; car le maître, au moins, nourrit, loge et vêtit son esclave, le soigne dans ses maladies, à cause de l'intérêt qu'il a de le conserver. Mais celui qui n'appartient à personne, on s'en sert pendant qu'il y a quelques profits à en tirer, puis on le laisse là. A quoi est-il bon, lorsque l'âge et le labeur ont usé ses forces ? à mourir de faim et de froid au coin de la rue, et encore son aspect choquerait-il ceux qui ont les joies de la vie ; cela serait importun à entendre. On le

ramasse donc, et on le jette dans un de ces lieux immondes, de ces dépôts de mendicité, comme on les appelle, qui sont comme l'entrée de la voirie. »

Après ces exemples de toutes les nations, M. Comte ne peut nier que cette intention incessante, constamment manifestée par les actions, constamment exécutée, ne soit une pensée inhérente à la nature humaine. Quelquefois, il est vrai, il y a eu protestation de la part de la classe asservie; mais les suites de cette protestation sont une preuve de plus que l'état de servitude est une pensée inhérente à l'homme; car quand les protestants obtenaient la victoire, à leur tour ils réduisaient leurs maîtres en servitude. Les hommes changeaient de place; mais la grande loi naturelle, la loi d'esclavage et de servitude recevait son application.

Maintenant que je crois avoir suffisamment démontré par la vie des hommes et par celle des peuples que l'action de réduire son semblable en esclavage, loin de paralyser les lois inhérentes à la nature humaine, et d'être en opposition avec l'organisation de l'homme, était au contraire la conséquence d'une

pensée unique qui poursuit l'homme depuis le commencement des siècles, et par conséquent était une interprétation de la loi naturelle, je vais répondre en deux mots à la seconde question.

Comment M. Comte peut-il mettre en doute la puissance d'un certain nombre d'hommes, de s'attribuer le monopole des jouissances, et de rejeter toutes les peines et tous les travaux sur une partie plus ou moins nombreuse de la population ? nier l'existence de cette puissance, c'est nier l'existence du soleil. D'ailleurs j'ai démontré qu'elle avait toujours existé, et qu'aujourd'hui elle existait encore partout, dans tous les lieux, sous différentes dénominations.

Après avoir posé comme principe l'inégalité de force et d'intelligence que les hommes apportent en naissant ;

Après avoir défini la valeur des mots *loi* et *droit* ;

Après avoir établi :

1° Que la conservation de l'homme et la satisfaction de ses besoins formaient la seule loi naturelle ;

2° Que la pensée seule pouvait comprendre la loi naturelle ;

- 3° Que la pensée dirigeait l'action ;
- 4° Que l'action pour la conservation et la satisfaction de l'être étaient le droit naturel ;
- 5° Que l'action dévoilait la pensée ;
- 6° Qu'une pensée générale à l'humanité indiquait la loi naturelle ;
- 7° Que l'intelligence formait et gouvernait les sociétés ;
- 8° Que l'inégalité d'intelligence et de force physique produisait une autorité naturelle ;
- 9° Que l'esclavage est une pensée générale de l'humanité ;
- 10° Que cette pensée est dévoilée par les actions des hommes et des peuples.

Je conclus en disant :

1° Que si on prend pour principe la loi naturelle, l'esclavage est de droit naturel, parce qu'il résulte de la nécessité de satisfaire un besoin établi par la loi d'organisation, interprétée et appliquée par la pensée ; et aussi de l'inégalité de force et d'intelligence que les hommes apportent en naissant, ce qui est en accord parfait avec toute la création, chaque être

puisant son droit de développement dans son organisation.

2° Que, si rejetant la loi naturelle, on n'admet que la loi positive comme principe, l'esclavage est juste et légitime, puisque la loi positive n'a été établie que par les intelligences supérieures, que nulle borne n'a été posée pour fixer où doit s'arrêter la puissance de l'intelligence, et que le but qu'elle veut atteindre étant le bonheur, si l'esclavage lui semble nécessaire pour y arriver, l'esclavage est juste.

3° Enfin qu'il est en harmonie avec les lois universelles, qui veulent que tout objet créé d'une nature supérieure se développe constamment aux dépens de ceux d'une nature inférieure.

CHAPITRE VII.

La traite ne peut être considérée que comme un grand acte d'humanité, et l'esclavage est le seul moyen de faire participer les sauvages aux bienfaits de la civilisation et aux lumières du christianisme.

Les mêmes raisonnements au moyen desquels j'ai démontré que l'esclavage était de droit naturel, et qu'il était juste en droit positif, s'appliquent également à tous les moyens que l'intelligence de l'homme déploie pour soumettre son semblable : sous le point de vue du droit divin, je ne puis que

répéter les paroles de Dieu , qui permettent de profiter de la misère même de son frère, pour le réduire en servitude. Quant aux moyens de se procurer des esclaves chez les nations étrangères, Dieu en laisse le choix aux Hébreux ; cependant nous voyons, par les saintes écritures, que la guerre était le moyen que Dieu employait le plus souvent, soit pour réduire son peuple en esclavage , soit pour lui soumettre les peuples qui l'environnaient , ou dont il leur avait donné le pays. Ainsi la traite, qui n'est qu'un des plus doux moyens de se procurer des esclaves , est aussi bien de droit divin par les commandements de Dieu, qu'elle est de droit naturel et juste en droit positif, en conséquence de l'autorité naturelle de l'intelligence. Ces points ont été trop positivement démontrés , pour qu'il soit nécessaire d'y revenir davantage.

Je reconnais volontiers qu'un militaire, un magistrat, un avocat, un homme du monde, un négociant, constamment occupés de leur état, ou de leurs affaires, n'aient pas eu le temps d'étudier la question de la traite, et que sous ce rapport, ils s'en rapportent à

des hommes qui, ayant l'air de s'en occuper, deviennent pour eux des spécialités; mais ce que je ne conçois pas, c'est que ces hommes qui étaient en quelque sorte chargés par l'opinion publique d'étudier cette question, n'y aient pas donné la moindre attention; s'il en était autrement, on serait obligé de les taxer d'incapacité, pour ne pas avoir distingué la vérité; ou de mauvaise foi, pour l'avoir dissimulée après l'avoir reconnue.

Il est impossible de ne pas avouer que MM. Guizot, de Broglie, de Passy, Odilon-Barrot, et de Tracy, etc., soient des hommes doués d'une intelligence supérieure; M. Isambert lui-même, quoiqu'il soit bien inférieur aux hommes que je viens de citer, n'est cependant pas sans intelligence: il me semble que ces hommes qui se sont mis en avant ont dû étudier cette question et l'approfondir. Autrement ils auraient un grand compte à rendre à la France qu'ils ont abusée, et à l'humanité qu'ils ont sacrifiée. Cependant comment se fait-il que depuis aussi longtemps ils parlent et écrivent sur la question de la traite, d'une façon si opposée à la raison? car enfin,

la plus simple analyse de tous les écrits chez les anciens , et chez les modernes , leur aurait fait comprendre que la traite, sous le point de vue de l'humanité et de la civilisation, était un acte auquel tous les hommes intelligents auraient du s'associer ; ils n'avaient même pas besoin de traverser l'Océan pour comprendre cette vérité ; ils n'avaient qu'à lire MM. Charles Comte et Sismondi, les plus célèbres écrivains abolitionnistes , ainsi que le voyage de J. Arago , et seulement en analysant et comparant les faits qu'ils rapportent , ils seraient devenus partisans de l'esclavage et de la traite.

Quelques actes de cruauté plus ou moins exagérés, ramassés par des hommes prompts à s'appitoyer, et à vouloir détruire les institutions les plus favorables, parce qu'en raison de la faiblesse humaine, ils y auront aperçu quelque mal, ne sont point une cause suffisante pour détruire un ordre de choses, si cet ordre d'ailleurs, sous le point de vue de l'humanité et de la civilisation, est préférable en masse, pour le bonheur général de l'ouvrier, à celui qu'on veut lui substituer.

Parce qu'un maître aurait été cruel envers son esclave, pour cela faudrait-il détruire l'esclavage ? Mais alors, on pourrait demander la destruction de toutes les institutions sociales ; la *Gazette des tribunaux* offre des milliers d'exemples de cruauté, de barbarie, de cynisme, de débauche et de prostitution exercés par les pères et mères sur leurs enfants. Quelqu'un a-t-il jamais demandé pour cela que les enfants ne soient plus sous la tutelle de leurs parents ? quelqu'un a-t-il songé à demander la destruction de l'autorité paternelle ? Non en vérité, parce que quelques faits isolés ne suffisent pas pour démontrer que l'institution soit en opposition aux intérêts de l'humanité.

Hé bien ! ce qui s'applique à l'autorité paternelle, est parfaitement applicable à la question d'esclavage et de la traite ; sous ce point de vue, que quelques faits ne suffisent pas pour démontrer que cette institution est contraire à l'humanité, loin de là, je vais démontrer aux philanthropes chrétiens et autres, que la traite ou l'action de réduire son semblable en esclavage, fut un des plus grands actes

d'humanité et de civilisation des temps anciens et des temps modernes.

Je connais assez mon beau pays de France, et les erreurs enracinées dans la cervelle des gens intelligents qui l'habitent, pour ne pas être persuadé qu'en lisant ma proposition, ils ne s'écrient qu'elle est insoutenable; mais aussi, je les connais assez pour savoir qu'ils me liront, et je suis convaincu que sans de grands raisonnements, mais seulement en leur faisant faire la plus légère réflexion, ils partageront mon opinion.

Comme les moyens que je vais développer sont courts et concluants, je traiterai facilement cette question dans un seul chapitre, en embrassant successivement les temps anciens et les temps modernes.

Les républiques grecques et la république romaine étaient les foyers d'intelligences de l'ancien monde, et cependant à quelques journées de marche d'Athènes, on rencontrait des peuples sauvages; avant César, les barbares étaient à peu de distance de Rome, et plus d'une fois ils vinrent frapper aux portes du

temple de Delphes, ou camper sous les murs du Capitole. Dans leurs guerres avec ces peuples qui les environnaient, les Grecs et les Romains firent de nombreux prisonniers qu'ils réduisirent en esclavage. Considérons d'abord l'origine de l'esclavage, après nous examinerons ses résultats.

Dans l'antiquité, les peuples étant plus ou moins dans l'état de barbarie, ne faisaient pas de prisonniers ; ceux-là seuls en faisaient qui étaient un peu avancés dans la civilisation. Ce que nous regardons comme une cruauté chez ces peuples, n'était cependant qu'une nécessité, qu'une conséquence forcée de leur position. La plupart du temps ils n'avaient pas de domicile fixe ; s'ils en avaient, ils n'y laissaient que les vieillards, les femmes et les enfants, ils ne pouvaient conserver dans leur camp l'ennemi prisonnier sans courir de grands dangers. Ils ne pouvaient les nourrir ; car souvent ils avaient à peine pour se nourrir eux-mêmes, ni les renvoyer parce que c'était rendre des forcés à leurs ennemis, ni les placer dans des villes ou des forteresses, parce qu'ils n'en avaient pas, ni les employer à l'agriculture parce qu'ils ne

cultivaient pas : ils étaient donc obligés de les tuer.

Quand on veut parler des peuples éloignés dans les temps ou dans l'espace, il faut bien comprendre leur position pour porter un jugement sur leurs actions ; ce n'est pas ainsi qu'ont agi les philosophes de la civilisation moderne ; protégés par des lois, des gendarmes, des gardes champêtres, ils labourent, ils récoltent, et voyagent tranquillement, sans songer que presque dans toute l'Afrique, et une grande partie de l'Amérique, la seule sauvegarde d'un homme, son seul passeport est une bonne carabine bien chargée. Et ils veulent que dans une semblable position, les hommes et les peuples aient leurs mœurs, leurs usages, leurs habitudes, de là l'erreur des jugements qu'ils portent. Je reviens à mon sujet.

Les peuples qui les premiers s'organisèrent, ont élevé des troupeaux, ou se sont livrés à l'agriculture ; alors ils conservèrent leurs prisonniers pour les utiliser, et les réduisirent en esclavage. Plusieurs auteurs pensent que le mot *servus* esclave, vient du mot *servare* conserver, d'autres qu'il vient du mot *servire* servir ; quelle que soit son origine, il est constant

que dans les temps anciens l'esclavage a été un acte d'humanité, puisqu'il a eu pour résultat de conserver la vie aux prisonniers que l'on égorgeait auparavant.

Les Romains donnaient le plus grand soin au développement de l'intelligence de leurs esclaves, ils les faisaient instruire le plus possible dans les sciences et dans les arts, et en tiraient ensuite de très grands profits. Ne voulant pas répéter ce que je serai obligé de dire, lorsque je parlerai de l'esclavage chez les anciens, je renvoie sur ce sujet, mon lecteur, au livre dans lequel je traite cette question. Les Grecs se conduisaient avec leurs esclaves comme les Romains. Quelle que soit la raison qui ait engagé à conserver les prisonniers, que ce soit l'intérêt ou l'humanité, que ce soit l'intérêt ou le désir de propager les lumières qui ait engagé à les instruire, il n'en est pas moins constant que chez les anciens la traite fut un bienfait pour l'humanité, et l'esclavage un moyen de développer l'intelligence ; on peut même dire le seul qui ait existé pour les peuples barbares ; car ceux qui échappèrent à la domination et à l'esclavage des Grecs et des Romains, restèrent dans l'état de bar-

barie, tandis que leurs camarades, réduits en esclavage devinrent souvent des hommes d'un mérite supérieur.

Des peuples anciens si nous passons aux peuples modernes, nous voyons que les mêmes causes ont produit les mêmes résultats ; entre les sociétés les moins avancées en civilisation, une guerre d'extermination et le massacre des vaincus ; entre celles qui sont un peu plus avancées, une guerre constante, et la conservation des vaincus pour les réduire en esclavage et en tirer parti.

Avant de parler de la traite chez les modernes , je crois qu'il est nécessaire de faire comprendre aux partisans du système d'abolition, toute l'horreur de la vie sauvage si maladroitement embellie par nos romanciers. Ils seront forcés de reconnaître ensuite que si la traite et l'esclavage sont les seuls moyens de mettre fin à tant de misère , d'ignorance et de cruauté , ces deux moyens doivent être employés au nom de l'humanité et de la civilisation.

Les abolitionnistes ne connaissent guère la vie sau-

vage que par le roman d'Atala ; M. Isambert lui-même, qu'il m'est arrivé de rencontrer dans les montagnes de Plombières, ne connaît les hommes sauvages que par le roman de Cooper ; c'est cependant sur ces descriptions de la vie sauvage que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des abolitionistes fondent leur opinion ; ils voient des femmes enlevées à leurs maris, des enfants violemment séparés de leurs mères, des parents vieux et infirmes qui perdent leur soutien ; ils ignorent que ces fils, ces enfants, ces femmes, sont vendus par leurs pères, leurs mères ou leurs maris ; que d'autre sont des prisonniers qui sont condamnés à mourir ou à un esclavage d'une dureté qu'un Européen ne peut comprendre, puisque la vie et l'existence de l'esclave dépendent d'un nègre sauvage. Certainement il y a bien loin de là au bonheur d'une vie passée délicieusement au bord d'un ruisseau, à l'ombre d'un palmier, puisque tel est le fond inépuisable des écrits des philanthropes sur la vie sauvage ; ramas de sottises, qui n'existe réellement que dans le cerveau des écrivains de romans et des fabricants d'opéras. Véritablement

cela est aussi déplorable que ridicule, car les masses entraînées par ces fausses idées, en voulant faire le bien, font positivement le mal des êtres qu'elles veulent protéger.

Je puis assurer que rien n'est affreux pour l'homme civilisé comme la vue de la vie sauvage ; un romancier, un habile écrivain, peuvent embellir cette vie par des fictions, par des mensonges ou en voilant la vérité ; mais celui qui l'aborde est cruellement froissé en se rappelant les mensonges auxquels il a ajouté foi, et est irrité contre l'auteur par lequel il a été mystifié. J'avoue que j'ai éprouvé un vif sentiment d'irritation la première fois que le bandeau tomba de mes yeux en abordant une tribu de Choctaw ; j'ai vu Atala, ou plutôt le modèle d'Atala, et je puis assurer qu'il n'y a pas un homme décent de France qui voudrait la toucher autrement qu'avec des pincettes ; Chactas était un sale et dégoûtant brigand. Quant au dernier des Mohicans, n'en déplaise à maître Isambert, ceux qui mènent la vie que menaient les Mohicans sont les plus misérables coquins de la création. Qu'on s'imagine dans d'immenses forêts des hommes

nus pendant l'été, couverts pendant l'hiver de puantes peaux de bêtes ou d'une couverture sale, jamais lavée, et maculée de toutes sortes de souillures, une cabane de feuillages ou de roseaux, ayant la forme d'un angle renversé de 45 degrés, dont le sommet est élevé de 4 ou 5 pieds au plus, des chevelures humaines, dépouilles des ennemis massacrés, suspendues dans la cabane pour y servir d'ornement; devant la cabane, du feu pour se chauffer ou pour faire cuire la viande de l'animal qui vient d'être écorché, tout autour des excréments, des immondices et des débris d'animaux de toute espèce. On voit le maître de cet antre de bêtes féroces accroupi dans la poussière ou dans la boue, qui pour se nourrir déchire avec les ongles ou avec les dents des chairs encore sanglantes; son corps, ses membres, sont couverts d'une couche de crasse et de graisse, près de lui une femme qui, à l'exception d'une ceinture, est aussi nue, aussi sale, aussi dégoûtante que son compagnon; son corps, couvert de vermine, sa figure, barbouillée de graisse, de bleu et de vermillon, un anneau qui traverse le cartilage du milieu du nez et

sur lequel s'arrêtent toutes les mucosités qui sortent du cerveau, une gorge qui lui descend sur les genoux, en font l'objet le plus dégoûtant de la création. Pour compléter ce tableau, leur progéniture toute nue se débat dans la poussière, la boue et les immondices qui les entourent ; entre ces individus règne le silence le plus complet, leur regard exprime l'indifférence et la stupidité ; on peut les observer longtemps sans les entendre se communiquer une idée ou échanger une parole. Voilà cependant le thème réel sur lequel les romanciers ont brodé de si belles choses. Rira qui voudra de cette mystification, je n'y trouve rien de plaisant ; je dis, au contraire, que c'est infame, parce que nécessairement il reste une quantité d'idées fausses aux personnes dont l'esprit a été nourri de pareilles lectures, et qui pour cela sont entraînées dans certaines circonstances à marcher en dehors de la ligne de la raison, de l'humanité et de la civilisation. Par exemple, si on avait une idée juste de la vie de l'homme dans l'état sauvage, et sur la position de l'esclave chez les peuplades d'Afrique, croit-on que les abolitionnistes auraient trouvé d'aussi nom-

breux partisans ? Non, sans doute, et loin d'être défendue, la traite aurait été protégée et augmentée, on aurait vu les personnes charitables émues par une connaissance juste des misères auxquelles est exposé l'homme dans la vie sauvage et l'homme esclave chez les peuplades à peu près barbares de l'Afrique, faire les plus grands efforts pour faire passer tous ces malheureux à une situation plus favorable, dans laquelle on pourrait leur donner les lumières du christianisme et les faire participer aux bienfaits de la civilisation.

Dans la relation de son *Voyage autour du monde*, voici ce que nous dit M. J. Arago des différents peuples sauvages qu'il a rencontrés. Il nous parle d'abord de ceux qui habitent les immenses contrées du Brésil, qui ne sont pas soumis aux Européens. Chez les Tupinambas, voici les leçons que le père donne à son fils : « Vois cet arc et cette massue, « c'est avec ces armes que tu dois attaquer tes adversaires, c'est ton courage qui nous fera manger « leurs membres déchirés lorsque nous ne pourrons

« plus combattre ; sois mangé si tu ne peux vaincre,
 « je ne veux pas que mon fils soit un lâche. »

Aux cérémonies funèbres d'un guerrier, les femmes font retentir les airs de leurs hurlements frénétiques :

« Le voilà mort, s'écrient-elles, celui qui nous fait
 « sait manger tant d'ennemis, le voilà mort. »

A la guerre, dans les rencontres, ils tâchent de faire un grand nombre de prisonniers ; ils sont nourris avec soin, ils ont même la faculté de choisir une épouse, ce qui ne les empêche pas ensuite d'être massacrés et mangés dans d'horribles festins, et leur crâne reste suspendu à la cabane de celui qui les a faits prisonniers.

Les Munducus, surnommés *païkicé*, ou coupe-tête, décapitent tous ceux de leurs ennemis qui tombent en leur pouvoir, et embaument leur tête, qu'ils conservent pour décorer leurs cabanes. Les Jummas, les Manhès, les Pammes et les Parintintins se livrent sans cesse des combats meurtriers ; les Bouticoudos sont les plus extraordinaires, ils sont guerriers, audacieux et anthropophages : ils sont complètement nus. M. Lansdorf, chargé d'affaires à

Rio-Janeiro, ayant le désir d'enrichir sa collection de curiosités brésiliennes, du crâne d'un individu de cette nation, en fit demander un à l'un des chefs ; « celui-ci, dit M. Arago, plus courtois qu'on aurait du le supposer, lui envoya son propre fils, en lui disant : voilà un crâne, arrangez-le comme vous voudrez. » Le pauvre enfant fut parfaitement traité par M. Lansdorf. Il ne comprenait pas pourquoi on le traitait avec tant d'humanité, puisqu'il s'attendait à être décapité.

Je prie le lecteur de remarquer les termes de galanterie et de courtoisie employés par M. Arago pour exprimer l'action d'un père dénaturé, qui, pour satisfaire un caprice, livre son enfant pour qu'on lui coupe la tête et qu'on la place dans un cabinet d'histoire naturelle. Dorénavant, avec ce savant philanthrope, nous qualifierons une telle action de l'épithète de courtoise et galante, et nous nommerons cruauté, barbarie, l'exécution des lois sanitaires, la punition du vol dans les ateliers du gouvernement, et les lois sur la discipline des esclaves, qui d'ailleurs ne diffèrent en rien de la discipline militaire en Europe.

« Tous les peuples qui habitent ces immenses contrées du Brésil, dit le même écrivain, excepté les Albinos, sont cruels, féroces et anthropophages, vivent en nomades, sans lois, sans religion, obéissant à leur appétit sans cesse renaissant de rapines et de destruction ; parmi eux point de tendresse paternelle, point d'amour maternel ou filial ; on naît, on vit, on allonge les oreilles à l'enfant, on l'arme d'un arc à flèches ou à pierres, on lui montre les déserts ou les forêts, et on lui dit : là est la pâture, va, cherche, et fais la guerre à tout être vivant qui voudrait te résister. S'il meurt, point de larmes, point de funérailles, la peuplade a un sujet de moins, c'est tout. »

Voyons comment le même voyageur nous décrit la nature et la vie de l'homme sauvage de la Nouvelle-Hollande (presqu'île de Péron).

« Leur taille est un peu au dessous de la moyenne, ils ont des cheveux noués en mèche, le front et le crâne sont déprimés, le nez épaté et presque aussi large que la bouche, qui touche à leurs oreilles, et est d'une grandeur effrayante ; leurs épaules sont

étroites et aiguës, la poitrine velue et retirée, leur abdomen prodigieux, leurs bras et leurs jambes presque invisibles, leurs pieds, leurs mains d'une dimension énorme, une peau noire, huileuse et puante, sur laquelle ils tracent pour s'embellir de larges raies rouges ou blanches, et vous aurez une idée exacte de ces hommes, auxquels il ne manque qu'un peu d'adresse et d'intelligence pour être au niveau des Macaques et des Sagouins. *Tout cela est horrible à étudier, tout cela est triste et hideux à l'œil et à l'imagination.* Les femmes, aussi hideuses que les hommes, sont complètement nues comme eux. Voyez-les tous sur ces dunes, gesticulant, répondant à nos témoignages de confiance par des cris fauves et des menaces de mort. Oh! s'ils pouvaient nous anéantir en un seul coup et nous dévorer en un seul repas! Mais heureusement nous possédons des armes plus meurtrières cent fois que leurs fragiles cassetêtes et leurs faibles sagayes. »

Lorsqu'il fait la description de l'existence des sauvages dans la grande île d'Ombrai, et celle des dangers qu'il y courut, M. Arago nous raconte que

quelques jours auparavant quinze Anglais qui avaient débarqué, avaient été massacrés et dévorés par les insulaires ; que nul Européen n'avait encore échappé à la férocité des habitants, qu'ils se font la guerre de village à village et boivent le sang dans le crâne des ennemis vaincus.

Tous les peuples sauvages se ressemblent, ce sont les mêmes mœurs, dans l'Océanie, dans l'Afrique, dans l'Amérique du Sud, dans l'Amérique du Nord. Cependant l'anthropophagie n'existe pas chez tous ; mais la cruauté et la férocité n'en sont pas moindres pour cela, et pas un ennemi vaincu qui ne soit massacré. Comment, avec des notions aussi justes que celles que nous donne M. Arago, peut-il s'élever si vivement contre l'esclavage, qui seul peut tirer ces hommes sauvages de l'effroyable position où ils se trouvent. Comment peut-il nous raconter sérieusement des histoires dans lesquelles il donne à ses acteurs des sentiments qui n'appartiennent qu'à une haute civilisation. Celle de Zaé, par exemple, nègre tiré de la vie sauvage depuis peu de jours, qui tua sa sœur afin qu'elle ne reçût plus de coups de fouet.

Il est bon de remarquer que Zaé, qui avait de si nobles sentiments pour sa sœur, n'avait pas jugé à propos de se tuer pour éviter les coups de rotin qu'on lui donnait, qu'il devait avoir reçu ces sentiments dans sa famille, et pour pouvoir comprendre les sentiments qui pouvaient lui avoir été inculqués, M. Arago a soin de nous dire que le frère et la sœur avaient été vendus par le père et la mère pour quelques mouchoirs ou quelques morceaux de miroir, ce qui n'annonce pas un sentiment d'affection paternelle très prononcé, ni des sentiments bien relevés. Sans aucun doute, M. Arago, en nous donnant la description d'un bâtiment négrier, ne s'appesantit avec complaisance sur les détails qu'il donne des chaînes et des anneaux de fer, qu'avec l'intention d'appitoyer son lecteur. En vérité cela est bien inconséquent après la peinture qu'il nous fait de l'homme sauvage, comme étant la bête féroce de la plus dangereuse espèce; ne voudrait-il pas que ces hommes, au nombre de quatre cents, restassent libres en présence de quinze ou vingt matelots occupés de leur service, et qui certainement ne tarderaient pas à être massacrés

et mangés par les hommes qu'ils sont chargés de conduire. Est-ce par calcul ou par inadvertance qu'il fait toujours acheter des jeunes filles par les moines? si c'est par calcul, rien n'est plus ridicule, plus voltairien, que de chercher les moines pour les accuser de libertinage. Nous voyons que les philanthropes ont quelque ressemblance avec les moines sous ce rapport; M. Arago ne nous raconte-t-il pas que dans l'île de Taïti il possédait en même temps les faveurs des deux sœurs, l'une âgée de quatorze ans et l'autre de treize ans, qu'il passait alternativement de l'une à l'autre sans exciter leur jalousie et sans scrupule aucun, ayant sans doute jeté bien loin de lui les préjugés de la civilisation. Un moine aurait-il pu faire mieux qu'un philanthrope? en vérité, je ne le crois pas.

M. Arago semble accuser de barbarie un maître qui fait attacher une plaque de fer sur la bouche d'un nègre qui mangeait de la terre; c'est absolument comme si on accusait de barbarie la personne qui attacherait les mains d'un malade qui voudrait prendre une nourriture qui devrait lui faire du mal. M. Arago

a cru que le nègre avait l'intention de se faire mourir, et il trouve encore là l'occasion de faire des phrases arrondies contre l'esclavage. Un instant de réflexion ferait comprendre que si le nègre avait eu l'intention de se tuer, il avait mille autres moyens que le maître ne pouvait empêcher. Le nègre mangeait de la terre parce que son estomac était malade et dépravé, et le maître faisait un acte d'humanité, en l'empêchant de se livrer à ce goût, au moyen d'une plaque de fer placée devant la bouche; enfin il nous cite l'exemple d'un nègre esclave qui ayant frappé un blanc et fait jaillir le sang, fut mis à mort par ordre du maître frappé.

Dans les pays esclaves des États-Unis, tout esclave qui frappe son maître et fait jaillir le sang, est puni de mort, il en est de même dans les colonies françaises. Le législateur a pensé qu'il fallait une grande sévérité pour maintenir la subordination; à cet égard, la loi disciplinaire des esclaves a une grande ressemblance avec le Code militaire français, qui condamne à la peine de mort tout soldat qui lève la main sur son supérieur, elle est même plus douce;

car il n'est pas nécessaire qu'il ait mis en sang la mâchoire de son supérieur pour qu'il soit fusillé. Il y a une si grande analogie entre ces deux lois, que M. Arago, avec un peu de réflexion, se serait épargné la peine de nous citer cette histoire comme un acte de cruauté. J'ignore si la loi du Brésil autorise le maître à appliquer la loi, ou s'il est obligé de la faire appliquer par le juge; dans tous les cas, l'esclave méritait la mort aussi bien que le soldat qui aurait frappé son caporal. M. Arago rapporte plusieurs faits de cruauté exercée par des maîtres sur leurs esclaves; mais en même temps il fait mention de la punition des maîtres; enfin il accuse les Français qui sont à Rio-Janéiro de rivaliser de cruauté avec les Brésiliens. Il est vrai de dire que dans tous les pays à esclaves que j'ai parcourus, j'ai remarqué que la plupart de nos compatriotes, qui étaient de fervents abolitionistes à leur arrivée, étaient devenus en peu de temps plus sévères que les anciens habitants; cela doit prouver aux négrophiles, qu'éclairés par leurs propres observations, sur les sottises qui leur avaient été débitées par les philanthropes, ils les avaient abandonnés.

Mon but étant seulement de démontrer quelle est la situation de l'homme dans la vie sauvage, je ne pousserai pas plus loin ma critique sur les réflexions faites par M. Arago contre la traite et l'esclavage. Je reviens donc à mon sujet.

Le même M. Arago nous parlant des sauvages qui habitent aux environs du port Jakson dans la nouvelle Galle du Sud, nous dit : « Ces malheureux aussi difformes que les naturels de la presqu'île de Péron, viennent de leurs solitudes se promener dans la ville de Port-Jakson, audacieux et nus, se rire de la civilisation qui les entoure et qui veut les séduire. »

En parlant de la ville de Sidney dans la Nouvelle-Hollande, le même écrivain après avoir comparé les sauvages qui l'entourent, à ceux de la presqu'île du Péron, nous dit : « Ce qu'on ne saurait expliquer sur une terre magnifiquement parée, sous un ciel généreux, c'est l'existence de ces hordes sauvages en présence du luxe et des bienfaits d'une grande et noble cité, qui vivent et hurlent dans les bois, sur les montagnes, sans que rien de ce qui fait chez nous la vie commode et heureuse ait jamais pu les tenter ; »

quelle raison peut maintenir ces hommes dans la sauvagerie? C'est là un triste problème, *résolu seulement pour quelques milliers d'individus, et qui fera reculer tout esprit penseur, toute saine philosophie, c'est la civilisation vaincue et méprisée.* Le mandril, le joco, l'orang-outang, sont autrement hommes que ceux qui passent là à mes côtés, sans seulement détourner la tête pour me voir. »

« On permet aux sauvages de venir à Sidney, on les autorise, je ne sais pourquoi, à se promener ainsi que leurs femmes encore plus hideuses que leurs maris, ils sont la personnification du crétinisme, de la lacheté, de la bassesse et de la férocité. Les Anglais, insoucians de leurs visites, les laissent au sein d'épouvantables orgies, se livrer dans les rues et sur les places publiques des combats, où le sang coule à flots. La race de ces hommes s'éteint petit à petit, encore une vingtaine d'années, et la partie Est de la Nouvelle-Hollande en sera tout à fait dépeuplée. Un riche habitant de Sidney en parlant à M. Arago des naturels qui se massacrent entre eux, lui dit : « Vous voyez bien que nous n'avons pas besoin de chasser ces bêtes fauves,

elles se détruisent entre elles, et avant peu on n'en trouvera plus qu'au delà des montagnes Bleues. »

Pendant que M. Arago demeurait chez MM. Wolstoncraft à Sidney, il fut témoin d'un combat entre deux chefs, après lequel le vainqueur mangea le vaincu; M. Arago, le soir en rencontrant le vainqueur anthropophage, exprima toute son horreur, son hôte lui dit : « Qu'il était à désirer qu'il eût mangé le dernier homme de sa race. »

Voilà donc le grand triomphe de la philanthropie anglaise, elle s'élève contre l'esclavage qui conserve, qui civilise, et elle soutient le drapeau de l'abolition et de la liberté qui tue et qui détruit.

A peu de différence près, le même caractère se retrouve chez tous les peuples sauvages, de même qu'à Sidney. J'ai vu à la Nouvelle-Orléans que la civilisation, aidée du prestige et du luxe qui environne une ville de cent vingt mille âmes, n'a pu faire avec le système de liberté, la conquête de dix individus sauvages indiens depuis le commencement du siècle; tandis que dans les États-Unis seulement, l'esclavage a fait entrer dans la civilisation plus de trois millions de

nègres. On observe les mêmes résultats à Saint-Louis du Missouri, au cap de Bonne-Espérance, à Rio-Janeiro, et dans toutes les grandes villes qui sont entourées de peuples sauvages.

Sur une partie des côtes d'Afrique, les peuplades un peu civilisées font des prisonniers, les conservent et les font travailler jusqu'à ce qu'ils trouvent le moment de les vendre. Mais en attendant ce moment, quel est le sort de ces malheureux, sous la puissance d'un maître stupide qui a sur eux le pouvoir de vie et de mort, et qui en use sans scrupule pour la plus légère cause, ou comme un sacrifice agréable à ses dieux. Dans cet état de société aux trois quarts barbare, où le maître manque de tout, qu'on se figure quelle peut être l'affreuse position de l'esclave; y a-t-il un seul abolitionniste qui ait visité les côtes d'Afrique, qui ose nier que chez ces peuples sauvages, les maîtres ne jouent avec la vie de leurs esclaves, comme les tigres jouent avec leur proie, et qu'ils ne soient prêts à lui trancher la tête pour satisfaire le moindre caprice. Tel est le sort de l'esclave d'un nègre sur la côte d'Afrique. Quand bien même la traite n'aurait eu pour résultat

que de tirer un homme d'une semblable position , elle aurait été un grand acte d'humanité (1) auxquelles toutes les ames généreuses auraient dû s'associer.

Les peuplades qui sont entièrement sauvages ne conservent pas leurs prisonniers pour les faire travailler, si elles ne peuvent les conduire à la côte pour les vendre, ou si arrivés à la côte, les négriers ne peuvent approcher pour les acheter, les vainqueurs les égorgent, et la plupart du temps en font d'horribles festins. En Afrique, le commerce des esclaves se perd dans la nuit des temps, et remonte à la plus haute antiquité.

Ces faits que je tiens de capitaines qui font la traite, et que par conséquent je ne puis nommer, sont parfaitement semblables à ceux que j'ai observés chez les sauvages du nord et de l'ouest des États-Unis d'Amérique; les tribus des Cumanches étant un peu plus civilisées, ne massacrent pas toujours leurs vaincus; déjà ils commencent à les réduire en esclavage, pour tirer parti de leurs servi-

(1) C'est ainsi que Voltaire considérait la traite, quand il prit un intérêt sur le navire négrier le *Congo*.

ces. Chez les Sioux, les Osages, les Renards, etc., etc., etc., il n'en est pas de même; ils massacrent tous les vaincus; chez ces peuples, comme chez les anciens, cette action est une conséquence forcée de leur position.

Les philanthropes qui n'ont étudié les mœurs sauvages que sur celles des peuples civilisés, prétendent que c'est la traite qui entretient la guerre entre les peuplades sauvages; cela n'est pas juste, la guerre est pour ces tribus une conséquence forcée de leur position, elles n'ont pas de limites pour fixer l'étendue de leur territoire; comme elles ne vivent que de chasse, elles se rencontrent dans les forêts; et la nécessité de satisfaire aux mêmes besoins les amène à se disputer le pays où le gibier se réfugie, et où il est le plus abondant.

Voici encore quelques raisons qui doivent entretenir une guerre d'extermination, ou une guerre constante entre ces peuplades; mon ami notre savant astronome Nicolet, que j'ai rencontré dans le Missouri, m'a autorisé à invoquer son témoignage sur ces faits. Il est resté plusieurs années chez les

Osages, les Sioux, les Renards, etc., dont il comprend parfaitement le langage.

Les sauvages étant constamment en guerre avec leurs semblables, et avec les bêtes féroces, élèvent naturellement le courage et l'adresse au dessus de toutes les autres qualités; dans une pareille situation, on comprend aisément qu'un individu ne peut être estimé que s'il est capable de supporter la fatigue, s'il est assez adroit pour tuer le gibier nécessaire à sa nourriture et à celle de sa famille, et s'il est assez fort et assez courageux pour la défendre.

Dans une tribu, tout homme qui ne serait pas dans l'ordre des guerriers serait profondément méprisé; on ne peut être admis parmi les guerriers qu'après avoir dépouillé un ennemi de sa chevelure; et pour avoir une chevelure, il faut tuer un homme. Plus un sauvage possède de chevelures, plus il est regardé comme un grand guerrier, et plus il jouit de considération dans toutes les tribus. Jamais un individu ne doit pardonner, il doit poursuivre sa vengeance jusqu'à la mort de celui qui a fait tort, à lui ou à ceux qu'il doit protéger et venger; le temps et

les distances ne le détournent jamais de son but, la mort seule peut l'arrêter : alors il est rare qu'il ne soit pas remplacé par quelqu'un des siens dans l'accomplissement de ce devoir. Très rarement le sauvage attaque son ennemi en face, toujours il essaie de le surprendre, jamais il ne le fait prisonnier, à moins que ce ne soit pour le faire mourir au milieu des plus cruels tourments ; lorsqu'il l'a blessé et qu'il est à terre, il l'achève sans miséricorde à coups de massue ou de couteau, et lui enlève la chevelure.

Autrefois, les missionnaires du Canada achetaient les prisonniers, et donnaient au vainqueur une marque distinctive qui remplaçait la chevelure, et le faisait admettre dans l'ordre des guerriers. A cette époque, les sauvages cessèrent de tuer leurs ennemis, et ils parcouraient des distances de trois à quatre cents milles, pour les vendre aux Robes noires, comme ils les appellent. Mais le gouvernement anglais ayant défendu ce genre de traite, les sauvages ne font plus de prisonniers ; on compte en ce moment environ cent vingt mille guerriers dans les tribus entre le Mississipi et l'Océan pacifique ;

pour faire admettre ces hommes dans l'ordre des guerriers, il a donc fallu massacrer au moins cent vingt mille individus.

Chez les Indiens, la vie commune est de dix-huit ans seulement, en raison de leur guerre d'extermination, des fatigues et des privations qu'ils éprouvent; les guerriers au dessus de cinquante ans sont très rares: tous les dix-huit ans, la population guerrière est renouvelée; ainsi on peut dire sans craindre de commettre d'erreurs que près de trois cent mille individus ont été massacrés depuis le commencement de ce siècle; et si la traite faite par les Robes noires avait été encouragée, la plus grande partie de ces hommes existerait, et par l'esclavage ils auraient été admis à partager les lumières et les bienfaits de la civilisation.

L'abolition a produit sur les côtes d'Afrique les mêmes résultats que dans l'ouest des États-Unis. Les tribus sauvages de l'Afrique, ainsi que les tribus indiennes de l'Amérique, sont constamment en guerre; ces peuples ne vivent généralement que de chasse et fort peu d'agriculture; le gibier poursuivi

ne connaît pas de limites, le chasseur qui a faim, et qui poursuit le gibier, n'en connaît pas davantage; de là des rivalités, des guerres, qui ne peuvent finir que par l'extermination d'une tribu, ou par l'esclavage, premier pas de la barbarie qui entre dans la civilisation. Le Nègre libre, ainsi que l'Indien, a le travail en horreur; en outre, s'il cultive, ce n'est pas lui qui récolte, ce sont les bêtes fauves ou les tribus voisines, ou ceux même de sa tribu. La guerre est donc une conséquence forcée de sa position sauvage, et le massacre des prisonniers une nécessité, parce qu'à leur égard, sa position est la même que celle des peuples anciens et des individus que je viens de citer. Dire que c'est la traite qui entretient la guerre entre les tribus sauvages, c'est faire preuve d'une grande ignorance sur l'existence de ces tribus; car à quelques lieues de l'endroit où j'écris ces lignes, pays de l'ancienne tribu des Osages, les Sioux, les Chérokées, les Potowatomes, etc., etc., ne cessent de s'exterminer. Et non seulement on ne fait pas la traite chez eux, mais les gouverneurs des territoires américains font

en vain les plus grands efforts pour empêcher les peuples de se battre et de se détruire mutuellement. Il en est de même sur presque toute la surface de l'immense territoire situé entre le Mississippi et l'Océan pacifique; le seul moyen d'empêcher le massacre des prisonniers, serait de les acheter comme esclaves; mais le congrès américain influencé par les idées européennes ne le permet pas; aussi les vaincus périssent immédiatement, ou dans les supplices les plus affreux, que leurs vainqueurs peuvent inventer; et dans peu d'années ces populations qui s'élevaient encore à près de quatre cent mille ames, seront presque anéanties, et éprouveront le sort des sauvages de la Nouvelle-Hollande, parce qu'il est entré dans la tête de quelques Européens ambitieux et irréfléchis, que la traite était contraire à l'humanité et à la civilisation.

Ce qui a eu lieu dans les temps anciens existe dans les temps modernes, dans les mêmes circonstances et par les mêmes raisons, chez les peuples sauvages d'Afrique, de l'Océanie et de l'Amérique, et grâces à nos philanthropes chrétiens, et non chrétiens;

depuis l'abolition de la traite , chaque année plus de dix mille prisonniers sont égorgés de sang froid par leurs vainqueurs ou par leurs maîtres , dans des sacrifices , ou pour satisfaire à leur fantaisie. N'est-il pas horrible de calculer que cette loi a fait verser le sang de près de trois cent mille hommes ? que si les cadavres de ces hommes étaient placés les uns au bout des autres , ils formeraient une ligne qui après avoir entouré Paris comme d'une ceinture , se prolongerait jusqu'à Brest , que là leur sang réuni dans un bassin pourrait faire flotter un vaisseau de soixante quatorze canons , et que si leurs crânes étaient réunis les uns auprès des autres , on pourrait former tout le long des boulevarts intérieurs de Paris , un trottoir de deux pieds de large , sur lequel les abolitionnistes de la traite pourraient se promener en s'applaudissant de leur humanité ; et ces trois cent mille hommes ont été égorgés comme des moutons , parce qu'arrivés sur la côte , les croiseurs anglais et français empêchaient les bâtimens négriers d'approcher pour leur sauver la vie ; alors ces malheureux sur l'ordre qui leur en était donné , baissaient la

tête, et un coup de couteau ou de massue les étendait sur le sable; après quoi ils servaient de nourriture, la plupart du temps, à ceux qui les avaient tués, parce qu'ils n'avaient pu les vendre.

Si ces hommes avaient connu ceux auxquels ils devaient la présence des navires de guerre dont les voiles leur apparaissaient à l'horizon, comme les barrières du cirque apparaissent aux martyrs de Néron, croyez-vous qu'ils vous auraient bénis ou maudits, MM. De Broglie, De Passy, Isambert, et De Tracy? car c'est vous qui avez empêché la planche du salut d'arriver jusqu'au rivage; c'est vous qui avez guidé le couteau, qui en entrant dans leur gorge, a répandu sur les sables d'Afrique, le sang de trois cent mille malheureux; c'est vous qui avez privé ces hommes des lumières du christianisme et de la civilisation. Que tout leur sang retombe sur votre tête et sur celle de vos enfants.

CHAPITRE VIII.

Quelques observations pour terminer la discussion des principes.

Ici je termine ma discussion sur les principes, et je suis convaincu que tout homme de bonne foi, et doué d'un peu de jugement, quelque opposé d'ailleurs qu'il ait été aux principes que je viens de développer, me donnera complètement raison, en reconnaissant qu'il avait été entraîné par des phrases

philanthropiques, qu'il ne s'était jamais donné la peine d'approfondir, et en outre qu'il n'avait pas été à même d'étudier les faits sur les lieux. J'ai avoué au commencement de cet ouvrage, que je m'étais trouvé dans la même situation. Je voyais le malaise de la société, sans comprendre l'origine de ce malaise; entraîné par le torrent, j'aurais cru commettre un sacrilège, non seulement en allant chercher un remède dans le système opposé, mais en concevant même la pensée d'examiner si l'état d'esclavage pouvait être comparé à l'état de liberté. C'est sur les lieux, dans les pays à esclaves, après avoir étudié cette question avec soin pendant plusieurs années, que mes idées, peu à peu modifiées par les faits, m'ont permis de l'envisager sous son véritable point de vue. J'ajouterai que beaucoup de Français, hommes d'intelligence, avec lesquels je suis entré en conversation intime sur ce sujet, m'ont avoué que leurs idées s'étaient considérablement modifiées, depuis leur séjour en Amérique. Enfin, tous les hommes intelligents qui visiteront les pays à esclaves, et qui examineront cette question sous toutes les faces, re-

viendront en Europe avec des idées absolument conformes aux principes que je viens d'émettre.

En général, sur cette question il ne faut rien attendre de juste de l'homme qui sera venu en Amérique pour s'informer du prix des cotons, ou des sucres, ainsi que du touriste qui n'aura fait que passer. Ils ne s'en seront pas occupés, ou ils n'auront pas eu le temps de s'en occuper; ils se seront apitoyés sur quelques coups de fouet, sans réfléchir, comme je le démontrerai bientôt, que les punitions sont bien autrement sévères pour les domestiques libres; ils auront vu vendre des nègres qui pleuraient, parce qu'ils quittaient l'habitation sur laquelle ils étaient; ils n'auront pas réfléchi que cela arrive tous les jours en France, quand on renvoie un domestique dont on n'est pas satisfait, ou qu'on ne peut plus garder; ils auront oublié d'examiner que celui qui achète, s'informe avec grand soin près l'esclave, si l'habitation où il veut le placer lui convient; car il ne l'achète jamais si cela ne convient pas au nègre, attendu que personne n'expose trois ou quatre mille francs, pour avoir un homme qui,

s'il est mécontent, deviendra un mauvais sujet. Le commerçant, le touriste, n'examinent rien de tout cela, ils ont entendu claquer un fouet, ils ont vu pleurer, il ne leur en faut pas davantage; de retour en Europe, ils racontent leurs voyages à leurs amis; pour rendre le récit plus intéressant, sans mauvaise intention, ils chargeront les couleurs, et tous les auditeurs de s'écrier : mais c'est affreux, c'est abominable; qu'un homme comme MM. C. Comte, Isambert, ou de Broglie, se trouve là, il prendra la parole, et fera un grand discours contre les possesseurs d'esclaves; les femmes verseront des pleurs, les hommes seront irrités, tout le monde sera ému, et on criera en chœur, plus de tyrans, plus d'esclavage. Et les femmes qui ont pleuré, les hommes qui se sont irrités, peut-être l'orateur lui-même, ne se doutent ni les uns ni les autres qu'ils sont les jouets d'une mystification, ou d'une chimère libérale; pour moi, je me pardonnerais plutôt d'avoir versé des larmes sur la mort d'Ephestion, que sur de pareilles balivernes. Le peuple ne réfléchira-t-il donc jamais

avant de se mettre en dépense de larmes et d'émotions.

C'est surtout cette facilité à se laisser émouvoir qu'on devrait s'attacher à combattre, car l'émotion, fille de l'imagination, est la plus grande ennemie du bonheur du genre humain ; avec l'imagination, on marche constamment dans une voie d'illusion et de mensonge, on ne peut donc éprouver que dégoûts et déceptions.

Le bonheur, autant qu'il peut exister ici-bas, ne peut se rencontrer en dehors de la vérité ; en effet, quel avantage peut-on espérer trouver en supposant aux individus des qualités qui sont au dessus de l'humanité. Si l'on s'attache à eux en raison de ces qualités, si on les aime, s'ils deviennent par ces raisons des objets d'affection et de prédilection, la désillusion qui ne tardera pas à arriver, ne doit-elle pas causer une amère déception ? Mais au contraire, si, faisant une grande part à la faiblesse de l'humanité, on a jugé les hommes tels qu'ils sont, on n'exigera d'eux que ce qu'ils peuvent donner, rien ne surprendra, on ne pourra éprouver de déception.

J'ai souvent entendu dire que l'homme qui n'avait plus d'illusions était un homme malheureux, et cependant j'ai toujours vu le contraire; l'homme qui a perdu toutes les illusions, en ce sens qu'il a médité sur la nature de l'homme et qu'il l'apprécie à sa juste valeur, est aussi heureux qu'il est possible de l'être sur la terre; il aime son semblable, il se livre à tous les épanchements du cœur, mais il n'est jamais surpris, il n'éprouve qu'un faible chagrin quand il est oublié ou méconnu; il s'y attendait, il savait que cela lui arriverait probablement: aussi ne le voit-on point irrité contre l'espèce humaine, et pour lui elle est parfaitement organisée; car il trouve moyen d'utiliser ce qu'on nomme ses défauts au profit de l'humanité en général et de son bonheur en particulier.

Est-il possible de ne pas reconnaître que l'immense majorité des faits exécutés par les peuples ou par les individus sous l'influence de l'imagination, n'ont produit généralement que dégoût et amené que déceptions? Je crois qu'il n'y a personne qui ne puisse constater cette vérité, soit par lui-même, soit par ce qu'il connaît de l'histoire des peuples.

Ce que je viens de dire sur ce qui se passe autour de nous, nous devons l'appliquer à la question d'esclavage que la masse européenne ne connaît pas, que fort peu d'individus ont étudiée, et sur laquelle, en dehors de leur imagination, un bien plus petit nombre encore ont médité.

En terminant, je crois devoir refuter à l'avance une objection que les adversaires de mes principes pourront me faire : c'est celle-ci.

Mais puisque c'est l'intelligence qui gouverne, et qu'elle n'agit qu'en conséquence de la loi naturelle, si elle détruit la traite et l'esclavage, ce sera une conséquence de la loi naturelle, et monsieur le philosophe Osage, puisque vous datez vos œuvres de ce pays, vous êtes obligé de convenir que cette destruction sera de droit naturel, tout aussi bien que vos principes sur l'esclavage et la servitude domestique.

Un instant, mes maîtres, il est bien vrai, selon votre supposition, que si vous remportez la victoire aussi complètement sur l'esclavage, et la servi-

tude domestique, qu'ils l'ont remportée jusqu'ici sur vos principes, ce sera un effet de la loi naturelle; mais ceci n'est qu'une supposition qui est aussi éloignée du vrai, que si l'on supposait que l'homme peut vivre sans nourriture; pour que cela pût être dans ces deux cas, il faudrait changer l'organisation de l'homme, c'est à dire la loi naturelle, et alors les nouvelles conséquences qui résulteraient de ce changement seraient un effet de la loi naturelle.

Mais jusqu'ici, vous n'avez rien obtenu, moins que rien, car je viens de vous démontrer que vous n'aviez pu réussir qu'à changer le nom, en rendant la position plus misérable, si vous n'êtes pas convaincu, lisez l'article de F. de Lamennais, que je vous ai cité, livre V, chap. 6, de cet ouvrage, lisez V. Considérant, lisez Leroux, lisez tous les écrivains libéraux de la meilleure trempe, ils vous disent que votre liberté n'est qu'une dérision, qu'elle est pis que l'esclavage, dont vous n'avez fait que changer le nom; vous voyez donc bien que vous n'avez rien obtenu, puisque le mot de liberté n'a de valeur

que dans certains pays, et que là, il n'exprime qu'une situation inférieure à l'esclavage. Si lorsque vous étiez seuls au sommet de la pyramide philosophique du siècle, vous n'avez rien obtenu, espérez-vous mieux aujourd'hui que vous avez des adversaires ? Cela ne me paraît pas raisonnable, et votre espérance sera confondue. Souvenez-vous que la nature de l'homme, c'est à dire la loi naturelle, l'emportera seule et sans défenseurs, par sa simple force d'inertie ; mais si elle a des hommes qui viennent dévoiler la nullité de vos discours et de vos phrases philosophiques, qui démasquent le but où vous tendez, en affichant des sentiments d'humanité, d'égalité et de liberté : oh ! alors, votre défaite se changera en une prompte et éclatante déroute. Jusqu'ici vous avez chanté victoire, et cela n'était pas difficile, personne n'avait relevé le gant ; mais attendez, la bataille va commencer, et je vous le jure, pour ma part, vous ne serez pas ménagés. Je veux voir si sous votre manteau d'écarlate brodé d'or, il y a un corps, ou un cadavre en putréfaction : donc mes maîtres, je vous

le conseille, drapez-vous bien, serrez bien tous les plis ; car si c'est un cadavre , je le montrerai au peuple.

CHAPITRE IX.

Après avoir démontré que l'esclavage et la traite étaient le droit naturel, de droit positif et de droit divin, en outre que la traite était un acte d'humanité, qu'on devait se hâter de rétablir, en réglant la manière de transporter les esclaves, et qu'elle devait être faite pour les moyens de civiliser et de développer

CHAPITRE IX.

Pour détruire l'esclavage chez les hommes , il faut détruire la propriété et l'hérédité ; l'esclavage de la propriété n'a pas d'autres bases que l'esclavage et la servitude domestique, modifications, compensations.

Après avoir démontré que l'esclavage et la traite étaient de droit naturel , de droit positif et de droit divin, en outre que la traite était un acte d'humanité qu'on devrait se hâter de rétablir, en réglant la manière de transporter les esclaves, et qu'elle seule pouvait fournir les moyens de civiliser et de développer

l'intelligence des hommes sauvages, je vais prouver que l'esclavage est aussi juste que le droit de propriété, et que l'esclavage ou la soumission d'un individu à un autre, qui, dans l'état de nature, ne pouvait être que temporaire, n'est devenu héréditaire que par l'établissement de la propriété et de l'hérédité; et par une conséquence inévitable, que si l'esclavage n'a pas son principe dans la division de la terre en propriété, c'est au moins de ce partage et de l'hérédité qu'il a tiré son plus grand développement; ainsi donc, si les abolitionnistes veulent détruire l'esclavage et la servitude domestique héréditaire, ce qui est absolument la même chose, comme je vais le démontrer, ils doivent avant tout détruire la propriété et l'hérédité.

Abolitionnistes qui à force de travail avez gagné ce que vous possédez, et qui avez adopté les doctrines de l'abolition sans réfléchir aux conséquences, comprenez bien que pour détruire l'esclavage et la servitude héréditaire, il faut détruire la propriété et l'hérédité, et nous ramener à l'état de nature.

Cependant, par ce moyen, on ne pourra encore

détruire que l'esclavage et la servitude héréditaire, car pour l'esclavage temporaire, ou la soumission d'un individu à un autre, tel qu'il a pu exister dans l'état de nature par suite de l'inégalité de force et d'intelligence, on ne pourra y parvenir qu'en exterminant l'espèce humaine actuelle, et en créant une nouvelle race d'hommes qui, tous, depuis leur naissance jusqu'à leur mort, seront toujours égaux en force physique et en intelligence, et n'auront qu'une seule et même pensée.

En posant pour base de la société le système de l'égalité et de la liberté pour tous les hommes, la philosophie moderne, ainsi que je l'ai démontré, est partie d'un faux principe. D'un principe faux, on ne peut tirer logiquement que de fausses conséquences; mais ces fausses conséquences n'en sont pas moins très logiques avec le principe : dire qu'on ne doit pas tirer toutes les conséquences d'un principe, parce qu'on arrive à l'absurde, c'est positivement reconnaître que le principe qu'on a posé est absurde, car si un principe est juste, la conséquence la plus extrême sera juste et ne pourra jamais être absurde.

Le principe d'égalité et de liberté pour tous les hommes étant accepté, celui-là seul est absurde qui veut s'arrêter dans les conséquences. Il n'y a pas plus de raison pour s'arrêter à la dixième qu'à la centième, qu'à la millième ; aussi les communistes, unitaires, égalitaires, etc., raisonnent très logiquement selon le principe accepté, en demandant l'abolition de la propriété et de l'hérédité, soit qu'ils aient reconnu ainsi que moi que c'est de l'esclavage de la terre que l'esclavage de l'homme tire sa plus grande force, soit qu'ils aient été entraînés naturellement par les conséquences. Mais ces conséquences, quoique logiques, n'en sont pas moins fausses, parce que le principe est faux. En effet, dans ma critique de M. Leroux, je ne lui ai démontré que ses conséquences étaient fausses, que parce que son principe était faux.

Les abolitionnistes répètent sur tous les tons cette phrase de J.-J. Rousseau, dans laquelle, en douze mots, le philosophe de Genève a eu l'habileté de poser un principe et de le réfuter, et craignant probablement de lui avoir laissé un peu de vie, pour l'a-

chever il nous a donné son chapitre de la volonté générale infaillible.

Voici comment il pose son principe dans son *Contrat social* :

« L'homme est né libre, et cependant partout il est dans les fers. »

Si partout et en tout temps l'homme est dans les fers, je voudrais bien connaître, philosophe, sur quoi tu fondes ton idée que l'homme est né libre ? D'ailleurs si partout l'homme est dans les fers, c'est par un effet de la volonté générale, et comme, selon toi, cette volonté est infaillible, il est donc bien, il est donc juste et naturel que l'homme soit partout dans les fers.

Il est remarquable que tous les philosophes modernes se soient contentés de poser le même principe, sans s'occuper de fournir une seule démonstration rationnelle pour l'appuyer. N'est-ce pas, en effet, une singulière liberté que celle d'un être incapable de se suffire à lui-même pendant plusieurs années, et qui se trouve dans la dépendance forcée de ceux

qui lui fournissent des moyens d'existence et de conservation.

Comment peut-on dire que l'homme naît libre , quand, après sa naissance , sa pensée est incapable de comprendre la loi naturelle et de désigner la matière pour exécuter les actions nécessaires à sa conservation. Un peu plus tard , comment peut-on dire qu'il est libre quand la matière est incapable d'exécuter les actions comprises par la pensée comme nécessaires à la conservation de l'individu ? Enfin, devenu homme, comment peut-on dire qu'il a le droit de vivre libre, quand il ne peut se mouvoir dans un sens sans rencontrer un autre qui, pour satisfaire aux mêmes besoins, se meut en sens contraire ?

La nature n'a-t-elle pas pris l'inégalité pour base de ses travaux dans toute la création ? L'opposition n'est-elle pas la conséquence directe de la vie et du mouvement ? Quand deux corps inégaux en force se rencontrent, le plus fort n'absorbe-t-il pas la liberté de mouvement et de développement du plus faible ? Enfin , la racine du droit de développement de chaque corps étant dans son être, le plus fort n'a-t-il pas

le droit d'absorber la liberté de développement du plus faible? Ne sont-ce pas là des axiômes, des vérités incontestables?

Quand on analyse les principes de la philosophie moderne sur l'égalité et la liberté, on ne sait vraiment lequel est le plus extraordinaire de l'irréflexion des philosophes qui ont posé des principes aussi opposés aux lois universelles, ou de la bénignité de leurs disciples qui les ont acceptés sur parole et sans examen.

Cependant si on admet ces principes de liberté que Rousseau a eu soin d'assommer d'un coup de massue après les avoir émis, ne pourrais-je pas dire, avec au moins autant de raison, que la terre appartient à tous, qu'elle n'a été donnée à personne en particulier, et que cependant elle n'est possédée que par quelques uns? Quels droits, quels titres avez-vous, propriétaires de terre, abolitionnistes, que ne puissent invoquer aussi justement que vous les propriétaires d'esclaves? Par une charte spéciale que je ne connais pas, Dieu créateur a-t-il cadastré la terre à votre profit? Nulle part vous ne possédez que par

conquête, usurpation et confiscation ; la prescription n'est qu'un déni de justice contre le vol et la spoliation. Votre droit de premier occupant n'est qu'un mot inventé par la civilisation , qui n'a de valeur qu'autant qu'il dérive d'une loi , et cette loi de premier occupant n'a de valeur elle-même que pour ceux qui veulent bien la reconnaître ; mais si la force manque pour faire exécuter la loi , alors la loi et le droit sont en pleine déroute , témoin les Caraïbes , les nègres, les Indiens, les Péruviens, les Mexicains, etc.

Et si, comme je l'ai fait pour l'esclavage, votre loi du partage de la terre ne ressort de l'intelligence qui se sert de la force pour dominer comme un mécanicien se sert d'un levier, si comme moi vous ne reconnaissez pas que l'intelligence, en agissant ainsi, ne fait qu'accomplir la loi naturelle, qui, faisant graviter l'homme vers le bonheur, lui fait briser et renverser tout ce qui s'oppose à son passage ; citez-moi d'où vous tenez vos droits ?

Vos droits, vous n'en avez point, vous n'en pouvez réclamer d'autres que ne puissent invoquer les possesseurs d'esclaves ; parlerez-vous de ce que

vous nommez humanité? Mais dans un instant je vais vous prouver que par votre système vous faites mourir de faim les deux tiers des populations qui vous entourent, tandis que le système d'esclavage de l'homme fournit abondamment aux besoins matériels de l'ouvrier. Invoquerez-vous le développement de l'intelligence, la perfection des arts mécaniques? mais dans un instant encore je vous démontrerai que sur ces points l'esclavage de l'homme est plus favorable que votre système de liberté pour l'homme et d'esclavage pour la terre.

En établissant l'esclavage de la terre et son hérédité, on a forcément établi l'esclavage et la servitude héréditaires de l'homme; c'est même le seul moyen de fournir du pain au prolétaire en échange de son travail, en le mettant à la charge du propriétaire pendant le temps où il peut travailler, et pendant celui où l'âge et les infirmités l'empêchent de travailler. Lorsque la population fut devenue plus considérable, des fous et des ambitieux se sont emparés des mots liberté pour s'élever; ils ont fait sonner bien haut sa valeur, ils ont dit au peuple : Tu seras libre,

tu ne travailleras que quand cela te plaira. Et le peuple a accepté; et quand on lui a refusé, il a pris en quelques endroits ce funeste présent, sans faire la réflexion que lui donner la liberté sans propriétés, c'était une dérision (1); car le lendemain du jour où il s'est trouvé libre, le grenier du maître lui fut fermé, il a été obligé de lui dire : Donnez-moi la charrue que j'avais hier, et je vais finir de tracer le sillon que j'ai commencé; donnez-moi aussi du pain à compte sur mon ouvrage. Le sillon tracé, la somme qui revenait à l'homme était absorbée par ses dépenses et celles de sa famille; il demanda de nouveau de l'ouvrage, le maître n'en avait pas; car ce qu'il faisait faire pour employer ces hommes, quand ils étaient à sa charge, une fois qu'il en fut débarrassé, il ne le fit pas faire, parce que ces travaux n'étaient pas indispensables. Je ne puis plus t'occuper, répondit le maître, tu es libre, va où tu voudras. Et l'on rencontre l'homme libre demandant un joug de porté en porte; le vieillard, la femme, l'enfant sans appui (2), sans ressources, cherchant et implorant à la porte de l'hospice un toit

pour se mettre à couvert des rigueurs de la saison , et des remèdes contre l'ardeur de la fièvre qui les dévore. Et on a été obligé d'établir des hôpitaux pour les hommes , des hôpitaux pour les femmes , des hôpitaux pour les enfants , des hôpitaux pour les vieillards, des hôpitaux pour les incurables (3), et ces hôpitaux ont été doublés, triplés , et les portes sont fermées à la foule qui les assiège ; car de la cave au grenier ils sont remplis ; et fussent-ils dix fois plus grands et plus nombreux , ils seraient encore remplis pour porter témoignage contre les idées de liberté et d'égalité qui les ont créés. L'hôpital de charité est inconnu à l'esclave, les soins qui lui sont donnés sur l'habitation , ne sont point une charité, mais un échange avec ses travaux. Pendant son enfance, il joue et il vit sur le champ qu'un jour il doit cultiver ; dans sa vieillesse , il se repose et trouve sa nourriture sur le champ qu'il a travaillé dans la force de l'âge. L'homme libre , après avoir arrosé vingt contrées différentes des sueurs de son front , n'a en perspective que l'hôpital de charité ; trop heureux d'être assuré qu'il pourra y trouver un asyle pour sa

vieillesse, ou pour être soigné dans ses maladies. Ceux qui existent dans les pays à esclaves, ne sont point pour les esclaves, ils sont pour les orphelins et les hommes libres, car l'hôpital de charité est le patrimoine de l'ouvrier libre, ainsi que la misère et la mendicité.

Par la loi naturelle, il existe une inégalité de force et d'intelligence entre les hommes. Cette inégalité a créé un droit, et une autorité naturelle que l'homme fort et intelligent exerce sur l'homme faible et ignorant; dans l'état de nature, lorsque le vaincu n'était pas égorgé par le vainqueur, lorsque les peuples pouvaient utiliser les hommes en leur faisant garder des troupeaux, la conséquence de cette autorité fut la soumission de l'homme faible et peu intelligent; mais cette soumission ne dut être que temporaire, et ne durer au profit du maître, que tout le temps seulement qu'il conserva une force, ou une intelligence supérieure à celle de l'homme qu'il avait réduit en servitude, l'âge qui affaiblissait la force et l'intelligence, un accident, une blessure, un membre brisé, pouvaient changer les conditions; par la fuite que l'é-

tat de nature rendait facile , l'esclave pouvait facilement briser ses chaînes ; s'il les conservait , c'est qu'elles lui semblaient légères , il les regardait comme le prix de l'existence qu'on lui avait conservée. A cette époque , la servitude ne pouvait donc être que temporaire , puisqu'elle dépendait de l'état constant de supériorité des qualités physiques ou morales du maître.

Le mot esclavage que j'emploie pour exprimer dans l'état de nature, la soumission forcée d'un individu à un autre , ne doit point nous représenter la même valeur que dans l'état de civilisation ; c'était une soumission plus ou moins longue , plus ou moins grande , qui dépendait entièrement des circonstances que je viens d'expliquer. J'ai démontré que les tribus sauvages étaient obligées de massacrer leurs prisonniers , en raison de leur position ; dans l'état de nature , ce massacre du vaincu était également une conséquence de la position du vainqueur. Cependant s'il se contentait de réduire son ennemi en esclavage pour chercher à en tirer parti ; cet état ne pouvait durer que pendant le temps où le vainqueur

conservait sa supériorité. J'entends par état de nature, l'époque où les hommes existèrent seuls, ou en petite troupe, dans un état d'isolement, sans loi, sans domicile, sans agriculture; vivant de chasse, dans de vastes contrées, entourés d'autres hommes avec lesquels ils étaient constamment en guerre. Je pense qu'on ne doit plus entendre par état de nature la position des tribus plus considérables, ayant des chefs héréditaires, une espèce de capitale composée de quelques cabanes, un peu d'agriculture, des prêtres ou sorciers. A mon idée, ces hommes ont quitté l'état de nature, pour monter sur la première marche du temple de la civilisation. L'Amérique nous a présenté, et nous présente encore quelques hommes dans l'état de nature, d'autres réunis en petites tribus; quelques uns, tels que les Osages, les Renards, etc., ont un commencement de civilisation; d'autres enfin, à l'époque de la conquête, complètement civilisés, étaient de grands peuples, comme les Mexicains et les Péruviens.

Nous allons voir maintenant que l'esclavage et la servitude domestique ne sont devenus héréditaires

que par l'établissement de la propriété et de l'hérédité. En effet, du moment qu'en venant au monde un enfant fut déclaré l'héritier de son père, riche propriétaire, l'enfant esclave hérita forcément de l'esclavage, et le fils du prolétaire hérita de la pauvreté de son père, c'est à dire de son état de servitude domestique. Cela se conçoit aisément : supposons qu'un million d'individus existent sur dix millions d'arpents de terre, et que la propriété de ces dix millions d'arpents soit dévolue à vingt mille individus, les neuf cent quatre-vingt mille prolétaires seront obligés pour vivre de se mettre en servitude près des vingt mille propriétaires (4); car les propriétaires peuvent cultiver seulement ce qui leur est nécessaire pour vivre, et forcer les prolétaires à se soumettre aux conditions qu'il leur plaira d'imposer; les enfants des propriétaires hériteront de la propriété, et les enfants des serviteurs hériteront de la servitude de leur père, et quand même la loi n'établirait pas cette servitude, une loi plus impérieuse que toutes les lois positives, la faim, forcerait les générations à se vendre successivement à perpétuité

ou à terme. On peut objecter que le travail de la terre ne fournit pas seul à l'ouvrier des moyens de se procurer la subsistance ; mais ces moyens acquis par le travail des arts libéraux seraient sans valeur, si les propriétaires de la terre ne cultivaient que pour eux. Ma comparaison n'est faite que pour faire comprendre que le partage de la terre, et son esclavage héréditaire, amènent forcément la servitude et l'esclavage héréditaires de l'homme. J'examinerai dans un instant, s'il y a une différence, sous le rapport de la servitude, dans ces deux modes de vente.

On est obligé de reconnaître que l'esclavage héréditaire de la terre a forcément amené l'homme à l'esclavage héréditaire de sa personne, tandis que dans l'état de nature, la loi naturelle n'avait établi qu'une servitude temporaire, qui n'avait de durée qu'autant que le maître conservait sa supériorité de force et d'intelligence ; ainsi, c'est le droit de propriété et son hérité, causes de l'hérité de l'esclavage, et de la servitude domestique, que doivent attaquer les abolitionnistes, s'ils veulent obtenir

un résultat ; car aussi longtemps que la terre sera divisée , l'hérédité conservée , l'esclavage et la servitude domestique seront héréditaires.

La plus grande portion de l'humanité a été condamnée par le partage de la terre , à un état de servitude perpétuelle ; quelques uns , il est vrai , d'une intelligence supérieure, passent de la classe des serviteurs dans la classe des maîtres ; mais aussi quelques uns de ces derniers descendent dans la classe de la servitude : de même dans les pays à esclaves , on voit un serviteur acquérir sa liberté , et devenir maître à son tour, et un maître tomber dans la pauvreté et la servitude domestique. Or, l'esclavage et la servitude domestique sont une seule et même chose , sauf le changement de nom , et quelques modifications ; ce n'est pas le nom qui indique la nature d'une chose , ce sont ses qualités ; et il n'y a de distinctions à établir entre l'esclavage et la servitude domestique, qu'en raison du plus ou du moins de bien être matériel qu'ils procurent aux individus ; du moment qu'un individu est privé de l'exercice de sa volonté, il importe peu pour la question de servitude, qu'il

soit soumis par une loi écrite et positive, qui le mette dans la dépendance d'un autre individu ; ou par la faim , la plus impérieuse de toutes les lois, ou par la faiblesse de son intelligence , qui ne lui permet pas, pour subvenir à ses besoins, de donner une direction utile aux forces qu'il a reçues de la nature : dans le fait cet homme est privé forcément de sa liberté, il est réellement dans l'état de servitude, puisqu'il ne peut se soustraire à cet état de soumission ; le joug que son maître lui impose, auquel il vient présenter sa tête, et qu'il est même obligé toujours de solliciter, n'en est pas moins un joug, quoiqu'il puisse en changer ; car il ne peut jamais le quitter que pour un instant. Son existence le force d'en trouver promptement un autre ; la faim est là qui lui dit : Tu pourras changer de maître, mais tu auras toujours un maître. Si cette condition de pouvoir changer de maître suffit aux abolitionnistes, pour dire qu'un homme dans cette situation est un homme libre, il n'y a pas d'esclaves dans les colonies espagnoles, puisque chaque année il est accordé quelques jours aux esclaves pour trouver un

nouveau maître , si celui qu'ils ont ne leur convient pas ; à Cuba , l'esclave qui veut être libre dépose le prix de sa rançon chez le juge qui lui donne un titre de liberté , dans le cas où le maître refuserait ; et dans plusieurs circonstances , les juges aux États-Unis ont le droit de faire vendre un nègre que son maître maltraiterait injustement. Il est vrai qu'on vend l'esclave , et qu'on se contente de jeter à la porte le domestique libre ; le premier a de suite un nouveau maître , c'est à dire un nouveau pourvoyeur , et le second pourra peut être mourrir de faim , avant de trouver un nouveau maître ; pour l'un pas de soucis pour le présent , bien être matériel et repos assuré dans l'avenir ; pour l'autre , travail plus soutenu et moins de bien être matériel dans le présent , mendicité et hospice de charité dans l'avenir.

Quelle différence peut-on trouver entre ces deux hommes , sous le rapport de la liberté ; l'un est soumis à un maître par la loi positive , l'autre est soumis à un maître par la loi naturelle ; par leur travail et leur intelligence , tous deux peuvent également s'affranchir , et devenir maîtres à leur tour. Les

Européens qui ont visité les pays dans lesquels il y a des esclaves, savent qu'ils sont moins respectueux et moins soumis que les domestiques libres, et qu'ils donnent moins de leur temps au service de leur maître ; par cette raison et parce que leurs profits sont plus grands n'ayant aucune charge à supporter, ils ont plus de chance pour arriver à être maîtres. Sous le rapport du bonheur matériel, l'esclave a plus de jouissance que l'ouvrier libre, sous celui de la tranquillité de l'ame, rien ne peut le troubler dans le présent et dans l'avenir, puisque son existence, celle de sa femme et de ses enfants, sont assurées. Que le lecteur juge entre ces deux hommes, quel est le plus dépendant, le plus esclave.

Ainsi donc, l'humanité, la civilisation, le christianisme, la loi naturelle, sont en faveur de cette institution, de cette tutelle ou domination de l'homme sur l'homme ; et bien plus, si on accorde une valeur quelconque aux lois établies dans l'intérêt de la société, si la loi de prescription est d'une valeur quelconque dans l'esprit des hommes ; non seulement

l'esclavage peut s'appuyer dessus , mais encore c'est lui qui possède le premier droit de ce genre , car il remonte à une si haute antiquité , qu'il se perd dans la nuit des temps. C'est ici l'occasion de répéter cette parole de Voltaire que j'ai déjà citée : *L'esclavage est aussi ancien que la guerre , et la guerre est aussi ancienne que l'homme*. Le droit de prescription en faveur de l'institution de l'esclavage , est plus ancien que le même droit en faveur du partage de la terre ; et l'homme a été propriété de l'homme , avant que la terre fût divisée en propriétés. Les peuples pasteurs sont considérés comme les plus anciens , et ces peuples qui avaient , et qui ont encore des esclaves , n'ont jamais divisé la terre , n'en ont jamais fait une propriété. Enfin , s'il n'est pas raisonnable de dire avec J. J. Rousseau : Que le mal est entré dans le monde , lorsqu'un homme après avoir entouré un champ par une barrière , a dit : *Ce champ est à moi* ; il n'en est pas moins juste de dire : que c'est de cette parole que sont sortis l'esclavage et la servitude héréditaires ; car , ainsi que je l'ai démontré , par le partage et l'héré-

dité de la terre, l'enfant du propriétaire a hérité de la propriété de son père, et le fils du pauvre a forcément hérité de la pauvreté et de la servitude domestique de son père.

De ces raisonnements je conclus :

1° Que le droit de posséder la terre n'étant pas fondé sur d'autres bases que le droit de posséder des esclaves, si le second est mal, le premier non seulement ne l'est pas moins, mais l'est bien davantage ; car c'est lui qui a établi l'hérédité du second, qui d'abord n'était que temporaire. Mais au contraire, que si le premier est juste et conforme à la loi naturelle, le second, qui est fondé sur les mêmes bases, et n'a obtenu tous ses développements que comme une conséquence de l'établissement du premier, doit être également maintenu et considéré comme juste et de droit naturel.

2° Que toutes les fois que la loi reconnaît le droit de propriété et d'hérédité, les mots liberté, égalité, ne sont plus qu'une chimère et une mystification, pour la masse nombreuse des prolétaires qui ne possèdent pas suffisamment de terre pour leur exi-

stence , puisque dans cette position la conséquence rigoureuse et forcée de la loi, est la servitude domestique héréditaire, c'est à dire l'esclavage.

3° Enfin , que la servitude domestique et l'esclavage expriment une seule et même position , puisque l'un et l'autre possèdent les deux premières qualités qui servent à constater leur nature , c'est à dire la privation de la volonté et de la liberté ; la servitude domestique ne pouvant être déclarée une exécution de la volonté , puisqu'elle est forcée directement par la faim , la plus impérieuse des lois naturelles , et indirectement par la loi positive qui a établi le partage de la terre au profit de quelques uns, et on ne peut dire qu'un homme dont toutes les actions sont soumises à la volonté d'un autre, jouit de sa liberté.

(1) Nous voyons qu'à la Barbade, à Antigue et à Saint-Christophe, par la raison que j'indique, l'émancipation n'a rien changé au sort de l'esclave. (Voir le livre XVI, chapitre 4.)

(2) Par les dépositions faites devant la Commission, en Angleterre, nous voyons comme un des résultats de la liberté, la mort d'une quantité de vieillards et d'enfants, faute des soins qu'ils reçoivent pendant l'esclavage. (Voir le livre XVI, chapitre 4.)

(3) Après l'émancipation , nous croyons qu'un des premiers

besoins qui se soit fait sentir a été la construction des hôpitaux.
(Voir le livre XVI, chapitre 4.)

(4) En examinant la situation d'Antigue, de la Barbade et de Saint-Christophe, on verra combien ma supposition est vraie.

Note de l'auteur. J'ai écrit ce chapitre en 1839, et ce n'est qu'en 1842 que j'ai connu la situation véritable des colonies anglaises dans lesquelles on avait émancipé les esclaves. J'étais loin de penser que l'abolition me fournirait aussi promptement des faits pour appuyer mes suppositions.

CHAPITRE PREMIER.

De l'esclavage chez les Grecs. — Raisons de M. Comte sur l'influence
que l'esclavage a exercé sur la civilisation physique des esclaves chez
les Grecs. Critique de ses raisonnements.

Parmi les écrivains modernes qui ont traité
l'esclavage, M. C. Comte est le seul qui ait traité
cette question dans tous ses détails, et qui l'ait en-
visagée sous toutes ses faces, dans le quatrième vo-
lume de son *Traité de législation*; c'est donc à lui
que je vais m'attacher spécialement pour démontrer

LIVRE IX.

CHAPITRE PREMIER.

De l'esclavage chez les anciens. — Raisons de M. Comte sur l'influence que l'enclavage a du exercer sur la constitution physique des esclaves chez les anciens. Critique de ces raisonnements.

Parmi les écrivains modernes qui ont attaqué l'esclavage, M. C. Comte est le seul qui ait traité cette question dans tous ses détails, et qui l'ait envisagée sous toutes ses faces, dans le quatrième volume de son *Traité de législation*; c'est donc à lui que je vais m'attacher spécialement pour démontrer

que ses raisonnemens sont faux, et que l'ignorance la plus complète sur les faits, ou la plus mauvaise intention, ont présidé à la confection des ouvrages où il a puisé ses citations.

Dans ma critique, je suivrai une marche différente de celle suivie par M. Comte, je diviserai la question qui regarde les esclaves en deux livres; dans le premier, j'établirai la position des esclaves chez les anciens, sous le rapport de leur existence, de leur constitution physique et du développement de leur intelligence; dans le second, j'établirai de la même manière, la position des esclaves dans l'Amérique. M. Comte a constamment confondu ces deux positions, qui sont différentes et demandent des explications entièrement opposées. Il m'a semblé pour l'intelligence de la critique et le développement de la question, qu'il valait mieux la séparer en deux. D'ailleurs, la première est un fait que nous ne connaissons qu'imparfaitement par l'histoire, tandis que l'autre, palpitante d'intérêt, est sous nos yeux. Nous ne pouvons prononcer sur la première, dans beaucoup de circonstances, que par des inductions et

des raisonnements, tandis que nous pouvons nous exprimer sur la seconde, avec une conviction fondée sur les observations faites au milieu de l'esclavage même.

Dans son *Traité de législation*, 4^e volume, livre V, chap. 3, M. Comte regarde d'abord comme un fait établi, que chez les anciens la classe des esclaves était dégradée au physique, et que cette dégradation avait eu lieu au profit de la classe des maîtres. M. Comte ne se donne pas la peine de démontrer son assertion, sur laquelle cependant il va établir tous ses raisonnements; pour moi, j'avoue que je n'ai jamais rien lu de pareil. Au contraire, en lisant la vie de Crassus, par Plutarque, lorsqu'il parle des esclaves qui se révoltèrent et prirent Spartacus pour chef, cet écrivain nous les dépeint comme des hommes qui mirent la république à deux doigts de sa perte. Il dit qu'ils étaient forts et robustes. Voyons cependant comment M. Comte, qui a posé son principe sans l'appuyer sur autre chose que sa parole, va essayer de nous faire comprendre la cause qui a contribué à la dégradation du physique

des esclaves, dégradation qu'il se contente d'assurer qui existait, en contradiction directe avec Plutarque.

« Une autre cause a contribué sans doute dans presque tous les pays au perfectionnement des maîtres. C'est la faculté de s'emparer des plus belles femmes qui se rencontrent parmi les esclaves ; cet usage pratiqué pendant des siècles, a du finir par établir une différence sensible, entre les deux classes de la population, car la même cause qui contribue à perfectionner l'une, a nécessairement pour effet de produire la dégradation de l'autre. »

Il est impossible de tirer une conséquence plus fautive que celle qu'il plait à l'auteur du *Censeur européen*, de tirer du fait qu'il vient de citer. Les maîtres, dit-il, prenaient pour concubines les plus belles femmes esclaves, et cette action contribuait à dégrader la classe asservie. Mais cette conclusion n'a pas de sens, puisque l'enfant suivait la condition de sa mère, et restait esclave comme elle. Ici M. Comte n'a point péché par ignorance de cause, mais bien par défaut de raisonnement, puisqu'au

chapitre précédent du même livre, il nous dit : « Tout enfant né d'une femme esclave était esclave. » Ainsi, non seulement la conséquence logique du fait ne démontre pas la justesse de l'assertion de M. Comte; mais elle tend à démontrer tout le contraire; car il est aisé de comprendre que par cette cohabitation, la classe asservie, loin de perdre devait s'enrichir de tout ce que perdait la classe des maîtres; l'union de l'homme libre et de la femme esclave ne produisant qu'un esclave, c'était donc une portion d'homme libre qui entrait en esclavage.

Ainsi, M. Comte commence par poser en principe que chez les anciens la constitution des esclaves était dégradée et inférieure à celle des maîtres. Il ne nous donne aucune démonstration pour soutenir son assertion, qui est en contradiction d'ailleurs avec les auteurs; et lorsqu'il veut expliquer les raisons, non pas pour prouver ce qu'il avance, mais qui peuvent faire présumer la cause de la dégradation qu'il n'a pas prouvée, que rien même ne nous indique chez les anciens, qui n'existe encore par conséquent que

dans l'imagination de l'auteur, il fait un raisonnement qui démontre positivement le contraire de ce qu'il veut prouver. Puis parfaitement satisfait, s'appuyant sur la même base, il continue ainsi :

« Mais les circonstances qui concouraient à donner aux maîtres une bonne organisation, concouraient à vicier l'organisation des esclaves; ceux-ci n'avaient de vêtements, d'aliments, d'habitations, qu'autant qu'il plaisait au maître de leur en laisser; tout exercice qui aurait pu leur donner de la force, de l'adresse et du courage leur était interdit, comme étant dangereux pour leurs possesseurs; le petit nombre d'opérations mécaniques auxquelles ils étaient obligés de se livrer, dans l'intérêt de leurs maîtres, ne pouvaient développer que quelques uns de leurs organes; ce développement ne pouvait être que très restreint, parce qu'un exercice forcé, excessif, accompagné de privations d'aliments, est une cause de faiblesse, bien plus qu'une cause de force; qu'on ajoute à ces considérations, que les hommes asservis ne pouvaient avoir pour compagnes que les femmes les moins belles, les autres

devenant les concubines des maîtres, et l'on concevra aisément comment la partie asservie du genre humain a du tous les jours se dégrader davantage. »

Examinons en détail ces trois causes de dégradation indiquées par M. Comte.

1° L'enlèvement des plus belles femmes par les maîtres;

2° La défense de prendre des exercices pour développer la force et le courage;

3° Privations d'aliments, de vêtements, d'habitation.

Une singularité de l'ouvrage de M. Comte, c'est que pour confondre tous ses raisonnements, tout son système, il n'est pas nécessaire d'aller vers d'autres auteurs prendre des armes pour le combattre; il les fournit constamment, il semble écrire comme un expéditionnaire, sans comprendre ce qu'il écrit. Si, pour le critiquer, je sors quelquefois de son ouvrage, ce sera pour compléter mon travail, et lui donner un peu plus de force.

Il est inutile de revenir sur la première cause qui, selon M. Comte, a contribué à la dégradation phy-



sique des esclaves ; je crois en avoir assez démontré l'absurdité au lecteur , pour qu'il soit nécessaire d'en parler davantage ; en effet, il est bien aisé de comprendre que l'enfant d'un maître et d'une femme esclave , restant dans la classe des esclaves , cette cohabitation loin de détruire la classe esclave , devait l'enrichir de tout le sang du maître , qui passait à l'état d'esclavage.

M. Comte prétend que la seconde cause de la dégradation physique des esclaves , était la défense de prendre des exercices pour développer la force et le courage. Où M. Comte a-t-il vu une semblable défense ? Mais en vérité , c'est à n'y pas croire , car lui-même va nous dire dans un instant , que tous les états dans lesquels peuvent se développer la force et l'adresse , étaient destinés aux esclaves. Avant d'aborder cette question , je ferai observer à M. Comte que je conçois parfaitement que l'exercice développe la force , et contribue à perfectionner l'organisation physique ; mais je ne comprends pas ce que le courage a de commun avec l'organisation physique , et je ne connais pas d'exercice capable de développer

le courage; c'est une qualité qui est, ou qui n'est pas dans le cœur de l'homme. Un poltron sera toujours poltron; le seul exercice qui pourrait lui donner du courage, serait celui de l'intelligence, en apprenant à l'homme à ne pas craindre la mort, et à la regarder comme un accident inévitable. Cependant, si l'exercice des armes peut développer le courage, je vois les gladiateurs chez les Romains, les esclaves chez les Parthes, les Goths, et les Germains, et les Ilotes chez les Spartiates, qui allaient à guerre et étaient d'excellents soldats. L'exercice des armes n'était donc pas défendu aux esclaves.

Nous allons voir maintenant que M. Comte n'est pas plus heureux dans ses autres objections lorsqu'il parle des travaux et exercices capables de développer les forces et l'adresse, et il va lui-même me fournir avec beaucoup de détails, dans le même chapitre, la preuve que non seulement chez les anciens on n'interdisait pas aux esclaves les exercices susceptibles de développer la force et l'adresse, mais même qu'eux seuls pouvaient s'y livrer.

Je comprends parfaitement qu'une pareille critique

qui oppose un auteur à lui-même dans le même chapitre, dans la même page, est une amère mystification ; mais puisqu'il me serait impossible de trouver de meilleures armes dans d'autres auteurs, pourquoi irais-je en chercher ; ce serait faire étalage d'une érudition inutile.

CHAPITRE II

Voici comment M. Comte nous prouve que chez les anciens les exercices qui développent la force et l'adresse étaient interdits aux esclaves.

« Le grand nombre d'esclaves qu'on avait acquis dans les guerres, ayant fait tomber dans leurs mains l'exercice de toutes les professions productives,

CHAPITRE II.

Esclavage chez les Anciens.

Voici comment M. Comte nous prouve que chez les anciens les exercices qui développent la force et l'adresse étaient interdits aux esclaves.

« Le grand nombre d'esclaves qu'on avait acquis dans les guerres, *ayant fait tomber dans leurs mains l'exercice de toutes les professions productives,*

on établit comme maxime de politique que ces professions étaient avilissantes, et qu'il était indigne d'un citoyen de les exercer. Nous avons besoin, disait Ménénus au sénat, de soldats aguerris, et non de laboureurs, de mercenaires, de marchands ou d'autres gens de cette espèce, accoutumés à exercer des professions viles et méprisables. Le reproche le plus grand qu'Antoine adressait à Octave n'était pas de s'être rendu coupable d'hypocrisie, de vengeance ou de cruauté, c'était d'avoir eu parmi ses ancêtres un homme qui avait exercé une industrie utile, qui avait été banquier. Les lois suivirent naturellement la marche des mœurs et des idées, bientôt *il cessa d'être permis aux citoyens de se livrer à aucun métier ou d'exercer aucun commerce*. On parvint ainsi au dernier degré de perfection qu'avait marqué Aristote. »

Je pourrais prendre dans l'ouvrage de M. Comte trois ou quatre citations semblables, une centaine dans tous les auteurs anciens; mais cela me semble parfaitement inutile, les deux que j'ai tirés de l'ouvrage de l'auteur du *Censeur européen* suffisent pour

démontrer de deux choses l'une, ou qu'il a voulu plaisanter aux dépens de ses lecteurs, en avançant que chez les anciens on empêchait les esclaves de se livrer aux exercices qui développent la force et l'adresse, ou qu'il a fait preuve d'une aberration de jugement et de raisonnement sans exemple, puisqu'il nous prouve complètement dans le même chapitre que chez les anciens les esclaves seuls pouvaient être laboureurs, maçons, architectes, charpentiers, couvreurs, forgerons, mécaniciens, matelots, fabricants d'armes, fondeurs, potiers, charrons, etc., etc., etc. Pour compléter son raisonnement, il faudrait maintenant qu'il démontrât que le travail du barreau, le repos et les plaisirs fortifient le corps et développent l'adresse, tandis que les travaux d'agriculture et les arts mécaniques l'affaiblissent. Alors je conviendrais que les anciens défendaient à leurs esclaves les exercices qui fortifient le corps et développent l'adresse.

Ainsi, selon M. Comte et les auteurs, il est avéré que chez les anciens le travail des arts mécaniques, l'agriculture et le commerce étaient réservés

aux esclaves. Or, examinons si ces travaux doivent fortifier ou affaiblir l'homme ; les travaux d'arts mécaniques, ceux qui dégradent l'espèce, tels que nos travaux de fabrique et de manufacture, étaient inconnus des anciens. Ceux de charpentiers, maçons, architectes, tailleurs de pierres, potiers, menuisiers, laboureurs, scieurs de long, bucherons, fondeurs, fabricants d'armes, etc., etc., etc., étaient ceux qui occupaient le plus de bras, et certainement dans ce temps-là, comme nous le voyons dans le nôtre, ces exercices, loin d'affaiblir les forces des esclaves et de détériorer leur organisation physique, devaient les rendre supérieurs aux autres hommes sous ces deux rapports. Assurément si l'on prenait mille avocats de choix dans le barreau de Paris pour les faire lutter contre mille maçons, forgerons, pris au hasard, on pourrait sans danger parier double contre simple que les mille ouvriers présenteront un développement de forces physiques plus considérable que les mille avocats. Ce qui existe aujourd'hui dans Paris, existait autrefois chez les Romains, et existe à la Nouvelle-Orléans, pays d'esclaves.

Je ne sais en effet comment M. Comte a pu dire que les travaux d'agriculture et d'arts mécaniques que je viens de citer pouvaient affaiblir l'homme, et que dans ces états son courage ne pouvait se développer; mais d'où sort donc la majorité des soldats français? Tout en citant les paroles de Ménénus pour les critiquer, dans le fond, l'auteur du *Censeur européen* est absolument du même avis; le courage est un don de la nature, l'exercice des armes ne donne point de courage à un poltron, il pourra y gagner un peu de confiance; mais quand il rencontrera un homme aussi exercé que lui, sa poltronerie apparaîtra. Pour mon compte j'ai eu occasion de remarquer que les soldats les plus vigoureux étaient les hommes qui avaient été employés aux travaux des champs, et ceux qui avaient été accoutumés de bonne heure à braver toutes les intempéries des saisons.

Pour appuyer ses raisonnements, il est vrai que M. Comte ajoute que les esclaves étaient privés de vêtements, d'habitation et de nourriture; nous allons voir que cela n'est pas probable, d'après

M. Comte lui-même, et ensuite que cela n'était pas, d'après les auteurs anciens.

Il était impossible que chez les anciens les esclaves fussent privés de vêtements, de nourriture et d'habitation ; cette impossibilité résulte de ce que M. Comte nous dit lui-même : tous les arts, tous les métiers étaient dévolus aux esclaves. Alors comment aurait-on pu les priver de vivres, eux qui étaient cuisiniers, laboureurs, bouchers, boulangers, pâtisseries, jardiniers, etc. ; comment pouvait-on les priver de vêtement, eux qui étaient fabricants, tisserands, tailleurs, commerçants, et qui tous avaient la permission d'avoir un pécule ? Comment pouvait-on les priver d'habitations, eux qui, à la ville et à la campagne, demeuraient dans les magnifiques palais de leurs maîtres ou sur leurs immenses fermes, eux que leurs maîtres aimaient à voir dormir quand ils n'étaient pas occupés. Il faut, en vérité, que M. Comte ait bien peu réfléchi sur ce qu'il écrivait, et qu'il ait bien peu lu les ouvrages qui parlent du sort des esclaves chez les anciens.

Chez les Hébreux, la loi de Dieu qui établit l'es-

clavage ordonne aussi au maître d'avoir soin de ses esclaves. Saint Paul, dans sa quatrième épître aux Colosses, commande aux maîtres de rendre aux esclaves ce que l'équité et la justice demandent, en se souvenant qu'ils ont un maître dans le ciel. Chez les Egyptiens, le meurtre volontaire d'un esclave était puni de mort ; chez les Lacédémoniens, les ilotes affermaient les terres des Spartiates, ils ne pouvaient donc être privés de vêtements, de nourriture et d'habitations. Les ilotes étaient souvent employés à la guerre. A la bataille de Platée, l'armée des Grecs, qui s'élevait à 440,000 hommes, comptait dans ses rangs 35,000 ilotes, et les commentateurs ne sont pas d'accord sur la chasse aux ilotes. Le sort des esclaves était fort doux, ils avaient le droit de se racheter ou de demander à être vendus à un autre maître quand ils étaient traités trop durement. Xénophon dit que les Athéniens traitaient les esclaves avec une grande douceur, et qu'ils punissaient sévèrement, quelquefois même de mort, celui qui avait battu l'esclave d'un autre. Les Romains traitèrent pendant longtemps leurs esclaves avec plus de douceur qu'aucun

peuple; ils vivaient, travaillaient et mangeaient avec les maîtres, qui favorisaient, autant qu'ils le pouvaient, leur multiplication. Les esclaves, dégagés du souci d'élever leurs enfants, suivaient le penchant de la nature et multipliaient sans crainte une nombreuse famille. Ils voyaient sans jalousie la félicité des maîtres, et finissaient par se regarder comme faisant partie de la famille. Les maîtres généreux faisaient apprendre à leurs esclaves les lettres grecques, les exercices et la musique. *Terence* et *Phèdre* sont un exemple du soin avec lequel les esclaves étaient élevés.

Les esclaves avaient une bourse particulière, un pécule qu'ils possédaient aux conditions imposées par les maîtres, et qu'ils faisaient valoir par leur industrie. Les profits de ce pécule leur procuraient en même temps, et l'aisance dans la servitude, et l'espérance de la liberté dans l'avenir quand ils seraient en état de se racheter.

Par la suite, leur condition devint plus dure, par quelle raison? M. Comte et les auteurs opposés à l'esclavage n'ont pas manqué d'attribuer ce change-

ment à l'orgueil et à la tyrannie des maîtres. Il me semble que ce changement n'a au contraire été que la conséquence de l'excessive bonté des maîtres, qui, ayant accordé trop de liberté aux esclaves, leur donnèrent des idées d'indépendance qu'ils voulurent accomplir par tous les moyens possibles, même par l'assassinat de leurs maîtres, qui jusque-là s'étaient conduits comme de bons pères de famille. Ce qui donne lieu de croire à cette supposition, c'est que le sénatus-consulte syllanien, rendu sous Auguste, ordonne que tous les esclaves se trouvant sous le toit d'un maître assassiné seront mis à mort, ainsi que ceux qui se trouvaient à une distance d'où ils pouvaient entendre une voix d'homme. Tacite nous dit que sous Néron on fit un sénatus-consulte par lequel, dans le cas où un citoyen était assassiné par un de ses esclaves, tous les autres, jusqu'aux affranchis par testament qui habitaient le même toit, étaient enveloppés dans le supplice du meurtrier. Ces lois évidemment n'ont été faites que pour arrêter les assassinats que les esclaves commettaient sur la personne de leurs maîtres, et on a certainement plus de sujet

d'accuser la méchanceté des esclaves du changement survenu dans leur position, que la barbarie et la tyrannie des maîtres, grands mots employés la plupart du temps pour faire effet et servir de base aux déclamations de mauvais rhéteurs, qui n'ont ni une idée ni un raisonnement logique à présenter.

Voyons comment s'exprimait Plutarque, qui vivait après l'empereur Auguste, dont il a écrit la vie. Nous devons naturellement penser que l'opinion d'un homme tel que Plutarque devait être en accord avec l'opinion des masses et la diriger en grande partie : or, il flétrit par l'épithète d'*injuste* l'action de Batiatus, qui avait enfermé pour quelques jours soixante-dix gladiateurs esclaves qui n'avaient commis aucune mauvaise action. Ces soixante-dix gladiateurs s'échappèrent de prison, choisirent Spartacus pour chef, et commencèrent la guerre des esclaves qui fut sur le point de renverser l'empire romain.

Le même Plutarque accuse Caton l'ancien d'inhumanité, parce qu'il vendait ses esclaves, quand ils étaient devenus vieux. Plutarque flétrit énergiquement cette action, qu'aujourd'hui l'on voit sou-

vent, et que personne ne songe à trouver répréhensible ; ne met-on pas tous les jours à la porte un domestique malade, vieux ou infirme, sans s'inquiéter s'il ne mourra pas de faim ?

Voici d'ailleurs la conduite de Caton avec ses esclaves ; « dans les marches, il allait toujours à pied, portant ses armes, et suivi d'un seul esclave, qui portait ses provisions ; on dit qu'il ne lui arriva jamais de se fâcher contre cet esclave, quelque chose qu'il lui servit pour le repas, mais que souvent après avoir rempli ses fonctions de soldat, il le soulageait et lui aidait lui-même à préparer son souper. Lorsqu'il était consul, il buvait le même vin que ses esclaves, lors de son expédition en Espagne, il se conserva pur de toute concussion ; mais il exigea la même exactitude de ses domestiques, et de ceux qui lui étaient soumis ; il avait mené avec lui cinq esclaves ; l'un d'eux, nommé Paccus, acheta trois jeunes garçons d'entre les prisonniers ; et ayant su que son maître en était averti, il n'osa soutenir sa vue, il se pendit plutôt que de se présenter devant lui : Caton fit vendre les trois jeunes garçons, et

porter au trésor l'argent qu'on en tira. Il n'y avait pas d'affaires pressées qu'il ne quittât pour aller voir sa femme laver et emmailloter son enfant, qu'elle nourrissait elle-même, et souvent elle donnait le sein aux enfants de ses esclaves, afin qu'ayant été nourris du même lait, ils conservassent pour son fils, une *amitié fraternelle*; il avait un grand nombre d'esclaves, qu'il achetait parmi les prisonniers, choisissant les plus jeunes, et ceux qui étaient capables de recevoir de l'instruction et de l'éducation. Caton voulait qu'un esclave s'occupât toujours dans la maison, ou dormît; il aimait fort les esclaves dormeurs, persuadés qu'ils étaient plus doux que ceux qui aiment à veiller, et plus propres à remplir ce qui était de leur devoir: il prêtait de l'argent à ses esclaves qui voulaient trafiquer, ces esclaves en achetaient de jeunes garçons; et après les avoir dressés et instruits aux dépens de Caton, ils les vendaient à l'encan au bout de l'année, et Caton en retenait pour lui plusieurs qu'il prenait au prix qu'en avait offert celui qui avait mis la plus forte enchère, et qu'il rabattait sur l'argent qu'il avait fourni. »

Certainement, voilà des esclaves qui étaient autrement traités que ne le prétend M. Comte, et je crois qu'il y a en France un grand nombre d'ouvriers qui feraient bon marché de leur liberté, pour être comme les esclaves de Caton. On dira peut être que Caton était une exception, et qu'il traitait mieux ses esclaves que la généralité des Romains; loin de là, car voici Plutarque qui l'accuse d'inhumanité, parce qu'il vendait ses esclaves, quand ils étaient vieux; c'est un reproche que lui adressaient une partie de ses concitoyens, qui l'accusaient d'avarice. « Pour moi, dit Plutarque, je trouve que de se servir de ses esclaves comme de bêtes de sommes, et après qu'on s'en est servi de les chasser ou de les vendre dans leur vieillesse, c'est la marque d'un méchant naturel, et d'une ame basse et sordide, qui croit que l'homme n'a de liaisons avec l'homme, que pour ses besoins et sa seule utilité; je sais que pour rien au monde, je ne me déferais d'un bœuf qui aurait vieilli en labourant mes terres; à plus forte raison, ne pourrais-je me résoudre à renvoyer un vieux domestique, en le chassant de ma maison, comme de sa patrie, et en

l'éloignant du lieu où il serait accoutumé, et de sa manière de vivre ordinaire, et cela pour la modique somme que je retirerais de la vente d'un homme qui serait aussi inutile à celui qui l'achèterait, qu'à moi qui l'aurais vendu. »

Plutarque, en écrivant ces lignes, ne se doutait certainement pas qu'il faisait le procès à la philanthropie et à la philosophie du dix-neuvième siècle; et qu'un jour viendrait, où au nom de la liberté on émanciperait les esclaves, et où au nom de l'humanité, quand ils seraient vieux, on les chasserait de la maison où ils sont accoutumés de vivre comme de leur patrie; ne leur laissant en perspective que la misère et la mendicité, tandis que chez les anciens ils ne faisaient que changer de maison, et leur existence était toujours assurée.

Comprenons bien maintenant que Plutarque était le philosophe et le rhéteur le plus distingué de son époque, qu'il vint au monde six ans après la mort de Claude, et vécut jusqu'au règne d'Antonin-le-Pieux, environ quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans; que sous le règne de Vespasien, les plus grands seigneurs, et

l'empereur lui-même, venaient assister à ses leçons : Plutarque devait, par conséquent, exercer une grande influence sur l'esprit public ; et si le sort des esclaves avait été tel que le dit M. Comte, il n'aurait certainement pas manqué de se porter l'accusateur des maîtres, comme il le fait à l'égard de Caton, dont il flétrit la mémoire, pour un fait qui se renouvelle tous les jours dans les pays de liberté de notre époque. Quelques faits de cruauté de la part d'un maître barbare sur ses esclaves, ne pourraient suffire pour contredire ce que j'avance sur la position des esclaves, chez les anciens ; le blame public prononcé par Plutarque contre un des plus grands hommes de la République Romaine, suffit pour démontrer que l'opinion générale flétrissait les maîtres dont la conduite était cruelle, et on verra, lorsque je décrirai la misère des ouvriers en France, qu'en pleine civilisation, au milieu de Paris, on peut citer des exemples d'une effroyable barbarie de la part des maîtres, sans avoir pour cela le droit d'accuser de cruauté toute la nation française.

Je vais citer quelques autres peuples de l'antiquité,

pour achever de démontrer que l'accusation de M. Comte est dénuée de tout fondement.

Les Parthes traitaient leurs esclaves comme leurs enfants, ils faisaient partie de leurs familles, ils les conduisaient à la guerre avec eux; leur armée, qui détruisit celle de Crassus, était en grande partie composée d'esclaves. Cette habitude s'est perpétuée en Orient, jusqu'à nos jours; les Mameluks d'Égypte étaient des esclaves.

En Espagne, les Goths conduisaient avec eux à la guerre la dixième partie de leurs esclaves. Les Allemands agissaient de même. Je finis en rappelant ce que dit Tacite de l'esclavage chez les Germains : « Ils ne conservent pas, dit-il, leurs esclaves dans leur maison pour les faire travailler chacun à une tâche; ils donnent à chaque esclave sa maison particulière, dans laquelle il vit en père de famille, toute la servitude que le maître lui impose, c'est de l'obliger à payer une redevance en grain, en bétail, en peaux ou en étoffes; de cette manière, on ne peut distinguer le maître avec l'esclave par les délices de la vie,

rarement le maître le met en prison ou l'accable de travail. »

M. Comte ayant pris lui-même la peine, par ses citations, de détruire les trois causes qu'il indique comme ayant du contribuer à la dégradation du physique ; ayant, à mon tour, par d'autres citations, complété la critique, il ne reste plus rien que son assertion dénuée de toutes preuves.

CHAPITRE III.

Développement de l'intelligence des esclaves chez les anciens.

M. Comte nous dit encore dans son *Traité de législation* : « Le premier effet que produit l'esclavage à l'égard des maîtres , est de les dispenser des travaux qui fournissent aux hommes les moyens d'existence. Le second est de les faire voir avec mépris ;

nous trouvons chez les maîtres de toutes les races, et de toutes les époques, le mêmes sentiments. »

Ce n'est point l'esclavage qui a produit le premier effet, ainsi que le dit M. Comte, mais bien la réunion des hommes en société, car ce n'est que dans l'état de nature que chaque homme doit pourvoir à sa subsistance, mais dès l'instant que quelques hommes ont été réunis en société, immédiatement après, quelques uns ont été chargés de gouverner la société, d'autres de la défendre, d'autres enfin de garder les troupeaux et de cultiver les terres. Plus les sociétés ont augmenté en nombre, plus elles ont fait de progrès dans la voie de la civilisation, plus cet état de choses, résultat de l'existence de la société, a pris de consistance et de développement. Quant au second effet, attribué également à l'esclavage, je crois que M. Comte se trompe doublement, et sur la cause qui est la même que pour le premier effet, c'est à dire la réunion des hommes en société, et sur la nature de l'effet ; car le mot mépris n'est pas exact, on ne méprise pas un charretier, un cordonnier, un garçon de peine, en raison de la profes-

sion qu'il exerce, mais on a pour lui plus ou moins de considération, on ne le méprise que lorsque sa conduite est méprisable ; pour appliquer le terme de mépris à cette différence de considération, et pour l'attribuer à l'existence de l'esclavage, il faut en vérité être sous l'influence d'un fanatisme, et d'un esprit de parti, qui n'admet pas la moindre réflexion. Sans aucun doute, il a été reconnu chez tous les peuples anciens et modernes, que c'était l'intelligence qui gouvernait les sociétés, il était donc naturel que l'opinion générale s'attachât, spécialement, à estimer au dessus de tout cette intelligence ; aussi toutes les professions qui tendaient plus ou moins à la développer, jouissaient de plus ou moins de considération. Est-il besoin que l'esclavage subsiste, pour qu'une semblable opinion s'établisse chez les peuples ? Non certainement, la France et l'Angleterre sont là pour nous servir d'exemples ; toutes les professions où l'intelligence peut largement se développer, et faire espérer à l'homme d'arriver au pouvoir, ne sont-elles pas plus recherchées, et ne jouissent-elles pas de plus de considérations que celles

où l'intelligence reste stationnaire, quel que soit d'ailleurs l'avantage qu'elles ont de fournir immédiatement aux hommes des moyens d'existence ? Et je ne crois pas me tromper, en disant à M. Comte le Censeur, que s'il a un fils, et s'il peut en faire un administrateur, un orateur, un jurisconsulte, je suis convaincu qu'il préférera une de ces positions, à celles de boucher, de garçon de ferme ou de boulanger, malgré son raisonnement que, dans cette position, son fils fournirait immédiatement aux hommes des moyens de subsistance.

Chez les anciens Romains, les maîtres s'étaient réservé le forum et les champs de bataille ; c'est à la tribune aux harangues qu'ils déployaient d'abord leur intelligence pour gagner les suffrages, et ensuite sur les champs de bataille, en dirigeant la force ; ils avaient abandonné aux esclaves tous les travaux et les arts mécaniques, le commerce et l'agriculture ; la philosophie, les belles-lettres auxquelles les maîtres s'adonnaient, pouvaient être cultivées par les esclaves, Esope, Térence, Phèdre, Plaute, Tiron, secrétaire de Cicéron, et Epictète,

esclave d'Epaphrodite, qui lui-même avait été esclave de Néron, en sont de célèbres exemples.

Suétone nous donne les noms des plus célèbres grammairiens Romains, et nous voyons que les trois quarts de ces hommes instruits appartenaient à la classe des esclaves. Il nous explique qu'il ne faut point confondre le grammairien et le grammatiste, le nom de grammairien n'appartenant qu'au littérateur imbu de la connaissance des belles-lettres, le nom de grammatiste appartenant à celui qui enseigne seulement les règles de la grammaire.

Lutatius Daphnis était esclave de Quintus-Catulus, qui le paya deux cent mille sesterces.

Lucius Appuleius, qui réunissait à ses cours un nombre considérable d'élèves, était loué par an quatre cent mille sesterces, par son maître Epicius Calvinus.

Sévius Nicassa fut le premier esclave qui s'acquît à Rome une grande réputation comme grammairien.

Aurélius Opilius enseigna d'abord la philosophie, ensuite la rhétorique, enfin la grammaire,

et composa plusieurs ouvrages dont parle Suétone.

Antonius Gniphon fut précepteur dans la maison de César, il laissa plusieurs ouvrages, Marcus Cicéron ne cessa de fréquenter ses leçons, même quand il fut préteur.

Antonius, le philologue, eut pour élève Appius Claudius, et Claudius Pulcher, il écrivit huit cents livres, et passait pour avoir des connaissances nombreuses. Le célèbre jurisconsulte Atticus Capiton dit: qu'il fut rhéteur parmi les grammairiens, et grammairien parmi les rhéteurs; il était ami intime de Caius Sallustius, et d'Asinius Pollio. Quand ces deux hommes écrivirent l'histoire, Atticus, le philologue, fournissait à Sallustius, de vieux écrits et de vieilles images, et donnait à Pollio des leçons sur l'art d'écrire.

Cornélius Epicadus était esclave de Sylla, ce fut lui qui écrivit le dernier livre de la vie de Sylla.

Libérius Eros fut le précepteur de Brutus et de Cassius; du temps de Sylla, il avait une célèbre école dans laquelle il recevait gratis les enfants des proscrits.

Leneus, esclave de Pompée, le suivit dans toutes ses expéditions ; Sallustius ayant écrit contre Pompée , Leneus le poursuivit par la plus amère satire.

Quintius Cécilius Epirota fut esclave d'Atticus ; il était intime ami de Cornélius Gallus ; le premier, il composa en latin ; le premier aussi, il fit la lecture de Virgile dans son cours.

Verrius Flaccus acquit une grande réputation par sa méthode d'enseignement, il éleva les petits-fils d'Auguste, il recevait cent mille sesterces par an. On lui éleva une statue à Préneste.

L. Crassitius marcha sur la même ligne que Verrius Flaccus.

Scribonius Aphrodisius fut esclave de Scribonia, première femme d'Auguste.

Julius Hyginus fut esclave de César et d'Auguste, il était bibliothécaire de la bibliothèque Palatine, intime ami d'Ovide et du consulaire Caius Licinius, l'historien.

Julius Modestus fut esclave de Julius Hyginus, il marcha sur les traces de son maître.

C. Méliſſus était eſclave de Mécène , il fut chargé d'arranger la bibliothèque du portique d'Octavie , il vécut avec Mécène ſur le pied de l'intimité.

Remmius Palémon était eſclave d'une dame romaine , il tint le premier rang parmi les grammairiens , il séduisait autant par ſa mémoire que par ſa facilité ; il improvisait des poèmes , en ſe ſervant des mètres les plus divers , et les plus inusités ; il ne retirait pas moins de quarante mille ſeſterces de ſes leçons.

Parmi les rhéteurs , l'eſclave L. Otacilius Plitus eſt un des plus célèbres , il eut pour diſciple Cn. Pompée ; il écrivit l'hiſtoire des Pompées.

Certainement , après tous ces exemples , on comprendra que la part des eſclaves était aſſez belle , et il me ſemble qu'ils en ont profité. Qu'y a-t-il d'extraordinaire que des hommes qui par ſuite de guerres et de conquêtes avaient ſoumis d'autres hommes , n'aient pas voulu les admettre dans une arène où ils auraient eu la facilité de renouveler un combat , qui au moyen d'un développement plus

large de leur intelligence , pouvait les faire passer de la position de soumis et vaincus , à la position de vainqueurs et de dominateurs de leurs maîtres ? Il n'est pas dans la nature de l'homme qui a gagné un procès en dernier ressort , de consentir à remettre ses droits en question , et sur le pied d'égalité , en déchirant les titres qui l'ont fait gagner. Un homme qui agirait ainsi , serait partout traité d'insensé. C'est par cette raison qu'il était interdit aux esclaves de marcher sur les traces de Cicéron et de César ; mais ils pouvaient essayer de dépasser Apelle, Phidias ou Praxitèle; la carrière d'Archimède leur était ouverte , ainsi que celle qu'Homère , Virgile , Horace et Tacite avaient parcourue. Les maîtres favorisaient de tout leur pouvoir le développement de l'intelligence de leurs esclaves ; et je viens de démontrer par des exemples que les esclaves avaient bien répondu aux encouragements de leurs maîtres.

Chez les Romains , pas plus que chez nous , les arts et les sciences , les belles-lettres , la musique , l'agriculture , n'étaient méprisés ; mais ils y jouissaient

de moins de considération que l'éloquence de la tribune, et les connaissances politiques, administratives ou militaires, parce que ces dernières sont appelées à gouverner les peuples, et les autres seulement à leur être utile, ou à les éclairer; et ainsi que je l'ai déjà dit, dans ce temps-là, comme dans le nôtre, la masse éblouie et frappée plus immédiatement par le prestige et la grandeur de la puissance, a toujours accordé plus d'estime aux moyens qui pouvaient les dominer, qu'à ceux qui pouvaient lui être utile et l'éclairer.

En présence de pareils faits, et lorsque tout homme qui veut écrire, a pu lire et voir aussi bien que moi, que chez les anciens l'esclavage avait été le moyen le plus efficace de développer l'intelligence des peuples barbares, n'est-il pas ridicule de venir nous dire, comme le fait M. Comte : que l'esclavage a eu pour effet d'annihiler l'intelligence des peuples asservis? Bien loin de là, l'intelligence des barbares réduits en esclavage, se développa si rapidement, et fit de si grands progrès, par suite des soins que leur donnèrent leurs maîtres, que les ouvriers libres

de nos jours, plus âgés qu'eux, au moins de dix-huit siècles, ne peuvent les atteindre. En effet, si nous comparons la situation des arts de notre époque à celle des arts semblables qui existaient chez les anciens Egyptiens, Grecs, ou Romains, et si nous nous demandons où nous avons été chercher des formes gracieuses pour nos vases d'or, d'argent, de marbre, de fonte, de cuivre, ou d'argile, nous serons obligés de convenir que c'est au milieu des débris de l'antiquité grecque et romaine.

Par suite des fouilles faites pour découvrir quelques petites villes, on pourrait presque dire des villages, ensevelis sous les laves du Vésuve, il est reconnu que les vases les plus communs, ceux qui servaient aux usages les plus ordinaires de la vie, avaient atteint une beauté de forme, une perfection si grande, un fini si précieux, que nos ouvriers les plus habiles peuvent à peine les égaler; et le prix naturellement excessif de ces vases les rend chez nous un objet d'un grand luxe, tandis que chez les anciens Romains, ils étaient d'un usage journalier, et dans les maisons les plus pauvres. De là ne doit-

on pas conclure que ce qui est une grande difficulté pour nos ouvriers, devait être un jeu pour les esclaves chez les Romains, puisque leurs ouvrages étaient à la portée de toutes les fortunes; et cependant nous possédons des moyens mécaniques inconnus à cette époque, et avec lesquels un ouvrier grossier et maladroit obtient un ouvrage délicat, dont il est incapable d'apprécier la beauté et la finesse.

Chez les anciens, c'était l'ouvrier qui faisait, et la perfection de son ouvrage nous indique le développement de son intelligence. Aujourd'hui, dans les fabriques surtout, ce n'est pas l'ouvrier qui est intelligent, mais c'est la machine, ou pour parler plus juste, le constructeur de la machine. De là on peut hardiment conclure que les esclaves des anciens avaient, en masse, une intelligence aussi développée que celle de nos ouvriers constructeurs, et que la masse de nos ouvriers actuels, dans les manufactures, a une intelligence développée, juste au même point que celle de la roue de bois que le potier des anciens faisait tourner avec son pied.

Il n'est même pas nécessaire d'aller visiter les ruines

de Palmyre, de Thèbes, et d'Herculanum, ou de Pompéi; de remonter aux siècles d'Auguste et de Périclès, pour constater l'infériorité de la masse de nos ouvriers; ils sont incapables de supporter la comparaison, même avec les serfs du moyen âge; il ne faut qu'ouvrir les yeux en traversant les villes, et souvent même les villages de la vieille Europe, pour reconnaître notre impuissance à exécuter ces chefs-d'œuvre d'architecture, qui sont pour nous des objets d'une admiration d'autant plus grande, que nous nous éloignons davantage de l'époque où ils ont été construits.

Nous sommes supérieurs, il est vrai, dans quelques arts, ou dans quelques sciences qui existaient chez eux comme chez nous, dans la peinture par exemple; mais il faut dire qu'elle n'était pas autant estimée chez les anciens que la sculpture, et qu'on s'y adonnait peu; mais aussi dans la sculpture, ils nous sont bien supérieurs. Quand nous dépassons les anciens, la plupart du temps nous le devons à des découvertes faites par hasard, et qui ont fait progresser les sciences en astronomie, en chimie,

en physique, en mécanique. N'est-ce pas l'œuvre du hasard qui, après une suite de siècles, a présenté dans un certain instant, par la réunion de circonstances fortuites, une découverte dont l'esprit humain s'est emparé, au moyen de laquelle il a tant fait de progrès dans l'astronomie ? sans le télescope nous ne serions guère plus avancés dans cette science que les Chaldéens et les Babyloniens. Les hommes occupés à la recherche d'une chose, ne la trouvaient pas ; mais ils en rencontraient une autre à laquelle ils ne songeaient pas. Les progrès de la chimie ne sont-ils pas dus à la recherche de la pierre philosophale ? Et dans ce moment, n'avons-nous pas une découverte dont la science ne peut pas se rendre compte ? n'a-t-elle pas reconnu son impuissance pour expliquer le daguerréotype ?

En résumé, est-il bien constant que les ouvriers libres de nos jours, dans les arts de même espèce, sont en masse inférieurs aux ouvriers des anciens ? Jamais je n'en ai été frappé d'une manière aussi vive qu'en passant à Nîmes ; devant moi, j'avais le temple de Jupiter, vulgairement nommé la *Maison*

carrée; à quelque distance, j'avais la façade du théâtre, ouvrage moderne; il semble en vérité que l'architecte moderne ait mis toute son attention à faire ressortir par son travail, la beauté de celui des anciens.

J'ai démontré que les esclaves seuls, chez les anciens, pouvaient s'occuper de travaux et d'arts; si j'ai réussi à prouver que les travaux et les objets d'art faits par eux, et qui nous sont parvenus, sont supérieurs ou égaux à ceux des ouvriers libres de nos jours, j'aurai démontré que les esclaves étaient supérieurs ou égaux à nos ouvriers, et par conséquent, que pour le développement de l'intelligence et la perfection des arts, l'esclavage est préférable à la liberté; puisque cette liberté n'a pas pu fournir après dix-huit siècles, des hommes capables de surpasser les anciens esclaves, mais seulement de les égaler. Pompéï, Herculanium, Thèbes, Palmyre, Rome et Nîmes sont là pour attester cette vérité.

LIVRE X.

CHAPITRE PREMIER.

Esclavage chez les Modernes.

Impossibilité de faire cultiver le sud des États-Unis et les Antilles par les blancs. — Caractère du nègre, son insouciance ; il ne tient pas à sa liberté. Critique d'un passage du *Traité de législation* de M. Comte sur les travaux imposés aux esclaves.

Le climat du sud des États-Unis d'Amérique et de presque toutes les colonies est malsain pour les ouvriers blancs. Jusqu'ici, il a été impossible de faire travailler l'ouvrier blanc à la culture de la canne à sucre, ou du coton. Tous les essais faits dans ce genre ont eu les plus tristes résultats, ils ont causé

la mort de ces ouvriers, et la ruine de ceux qui les avaient fait venir d'Europe à grands frais.

L'apparition de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, tous les ans, ou tous les deux ans, doit être attribuée en grande partie à la foule d'ouvriers qui émigrent d'Europe, et qui arrivés sans moyens d'existence, sont obligés, pour subvenir à leurs besoins, de travailler sur le port ou à la culture des terres, dans les environs de la ville. Quand l'épidémie est dans toute sa force, elle frappe toutes les personnes indistinctement, mais il est bien reconnu qu'elle attaque d'abord, principalement, les personnes étrangères, qui s'exposent à l'ardeur du soleil, et les hommes de peine; que c'est dans leur rang qu'elle commence à se développer, et qu'elle les moissonne par milliers; tandis que la plupart des personnes aisées, qui par ce fait n'ont pas été exposées à l'ardeur du soleil, parviennent presque toutes à échapper. Il faut donc positivement renoncer à faire venir des cultivateurs d'Europe, le nègre seul peut supporter l'ardeur du soleil de la Louisiane, du sud des États-Unis, et des colonies. Ce qui est une

cause de mort pour le blanc, est pour le nègre une cause de jouissance et de santé; lorsqu'il se repose dans la journée, il recherche l'exposition du midi; et par les plus grandes chaleurs de l'été, il s'approche toujours du feu avec délices. Si le nègre n'existait pas, il aurait fallu abandonner toute idée de cultiver la plus grande partie du sud des États-Unis, mais surtout la Louisiane et les colonies. Quand le blanc sort couvert d'un chapeau de pama et armé d'un parasol, pour se protéger contre l'ardeur du soleil, le nègre oublie son chapeau, ôte sa chemise, et ne garde que son pantalon; il travaille ainsi le corps et la tête nus, pour être plus à son aise, et sans éprouver la moindre incommodité des rayons du soleil qui frappe d'aplomb sur tout son corps.

Dans le sud des États-Unis, quand un nègre est libre, il ne travaille plus, la faim même n'est point un encouragement suffisant pour l'exciter. Ce que nous voyons en détail, dans les pays où l'émancipation est partielle, nous le voyons en masse à Saint-Domingue et à la Jamaïque: l'état de situation de

cette dernière colonie, dont les produits ont diminué des trois quarts, depuis l'abolition de l'esclavage, démontre victorieusement cette vérité.

Le nègre est l'être le plus imprévoyant de la création ; sous ce point de vue , il est bien inférieur au castor, ou à la fourmi ; il possède en général le talent de l'imitation ; dans ses actions , il a beaucoup de l'allure du singe , quand on lui montre quelque chose , en peu de temps il fera aussi bien que son modèle ; mais si le modèle a un défaut , il ne le corrigera pas. Très rarement, il se rendra compte pourquoi telle machine qu'il a imitée fonctionne de telle ou telle manière ; il imite assez bien , mais son esprit est incapable de travailler pour comprendre et inventer ; il y a des exceptions , sans doute , mais je parle de la masse en général. Une suite de générations amènera probablement un progrès dans cette espèce d'hommes , car malgré qu'elle se croise avec l'espèce blanche , et qu'elle fournisse le mulâtre , cependant sa conformation est bien différente ; c'est dans la forme de la tête que cette différence se manifeste le plus, et dans l'épaisseur de la calotte du

crâne qui est généralement plus forte, plus étroite et plus renversée en arrière que celle du blanc. Est-ce à cette épaisseur, ou à d'autres différences que les physiologistes trouvent dans la conformation du cerveau, qu'on doit attribuer la faiblesse de l'intelligence du nègre? Je l'ignore, mais ce qui est certain, c'est que généralement, il a une intelligence très inférieure à celle du blanc; c'est à cela qu'il faut attribuer ces naïvetés qui font sourire à chaque instant, cette insouciance, cette imprévoyance, cette paresse qui l'exposerait à mourir de faim, dans tous les pays où le travail, l'ordre et l'économie sont indispensables à l'ouvrier pour nourrir sa famille. Le nègre n'est pas méchant, il est paresseux; c'est véritablement un vieil enfant: son bonheur suprême est d'être vagabond, ce que l'on désigne par le mot *maronner*. Il entame sérieusement une conversation avec tous les objets qu'il rencontre: un arbre, une feuille, un buisson, une barrière, sont pour lui des interlocuteurs; il grondera sa pioche, sa hache, sa charrue, ses outils, il s'irritera de ce qu'ils ne lui répondent pas; il cause seul au besoin,

et parle tout haut. Si on lui ordonne de faire la chose la plus simple, qu'il n'a jamais faite, il répondra sérieusement qu'il n'en est pas capable; beaucoup de personnes pensent qu'il répond ainsi par paresse, mais après les avoir observés attentivement, je crois que la plupart du temps ils sont de bonne foi, et que leur esprit ne conçoit pas qu'ils soient capables de faire ce qu'ils n'ont jamais fait; il faut cependant reconnaître que ceci s'applique spécialement à ceux qui viennent d'Afrique; car la jeune génération paraît un peu plus intelligente: c'est par cette raison que je disais il n'y a qu'un instant, qu'il était probable qu'une suite de générations amènerait un progrès dans cette espèce d'hommes.

Le nègre ne redoute pas beaucoup le fouet, mais il a une grande peur du cép; après son travail, si on le laissait faire, il passerait la nuit à vagabonder et à danser; la musique et le tambour l'excitent au dernier point, sa voix est juste, agréable, il retient entier et immédiatement, avec la plus grande facilité, les morceaux de nos grands opéras; et cependant, souvent quand il sort pour faire une commis-

sion, il l'oublie et rentre sans y penser davantage. Vous dites à votre nègre : Apporte-moi mon habit, il répond oui, et amène votre cheval; allume mon feu, il répond oui, et va se coucher; vous l'envoyez chercher par son camarade, ils ne reviennent ni l'un ni l'autre; vous allez les chercher, et vous les trouvez endormis. L'esprit du nègre est vagabond comme son corps, un rien le distrait : à un homme de cette espèce, il faut nécessairement un maître, et lui-même le comprend, car il fait peu de cas de la liberté. Je ne prétends pas dire que si on lui donnait la liberté, il ne l'accepterait pas, mais seulement, que pouvant obtenir par quelques économies une somme nécessaire pour se racheter, il n'économise pas pour se procurer cette somme : la liberté ne se présente à lui que sous un aspect, celui de ne rien faire, mais absolument rien, pas même pour se procurer ce qui est nécessaire à son existence. Il y a dans la Louisiane, beaucoup de nègres auxquels les maîtres ont donné la liberté, et une propriété, qui il y a vingt ans avait peu de valeur, et qui vaut aujourd'hui quarante ou cinquante mille francs; ils ne veulent pas

la vendre, ils auraient peur de perdre leur argent, ils ne veulent pas la cultiver, parce qu'ils sont paresseux, ils n'ont pas même le courage de réparer la maison qu'ils habitent, et ils sont positivement dans le besoin, avec une propriété qui pourrait leur rapporter quatre ou cinq mille francs. Le caractère que nous rencontrons chez les individus, dans le sud des États-Unis et les Antilles, nous le retrouvons dans les masses libres de Saint-Domingue, et de la Jamaïque; et si les nègres qui sont à la tête du gouvernement de Saint-Domingue vantent bien haut l'affranchissement de cette île, et l'abolition de l'esclavage, dont eux seuls ont profité, combien de fois n'est-il pas arrivé au voyageur d'entendre les plaintes des vieux nègres du peuple qui regrettaient l'esclavage.

Si on donnait la liberté au nègre, attendu que dans cet état il est impossible d'obtenir de lui aucun travail, et que l'homme blanc ne peut cultiver le sud des États-Unis et les colonies, ce serait positivement les replonger dans la barbarie, et rendre aux forêts et aux marais les pays dont l'intelligence de

l'homme a doté l'agriculture et la civilisation : si cependant les philosophes abolitionistes pouvaient dire, dans ce cas : périssent les colonies plutôt qu'un principe, ils auraient au moins quelque chose de plausible, en apparence, pour demander l'abolition de l'esclavage; mais outre qu'une telle sentence n'est que ridicule, puisqu'un principe ne peut périr, tandis que les colonies sont essentiellement périssables, je leur ai déjà démontré, sans qu'il soit possible de le contester, que la loi naturelle et la loi divine étaient d'accord sur ce point avec la loi positive, que la liberté n'était qu'une chimère, en opposition à l'organisation de l'homme, et bientôt je vais démontrer que sous le point de vue de l'humanité, du développement d'intelligence, et de la perfection des arts, l'esclavage chez les modernes est préférable pour l'ouvrier nègre, à l'état de liberté.

Cependant, en supposant que la liberté ait véritablement une valeur réelle pour l'ouvrier nègre, c'est à dire qu'elle puisse contribuer à satisfaire ses besoins physiques et moraux, l'esclave nègre est-il en position de pouvoir jouir de cette liberté d'une manière

profitable? Telle est la question que les abolitionistes auraient du étudier, ce qui ne peut se faire dans les cercles ou dans les estaminets de Paris, mais seulement en parcourant pendant plusieurs années les pays à esclaves; car quelle sera la valeur de la liberté, en accordant momentanément qu'elle en ait une, pour une espèce d'hommes tels que ceux que je viens de dépeindre? elle sera sans aucun doute un grand mal plutôt qu'un bien; le nègre sorti depuis peu de temps de l'état sauvage, est habitué à de plus grands besoins, il a contracté des goûts et des habitudes qu'il ne peut satisfaire que par le travail, et il a conservé pour le travail la même horreur qu'il avait dans l'état sauvage. En France, on représente la liberté debout, avec un bonnet qui a la forme d'un casque, et une lance à la main. Pour le nègre, la liberté doit être représentée sous la forme d'un nègre couché et dormant au soleil. Laisser un pareil homme libre de ses actions, au milieu de la société, et chargé lui-même de pourvoir à ses besoins, c'est donner à un chasseur un fusil sans poudre. Le nègre ne comprend pas qu'un homme libre puisse travailler,

voilà ce que ne savent pas, ce que ne peuvent ou ne veulent concevoir MM. les abolitionistes. Ils auraient aussi du se demander, si dans les pays à esclaves les besoins de l'homme sont assez grands, si les idées de civilisation sont entrées dans la tête du nègre à ce point que, libre, il se conduira honnêtement et laborieusement, pour satisfaire à ses devoirs de citoyen, et aux besoins de sa famille? Tout abolitioniste qui aura seulement vécu deux ans au milieu des nègres esclaves, et les aura suivis avec attention, ne pourra répondre affirmativement.

Ce n'est que par la force et la crainte, que l'on a développé l'intelligence du nègre, il est comme l'aiguille d'une montre qui parcourt la surface d'un cercle, entraînée par la force d'un grand ressort; mais que la force du ressort cesse de se faire sentir, l'aiguille s'arrête immédiatement; de même ce n'est que par la crainte et la force du maître qui le dirige, que le nègre se maintient à la hauteur où il se trouve, et continue de développer son intelligence; mais qu'on le laisse libre, il s'arrêtera et retombera bientôt dans la barbarie. Ce n'est pas cinq ou dix ans

d'apprentissage qui lui sont nécessaires pour être imprégné des idées de la civilisation, mais un grand nombre de générations; car les enfants sucent avec le lait, les goûts, les habitudes, les préjugés de leurs pères. Saint-Domingue qui retombe de plus en plus dans la barbarie, et retourne rapidement à l'état sauvage; la Jamaïque qui court de toutes ses forces pour rattraper Saint-Domingue, en sont des preuves irrécusables. Les nègres affranchis dans les pays civilisés, entraînés par la paresse et l'amour de l'oisiveté, ont tous les vices de la civilisation, sans en avoir une seule des qualités; ce n'est point en quelques années que l'on peut façonner une race sauvage aux mœurs et aux idées de la civilisation, et surtout ce n'est point avec de la liberté. En Europe, nous en avons un exemple frappant dans les Bohémiens, qui errent au milieu des nations les plus civilisées, se riant de la civilisation au nom de la liberté. La philosophie qui voudra traiter ce travail du développement des intelligences par l'émancipation des hommes, ne récoltera que des fruits

verts , qui tomberont rapidement en pourriture. Sur le marché de la Nouvelle-Orléans , au milieu d'une ville qui , pour le luxe et la civilisation , ne le cède à aucune ville de France , Paris excepté , ne voit-on pas tous les jours des Indiens sauvages , presque nus , assis au pied d'une colonne de fonte de laquelle sort une brillante gerbe de gaze ? Ils regardent stupidement sur le fleuve , la marche majestueuse des mille bateaux à vapeur qui sillonnent les eaux du Mississipi ; autour d'eux tout est animé , blancs , jaunes , nègres libres et esclaves , tous travaillent , parce que les uns ont des besoins à satisfaire , les autres sont stimulés par la crainte ; l'Indien , véritable Bohémien au milieu de la civilisation , reste impassible , il ne fait rien , il ne veut rien faire , il est libre ! Otez aux nègres le stimulant de la crainte , faites-les libres , ils iront s'asseoir à côté des Indiens , et deviendront sauvages et vagabonds ; s'ils sont assez nombreux pour ne pas craindre la civilisation , ils deviendront féroces , porteront partout l'incendie et la destruction ; enfin , ils remplaceront la civilisation par la barbarie. Tel sera le résultat infaillible

de l'émancipation, résultat démontré par Saint-Domingue et la Jamaïque.

Je vais passer aux détails de l'existence du nègre dans les États-Unis; mais auparavant, je crois nécessaire de critiquer un passage du *Traité de législation* de M. Comte, qui accuse les maîtres d'écraser leurs esclaves par des travaux excessifs.

CHAPITRE II.

Critique d'un passage du *Traité de législation* de M. Comte.

Dans le quatrième volume de son *Traité de législation*, livre v, chap. 13, M. Comte nous dit :
« En voyant les travaux excessifs qui sont imposés aux esclaves, on croirait que les maîtres doivent posséder de grandes richesses. »

Est-il vrai que les esclaves aient à supporter des

travaux excessifs ? Telle est la question que je vais résoudre négativement , sans m'appuyer sur d'autres auteurs que sur M. Comte lui-même et ceux qu'il cite.

Je vais lui prouver : 1^o Que son accusation est fausse ; 2^o qu'il est de mauvaise foi dans ses écrits , ou qu'il ne comprend pas ce qu'il écrit ; car dans le même volume , dans le même livre , dans le même chapitre , dans la page suivante , nous lisons « qu'un voyageur qui a observé les esclaves à la Martinique , dit : Qu'à égalité de prix , un esclave ne fait pas la dixième partie des travaux d'un ouvrier blanc. » Un peu plus loin , dans le même chapitre , il cite Robin , qui fait une grande différence , celle de un à sept , entre la journée d'un Bourguignon et celle d'un esclave de la Martinique ; à quelques pages de là , il cite M. de Laroche-foucault , qui assure que dix ouvriers blancs feraient aisément le travail de trente nègres esclaves. La proportion de M. de Laroche-foucault est celle qui approche le plus de la vérité , et cependant , pour me servir à démontrer que l'esclave n'est pas écrasé de travaux excessifs , je devrais

préférer Robin. Mais la vérité est, que deux paysans de Bourgogne font ordinairement la tâche imposée à six nègres ; dans tous les cas, on sera toujours au dessous de la vérité, en disant que la tâche imposée au nègre, est moitié moins forte que celle qu'un maître, en France, impose à son ouvrier ou à son domestique.

Que doit-on conclure maintenant de toutes ces citations que fait M. Comte, sinon que son accusation, *que les maîtres accablent leurs esclaves de travaux excessifs*, est dénuée de tout sens commun, puisque lui-même se donne la peine de le démontrer immédiatement. Cette manière de raisonner est si bizarre, qu'elle ôte même toute prise à une accusation de mauvaise foi.

Car dans l'état de choses, tel que le reconnaît M. Comte, si les travaux que le possesseur d'esclaves impose à ses ouvriers sont excessifs, ce maître est inhumain, en ce qu'il abuse indignement de l'autorité que la loi a déposée entre ses mains pour l'intérêt général, et mérite d'être puni ; en outre c'est un maladroit, qui pourrait être interdit, parce qu'il

doit faire mourir de fatigue ses esclaves, et par conséquent détruire sa fortune.

Mais que dira-t-on de celui qui abuse de la position d'un malheureux paysan bourguignon qui ne demandant qu'un peu de pain noir pour nourrir sa femme et ses enfants, se verra forcé pour l'obtenir, de travailler trois fois plus qu'un esclave dont, selon M. Comte, le travail est excessif? En vérité, cet homme qui écrase de travail un ouvrier sans courir aucune chance de perte par sa mort, est un barbare dans toute la force du terme; car il semble dire à son journalier : si tu meurs, tant pis pour toi, tant pis pour ta femme et tes enfants; et si toi mort, toute ta pauvre famille meurt de faim ou de misère, cela ne me regarde pas davantage, c'est leur affaire.

Cette accusation sanglante contre les maîtres des ouvriers libres, est contenue tout entière dans le chapitre que je viens de citer; en effet, si les travaux qu'on impose à un nègre sont excessifs, ceux qu'en France le maître impose à son ouvrier étant trois fois plus forts, sont donc trois fois *excessifs*;

et qu'on ne vienne pas dire que la tâche de l'ouvrier libre n'est pas forcée, ce serait une dérision ; car quand on a fixé généralement à trente sous la façon d'un huitième d'arpent de vigne, si cet homme ne pioche qu'un vingt-quatrième d'arpent, il ne gagnera que dix sous, et comme il lui faut gagner trente sous pour avoir de quoi acheter du pain, il sera forcé de piocher un huitième d'arpent, et s'il veut obtenir un prix plus élevé, on ne lui donnera pas d'ouvrage. Quant au domestique, on lui donne une somme, et il doit tout son temps depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et si cela est nécessaire, ce qui reste depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. S'il veut gagner davantage, et travailler moins, il ne trouve pas de place, et comme il faut vivre, il est obligé de se soumettre aux conditions qu'on lui impose.

Mais si pour justifier les maîtres des ouvriers libres, on dit que la tâche qu'ils imposent à leurs ouvriers est raisonnable, il faudra alors convenir que celle des nègres esclaves, qui est trois fois moins forte, est trois fois plus raisonnable ; alors l'accusa-

tion portée par M. Comte , si elle n'est pas une mystification qu'il a voulu faire éprouver à ses lecteurs , est inqualifiable. Et après ce raisonnement si extraordinaire , que je défie qu'on en trouve un pareil dans la grande bibliothèque nationale de France, il ajoute avec un air de contentement : « D'après cela ne devrait-on pas croire que les maîtres possèdent de grandes richesses. » Quoi M. Comte , parce que les maîtres imposent à leurs esclaves une tâche trois fois moins forte que celle que vous imposez à vos ouvriers , ces maîtres sont des barbares qui écrasent leurs esclaves de travaux excessifs ; et parce que ces mêmes maîtres imposent à leurs esclaves un travail trois fois moins fort que celui que vous imposez à vos ouvriers, ils doivent retirer de ce travail trois fois plus faible , un produit plus considérable , des richesses excessives ; en vérité, pour un professeur de droit , c'est par trop en dehors de tout raisonnement. Je suis loin d'avoir fini avec M. Comte ; mais d'avance , j'annonce au lecteur , que tous ses autres raisonnements sont aussi forts que ceux que j'ai déjà critiqués , et cependant c'est un des plus vigoureux

champions abolitionistes, un des écrivains les plus estimés par M. de Sismondi, pour sa logique serrée et vigoureuse sur la question d'esclavage.

CHAPITRE III.

Détails sur l'existence de l'esclavage dans la Louisiane et le sud des États-Unis.

En donnant le détail exact de l'existence d'un esclave, je vais faire connaître au lecteur européen un fait auquel il ne s'attend guère; c'est qu'il n'y a pas un nègre esclave ou une négresse qui ne dépense plus pour ses plaisirs et pour sa toilette, que le ménage d'un honnête rentier, ou d'un employé avec

trois mille francs d'appointements ou de revenu par an; ce sera la preuve la plus claire et la plus simple, que si cet homme tenait à sa liberté le moins du monde, il lui serait aisé de se racheter en faisant quelques économies pendant quatre ou cinq ans.

Les ouvriers esclaves sont agriculteurs, domestiques, ouvriers d'arts mécaniques et de construction.

Il y a deux modes adoptés pour faire travailler les nègres esclaves agriculteurs : le premier est de les employer comme nos valets de ferme en France et en Angleterre, ils travaillent toute la semaine et se reposent le dimanche; les jours de pluie, ils ne font rien, ordinairement il est vrai, parce qu'on n'a rien pour les occuper; le temps employé au travail par vingt-quatre heures, n'est jamais plus de dix heures terme moyen, si ce temps est plus long, c'est seulement à l'époque des récoltes; mais il en est de même dans tous les pays, et les maîtres compensent ce surcroît de travail par cinq ou six jours de repos; le nègre emploie les quatorze heures qui lui restent à sa nourriture, à son repos ou à ses plaisirs. Quand un maître adopte ce mode de travail, il nourrit ses

esclaves, leur fait faire la cuisine en commun et leur donne abondamment du gru en place de pain, de la viande fraîche ou salée, du poisson, du laitage, du sirop de sucre et des légumes. Dans certaines colonies la loi fixe la quantité de nourriture; à la Louisiane, elle reste à peu près muette sur cet objet, cependant elle ordonne de donner à chaque esclave, et par chaque mois, une pinte de sel, et un baril de maïs, ce qui correspond à soixante dix livres de farine environ. Sur presque toutes les habitations de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, du Missouri, du Kentuki, les maîtres dépensent environ deux cents livres de viande salée par an pour chaque esclave, non compris la viande fraîche. La loi défend au maître de châtier cruellement son esclave, et de manière à le mutiler et à l'estropier, elle autorise le juge à vendre l'esclave qui serait traité cruellement par son maître, et par ce moyen, elle le soustrait à sa rigueur. Les assertions de M. Comte, sur le défaut de nourriture, sont des erreurs au premier chef; car il y a peu de fermiers en France qui aient une nourriture plus saine et plus

abondante que celle de l'esclave. Les maîtres leur donnent tous les ans deux habillements complets, un d'hiver et un d'été, ils ont pour l'hiver une capote de laine et un pantalon de gros drap, deux chemises de toile, un bonnet de laine, et souvent deux paires de souliers par an; pour l'été des gilets et pantalons de cotonnade; les habillements des femmes sont en étoffe de laine ou en cotonnade selon la saison. Ils ont une petite maison et un terrain pour y faire quelque culture dont le profit leur appartient; leur maître leur fait charrier tout le bois dont ils ont besoin, seulement ils sont obligés de le couper, ils élèvent à leur profit des volailles et des cochons; quand ils sont malades, le maître les fait transporter à l'infirmerie de l'habitation, et là ils ont amplement tous les remèdes nécessaires, et sont soignés par le médecin de l'habitation. La plupart des habitations de la Louisiane sont abonnées avec des médecins de la Faculté de Paris, qui pour le talent ne le cèdent pas aux médecins de France. A soixante ans, l'esclave devient nègre de savanne, c'est à dire qu'il ne travaille plus, ou fait fort peu de chose, et il conti-

nue d'être logé, soigné, nourri et habillé comme au temps où il pouvait travailler; dans son enfance, jusqu'à l'âge de dix ou douze ans, il ne fait absolument rien que jouer; à cet âge les enfants sont réunis sous les ordres d'une femme qui les occupe légèrement selon leur force; leurs travaux sont proportionnés à ceux des hommes, qui d'après M. de Larochefoucault et les auteurs cités par M. Comte, sont trois fois moindres que ceux des journaliers de France. La loi défend de séparer l'enfant de la mère avant l'âge de dix ans; l'enfance des petits nègres s'écoule complètement dans les jeux et dans les plaisirs, et s'il y a quelques douceurs en sirop et fruits, on les leur donne. Quelle comparaison pénible il m'est arrivé de faire, sous ce rapport, entre les enfants de nos ouvriers de manufacture, et ceux des esclaves! Car, ce que je dirai des ouvriers de France, en citant d'autres auteurs, je l'ai vu et observé comme eux, et ce que je dis des esclaves, je l'ai vu et observé avec le plus grand soin.

C'est par suite de l'union des intérêts, que le maître prend tant de soin pour son ouvrier, c'est une

conséquence forcée du système d'esclavage ; la liberté produit des effets contraires. En effet, voici ce que nous dit E. Buret, volume 2, page 48, dans son livre : *Sur la misère des classes laborieuses*.

« Le chef de manufacture est libre envers la société,
 « comme envers ceux qu'il emploie, il ne tient à ses
 « ouvriers par aucun lien moral, aucune réciprocité
 « de service ou de devoir ne l'unit à eux ; il ne les
 « considère jamais qu'en masse, confondus avec une
 « foule d'autres objets, sous le titre de frais de pro-
 « ductions, et il s'habitue nécessairement à les trai-
 « ter dans son esprit comme la matière résistante
 « qu'il faut dompter incessamment pour en obtenir
 « davantage. Nous faisons appel ici à la sincérité de
 « tous les hommes engagés dans l'exploitation de
 « l'industrie manufacturière ; ils avoueront qu'ils ont
 « besoin d'une certaine philanthropie, de quelque
 « sollicitation du cœur pour s'inquiéter réellement
 « de la situation de leurs nombreux ouvriers ; qu'ils
 « ne les connaissent pas, et qu'il ne leur est jamais
 « venu à la pensée qu'ils leur devaient autre chose
 « que le salaire de la journée présente. L'ouvrier est

devenu si peu de chose dans la grande industrie mécanique, son habileté et son intelligence sont de si peu d'importance, en présence des merveilleux engins qu'il dirige souvent sans les comprendre, qu'on ne lui attribue jamais la moindre part dans la prospérité de l'industrie : on se félicite de l'activité du commerce, de la facilité des débouchés, de la sûreté des transactions ; mais il est rare que l'on se croie tenu à de la reconnaissance envers les agents humains de la production : a-t-on de la reconnaissance pour une machine, parce qu'elle fonctionne avec précision et à peu de frais ? »

Je reviens au sort de l'esclave : le maître pourvoit donc à tous les besoins de l'existence de son esclave, de sa femme et de ses enfants. Le mot femme n'a pas pour lui la même valeur que pour nous autres : d'abord il n'est pas tenu aux mêmes obligations, puisqu'il n'est pas chargé de l'entretien de la femme et des enfants, et que ce soin regarde son maître ; du mariage ou de l'union des sexes, les esclaves n'ont réellement que les plaisirs ; les soins et les soucis sont pour le maître ; si la femme n'est pas con-

tenté de son mari, elle peut en prendre un autre, il en est de même du mari. Mais c'est infame, diront nos philosophes moralistes qui demandent l'établissement du divorce par consentement mutuel, ou l'émancipation de la femme, ou la promiscuité des sexes, et qui ne se font pas faute d'être adultères quand l'occasion s'en présente; ils ne réfléchissent pas, eux qui sautent à pieds joints par dessus tous les préjugés et toutes les lois de leur société, en séduisant la femme ou la fille de leur ami, que la famille est la base de leur organisation sociale, et que la famille telle que nous la comprenons ne signifie rien pour le nègre esclave.

Et cela est aisé à comprendre, si l'on réduit des hommes libres à la condition d'esclaves, si tous ces hommes libres étaient chefs de famille au moment où ils sont entrés en état d'esclavage. La famille, telle que nous la comprenons, a cessé d'exister pour eux, le chef qui commandait à tous dans sa maison, à sa femme, à ses enfants, a disparu; il a perdu le droit de commander, mais en même temps il n'est plus obligé de supporter les charges qui résultaient

de sa position de maître, de chef de famille et de la communauté ; le pouvoir a été remis dans les mains du maître , les charges lui sont arrivées en même temps. Une absurdité philanthropique moderne qui m'a séduit un instant, quand je n'avais pas encore réfléchi sur ce sujet, c'est d'établir l'institution de la famille dans l'institution de l'esclavage, de donner à l'esclave chef de famille le commandement de la famille, et de laisser peser les charges sur le maître; les ordres donnés à la famille passant du maître par l'intermédiaire de l'esclave chef de famille, cela ira fort bien sans doute tant que le chef de famille voudra transmettre les ordres et que la famille voudra obéir; mais quand le contraire se présentera, quelle sera la volonté qui l'emportera, par quels moyens surtout ? Et cela est bien important, car j'ai fait la remarque que la plupart des systèmes philosophiques péchaient dans les moyens d'exécution. Mais, comme je le ferai observer bientôt en parlant des idées de M. Sismondi pour soulager la misère des ouvriers, l'erreur de ces philanthropes a toujours eu pour origine qu'ils ont raisonné sur un homme autre que ce-

lui qui existe : or l'exécution de leur système ayant toujours été subordonnée aux actions de l'homme, dont l'organisation est en opposition avec celle qu'ils avaient supposée, l'un et l'autre devenaient impossibles.

Après les mots que je viens de dire, on comprend aisément que vouloir établir la famille chez l'esclave serait établir deux pouvoirs et deux maîtres pour un sujet, et un chef de famille qui ne serait chef de rien ; par conséquent que la famille, telle que nous la comprenons, ne peut exister avec l'esclavage ; car alors il y aurait deux volontés en présence pour diriger les mêmes individus, celle du maître et celle du chef de famille, qu'on ne pourrait allier que par un compromis de juste milieu, dont le résultat serait quelque chose qui ne serait pas la famille, quelque chose qui ne serait pas précisément l'esclavage, système bâtard qui tiendrait de l'un et de l'autre, mais dont la conséquence serait certainement d'enlever à l'esclave quelques uns des avantages qui sont pour lui une compensation de son état d'esclavage, et de ne lui donner aucun des avantages annoncés

dans le programme du compromis; car le pouvoir nécessairement resterait aux maîtres, et là encore, comme dans l'état actuel de la société, en France et en Angleterre, il trouverait bien le moyen d'é luder l'article de la loi qui serait à son désavantage, et de faire exécuter celui qui lui serait favorable.

Cette idée ne peut être complètement traitée dans un cadre aussi étroit sans me détourner de mon sujet; un jour je donnerai au public mon travail sur l'institution de la famille, dans lequel j'ai examiné ce qui est le plus avantageux de réduire la famille à un petit nombre d'individus, comme l'a fait la civilisation actuelle, ou de l'étendre le plus possible par le patronage et l'adoption.

Je reviens au sort de l'esclave. Son maître pourvoit à tous ses besoins, à ceux de la femme qu'il affectionne et des enfants qu'il a eus avec elle. Tout ce qu'il peut gagner après son travail, il peut donc le dépenser pour son plaisir; il en est de même de sa femme et de ses enfants: que leur importe en effet de faire des économies, c'est du plaisir qu'il leur faut, et si le bois que le nègre a coupé, si les co-

chons et les volailles que la femme a élevés, si les travaux des enfants en ramassant des mousses ou des fruits ont procuré à la famille douze ou quinze francs le dimanche matin, si le soir la somme est dépensée, la famille s'est amusée pour son argent. Le mari n'est point inquiet pour le lendemain, rien ne le tourmente, car son existence est assurée, en état de santé ou en état de maladie, pour lui et sa famille. Voyons un peu, par un détail rigoureux, s'il peut gagner la somme que j'indique; voyons un peu, philosophes et philanthropes abolitionnistes, si un nègre esclave peut perdre à volonté cette somme que ne peuvent dépenser impunément plus de cinquante mille chefs de famille en France, où l'on compte aujourd'hui une population de trente-cinq millions d'habitants.

CHAPITRE IV.

Détails sur l'existence du nègre esclave dans la Louisiane et le sud des États Unis. — Quels sont les moyens qu'il a pour se créer un pécule.

D'après la loi, l'esclave ne peut rien posséder, si ce n'est son pécule, qui se compose de biens meubles et argent.

L'année se compose de trois cent soixante-cinq jours de vingt-quatre heures, qui font huit mille sept cent soixante heures. De ces trois cent soixante-

cing jours, il faut retrancher cent jours pour les dimanches et fêtes, les jours de pluie et de maladie, et il reste net deux cent soixante-cinq jours, pendant lesquels l'esclave donne, terme moyen, à son maître dix heures de travail par jour, ou deux mille six cent cinquante heures dans l'année. Par le compte suivant, on verra que l'esclave a réellement autant de temps pour lui qu'il en donne à son maître.

Dix heures de travail pendant 265 jours,

ci. 2,650 h.

Deux heures pour le repos et les repas dans

les 265 jours ci-dessus. 530

Huit heures de sommeil pendant 365 jours. 2,920

Temps qu'il lui reste, et dont il dispose à

sa volonté. 2,660

Total égal aux heures qui composent

une année. 8,760 h.

Le nègre esclave a donc pour lui un temps égal à celui qu'il consacre au service de son maître, et pour ces 2,650 heures on lui fournit tout ce qui est nécessaire pour son existence et celle de sa

famille. En sept heures de travail un homme peut faire une corde de bois, soit sur le bord des fleuves, soit dans les bois à défricher ; le prix moyen est d'une piastre la corde (1). 700 heures par an consacrées à ce travail, lui donneront 100 cordes ou cent piastres, un peu plus de 500 francs, et il lui reste pour s'amuser 4,720 heures, ce qui fera, à raison de 16 heures par jour, puisque nous avons compté 8 heures de sommeil pour tous les jours de l'année, la quantité de 107 jours. Cependant il est possible que le nègre veuille travailler moins et s'amuser davantage, alors il ne fera qu'une partie de l'ouvrage que je viens d'indiquer, et ne gagnera que 400 fr. C'est le terme le plus bas auquel on peut évaluer la somme qu'un nègre agriculteur peut gagner en dehors du travail qu'il donne à son maître. Sa femme, en élevant des volailles ou des cochons, peut gagner aisément une somme de 200 francs. D'autres con-

(1) Le calcul que je présente est au dessous de la réalité de moitié, soit pour le prix, soit pour le travail que le nègre peut faire à son profit. En l'établissant ainsi, j'ai voulu éviter toute contradiction.

trées demandent d'autres calculs ; mais le résultat est le même.

Le nègre n'économise presque jamais ; tout ce qu'il gagne il le dépense pour ses plaisirs, et cela se conçoit d'autant plus aisément, qu'il ne peut avoir aucune inquiétude pour son sort et celui de sa famille, quelque nombreuse qu'elle soit ; il est tout à la jouissance du présent, l'avenir ne se présente à lui que pour en jouir quand il sera arrivé. Quel que soit l'enthousiasme de nos philanthropes et philosophes modernes en faveur de la liberté, à moins d'être stupidement entêtés, ils seront obligés de convenir qu'il n'est peu de situations plus favorables que celle-là pour procurer à l'ouvrier, à l'homme de peine, la plus grande masse de jouissances possible. En effet, heureux dans cette position, l'esclave peut y rester s'il le veut ; mais si, plus ambitieux, il veut être maître à son tour, il peut y arriver promptement par l'intelligence, le travail et l'économie ; dans les colonies espagnoles l'esclave peut faire fixer sa valeur, déposer son argent chez le juge, et il est libre ; dans les colonies françaises et dans les Etats Unis d'Amé-

rique l'esclave peut traiter avec son maître pour sa liberté, et il n'y a pas d'exemple de maître qui refuse son esclave à rançon ; car ordinairement ce sont de bons sujets, et le maître, pour les récompenser, fixe ordinairement la rançon au dessous de la valeur vénale. Quand un esclave est mis aux enchères, si quelqu'un enchérit et déclare que c'est pour sa liberté, comme c'est une récompense, tous les autres enchérisseurs se retirent.

Par ces détails sur la position du nègre esclave, je démontre qu'il tient peu à sa liberté, car si elle avait pour lui quelque charme, si elle se présentait autrement que comme un accident de sa vie de peu d'importance, il commencerait par économiser la somme nécessaire pour obtenir cette liberté, sujet inépuisable de belles phrases de nos trop sensibles philanthropes européens. Je puis assurer avoir vu plusieurs fois des nègres qui avaient économisé une somme plus forte que celle que demandaient leurs maîtres pour les émanciper, et qui répondaient qu'ils n'étaient pas si bêtes de gaspiller ainsi leur argent. Le mot m'a paru assez original pour être conservé

Nous avons à la Nouvelle-Orléans, non pas un exemple, mais cent, que je pourrais citer, de nègres qui ont été en France avec leurs maîtres, et qui sont revenus avec eux. Quelques uns, séduits par de belles phrases, sont restés. Eh bien ! après un ou deux ans presque tous avaient écrit à leurs maîtres pour les reprendre. Pendant le cours de l'année 1839, un créole d'origine française, M. Bernard de Marigny, dont le père avait reçu chez lui pendant son exil le roi Louis-Philippe, fit un voyage en France; des phraseurs abolitionnistes firent ce qu'ils purent pour retenir le nègre Rombal, un de ses esclaves qu'il avait amené avec lui; mais le nègre, avec son simple bon sens, avait promptement jugé la valeur de sa liberté, et il avait tellement peur d'être abandonné par son maître, qui ne pouvait le retenir, et qui d'ailleurs lui avait laissé toute liberté à cet égard, que plus d'une heure avant le départ il s'était mis en faction auprès de la voiture, et que pour tout au monde il ne s'en serait pas écarté dans la crainte de le voir partir sans lui. Je cite ce fait seulement, parce qu'il peut être aisément vérifié à Paris.

Le deuxième mode d'employer l'esclave agriculteur est de lui imposer une tâche telle qu'elle puisse être finie à une ou deux heures après midi au plus tard. On ne lui fait pas la cuisine, on ne lui donne ni viande, ni poisson, ni légumes, mais seulement un baril de maïs en épis, par mois à chacun ; les enfants en ont également, mais proportionnellement à leur âge. Cette quantité répond à un demi-hectolitre de maïs en grain. Sous le rapport du logement, de l'habillement, de l'infirmerie et des soins du médecin, ils sont comme dans le premier mode ; seulement au lieu de dix heures de travail, ils n'en donnent que sept au plus, les trois autres leur appartiennent. Pendant ces trois heures qu'ils emploient à leur profit, le maître lui abandonne gratis autant de bonne terre qu'il en veut cultiver ; dans cette position il peut se procurer plus d'argent que dans le premier mode pour satisfaire à ses besoins et à ses plaisirs. Dans cette dernière position, il n'est réellement esclave que de nom, et il n'y a pas de paysan de France dont le sort soit plus heureux ; cependant, quoiqu'il gagne plus d'argent que dans

la première position, on remarque qu'il est moins bien nourri ; car il n'a plus l'œil du maître qui veille à lui faire préparer une nourriture saine et abondante , pour le moment précis où cesse le travail.

Je viens d'écrire les deux positions où le nègre a le plus de fatigues et où il gagne le moins. Un parallèle qu'on peut établir immédiatement entre le paysan français ou anglais, et le nègre esclave des Etats Unis ou de la Louisiane, donnera pour résultat, que toute dépense de nourriture, de vêtements, de logement, de soins assurés en cas de maladie, le nègre esclave peut dépenser chaque dimanche pour son plaisir une somme qui n'est pas moindre de dix francs, et je défie n'importe quel paysan français, après avoir assuré ces mêmes dépenses avec autant d'abondance, si toutefois il peut arriver jusque là, de dépenser pour son plaisir seulement une somme de deux francs, sans courir la chance de manquer dans l'avenir en cas de maladies, de vieillesse ou d'infirmités.

Jusqu'ici je n'ai parlé que du nègre agriculteur,

et mes lecteurs ont dû s'apercevoir que sa position était bien plus douce que celle des agriculteurs d'Europe. La condition de l'esclave, domestique de maison, est bien plus douce encore. Le nombre des domestiques de maison est toujours au moins double de celui qu'on emploie en Europe, et le service est loin d'être aussi rigide. Tous les hommes n'ont pas moins de deux ou trois heures dans la journée ou dans la soirée, qu'ils emploient à leur fantaisie. Toutes les soirées et les nuits leur appartiennent : ils dorment ou travaillent pour leur compte ; ils ne se lèvent jamais qu'après le soleil, c'est à dire à cinq heures, et à sept heures en hiver. Il est impossible de calculer les profits qu'ils peuvent faire dans les heures qu'ils ont à eux ; mais la somme doit être considérable, car tous les hivers ils ont entre eux des bals, où ils dépensent souvent deux ou trois mille francs, en musique et rafraichissements. Il n'y a pas de négresse qui dans ce cas ne dépense pour sa toilette une somme de 100 à 150 francs.

L'esclave mécanicien, artisan ou marchand,

est aussi libre que qui que ce soit ; il vit et couche chez son maître si cela lui fait plaisir , rend une somme fixe par mois , et la balance lui appartient ; cette balance s'élève depuis 50 francs jusqu'à 300 francs par mois , selon l'habileté et l'amour du travail de l'esclave ; il n'est pas plus obligé d'économiser que les autres esclaves , puisque dans le cas de maladies , vieillesse et infirmités , il est à la charge de son maître.

Quand un esclave a été émancipé , la loi pourvoit encore à son avenir ; car en cas de maladies , vieillesse et infirmités , c'est le maître qui l'a émancipé , qui a usé de ses forces dans sa jeunesse , qui est obligé de le nourrir.

Combien y a-t-il en France de fonctionnaires , de rentiers , ou de chefs de famille , qui puissent dépenser par an , uniquement pour leurs plaisirs , une somme de 600 fr. , et qui souvent , peut s'élever jusqu'à 3,000 francs ? c'est cependant là le sort d'un nègre en Louisiane. J'ai été servi par un esclave qui gagnait pour lui 250 fr. par mois , et qui ne voulait pas se racheter , ayant deux fois autant d'argent qu'on

lui en demandait pour sa rançon, et cet esclave était un domestique, maître d'hôtel intelligent, il était nourri et logé, rendait 125 francs par mois à son maître et gagnait en outre une somme de 250 francs dont il pouvait disposer.

Celui qui me répondit qu'il n'était pas si bête que de gaspiller son argent pour se racheter, était domestique à l'hôtel des Etrangers, il m'a servi plusieurs mois, se nommait Henri, gagnait pour lui au moins 200 cents francs par mois, possédait plus de 12,000 francs, prétendait avec fierté qu'il valait 10,000 francs, et refusait de prendre sa rançon pour 6,000 francs.

J'ai vu un autre nègre chez M. le comte de La Ferrière qui avait acheté sa femme et ses enfants, qui avait à lui plus de 12,000 francs, et qui ne voulait pas se racheter pour 4,000 francs. Très souvent j'ai rencontré de semblables faits, d'autres fois en apercevant un cheval de selle près d'une case à nègre, j'ai demandé à qui était ce cheval, l'esclave me répondait tout naturellement : c'est mon cheval pour me

promener le dimanche. Cela m'est arrivé bien souvent dans les colonies françaises.

J'avoue que ma ferveur d'abolitioniste vint échouer contre ces faits qui frappèrent mes yeux pendant dix ans, dans dix-sept états à esclaves; et bon gré mal gré, à moins d'être stupidement entêté, j'ai été forcé de reconnaître que le nègre esclave ne tenait pas à sa liberté, puisque les moyens de se la procurer étant en son pouvoir, il ne les employait pas.

SOMMAIRES

DES

CHAPITRES DU PREMIER VOLUME.**EXPLICATION DU TITRE DE L'OUVRAGE.**

5

LIVRE PREMIER.**CHAPITRE PREMIER.**

L'inégalité a été prise par Dieu pour base de toute la création. — Existence de l'homme et des sociétés en harmonie avec les lois universelles. — Le mouvement et le développement sont les conséquences de la vie. — L'opposition et le combat sont les conséquences du mouvement et du développement. — Les contrastes doivent être con-

sidérés comme bases ou conséquences des lois d'organisation. — Faiblesse de l'intelligence humaine qui voit, touche et ne comprend pas. 13

CHAPITRE II.

Malaise de la classe ouvrière, danger que ce malaise fait courir à la société. — Raisons qui ont engagé l'auteur à ne s'occuper que des faits et des causes. — L'esclavage est le premier pas de la barbarie qui entre dans la civilisation. — Etude de l'homme pour comprendre la loi et le droit naturel. — Résultat de cette étude. — Retour sur la philosophie du xviii^e siècle. — Causes de la misère et de la dégradation physique et morale de la classe ouvrière. — Effets produits sur les sociétés par l'adoption des principes de liberté, d'égalité et de souveraineté du peuple. Situation des peuples qui ont marché en sens contraire — Chercher une nouvelle route pour avancer n'est point rétrograder. — Situation des esprits sur les idées de liberté et d'égalité. 21

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Situation des esprits pour juger une question. — Deux grandes questions sont en présence. — Ce qu'a donné la philosophie. — Ce que demande le peuple. — Quels sont les hommes qui lui parlent de liberté et d'égalité. 45

CHAPITRE II.

Le corps social et le corps humain. — Comparaison entre les ouvriers libres et les ouvriers esclaves. — Tous sont

obligés, par la loi ou par la faim, à reconnaître un maître.
 — Le mot esclave n'a de mal que son nom. — Changement d'opinion lorsqu'on étudie l'esclavage sur les lieux.
 — Le droit de posséder l'homme est aussi légitime que tous les autres droits. — Classification des hommes et des écrivains en deux catégories. — Accord des principes de l'auteur avec ceux de Voltaire, J. J. Rousseau, F. de Lamennais. — Rapprochement avec les idées de Fourier.
 — Exposé d'une partie des deux volumes. 53

CHAPITRE III.

Raisonnements de M. Ch. Comte, leur fausseté. — L'intérêt, à défaut de l'humanité, force le maître à soigner son esclave. — Jusqu'où doit s'étendre la critique. — Quel est le but que l'auteur veut atteindre, ce qu'il veut constater? — Que veulent les abolitionnistes? — Quelle est leur conduite? 69

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Voltaire présente l'esclavage comme une conséquence forcée de la loi naturelle. — Ce philosophe a deux poids et deux mesures quand il veut expliquer le droit de posséder. — Voltaire faisant la traite. — Organisation de l'homme et des sociétés selon Volney. — Résultat forcé d'un faux principe. — Justesse du principe posé par J. J. Rousseau dans son discours sur les causes d'inégalités entre les hommes. — Causes qui l'ont fait arriver à de fausses conclusions. — Ce philosophe reconnaît l'inégalité naturelle. — Quelles sont les conséquences de cette inégalité. — Portrait de l'homme de la nature selon J. J. Rousseau,

sa situation, les conséquences forcées de cette situation. — Erreur commune à J. J. Rousseau et à Volney. — Comment Rousseau considère l'amour conjugal et paternel, ainsi que l'amour maternel. — Vie de l'homme dans l'état de nature. — Les lumières de la raison de Rousseau. — Position inévitable de l'homme en dehors de l'état de société.

77

CHAPITRE II.

Conclusions de Rousseau. — Critique de ces conclusions. — Quelle est la règle qui doit être appliquée à l'homme dans l'état de nature et dans l'état de société. — Comment Rousseau considérerait la démocratie. — Son opinion sur le despotisme.

97

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

Paroles d'un croyant. — *Livre du peuple*, style de M. F. de Lamennais. — Sa pensée. — Pourquoi ne l'énonce-t-il pas hardiment. — Opinion de V. Considérant sur ce philosophe. — Effet que doit produire le *Livre du peuple*. — Quel avantage en peut-on tirer? — Fond de la pensée de M. de Lamennais. — Ses croyances religieuses. — Contradictions manifestes entre ses assertions et les lois données par Dieu.

105

CHAPITRE II.

Selon les doctrines de M. de Lamennais les ministres de la religion doivent forcément gouverner le peuple. — Réponse que feront les ministres de Dieu quand le peuple

leur demandera compte de leurs paroles sur l'égalité et la liberté. — Principe posé par M. de Lamennais. — Justesse de ce principe. — L'esclavage est la seule conclusion logique qu'on en puisse tirer. — Son accord avec les lois universelles. — Que veulent les lois universelles ? 119

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

Difficultés que le lecteur éprouve pour comprendre Fourier. — Interprétation de V. Considérant. — Pensée généreuse de Fourier. — Impossibilité de son exécution. — Le bonheur matériel n'est que relatif. — Erreur de Fourier en stimulant les passions des hommes. — L'élection donnée pour modérer la surexcitation des passions. — Base de son système, but, moyens d'exécution. 119

CHAPITRE II.

Critique de la base du système de Fourier. — Impossibilité de l'existence du phalanstère et du travail attrayant. — L'édifice tombe. — V. Considérant jugé comme critique de premier ordre, et comme mauvais logicien pour construire. 139

CHAPITRE III.

Formule du mouvement de la civilisation de Fourier. — Ses quatre phases. — Fausses distinctions. — Raisons qui l'ont entraîné dans ces fausses distinctions. — Contradiction flagrante avec le système des phases en voulant immédiatement établir le phalanstère. — Ce que doivent demander les fouriéristes, s'ils veulent la réalisation du système de Fourier. — Sixième puissance. — Caractère de

V. Considérant. — Brosses mécaniques. — Mahomet et ses houris. — Victor Considérant et ses harmoniennes. — Un officier de grenadiers avec ses grenadiers. 143

CHAPITRE IV.

Différences entre Fourier et V. Considérant. — Cosmogonie. — Ce que va devenir le monde par l'établissement d'un seul phalanstère. — La vie commune de l'homme portée à 144 ans. — Résurrection. — Cislégomènes, histoire des compotes et des marmelades. — Cisambule, histoire du melon jamais trompeur. — Transambule, histoire des transitions harmoniques, ou triomphe des volailles coriaces. — Voyages en harmonie. — Voitures, auberges, plaisirs composés gratis. — Postambule, moyen de payer la dette anglaise avec des œufs pondus par les poules phalanstériennes pendant six mois. — Economies sur les épingles, sur les allumettes. — Economie générale de deux mille milliards par an. — Observation. — Phœbina, Cérès, Pallas et Mercure attendent avec impatience qu'on leur envoie des arômes pour se rapprocher de la terre et se mettre en communication avec elle. — Bonnes lunettes. — Télégraphe sidéral pour correspondre en 24 heures avec Calcutta. — Langage harmonique, etc., etc. — Autre moyen de solder la dette de l'Angleterre en la portant sur le compte courant des habitants de la lune. — Satisfaction des rentiers. — Fourier et ses partisans. — Don Quichotte et Sancho Pança. 155

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.

Cause des erreurs de la philosophie moderne. — Que

veulent donc tous ces hommes qui parlent au nom du peuple. — Ce que veut le peuple. — M. Leroux veut l'égalité de développement des intelligences. — Que produira cette égalité. — Application du système de M. Leroux à un canut de Lyon. — Impossibilité de le mettre à exécution. 169

CHAPITRE II.

Une inégalité monstrueuse est la conséquence forcée du système de M. Leroux. — Erreur commune de Rousseau et de M. Leroux. — Phrase extraordinaire de ce dernier. — Sa traduction en langue vulgaire. 181

CHAPITRE III.

La république, la liberté, l'égalité, la fraternité. — Explication du mot liberté. — Distinction à faire entre le mot liberté et des libertés, de même qu'entre le fini et l'infini. — Définition du mot égalité. — Elle ne peut exister. — L'indépendance des hommes aux Etats-Unis. — Raison de cette indépendance. — Législateurs anciens. — Que veulent les républicains français ? 187

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

Droit divin. — Commandement de Dieu donné à Moïse. — Véritable signification du mot latin *servus*. — L'Exode, le Lévitique, la Genèse. — Erreur des hommes qui croient au Dieu de Moïse et qui prêchent l'abolition de l'esclavage. 209

CHAPITRE II.

Le Christ, saint Mathieu, saint Paul, saint Pierre. —
Application des paroles de saint Paul aux abolition-
nistes.

217

CHAPITRE III.

Esprit de la religion chrétienne. — Conséquences forcées
d'une loi d'amour. — La philosophie abolitionniste appelle
la religion à son aide et la philosophie a détruit la reli-
gion. — Le triomphe d'une loi d'amour peut seule effacer
les distances entre le maître et le serviteur, domestique
ou esclave.

225

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Inégalité naturelle des hommes. — Quelle est la valeur des
mots loi et droit. — Opinions des plus célèbres juriscon-
sultes à ce sujet.

241

CHAPITRE II.

Organisation de chaque être. — Lois qui régissent chaque
corps. — Moyen de découvrir la pensée de l'humanité.

247

CHAPITRE III.

L'intelligence a toujours fondé les sociétés. — Définition
incomplète de M. Guizot. — Charles X. — Napoléon. —

Louis XVIII. — Différentes forces. — Comment les hommes doivent être classés dans l'état de société. — Cause des erreurs de **J. J. Rousseau** et des autres réformateurs sur cette question. 255

CHAPITRE IV.

Droit de chaque être. — Opposition forcée entre la loi naturelle de chaque individu et la loi positive. — Système de légitimité. — Système de souveraineté du peuple. — Système du droit divin. — Opposition entre les idées de **J. J. Rousseau** et la pensée de Dieu, reconnue par ses œuvres. — Etrange contradiction philosophique des réformateurs de notre époque. 287

CHAPITRE V.

Critique de M. Ch. Comte. — Opinions de **Thomas Hobbes**, de **Voltaire**, de **J. J. Rousseau** et de **F. de Lamennais** sur la nature de l'homme. 301

CHAPITRE VI.

La pensée de domination et d'esclavage chez tous les peuples. — Protestation de la classe asservie, qui finit toujours par le triomphe de la grande loi naturelle d'esclavage et de servitude. — Résumé. — Conclusion. 313

CHAPITRE VII.

La traite est de droit naturel, de droit divin. — Peuples sauvages ; leurs besoins, leurs mœurs. — Effets de l'abolition en Amérique et en Afrique. — L'humanité doit redemander à grands cris le rétablissement de la traite

avec surveillance, au nom de la civilisation et dans l'intérêt des peuples sauvages. — Les abolitionnistes sont les auteurs des épouvantables massacres et de la destruction de toutes ces races d'hommes. 321

CHAPITRE VIII.

Quelques observations pour terminer la discussion de principes. 359

LIVRE IX.

CHAPITRE PREMIER.

Pour parvenir à détruire l'esclavage ou la servitude de l'homme, il faut, avant, détruire l'esclavage de la terre ou la propriété. — C'est de l'esclavage de la terre que l'esclavage de l'homme a tiré son plus grand développement. — Les conséquences les plus extrêmes d'un principe juste sont toujours justes; si elles deviennent absurdes, c'est que le principe est absurde. — J. J. Rousseau et le *Contrat Social*. — Les titres des propriétaires de la terre sont les mêmes que ceux des propriétaires d'esclaves. — Droit de premier occupant. — L'esclavage de l'homme, sous un nom ou sous un autre, est la conséquence forcée du partage de la terre. — L'hôpital et la mendicité sont le patrimoine du pauvre. — L'esclavage et la servitude domestique privent tous deux l'homme de l'exercice de sa volonté; l'un est forcé par une loi naturelle, l'autre par une loi positive. — Conclusions.

LIVRE X.

CHAPITRE PREMIER.

Esclavage chez les anciens. — Division de la question d'es-

clavage chez les anciens. — Critique du 4^{me} volume du *Traité de Législation* de M. Ch. Comte. — Plutarque, histoire de Crassus. — Les ilotes et les gladiateurs. — Les esclaves chez les Goths, les Romains, les Parthes et les Germains, étaient soldats au besoin.

CHAPITRE II.

Menennius. — Aristote. — Pécule. — Sénatus-consulte sylvanien. — Rapport de Tacite. — Plutarque. — Lentulus Batiatus. — Spartacus. — Caton et ses esclaves.

CHAPITRE III.

Erreur de M. Comte sur la considération que l'on attache aux diverses professions. — Esope, Térence, Phèdre, Plaute, Tiron, Epictète, Epaphrodite. — Suétone, Lutatius Daphnis, Lucius Apuleius, etc., etc. — L'esclavage servit à développer l'intelligence des peuples barbares. — Thèbes, Palmyre, Herculanium, Pompéi. — Travaux des anciens.

LIVRE XI.

CHAPITRE PREMIER.

Esclavage chez les modernes. — Etats Unis d'Amérique. — Fièvre jaune. — Nouvelle Orléans. — Caractère du nègre. — Saint-Domingue, la Jamaïque. — Bohémiens. — L'Indien.

CHAPITRE II.

Erreur de M. Comte sur les travaux imposés aux nègres esclaves. — M. Robin. — M. de la Rochefoucauld. — Un

journalier Bourguignon. — Opinion de M. de Sismondi sur M. Comte.

CHAPITRE III.

Esclave dans la Louisiane, sa nourriture, son logement, ses vêtements. — Le fils de l'esclave. — Une citation de E. Buret. — La femme, la famille de l'esclave. — Ses plaisirs.

CHAPITRE IV.

Pécule de l'esclave. — Détail du temps qu'il donne à son maître et de celui dont il fait ce qu'il veut. — Détail de ce qu'il peut gagner. — Esclaves riches qui refusent de se racheter ou qui abandonnent la France pour retourner esclave dans la Louisiane. — L'esclave agriculteur, l'esclave domestique, l'esclave mécanicien. — Le maître est toujours chargé du sort de l'esclave, même après son affranchissement.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.







BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0089908

